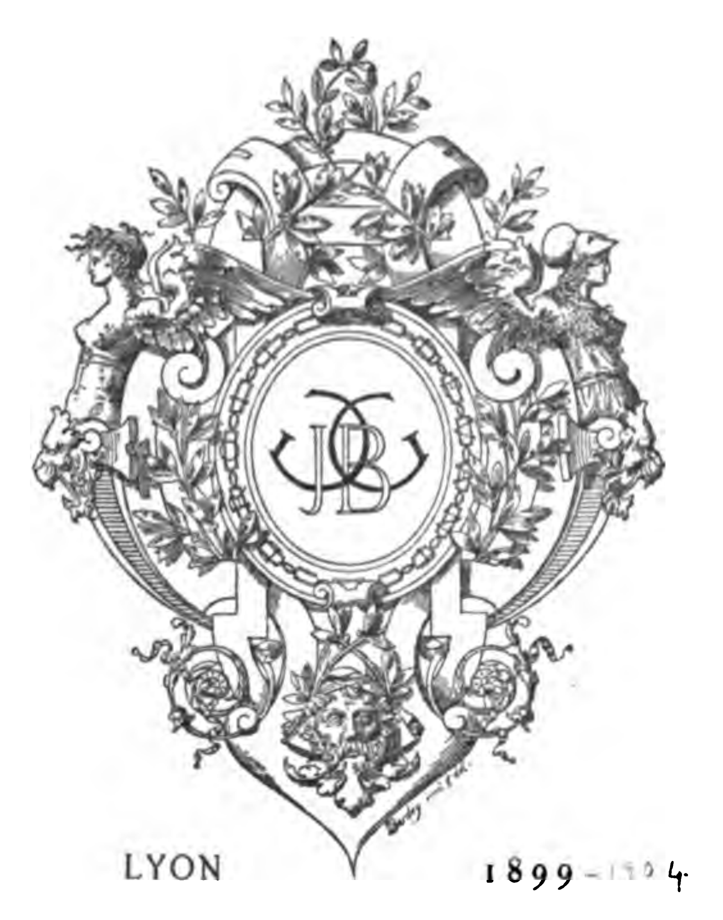
Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen âge et à la Renaissance.

Documents pour servir à l'Histoire de l'Armement au Moyen âge et à la Renaissance, par J.-B. Giraud, conservateur des Musées Archéologiques de la ville de Lyon. — Tome II.



LYON 1899-1904.

AMANTISSIMÆ

SORORI

FRATER MŒRENS

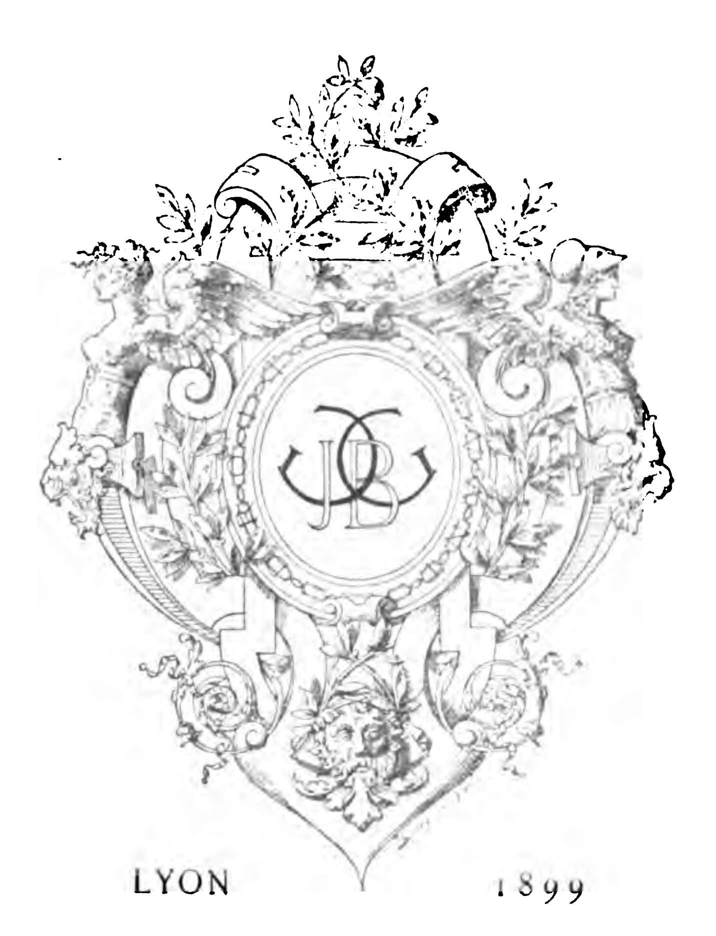
J. B. G.

Une Armure de joute en 1514.
Comptes de l'Ecurie de François
d'Angoulême.- Deuxième édition.



VII - Une Armure de joute en 1514.

Comptes de l'Ecurie de François d'Angoulême, par J.-B. Giraud, conservateur des Musées Archéologiques de la ville de Lyon. — Nouvelle édition.



LYON 1899

Propriété de l'Auteur

Une Armure de joute en 1514. Comptes de l'écurie de François d'Angoulême[1].

« Ledict fieur d'Angoulefme, voulant bien donner à congnoiftre pour complaire au Roy & aux Anglois qu'il eftoit bien aife dudict mariage, entreprit les jouxtes & tint le pas. Et pour mieulx faire & plus honneftement, il choifit fept capitaines de France, & lui pour le huictième : & eftoit le premier Monfieur de Vendofme, Monfieur de La Palice, Monfieur de Bonnivet depuis admiral de France, le grand Sénéchal de Normandie, le jeune Advantureux[2], le grand Efcuyer de France, & le duc de Suffolk, Anglois. Et avecques leurs aydes tinrent le pas à tous venans, tant Anglois que François, feuft à cheval ou à pied ; & vous affeure qu'ils eurent merveilleufement à fouffrir, car ils eurent deffus les bras plus de trois cent hommes d'armes. Et y feurent faictes de fort belles chofes, de frapper & bien jouxter[3]. » C'est ainsi que Fleurange, qui en fut un des principaux acteurs, consigne dans ses *Mémoires* le souvenir des joutes qui furent données en l'honneur du mariage de Louis XII avec la jeune Marie d'Angleterre.

[1] Nous avons donné une première fois ces Comptes dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1898. A cette nouvelle édition corrigée, ont été ajoutées des notes assez nombreuses et des pièces annexes.

[2] Robert de la Mark, seigneur de Fleurange et de Sedan.

[3] *Mém. de Fleurange*, éd. Michaud et Pouj., t. V, p. 45.

Un récit, que le fils de Louise de Savoie fit rédiger par Montjoie son héraut d'armes[1], nous apprend qu'elles eurent lieu rue Saint-Anthoine, près des Tournelles[2]; et les comptes de l'écurie de la maison d'Angoulême nous fournissent de précieux détails sur les harnachements et les armures du prince fastueux qui, dans une fête aussi brillante, tenait à mettre en évidence le nouvel époux de la fille aînée du roi de France.

Malgré qu'ils soient incomplets, ces comptes de 1514[3] abondent en renseignements sur ce qu'on appelait alors l'écurie d'un prince, héritier probable de la couronne : les grands chevaux, les haquenées et les courtaux, les remèdes et l'entretien, les harnais journaliers et de cérémonie, l'équipement du cavalier, etc. La partie la plus intéressante est sans contredit celle qui a trait aux armures de joute. Pour « tenir le Pas de l'Arc Triomphal » Monseigneur commanda à Jacques Merveille, Italien[4] fixé à Tours, une armure qui lui revint à près de cinq cents livres. Sur une armure composée d'un halecret ou corps de cuirasse articulé, d'un tonnelet et de très longues tassettes, d'un harnois de jambes avec sabots, de bacinet, de garde-bras, d'avant-bras et de gantelets, viennent s'ajuster en supplément ou en transformation, et suivant les besoins de la lutte, dix-sept « doubles pièces » ayant chacune leur nom et leur emploi, seize rondelles, cinq contre-rondelles et deux paires de « gants garnis de doigts ».

[1] « *L'ordre des joustes faites à l'entrée de la Royne, le pas des armes de l'arc triomphale... L'an mil cinq cens & quatorze & le XIII*e *jour de novembre, ung lundy à deux heures après midy, furent ouvertes les ioustes dedans Paris près des Tournelles...* » Bibl. nat., plaquette de 44 feuillets.

[2] « Le 29 novembre 1514, mon fils courant en lices aux Tournelles fut bleſſé entre les deux premières jointes du petit doigt, environ quatre heures d'après-midi. » *Journal de Louise de Savoie*, Mich. et Pouj., t. V, p. 89.

[3] Arch. nat., KK 240, fol, 120 et suiv.

[4] Nous ne sommes pas sûrs de cette origine étrangère. Peut-être était-il parent d'une autre « Merveille, natif de Milan, sommelier ordinaire de l'armurerie du Roi », son contemporain ? *Cf.* Pièces annexes, p. 51 et suiv.

La confection d'un harnois aussi complexe, qui devait être évidemment le dernier mot de l'art du batteur de plattes en 1514, a exigé beaucoup de soins. Il a fallu près de trois mois, et J. Merveille a couru plusieurs fois les routes d'Etampes et de Paris pour en faire essayer toutes les pièces à son fastueux client. La liste des quarante doubles pièces ou pièces de renfort énoncées dans les articles 141 à 155 est des plus intéressantes par elle-même[1]. Nous avons essayé de préciser d'une façon exacte leur fonctionnement, en nous aidant des textes contemporains.

Les sources de cette nature se rencontrant plus facilement dans les documents du xve siècle, nous devons faire remarquer qu'il y a des modifications notables entre le harnois battu par Jacques Merveille et ceux dont Merlin de Cordebeuf, ou son contemporain l'Anonyme de 1448 nous ont conservé la description.

Tout d'abord le grand heaume a disparu, au moins dans nos pays ; ce harnois de tête énorme, maintenu tout d'une pièce par les arrêts qui le fixaient au plastron et au dossier de la cuirasse, est définitivement supprimé. Il est remplacé par un bacinet ou un armet muni de renforts dans ses places les plus exposées. Si les autres pièces d'armure sont en partie les mêmes, elles sont profondément modifiées quant à leur masse. Beaucoup plus légère et de construction plus savante, la panoplie de la Renaissance donne au jouteur une facilité d'allure absolument incompatible avec la rigide et pesante carapace en vigueur pendant la première moitié du xve siècle[2].

La différence entre ces deux époques est rendue d'une façon pittoresque dans ce récit d'un chanoine bourguignon dont le père fut un des héros des fêtes de 1514 :

[1] *Cf.* Pièces annexes, p. 57.

[2] Les batteurs de plattes italiens sont en avance, et c'est le beau temps des Missaglia ; ils fabriquent déjà des armures tout à la fois légères, souples et résistantes, témoin ce harnois de Galiot de Baltasin, chambellan du duc de Milan qui fit l'admiration d'Olivier de la Marche aux joutes d'Arras, en 1446 :

« Quand le Roy Loys XII ſe remaria avec Madame Marie ſœur de Henry VIII Roy d'Angleterre, pour honorer l'entrée de laquelle à Paris, les ducs Françoys d'Angouleſme (depuis Roy de France) & Charles d'Alançon dreſſèrent un tournoy : auquel l'un fut tenant, l'autre aſſaillant. Monſieur d'Alançon voulut que S. Julien fuſt des aſſaillants avec luy. A ces fins force fut entrer en un nouveau labyrinthe de deſpenſes, & ſ'engaiger en maintes parts, pour faire honneur à ſon party. Sur la fin du tournoy les Ducs qui l'avoyent entreprins, ſe tranſportèrent aux Tournelles, où lors eſtoit l'armurerie du Roy. Là ils trouvèrent des harnois de hautes lices, & à hault appareil, que la pluſpart des aſſiſtants eſtimoit ne pouvoir plus eſtre r'amenez en uſage. Mais Monſieur d'Alançon dit à Monſieur, que ſ'il fourniſſoit un gentilhomme de ſa part, il s'aſſeuroit de la ſienne, d'un Bourguignon qui avoit l'eſchine aſſez ferme pour s'en armer, & courir en lice. L'entreprinſe fut accordée : mais il y eut bien du ieu quand ce vint à la parfournir. Car les harnois eſtoient ſi peſants, que c'eſtoit la charge d'un crochetteur d'en porter un. Auſſi failloit il (outre le

« Galiot fit un ſaut ou deux en l'air, ſi léger et ſi viſte que l'on voyait bien que harnois, n'habillement qu'il euſt ne luy grévoit rien... Et commença le ſeigneur de Ternant à charger & quérir ſon compaignon de la pointe de l'eſpée par le deſſous de l'armet, tirant à la gorge, sous les eſſelles, à l'entour du croiſant de la cuirace, par deſſous la ceingnée du bras, à la main de la bride & jusqu'à bouter ſon eſpée entre la main & la bride, tant que ladicte eſpée paſſoit outre une poignée. Et partout le trouva ſi bien armé & pourveu que nulle bleſſure n'en avint. » Michaud et Poujoulat, t. III, p. 408, 412. — Sur les Missaglia : Petrajolo 1390 *circ.*, Tomaso 1468, Antonio et ses fils Cabrino et Zoanpetro, 1450 à 1492, *cf.* Wendelin Boeheim, *Werke Mailänder Waffenschmiede in den kais. Sammlungen*, ap. *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des aller Höchsten Kaiser...*, t. IX, p. 375, an. 1889. — Wend. Boeheim, *Handbuch der Waffenkunde...*, p. 604 et 664. — Angelo Angelucci. *Catal. della Armeria reale...*, p. 194. — Baron de Cosson, *Arsenals and armouries in Southern Germany and Austria*, ap. *Archæological Journal*, t. XLVIII, p. 117, an. 1891, p. 9 tir. à part. — L. Robert, *Catal. Musée d'Artillerie*, t. II, p. 44 et s., t. III, pl. 1. — F. Bernadac, *Appendice au Catal. du Mus. d'Artillerie*, pl. 2.

harnois ordinaire d'homme d'arme) endoffer un tonnelet ; & fur iceluy avoir un grand gaignepain en forme d'efcu[1], tout femé de dents de mule, ou chevaulx : & avec tout cela un gros, & pefant heaulme fur l'armet. Chofes empefchantes à merveilles. Auffi à la première iournée à hault appareil (en laquelle il failloit mettre les planffons[2] en l'arreft[3] des Chevaliers) quand vint à fe choquer les coureurs attainćts de droit fil, allèrent tous deux par terre, fi eftourdiz, qu'ils ne fe pouvoyent relever ; hault appareil, & haulte lice different. » *Meflanges hiftoriques*, Pierre de Saint-Julien de Balleure, Lyon, 1589, p. 442.

[1] Ici notre auteur se trompe et confond l'écu de joute que nous avons décrit t. I, p. 184, note 1, avec le gaignepain, souple gantelet de la main droite : 1446. « A la main droite il y a ung petit gantellet lequel fe appelle gaigne pain, & depuis le gantellet jufques oultre le code, en lieu de avant-braz, y a une armeure qui fe appelle efpaulle de mouton, laquelle eft faczonnée large endroit le code, & fe efpanouift aval, & endroit la ploieure du braz fe revient ploier par faczon que, quant l'en a mis la lance en l'arrêft laditte ploieure de laditte efpaulle de mouton couvre depuis la ploieure du braz un bon doiz en hault. » *Du coftume milit.*, Ed. R. Belleval, p. 10. L'erreur du bon doyen de la collégiale de Mâcon est très plausible, étant donné qu'il écrivait longtemps après les événements, et que les particularités techniques dont il essaie de rappeler le souvenir échappent facilement à la compétence d'un homme d'église.

[2] Bois de la lance. 1402, « A Jacquemin Michiel demourant à Paris, pour XXII lances à joufter & VII plançons achettez de luy pour la joute, p. quitt. rendu cy... IX l. t. ». *Compte Cordelier de Guesme, Écurie*, KK, 35, f° 73. — 1520 n. s. « De la feconde courfe le prince d'Orange rompit fa lance contre ledit Jehan de Vernoy, & de la troifième ils rompirent tous deux. Alfin qu'il ne foit obmis à dire vérité, ledit feigneur prince allat par terre de fon coup mefme, pour ce qu'il eftoit chargé de plançon... Et de la première courfe leurs lances qui eftoient demy plançon ledićt de Salins fit attainćte en la tefte. » *Tournoy de Nozeroy*, ap. Bern. Prost, *Duel judiciaire*, p. 252. — 1602. « Un plançon de frefne ou d'autre arbre. » *I. Nicot*.

[3] 1448, 10 juin. « A Anthoine Pierre, serreurier de Tharafcon le x° jour dud. mois, en un efcu, un florin, IX gros, XI patacz pour un arreft d'une cuiraffe de joute & deux potences pour led. fgr comme appert, pour ce... I fl. IX g. XI p. » *Comptes et Mém. du roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 221. Pour ces arrêts de joute *cf.* : L. Robert, *Catal. du Musée d'artillerie*, t. II, p. 93 à 98 ; et Viollet-le-duc, *Dict. du Mobilier*, t. II, p. 384 et s.

COPIE DU COMPTE[1]

Compte ſeptieſme de Pierre de la Place, eſcuyer argentier de Monſeigneur duc de Valois, comte d'Angouleſme, pour une année entière commençant au premier jour de janvier mil cinq cens treze (v. s.), *& finiſſant au dernier jour de decembre mil cinq cens quatorze, rendu par led. de la Place, argentier* (Fol. 120).

Eſcuyrie.

[1] (Fol. 121) Verdun Taboys à Bloys, le jour que Monſgr partit pour aller à Angouleſme : à l'eſperonnier du Roy pour une paire d'eſperons dont les molettes & les menbretz[2] ſont d'argent. . . . . viij ſ. vj d.

[2] A luy pour avoir bruny une paire d'eſperons dont la garnyture[3] eſt dorée, les avoir garniz de cuyr . . . . . . iij ſ.

[3] A Chaſtellerault, pour ung licou ſimple garny de deux rênes pour le cheval que menne Sequain. . . . . vij ſ. viij d.

[4] Aud. lieu pour une bride à une celle de courtault[4] qui eſt rompue, l'avoir embourée & atachée . . . . . vj ſ. vj d.

[1] Arch. nat. KK. 240, fol. 120 à 144.

[2] 1530 *circ.* « Deux paires d'eſperons blancs, les molettes et les membres dorés. » *Armurerie de Nancy; Inv. des ducs de Lorraine*, p. 21.— 1783, « Membret, petite lame de métal à laquelle s'attachent les courroies de l'éperon. *Encycl. méthodique*, t. II, p. 449.

[3] La garniture d'éperon comprend les deux bandes de cuir, le sous-pied et celle qui passe sur le cou-de-pied, cette dernière dite aussi surpied est quelfois remplacée par une chaînette.

[4] 1606. « Courtault » est un cheval qui a crin et oreilles couppées. » *Dict. de Nicot.*

[5] Aud. lieu pour avoir embourré la ſelle du courtault de Robertet . . . . ij ſ.

[6] Angouleſme, pour cinq licoux de cuyr ſimples garnis de rênes pour cinq courtaulx (fol. 121 v°) à v ſ. pièce . . . xxv ſ.

[7] Aud. lieu pour quatre paires de ſangles pour les grans courtaulx . . . . viij ſ.

[8] Aud. lieu pour ſix portemors[1] garniz de grans boucles noires . . . . vj ſ.

[9] Aud. lieu pour avoir abillé la celle de Broſſe rompue devant, l'avoir embourée & retachée . . . . vj ſ.

[10] Aud. lieu pour avoir embourré la celle du Turc qui eſt trop large & l'avoir acouſtrée . . . . iiij ſ.

[11] Pour ſix contreſangleaux[2] mis aux celles des petis courtaulx . . . . iiij ſ.

[12] Pour avoir habillé le coyſſinet à courir la poſte[3], & mis du cuyr blanc . . . . ij ſ.

[1] 1530. « Ung petit ſacque de courrion où il y a deux boſſettes, quatre ports mors, quatre blocques avec les clos, & autres pièces apparte nant à ung accouſtrement de harnoys de mulle, avec aussi deux étriers. » *Arm. de Nancy; Inv. des ducs de Lorraine*, p. 7. — 1783. « Les portemors ou montans de la bride qui ſont deux cuirs qui paſſent dans les yeux du mors, le ſoutiennent à ſa place, chacun a une boucle pour pouvoir hauſſer ou baiſſer le mors. » *Enc. méth.*, t. II, p. 438.

[2] 1732. « Contresanglots, petites courroyes de cuir qu'on cloue aux arçons d'une selle pour y attacher les sangles du cheval. » *Dict. univ. des Sciences et des Arts.*

[3] 1513. « Le 14 d'octobre 1513, en venant de veſpres de Saint-Léger de Congnac, je entrai en mon parc, et près du dedalus, la poſte m'apporta nouvelles fort bonnes du camp de mon fils, lieutenant du roy Louis XII en la guerre de Picardie, ſcavoir eſt que le roi des Romains s'en eſtoit allé de Tournai, et que le roi d'Angleterre s'affaibliſſoit de jour en jour. » *Journal de Louise de Savoie*, Michaud et Pouj., t. V, p. 38. — 1606. « Poſte ores eſt maſculin et ſignifie un meſſager qui va ça et là en diligence faire des meſſages... Et ores eſt féminin et ſignifie l'attirail des chevaux de courſe que le chevaucheur tient au lieu où il eſt établi pour en fournir à ceux qui vont en poſte. Selon ce, on dit, il a la poſte, ou tient la poſte de tel ou tel lieu.

[13] A Bloys, pour lever le coyfinet du mors du Turc avecques le boffes[1] . . . . ij f. vj d.

[14] Pour la garniture d'une paire d'efperons pour mond. Sgr où il y a douze membrez, deux moletes & deux boucles, & les avoir noircies & garnies de cuyr neuf . . . . viij f.

[15] Pour une paire de boffes neufves pour la mulle & pour la noircyfur de mors . . . . vij f. vj d.

Qui eft en tout lad. fomme de . . . . iiij l. xix f. viij d.

Anthoyne Duval commis au payement de l'Efcuyrie (fol. 122) des grans chevaulx la fomme de neuf livres neuf folz pour pareilhe fomme par luy payée durant les moys de janvier & février ;

[16] Scavoir eft à ung drappier de Bloys pour deux aulnes de gros bureau[2] gris à faire une couverture à l'efpaignolle[3] à ung des chevaux de lad. efcuyrie . . . . xx f.

[17] A l'apothiquaire pour drogues à faire onguens aux chevaux de lad. efcuyrie . . . . xxxj f.

Et la pofte où le logis de la pofte eft là, et courir la pofte, et aller en pofte, et chevaux de pofte. » *I. Nicot.*

[1] 1630 *circ.* « Deux mors avecques les boffettes dorées. » *Invent. des ducs de Lorraine*, p. 21. — 1709. « Boffette. Terme d'Epronnier, ornemens d'embouchure qui couvre le banquet, et qu'on met aux côtéz du mords d'un cheval. » *Richelet.*

[2] « Burellus, pannis fpiffioris ac vilioris fpecies, noftris Bureau ; Catholicum, Armoricum Burell ; Gall. Bureau, gros drap ; Lat. Burum, unde buriatus, veftu en bureau. » *Du Cange.* — 1661. « Le proverbe qui est en ufage a pris son origine de luy (Michel Bureau, évêque de Hieropole), qui eft tel : Bureau vaut bien Efcarlate, ou bien, le Bureau est auffi fin qu'Efcarlate. Ce qui fut dit par luy comme en colère parlant avec M. le cardinal de Luxembourg, évefque du Mans, l'an 1518, lorfqu'ils avoient procès enfemble touchant leurs jurifdictions ; en quoy l'on voit l'équivoque de fon nom Bureau pour Blanchet et drap non teint, avec une allufion sur l'habit de cardinal qui est d'Efcarlate, eftimée la plus riche couleur ou teinture en drap de laine. » Denys Godefroy, *Pièces justif. de l'Hist. de Charles VII*, p. 878.

[3] 1606 « Couverture... qu'on met fur un cheval fellé... pour conferver les chauffes quand on va par la ville à cheval, ce que l'Efpagnol appelle « Gualdrapa ». En laquelle fignification on dit aller en houffe. » *I. Nicot.*

[18] Au cellier pour plufieurs menues parties par luy faictes aux felles & harnois defd. grans chevaulx durand lefd. moys L f.

[19] A l'efperonnier pour plufieurs menues parties avec une paire d'efperons baillée pour mond. S^gr, avecques ung mors pour le Courferot . . . . XL f.

[20] Pour avoir faict dorer lefd. efperons & faire les boucles de lacton doré avecques douze cloux auffi dorés. . . . XLV f.

[21] En corde pour fervir en lad. efcuyrie . . . . iij f.

Qui eft en tout lad. fomme de. . . . . . . IX l. IX f. t.

[22] A Verdun Taboys pour mifes faictes ou voiage (fol. 122 v°) de l'enterrement de la Royne à St Laurent des Eaulx, pour avoir reffect la lectière du harnoys du drap du Turc pour ce qu'elle eftoit trop grande . . . . ij f. vj d.

[23] A Clery pour avoir embourré la celle du courtault, abillé la teftière[1] & la celle du grans courtault . . . . iij f.

[24] Pour avoir mis ung aneau à l'embouchure[2] du mors du curé. xij d.

[1] 1568 « Pour vingt huict effes dorées & argentées mifes au boutz des chefnes de fer coufues dans les teftières des chevaux (de guerre du roi), la fomme de cinquante solz tournoiz. » *Arch. Nat.*, K 530, carton 11, f^es de parchemin non paginées, ayant servi à faire des sacs. — 1706 « Têtière, terme de Sellier et de Bourelier. C'est la partie de la bride où se met la tête du cheval. La têtière est composée de deux portemords, d'un frontal, d'une sougorge et d'une muserolle. » *Richelet.*

[2] 1564. « Après que l'on aura baillé au cheval le mors tel que le requiert la compofition de fa tefte & de fon col... & advifé que la barbette de la garde foit repliée en dehors afin qu'elle ne luy offenfe la lèvre, fera befoin premièrement de regarder que l'embouchure foit bien ajuftée en la bouche & la gourmette au menton. » *Traicté de la manière de bien embrider... les chevaux...* par le S. César Fiaschi. Paris, 1564, fol. 30 v°. — 1732. « Embouchure, fer que l'on met dans la bouche du cheval pour la tenir sujette. Ce fer se forge de différentes façons : il y a des embouchures à canon simple, d'autres à canon montant, et d'autres à berges, à pas d'âne, à olives, à écaches, avec liberté ou sans liberté de langue, mais toujours proportionnées à la bouche du cheval, selon qu'il l'a plus ou moins fendue ou sensible. Le mors est pris sou-

[25] Pour deux paires de fangles pour les deux curés [1] & embourage [2] des celles. . . . . v f. xj d.

[26] A Paris pour la noircifure de deux mors pour la mulle que Monf. d'Eftiffac a donné à Monfgr, & l'autre pour le courtault que le premier prefident a auffi donné, & pour avoir affis les boffes deffus . . . . vij f. vj d.

[27] Pour deux paires de boffes pour lefd mors . . . x f.

[28] Pour deux paires d'eftrieux à quatre filletz [3] pour lefd. courtaulx de mulle. . . . . xxv f.

[29] Aud. lieu pour l'embourrure de troys celles neufves du Turc & (fol. 123) de la hacquenée & du courtault dud. préfident v f.

[30] Pour une bouche à teftière de ladicte hacquenée & ung tiret à ung poytral [4]. . . . . ij f. vj d.

[31] Aud. Paris pour une groffe ferrure à la porte de l'armetrie qui eft au Tournelle. . . . . vij f. vj d.

[32] Pour deux bandes de fer aux coffres des bardes [5] qui eft rompu, & remis un morillon [6] . . . . iiij f. vj d.

vent pour l'embouchure, quoi qu'en général il signifie toutes les pièces de fer dont la bride est composée. » *Dict. univ. des arts et des sciences.*

[1] 1499 « Ce font les parties que Iehan de Troyes, fellier du roi a faittes & livrées pour une littière & un curré pour Madame la duchesse d'Orléans. » *Arch. Ioursanvault*, n° 727. Curé pourrait donc être le nom donné aux chevaux affectés au service des litières.

[2] 1530. « Ung coffre couvert de cuyr noir, où il y a des bourletz à mectre foubz les bardes, avec les fangles & creppières. » *Arm. de Nancy*, ap. *Inv. des ducs de Lorraine*, p. 4.

[3] Peut-être étrier, dont la semelle ajourée est formée par quatre tiges parallèles, ou ayant une ornementation à quatre filets (?).

[4] 1709. « Poitral ou poitrail. C'est une bande de cuir qui passe par devant le poitral du cheval pour tenir la selle ferme quand le cheval monte. » *Richelet.*

[5] 1530 *circ.* « Autres harnois eftans dans un coffre de fappin emmy ledit galetas... Deux coffres de bardes dans lefquelz il y a les armures de deux felles de joufte. » *Inv. des ducs de Lorraine*, p. 17.

[6] 1380. « Colin Remon pour une ferrure neufve mife en un des coffineaux d'Efchançonnerie... pour garnir une ferrure, II coupplières, I moreillon &

[33] A cinq hommes qui ont porté neuf coffres & la tappicerie du bas des Tournelles en l'armurie, & pour avoir neċtoyé la chambre. . . . . v ſ.

[34] Pour ſeze aulnes de toille pour fere deux paillaſſes à coucher les paiges à ij ſ. vj d. l'une . . . . xL ſ.

[35] Pour la faſon deſd. paillaſſes . . . . iij ſ.

[36] Pour deux eſtrilles pour l'eſcuyrie des courteaulx. x ſ.

Qui eſt en tout lad. ſomme de. . . . . . . vj l. xij ſ. t.

Aud. Verdun la ſomme de unze livres (fol. 123 v°) huit ſolz tourn. pour le rambourſement de pareilhe ſomme par luy payée, c'eſt aſſavoir :

[37] A l'homme de Monſeigneur de Chaudion, troys eſcuz ſol. vallent . . . . cxiiij ſ.

[38] Au pallefrenier du baron de Monmoreau, troys eſcuz ſol. vallent . . . . cxiiij ſ.

de don a eulx faiċt par Mond. Sgr pour luy avoir préſenté de par leurs maîtres chacun ung cheval.

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . . . xj l. viij ſ. t.

A Verdun Taboys la ſomme de douze livres huit ſolz pour le rambourſement de pareilhe ſomme par luy payée, ſavoir eſt :

[39] Au pallefrenier de Monſ. le premier préſident de Paris pour avoir préſenté de par ſon maiſtre ou moys de janvier der. paſſé un cheval de poil bayart[1] à Monſeigr . . . . . . vij l.

[40] Au pallefrenier de Monſ. d'Eſtiſſac pour avoir auſſi préſenté de par ſon maiſtre une mulle à mondit Sgr. . . . cviij ſ.

Qui eſt ladiċte ſomme de . . . . xij l. viij ſ. t.

1 reſſort pour led. office... 10 ſ. » Douet d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel*, p. 67. — 1709. « Moraillon, terme de serrurier, c'est le morceau de fer attaché au couvercle d'un coffre, qui entre dans la serrure. Et dans les serrures à bosse, c'est le fer attaché au verrou qui entre aussi dans la serrure. » *Richelet.*

[1] 1606. « Un cheval bai ou bayart... » *I. Nicot.*

[41] (Fol. 124) A Jehan Merlin, marefchal, ou moys de janvier pour avoir penfé une mulle d'une efpaulle & d'une jambe. . xxx f.

[42] Pour avoir bailhé deux boytes d'onguens à v f. chacun . . . . x f.

[43] Pour une boyte de cyre . . . . v f.

[44] Pour avoir fet une enmyeleure[1] à la hacquenée. xv f.

[45] Pour luy avoir faict ung brevaige . . . . . xij f.

[46] Pour avoir bailhé troys boytes d'onguens à v f. chacun . . . . xv f.

[47] Pour avoir bailhé ung brevaige au cheval bayart. x f.

[48] Pour une myeleure à la hacquenée blanche . . viij f.

[49] Pour ung brevaige à petit engoyfon[2] . . . . vij f.

[50] Pour deux boytes d'onguens . . . . . . x f.

[51] Pour drogues fournyes pour le curé qui a eu le feu. . . . . xij f.

[52] Pour le mulet qui a eu auffi le feu. . . . . v f.

Qui eft en tout . . . . vj l. xix f.

A Anthoyne Duval, argentier des grans chevaulx, la fomme de neuf livres tourn. par luy payée, fcavoir eft :

[53] A ung efperonnier de Bloys pour plufieurs menues parties par luy faictes, fcavoir eft pour ung vieulx mors qu'il a reblanchy & mis (fol. 124) une chenefte, des touretz[3], aneaulx, & auffi ataché deux paires de boffes. . . . . viij f.

[1] 1721. « Emmieileure. Onguent dont se servent les écuyers et les maréchaux pour guérir les blessures ou écorchures des chevaux. Il est fait d'un mélange de miel, de graisse, de thérébentine et d'autres drogues, et on en frotte les parties incommodées, enflées, foulées, etc. » *Dict. de Trévoux.*

[2] 1606. « Anouer, une poulle anouée quand elle a prins fi gros morceau qu'elle ne le peut avaller & demeure dans le gofier. Strangulari, præfocari. Aucuns disent Engouer. » *Nicot.* » — 1655. « Engouer, fe fuffoquer en mangeant. » *Borel.*

[3] 1732. « Touret est aussi un terme d'Esperonnier, et signifie un clou

[54] Pour ung mors a la genete[1], reblanchy les branches. xv s.

[55] Pour deux portemors & deux aneaulx. . . . . ij s.

[56] Pour ung soulier de cuyr au cheval de Longueville qui est mallade d'ung pié. . . . . iij s.

[57] Pour douze grosses eguilhetes[2] de soye pour servir aux bardes de Monsgr. . . . . xv s.

[58] A ung apothicquaire de Bloys pour drogues par luy baillées à faire onguemens pour les chevaulx . . . . xx s.

[59] Pour troys quars de gros bureau a rabillier une couverture qui est rompue. . . . . vij s.

[60] A ung cousturier qui a faict deux couvertures à l'espaignolle & rabillé troys aultres, pour ses peyne & façon. . xv s.

[61] Pour deux bors de lacton à mectre sur les bardes. xv s.

[62] Pour ung mors à pas d'asne[3] garny de bossetes dorées pour l'Estradiot[4]. . . . . xxv s.

tourné en rond comme un anneau, et qui a une grosse tête arrêtée dans la partie de la branche de la bride d'un cheval, appelée Gargouille. » *Dict. univ. des arts et des sciences.*

[1] 1554. « Genet s'appelle icy une forte de mors que coustumièrement on baille aux genets d'Espaigne. » *Cesar Fiaschi*, fol. 18 v° et fig. 57 v°, 63 et v°.

[2] 1561. « Estat des marchandises non comprises ès prix, faicts avec les marchands..., lesquelles seront comptées ainsy qu'est cy après déclairé, assavoir... Les esguillettes de fine soye d'Angleterre renforcée, la douzaine xv s. vi d.; Autres esguillettes de tresse d'un quartier de long, aussy renforcées, la douzaine xv s.; Les esguillettes de ruban large, renforcées à rames, la douzaine LX s... » *Etats relatifs à la... maison... du duc d'Orléans, frère de Charles IX*, par J. Brossard, ap. *Bull. archéol.*, 1890, p. 23.

[3] 1564. « Advenant qu'il soit besoin de bailler à tel cheval le mors ouvert, il luy faudra lors bailler le mors à pas d'asne (ou chiappon) de deux prises, & si les deux prises ne suffisent pas, y adiouster la troisième. » *Cesar Fiaschi*, fol. 6 v° et fig. 56 v°, 58 v°, 59 à 62 v°.

[4] Nom donné à un cheval, probablement à cause de son origine orientale. — 1494. « Estradiots sont gens comme Genetaires, vestus à pied & à cheval comme les Turcs, sauf la teste où ils ne portent ceste toile qu'ils appellent Tolliban, & sont dures gens & leurs chevaux, & couchent dehors tout l'an. Ils estoient tous Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont, les uns de

[63] Pour une paire d'eftrieux neufs pour (fol. 125) led. Eftradiot . . . . x f.

[64] A un apothicaire de Paris pour drogues à faire onguemens doux pour les chevaulx de lad. efcuyrie . . . xviij f.

[65] Pour une paire de fourches pour fervir en lad. efcuyrie x f.

[66] Pour avoir faict des chaffis[1] aux eftables de lad. efcuyrie . . . . viij f.

[67] Pour ung fac de toille. . . . . iiij f.

[68] Pour une boucle dorée à ung des efperons de mond. Sgr . . . . v f.

Qui eft en tout lad. fomme de . . . . ix l. t.

Aud. Verdun, fourrier de l'Efcuyrie, la fomme de vingt huit livres dix huit folz unze deniers t. scavoir eft :

[69] Pour avoir faict noircir une paire d'efperons à double garnyture . . . . iij f.

[70] Pour la garnyture de cuyr defd. efperons . . xx d.

[71] Pour une paire d'eftrieux à quatre filletz retors pour mond. Sgr à la hacquenée Chaudron . . . . . . xij f. vj d.

[72] Pour ung mors pour le petit (fol. 125 v°) Traquenart avecques une paire de boffetes noires. . . . . xv f.

[73] Pour ung mors pour le cheval de Gruffy, & pour avoir remis les boffetes deffus led. mors . . . . xj f. iij d.

[74] Pour une paire d'eftrieux à armer pour Monfgr . xv f.

[75] Pour deux paires d'efperons à armer pour Mond. Sgr faictz à grant hafte . . . . xx f.

Naples de Roumanie en la Morée, autres d'Albanie devers Duras, & font leurs chevaux bons & tous de Turquie. Les Vénitiens s'en fervent fort & s'y fient. » *Commines*, édit. 1581, p. 289.

[1] 1709 « Chassis, terme de menuisier, clôture de bois qu'on rabote & qu'on fait par carreaux, sur laquelle on colle du papier qu'on huile, & qu'on met ensuite aux croisées des fenêtres devant les vitres, afin que la chambre soit plus chaude. » *Richelet*.

[76] Pour deux groſſes lances pour mondiċt Seigneur avec les fers. . . . . iiij l. xij ſ. vj d.

[77] Pour deux aneaulx d'eſtaingn pour courir la bague[1] pour mond. Sgr . . . . vj ſ. vj d.

[78] Pour ſept aguilhetes de ſoye blanche pour meċtre les eſperons & les bothines[2] de mond. Sgr . . . . iij ſ.

[79] Pour ung fourreau couvert de velours blanc pour une des eſpées de mond. Sgr . . . . vj ſ. vj d.

[80] Pour avoir fourby deux eſpées de mond. Sgr qui eſtoient gaſtées de rouille. . . . . ix ſ.

[81] Pour avoir couvert une paire de bardes avec la leċtière[3] & rène du cheval, couvertes leſd. bardes toutes de toille d'argent, & par deſſus la moiċtié de velours blanc, & l'autre (fol. 126) moiċtyé de marrocquin blanc, avecques deux bors de cordelières de toille d'argent & de marrocquin par moytié, qui ſont deux

[1] 1606. « Bague auſſi eſt l'anneau qu'on pend à une potence du bout d'une lice ou carrière de cheval dans laquelle les coureurs taſchent de mettre leurs lances, pour gaigner le prix. Selon quoy on dit courir la bague pour taſcher, en pleine courſe de cheval, mettre la lance dans ladite bague, & il a gaigné la bague pour il a emporté le pris. » *Nicot.*

[2] 1540. « Il luy choiſit celles (bottines) qui luy ſembloyent le mieux venir à ſes jambes & les luy chauſſa. Quand il les euſt, il ſe fait auſſi eſſayer les ſouliers, leſquels luy ſemblèrent venir bien à ſes pieds comme les botines à ſes jambes... Il ne faut pas entendre des botines faites à la façon des modernes noſtres puiſqu'elles (les nôtres) ſe mettent en des ſouliers. » *Bon. des Periers.* Nouv. XCVI. t. II, p. 317-318. — 1606. « Caliga, tegumentum militare tibarium .. Chausse, chaussure, botine. » *Iunius Adrianus... Nomenclator... de Vestibus*, p. 173, ap. *I. Nicot.*

[3] 1572, 30 sept. « Item, deux flancars de bardes de cheval, ung devant, ung caparaſſon, le tout de toille d'or enrichy de croix de toille d'argent, une leſtière, une paire d'eſtriers, une paire de rênes de buffle, le tout priſé 12 l. t. délivés au chevalier du guet pour la ſomme de 70 l. t. » *Vente des meubles de Claude Gouffier...* Célestin Port, ap. *Rev. Soc. sav.*, 1874, 1er sem., p. 569. — Nous ne pouvons donner l'explication de ce mot, peut-être faut-il lire « teſtière ».

couvertures de bardes, pour ce faire a prins quatre hommes toute nuyt pour luy ayder à ce fere . . . . viij l.

[82] Pour avoir garny leſd. bardes par dedans le cuyr tout autour pour atacher lad. couverture . . . . xx ſ. t.

[83] Pour ſept boucles eſtaignées, larges & remforcées pour le harnoys dud. cheval pareilhes deſd. bardes. . xxij ſ. vj d.

[84] Pour quarante aguilhetes de ſoye blanche pour ſervir eſd. bardes, poiſant leſd. eguilhetes dix onces à xij ſ. vj d. l'once. . . . . vj l. v ſ.

[85] A troys hommes qui ont porté de Paris aux bonſhommes là où Monſgr courut la lance, les bardes & lances . . . vj ſ.

[86] Pour deux paires d'eſtrieux camus [1] par deſſoubz pour la chaſſe pour Monſgr. . . . . xxv ſ.

[87] Pour quatre paires de boſſetes à la turcque pour la chaſſe, noyres, & pour les avoir aſſis ſur les mors . . . . . xv ſ.

Qui eſt en tout lad. ſomme de. . . xxviij l. xviij ſ. xj d. t.

[88] (Fol. 127 v°.) A Jehan Migean, baſtier suyvant la court, la ſomme de deux cens cinquante & ſix livres dix ſolz tournoys, pour ſix vingt quinze eſcuz ſol., pour troys muletz par luy venduz & livrés en l'Eſcuyrie de mond. Sgr. pour ſervir de ſommiers [2], pour cecy . . . . ii^{c}Lvj l. x ſ.

[1] 1606. « ... Il n'est pas sans raison de l'extraire de χαμμύω, aussi diction grecque qui signifie fermer et clore. » *Nicot.* — Avec les chaussures arrondies ou carrées du bout, il arrivait que le cavalier dégageait difficilement le pied de l'étrier, ce qui, en certains cas, pouvait être dangereux. Pour éviter cet inconvénient, on fabriquait des étriers fermés en avant par un grillage dits : « camus, obtus, à cage, à barbacane ; » ainsi le soleret ne pouvait-il s'engager. Cet appareil préservait en outre le pied des atteintes diverses, et dans les joutes restait une protection contre la barrière. *Cf.* Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, t. V, p. 418, fig. 9 ; Angelo Angelucci, *Catal. Armeria de Turin*, p. 59, note 2 et fig. ; F. Bernadac, *Appendice au Catal. du Musée d'Artillerie*, p. 31. Toutefois, il est à noter que dans les exemples ci-dessus les étriers ne sont pas « camus par deſſoubz. »

[2] 1606. « Sommier... pour un cheval portant en somme, c'est-à-dire sur le dos, soit bahus ou autre charge. » *I. Nicot.*

[89] A Pierre Bobyc, marchant de chevaulx, demourant à Paris la fomme de quatre cens vingt & une livre feze folz tourn., scavoir eft : pour troys grans chevaulx, l'ung de poil noir, l'autre bay & l'autre gris, de luy achaptez pour mond. Sgr la fomme de xi^xx^x écus t. d'or fol. vallant à xxxviij f. pièce iiij^c^xviij l., lefqueulx chevaulx ont éftés livrés en l'Efcuyrie de mond. Sgr, & LXXLI f. pour le vin des varletz[1] dud. marchant ; qui eft en tout lad. fomme de. . . . . iiij^c^xxj l. xvj f. t.

A Anth. Duval la fomme de neuf livres troys folz tournoys pour le rambourfement de pareilhe fomme par luy payée pour l'Efcuyrie des grans chevaulx de mond. Sgr, fcavoir eft :

[90] A ung apothicaire L f. pour plufieurs drogues par luy baillées pour faire onguemens au cheval nommé Lelude qui eft bleffé d'ung coup de pié de cheval, & pour autres onguemens doux pour les aultres chevaulx de lad. Efcuyrie.

[91] Pour treze aulnes groffe toille à faire troys couvertures à l'efpaignolle aux chevaulx de lad. Efcuyrie à la raifon de iij f. l'aune . . . . XLIj f.

[92] Aux coufturiés pour la façon des couvertures & rabillement des troys autres. . . . . xxv f.

[93] A ung efperonnier pour ung mors double[2] pour ung courtault bay, avoir eftamé troys paires d'eftrilles & en avoir baillié deux, rabillé troys mors pour les autres chevaulx de lad. Efcuyrie, & (fol. 127 v°) pour ung aultre petit mors à ung courtault . . . . LX f.

[1] 1609. « Le vin des varlets, le vin des clercs : *accessio vel accessiones.* » *I. Nicot.*

[2] 1564. « Mors à double filet de patenostres ; que nous difons à couplet & à ballottes rayées... Mors à fronde en baftonnet double prifes que nous difons à couplet, quatre rouelles, deux deffus et deux deffous ou baftonnets à quatre rouelles. » *Cesar Fiaschi*, fig., fol. 54 et 55.

[94] Pour deux efpoucetes à neƈtoyer les harnois de veloux de lad. Efcuyrie . . . . vj f.

Qui eft en tout lad. fomme de . . . . ix l. iij f. t.

[95] A Charles de Leanne, ayde en cuyfine, la fomme de treze livres neuf folz fix deniers tourn. pour ung cheval de poil bay de luy achapté & mis en l'Efcuyrie de mond. Sgr pour fervir à porter ung des pages, pour cecy . . . . xiij l. ix f. vj d.

[96] A Jehan Arnoul, hofte du Lyon d'or à Gergueau *(Jargeau)*, la fomme de treze livres fix folz tournoys pour ung cheval de poil gris de luy achapté pour fervir à porter ung des pages, pour cecy . . . . xiij l. vj f.

A Yvonnet Robert boffetier d'Amboife la (fol. 128) fomme de foixante & troys folz dix deniers tournoys, fcavoir eft :

[97] Pour avoir faiƈt deux grans paires de boffetes longues & noyres . . . . x f.

[98] Pour fix paires de moyennes noyres à v f. paire. xxx f.

[99] Pour deux paires de plaines lugnes[1] pour la mulle & l'autre pour le courtault . . . . viij f.

[100] Pour avoir ataché fur les mors lefd. boffetes. xij f. vj d.

[101] Pour demy cent de clou jaulne pour l'efcuyrie des grans chevaulx pour atacher les boffetes fur les mors. iij f. iiij d.

Qui eft en tout lad. fomme de . . . . . LXiij f. x d. t.

A Jacques Merveilhes armurier la fomme de foixante & dix huit livres cinq folz tournoys pour parties de fon meftier, par luy faiƈtes & fournies pour mond. Sgr, & à luy livrées ou mois de mars en l'an de ce rolle comme s'en fuit, scavoir eft :

[102] Pour ung harnoiz complet à double croyfant[2] & grant

[1] « Pleine lune », variété de bossette ?

[2] Pièce protégeant l'aisselle : 1468. « Idem une falade, ung harnois de

buffe[1] & le gantelet droit à doiz[2], l'avant bras droit (fol. 128 v°) à lames par dedans[3] . . . . xxxv écuz.

[103] Pour une grant lame[4] avecques deux grans taffetes[5], pour ce . . . . iij écuz.

[104] Pour le drap des taffetes. . . . . xxv s.

[105] Pour la voicture dud. harnoiz de Tours à Bloys, pour le mener essaier & pour la voicture de le retourner à Tours. xxx s.

[106] Pour la despence de luy & de son cheval quant il fut pour essayer led. harnois noir, pour despence & pour tout. LX s.

[107] Pour la voicture dud. harnois neuf & du vieulx harnois qui fut recleué avecques les grans doubles pièces de Tours à Bloys . . . . LX s.

jambes, ung croissant tenant à un méchant pourpoint, et deux paires de hauberjeon avecques une vieille espée d'armes. » *Inv. et comptes des obsèques de Jean, bâtard d'Orléans*, par J. Jarry ap. *Mém. Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXIII, 1892, p. 144. — 1501. « Le roy Regnier de Cecille (René d'Anjou) esleva une confrairie de chevaliers et d'escuyers qui portoient le croissant sous l'asselle, les chevaliers d'or et les escuiers d'argent ; et y avoit escript : « Croissant en loz. » *Espître... pour célébrer la feste du Thoisun d'or*, par Ol. de la Marche, *ap*. Bern. Prost, *Duel judiciaire*, p. 103.

[1] *Cf*. J.-B. G., *la Buffe et la Passegarde*, ap. *Doc.*, t. I, p. 216 et suiv.

[2] Dans l'armure de joute, le gantelet droit qui devait empoigner la lance était à articulations libres, tandis que la main gauche était armée d'un miton.

[3] La même observation s'applique à l'avant-bras droit, dont le mouvement devait être plus aisé.

[4] « Grant lame. » Pièce de renfort de la cuirasse; différente de celle dont il est question dans le texte suivant, antérieur de plus d'un siècle : 1398 7 août « Et dit-on que (Messire Otte de Granson) montant à cheval à son logis pour venir à sa journée, une lame de sa cuyrasse l'empescha, et prestement la fist oster par son armuyer. Et là estoit présent entre les autres gens, l'hoste de messire Girard d'Estavayé son adversaire, qui advertit son hoste de la lame ostée, et de quel costé elle failloit. Ledit messire Girard, myt peine de la trouver au nud à celuy endroit, et tant fist qu'il la trouva d'une espée, et luy mist dedans le ventre. » *Ol. de la Marche. L'advis du gaige de bataille...* ap. Bern. Prost, *Duel judic.*, p. 7.

[5] *Cf*. J.-B. G., *Docum.*, t. I, p. 175, note 6 et tables.

[108] Pour la defpence de fon voiage quand il fut à Bloys mener lefd. harnoiz blancs[1], tant pour fa defpence que de fon cheval . . . . LX f.

Qui eft en tout ladicte fomme de . . . . LXXVIIJ l. v f. t.

[109] A maiftre Martin du Cartelier, maiftre (fol. 129) d'efcolle du fils de Monf^r de St Vallier, la fomme de fept livres treze folz t. pour ung cheval de luy achapté pour fervir à porter ung des paiges de mond. Sgr, pour cecy . . . . . . VIJ l. XIIJ f. t.

[110] A Jehan de Paris, ferviteur de Monf^r de Sainct Marfault, la fomme de neuf livres dix fept folz fix deniers tourn. pour ung cheval de luy achapté pour fervir à porter ung des paiges de mond. Sgr, pour cecy. . . . . IX l. XVIJ f. VJ d.

[111] A Loys Beal la fomme de dix folz t. pour le rambourfement de pareilhe fomme par luy à payer à Charles Fuyelle, efperonnier d'Abeville, pour ung mors de bride achapté pour ung des courtaulx de mond. Sgr, pour cecy . . . . . . X f. t.

[112] A Macé Bonnevin la fomme de dix neuf (fol. 129 v°) livres treze folz neuf deniers tourn. pour cinquante aulnes de frange de foye pour franger deux harnois de courtaulx & une houffe[2], poifant vingt & fix onces ung quart à XV folz l'once, valent lad. fomme de. . . . . XIX l. XIIJ f. IX d.

A Jacques Merveilhes, armurier, la fomme de vingt fix livres cinq folz tourn. scavoir eft :

[113] Pour avoir rabilhé & relevé tout à neuf le harnois de mond. Sgr qu'il avoit en Picardie . . . . IIJ efc.

[1] *Cf.* J.-B. G., *la Boutique de Jean de Vouvray*, ap. *Docum.*, t. I, p. 170, note 2.

[2] 1606. « Houffe... Couverture foit de drap, foit de cuir, foit courte, foit pendant jufques fur les pafturons qu'on met fur un cheval fellé, ou par grandeur & ornement... » *I. Nicot.*

[114] Pour avoir neſtoyé & relevé une paire de harnois de jambes que Iehan d'Auſonne a faiſt, une grant lame & deux grans taſſetes, une paire de gantellets, deux chanfrains, reſſait une petite bavière[1] & les lames ſur l'armet de mond. Sgr . iiij eſc.

[115] Et pour avoir faiſt une grant viſière[2] heaulme & une bavière . . . . iij eſc.

[116] Pour avoir relevé & neſtoyé les grans doubles pièces[3] . . . . ij eſc.

[117] Pour ung voiage faiſt de Tours à Bloys (fol. 130) quérir les harnois. . . . . LX ſ.

[118] Pour la voiſture d'avoir mené lediſt harnois dudiſt Bloys à Tours . . . . x ſ.

Qui eſt en tout lad. ſomme de. . . . . . xxvj l. v ſ. t.

[119] A Ozias de Lavernade, eſcuyer, Sgr de la Baſtie, la ſomme de ſept cens ſoixante livres tournoys pour la vendition & livraiſon d'un courſier[4] de poil bay brun par luy vendu à mond. Sgr, & douze aulnes de veloux que mondiſt Sgr luy a fait bailher oultre & par deſſus la ſomme de . . . . . . VII^{c}LX l. t.

[1] *Cf.* J.-B. G., *Import. des armes étr.*, ap. *Docum.*, t. I, p. 202, note 5.

[2] 1460 *circ.* « Item, de deſcendre et de remonter, de reſtraindre et de reſlargir, de haulſer et de deſvaller ſa viſière, toutes et quantes que meſtier sera et qu'il luy plaira. » *Le Livre du sieur de l'Isle Adam pour gaige de bataille*, ap. Bern. Prost, *Duel judic.*, p. 33. — 1606. « Que des Eſſars en son Amadis appelle ſouvent veüe, eſt la face antérieure du heaulme par où l'homme d'armes iette ſa veüe, comme par une fente ou meurtrière. » *I. Nicot.*

[3] 1530 *circ.* « Les pièces doubles d'un harnois complet, excepté l'armet. » *Inv. des ducs de Lorraine*, p. 16. « Les harnois de jouſte tous completz avec toutes les doubles pièces. » *Ibid.*, p. 18. — Dans un recueil de dessins d'armures de la seconde moitié du XVIe siècle ayant fait partie de la collection Spitzer, figure la reproduction d'un assez grand nombre d'armures accompagnées de leurs doubles pièces ; nous en avons publié deux planches : t. VI, *Armes et armures*, p. LIV et LV.

[4] 1606. « Courſier ou Corſaire c'eſt-à-dire un cheval de lance, ſur lequel on court la lance. » *I. Nicot.*

[120] A Jehan Merlin, marefchal de mond. Sgr, pour plufieurs parties de fon meftier fournies & bailhées pour les chevaulx de l'Efcuyrie de mond. Sgr, depuis le mois d'avril l'an de ce compte, jufques ou moys de décembre enfuivant, comprins en ce drogues, onguemens & brevaiges pour les chevaulx qui ont efté mallades, pour cecy lad. fomme de . . . . ix l. v f. t.

(Fol. 130 v°) A Iehan Bruneau, fecretaire de mond. Sgr la fomme de foixante livres cinq folz tournoys pour le rambourfement de pareilhe fomme par luy payée, scavoir est :

[121] Au palefrenier du Sgr Iehan Iacques Trivulce[1], xx l. tant pour payer à fes defpens de f'en retourner de la ville de Paris à la maifon de fon maiftre Embrun[2] où il pourra vacquer xxij ou xxiiij journées de don à luy faict par mond. Sgr. en récompenfe de la poyne qu'il a eue en amenant dud. Ambrun ung grant cheval que fon maiftre a prêté à mond. Sgr à Paris, pour luy fervir au tournoy qu'il a faict à l'entrée de la Royne.

[122] Au pallefrenier de Monfgr de la Rocheffoucault[3] qui avoit quatre grans chevaulx & ung courtault aud. Paris pour pareilhe caufe que dit eft. . . . . xvij l. x f.

[1] 1513. Un des chefs les plus imprévoyants de l'armée française battue à Novare : « M. de la Trémouille et les autres capitaines les voulaient toujours attendre (les lansquenets) ; mais le fieur Iean Iacques, lequel avoit charge de les mener jufqu'à Milan avec un efperon de bois, eftoit encore à cefte fantaifie, et les faifoit toufjours haftter, dont mal en prift, comme vous verrez cy après. » *Mém. de Fleurange*, ap. Mich. et Pouj., t. V, p. 34. — 1515. Maréchal de France, il accompagna François I[er] dans sa campagne d'Italie. *Mém. de Martin du Bellay*, ap. *Ibid.*, p. 123.

[2] 1515. Embrun fut la dernière étape de François I[er] sur la route d'Italie. *Ibid.*

[3] 1513. « Le 3 de feptembre qui fut un fabmedy de nuict, 1513, je feus griefvement malade de collique à Congnac ; et par ce fut rompu mon voyage, car je devois aller à Barbezieux tenir l'enfant de La Rochefoucault. » *Journal de Louise de Savoie*, ap. Mich. et Pouj., t. V, p. 88.

[123] A homme de Mgr, de la montagne pour ramener à la maiſon de ſon maiſtre (fol. 131) ung grant cheval qu'il avoit preſté à mond. Sgr. pour le tournoy . . . . cv ſ.

[124] Au pallefrenier de meſſire Paul Camille lieutenant du Sgr. Teaulde pour ſ'en retourner en Lenguedoc en la maiſon de ſond. maiſtre, & y ramener ung grant cheval qu'il avoit preſté à mond, Sgr. pour le tournay[1] . . . . xvij l. x ſ.

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . . . LX l. v ſ. t.

A Phelipot Dumont, aubregeonnier du Roy, la ſomme de neuf livres cinq cens ſols tournoys, ſcavoir eſt :

[125] Pour avoir abilhé une paire de botines de mailhe couvertes . . . . xxxv ſ.

[126] Pour avoir couvert deux paires de ſouliers de mailhe avecques les pointes. . . . . xxxv ſ.

[127] Pour avoir bailhé une mailhe de tonnelet[2]. . LXX ſ.

[128] Pour avoir garny une paire de ſouliers de mailhe jaulne, & bailhé la mailhe de grève coppée[3] & par pluſieurs fois neƈty & regluy (fol. 131 v°) leſd. ſoulliers de maille. . . . . xxxv ſ.

[1] 1391 « Gratifications diverses accordées par le roi « aux vallès qui ont « amené les chevaux que le duc de Bourgogne & les ſires de Caveryves, de « Leveſte et de Saveuſes, lui ont preſtez pour jouſter à la feſte de Guill. de « Namur » à Beauté-sur-Marne, 18 avril. » *Arch. Joursanvault*, n° 653.

[2] Tonnelet de maille, jupe de maille. 1474, oct. « Iehan Saintot conſturier, ung tonnelet d'unes cuiraſſes, ung heaulme, une hache & ung eſpié. » *Viſite d'armes à Troyes*, *Arch. com.*, AA, 8° carton, liasse I, f° 6. « La veſve de Iehan Guerrier à ſon vivant orfèvre, ung hauberjon, ung tonnelet de curaſſes, une paire de gardebras, une paire de gantelets, une hache d'armes, un becq de faucon & une juſarme. » *Ibid.* f° 27 v°. « Garin Champfort, eſperonnier, ung tonnelet, une ſalade, une paire de ganteletz, le deſſoubz dudit tonnelet de mailles, une hache, ung eſpieu, une eſpée & ung gorgery. » *Ibid.* f° 44.— 1530 *circ.* : « Ung harnois complet pour combattre à pied, excepté les gantellets et harnois de jambes. Six tonneletz. Six baſſinetz. Six paires de gardebras. » *Inv. des ducs de Lorr.*, p. 22.

[3] Grèves coupées, *cf.* J.-B. G. *Docum.*, t. I, p. 174, note 4.

[129] Et pour avoir baillé la maille du ply du bras & du poignet . . . . x ſ.

Le tout par luy fourny à mond. Sgr pour luy ſervir au tournoy pour cecy . . . . IX l. V ſ. t.

A Claude de Camuel & Iehan de Soulas, la ſomme de ſoixante & dix livres dix ſolz tournoys, ſcavoir eſt :

[130] Pour le boys & clou, poyne d'ouvriers & vaccation d'avoir par eulx faict des eſcuſſons du Roy & de la Royne pour mectre à l'arc triomphal du tournoy que Monſeigr a faict à l'entrée de la Royne à Paris ou moys de novembre l'an de ce compte . . . . XIIIj l.

[131] Pour la ferrure à ſouſtenir les eſcuſſons, c'eſt aſſavoir : ung pivot de ſix piedz de long avecques quatre pattes clouées au pilier du peyron, deux grandes bandes coudées atachées à clous rivés contre leſd. eſcuſſons qui entrent dedans led. pivot pour ſouſtenir iceulx eſcuſſons . . . . IIIj l. x ſ.

[132] (Fol. 132.) Pour l'eſcuſſon de mond. Sr . . . vIj ſ.

[133] Pour avoir painct d'or, ajouré d'autres eſtoffes[1] les eſcuz dud. Sgr, de la Royne & de mond. Sgr . . . XXXV l.

[134] Pour les cinq eſcuz de l'emprinſe & autres chouſes. x l.

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . LXX l. x ſ. t.

[135] A Jehan Bore, la ſomme de vingt livres t. pour ſa perte,

[1] 1521. « A Hue de Boulongne, paintre de Md. S., pour les eſtoffes de ſondit meſtier, et peines de pluſieurs ouvriers qu'il a eu avec lui et en ſon gouvernement, pour haſtivement jour et nuit faire pour les jouſtes, qui ou mois de may mai mil CCCCXXI ont eſté faictes à Bruges à la feſte d'ilec, les harnois de jouſtes qui ſ'enſuivent : c'eſt aſſavoir, pour la premières journée d'icelles jouſtes, un harnoiz de jouſtes entier, houſſé de ſatin bleu, enſemble une paire de manches et la couverture du cheval de Md. S. de meſme pendans en terre, tous couvers de papillons d'argent et autres deviſes toutes enlevées et figurées de couleurs... » L. de Laborde, *Ducs de Bourg. Preuves*, t. I, p. 191.

domaige & intereſt qu'il a eu en la demolucion d'un pen de meur, & des fraiz qu'il luy a convenu faire pour oſter le boys de ſa court qu'il avoit mis pour la garniſon de ſa maiſon, & que les portes dud. logis ont eſté fermées durant le tournay que mond. Sgr a faict à l'entrée de la Royne à Paris, pour fere led. baſtillon, pour cecy. . . . . xx l.

A Jacques Merveilles la ſomme de quatre cens (fol. 132 v°) quatre vingts douze livres cinq ſols tournoiz, scavoir eſt :

[136] Pour une grant buffe avecques le grant garde-bras . . . . xvij l. x ſ.

[137] Pour une grand viſiere & une grand bavière[1] avecques le fronteau[2] . . . . vij l.

[138] Pour une grand taffete avecques le grand caſſet[3] & la grand lame couvrant toute la curaſſe . . . . x l. x ſ.

[1] 1465. « Et là (Montlhéry) ledict comte (de Charolais) fut en bien grand danger, et eut pluſieurs coups ; et entre les autres en la gorge d'une eſpée dont l'enſeigne luy eſt demeurée toute ſa vie, par faute de la bavière qui luy eſtoit cheute, et avoit eſté mal attachée dès le matin, et luy avoye veu cheoir. » *Mém. de Mess. Ph. de Commines*, éd. 1581, p. 13.

[2] 1381-1382. « A Hennequin du Vivier, orfèvre... pour or mis et employé par ledit orfèvre en la garniſon d'un autre (fol. 14) bacinet pour ledit Seigneur, garny d'or meilleur que touche ; c'est aſſavoir ledit bacinet ſans vervelles, fait de grant ouvraige de grant peine, fermant deſſus à bonne courroie derrières faite de bonne manière, eſmaillée de France, et bon mordant et bon frontier audit bacinet de viſière, garnie tout autour à la deviſe du harnois dudit seigneur, et un liz d'or fin et eſmaillé de blanc ſur ledit bacinet pour mettre trois plumes, et fermant deſſus à viz, laquelle poize ij mars ij onces xv eſterlins, de quoy il y a d'or fin... » *Arch. nat., Comptes de Colart de Tanques*, KK 34, fol. 13 v°, 14.

[3] « Casset », évidemment pièce de renfort. C'est la première fois que nous rencontrons cette expression qui vient peut-être de l'italien : « Casso, la parte concava del corpo, circondata dalle costole. » *Vocab. della Crusca.* Avec la grand lame, c'étaient donc les deux principales pièces de renfort de la cuirasse.

[139] Pour la grand pièce de l'avant bras[1] . . . LXX f.

[140] Pour la grand double pièce du gantellet avecques la rondelle . . . . L f.

[141] Pour une efpaulete double avec la rondelle. . LXX f.

[142] Pour le tonnelet, le bacinet, le harnois de jambes garnis de lames par dedans & tout cloux foubz boucle, avecques les fabotz[2], une paire de gardebras, une paire d'avant bras tournans & garnis de lames par dedans, une paire de gantelletz, pour le tout . . . . vj^xx ij l. x f.

[143] Pour ung allecret[3] (fol. 133) devant & derrier avecques des taffetes de lames bien longues. . . . . xxxj l.

[144] Pour ung autre bacinet fervant aud. allecret & tonnelè, en façon d'aulmes . . . . xxvj l. v f.

[145] Pour une brayes[4] toutes cloufes devant & derrière. . . . . xxvij l. x f.

[146] Pour une efpaule de mouthon[5]. . . . . . cv f.

[147] Pour une main de fer[6] . . . . cv f.

[1] Cette « grande pièce de l'avant bras » nous paraît être une variété de « l'efpaule de mouthon » cité plus loin numéro 146.

[2] Etriers en façon de gros solerets, comme ceux qui figurent à l'armure n° 5 de la Collection Spitzer. Molinier, *Catalogue*, t. VI, pl. IV.

[3] 1606. « Hallecret eft la couverture & armure de fer dont le gendarme & le picquier font armez par le bufte, fans braffalz ne fauldières, qu'on dit auffi corfelet parce qu'il n'arme que le corps fans plus. » *I. Nicot.*

[4] 1606. « Brayes en pluriel, qu'on dit aussi Braques, font ces chauffes courtes de lin ou d'autre toile, qu'on porte fous les chauffes par netteté... Braques ne fe trouve qu'en nombre pluriel, et fignifie ces chauffes de lin ou autre toile qui ne couvrent que les cuiffes. » *Ibid.*

[5] 1446. « Depuis le gantellet jufques outre le code (dans le harnois de joute), en lieu de avant braz y a une armeure qui fe appelle efpaulle de mouton, laquelle eft faczonnée large endroit le code... » *Cf. sup.* p. 13, note 1.

[6] « Main de fer », sorte de miton à pièces rigides couvrant le revers de la main gauche : la droite immédiatement à l'abri derrière la rondelle de lance, avait le gantelet à doigts. — 1585. Un miton de ce genre est dessiné dans les pièces de renfort de l'armure de sir Christofer Hatton. J.-B. G., *Coll. Spitzer*, t. VI, *Armes et armures*, p. LV. *Cf.* la note suivante.

[148] Pour feze rondelles[1] de lames (lances?) . XLIX l.

[149] Pour cinq contre rondelles[2]. . . . . . c f.

[150] Pour deux paires de ganz garniz de doiz . XL f.

[151] Pour la vifture de toutes lefd. pièces de Tours à Eftamppes qu'elles furent mennées pour effayer fur mond. Sgr & pour retourner à Paris. . . . . xx l.

[152] Pour avoir payé ceux qui ont porté & rapporté par plufieurs fois led. harnoiz quant mond. Sgr ce effayoit tant en Efle que aux Tournelles, & auffi celluy (le harnois) de pièce . L f.

[153] Pour les journées dud. Merveilles & defpens tant de luy (fol. 133 v°) que de fon cheval, pour deux moys & demy qu'il a amenné led. harnoys de mond. Sgr à Eftampes pour effayer; & durant le temps qu'il a achevé led. harnois & qu'il a fervi mond. Sgr au tournay, luy a efté ordonné xv f. par jour, qui fe monte pour lefd. deux moys & demy . . . . LVj l. v f.

[154] Pour autre quinze journées quant il fut mandé par mond. Sgr pour prandre la mefure defd. harnoys où il fut à Chafteauneuf, tant pour fes journées que defpence de luy & de fon cheval . . . . xj l. v f.

[155] Pour le voifturier qui a apporté les pièces doubles de mond. Sgr de Tours à Chafteauneuf lefquelles mond. Sgr a donné à Bonnivet . . . . IIIj l.

[156] Plus a efte ordonné aud. Merveilles pour fa récompenfe de plufieurs compaignons qu'il a faict venir pour faire la befon-

[1] Probablement pour rondelles de lances. 1400-1401. « A luy (Colart de Laon, paintre), pour avoir doré de fin or pour ledit Seigneur gantelez, bracelez, & main de fer, IIIj rondelles, les dandins (clochettes), les gros bouillons deffus la couppe du cheval dorez, IIIj lances, douze autres lances avecques les rondelles paintes à la devife dudit Seigneur & des couleurs qu'il porte; pour ce : xx francs. » *Comptes Cordelier de Guesme, Arch. nat*, KK 35, fol. 73 v°.

[2] 1484. « Le duc d'Orléans fait acheter en la ville de Melun une douzaine de lances toutes preftes, garnies de rochetz, d'agraffes & de contrerondelles. » *Arch. Joursanvault*, n° 674.

gne deſſuſd. de Tours à Paris, tant pour leur deſpence, ſalaire que louage (fol. 134) de chambre, bouthicque & houtilz pour beſoingner . . . . c l.

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . iiijᶜiiijˣˣxij l. v ſ. t.

A Verdun Taboys, la ſomme de quatre cens cinquante & ſept livres ſept ſolz neuf deniers tourn., scavoir eſt :

[157] Pour avoir couver xxxvj paires de bardes[1], c'eſt aſſavoir douze paires couvertes la moytié de drap d'or couvert de ſatin cramoyſi à nerveures de toille d'argent, bordé par le bas de toille d'argent à deux bords platz & tout le ſatin decoppé ; l'autre moytié couverte de drap d'or à ondes avecques toille d'argent, bordé le bas de ſatin cramoyſi à deux bords platz, avecques les harnoys des chevaulx auſſi doublés dud. drap d'or & couverts dud. ſatin, & autant d'eſtrivières[2] comme de harnois (fol. 134 vᵒ) pour la façon de chaſcune paire deſd. bardes avecques le harnois à c ſ. paire . . . . LX l.

[158] Pour la façon de douze aultres paires couvertes de veloux blanc bordées à deux rancs de cordilières toille d'argent, & par deſſoubz doublés de lad. toille d'argent & décoppée entre deux, & par deſſus ſemées de chiffres de lad. toille d'argent ; & avoir couſu leſd. chiffres & cordelières auſd. bardes avec les harnoys de chevaulx & eſtrivières, doublé leſd. harnoys de toille d'argent, pour la façon de chaſcune paire aud. pris . . LX l.

[1] 1610. « Leur cheval eſtoit volontiers houſſé, c'eſt-à-dire couvert & caraparaſſonné de ſoye aux armes & blaſon du chevalier, & pour la guerre de cuir bouilly ou de bardes de fer. » *Prés. Fauchet*, fol. 514.

[2] 1576. « Deux harnachemens de chevaulx de cuyre rouge de Turquie, painctz & figurez, conſiſtant en deux teſtières, deux rennes, deux poictraux, deux cruppières & une paire d'eſtrivières. » *Inv. des ducs de Lorr.*, *château de Nomény*, p. 248. — 1732. « Etrivière, petite bande de cuir qui descend de la selle, le long des côtes du cheval et qui, répondant aux étriers, les tient suspendus. » *Dict. univ. des sciences et des arts.*

[159] Pour la façon de douze aultres paires couvertes la moictié de toille d'or & bordées à deux rancs aud. pris . . . . LX l.

[160] Pour la façon de douze aultres paires de bardes couvertes la moytié de toille d'or, bordées de cordelières de veloux jaulne & femées par deffus de (fol. 135) chiffre dud. veloux, & l'autre moytié couverte de toille d'or & de veloux jaulne à ondes, & bordées de cordelières & femées de chiffres deffus ; & font toutes les bardes couvertes à la façon d'Ytallye & doublées de bougran, & toutes garnies de harnoy de chevaulx, pour la façon defd. bardes . . . . LX l.

[161] Pour quatre vingtz dix neuf douzaines d'aiguilhetes de fil d'Efpinay[1] celon la couleur defd. bardes, ferrées[2] d'or & d'argent pour fervir efd. bardes, pour la façon, fil or & argent à x f. la douzaine . . . . XLIX l. x f.

[162] Pour troys cens vingt & quatre boucles de laiton faictes en couleur d'or pour les harnois des chevaulx, & en y a partie de blanches pour les harnoy blancs, pour chafcune boucle xx d. vallent . . . . xxvij l.

[163] Pour la façon d'ung grant capelafon[3] faict moytié de (fol. 135 v°) drap d'or couverte de fatin cramoyfi bordé de toille d'argent à deux bords platz, & nervée de lad. toille & tout decoppé ; & l'autre moytié de drap d'or & toille d'argent à ondes bordé de fatin cramoyfi à deux bords platz avec des floc-

[1] 1750. « Fil d'Epinay. Nous appelons ainsi une sorte de fil à coudre qui est de grand usage parmi les lingères ; et nous l'appelons de la sorte, parce qu'il se fait à Epinay, bourg situé entre Anvers et Malines. » *Dict. étym.*, Ménage.

[2] Voir une garniture d'aiguillettes avec férets sur les bardes du cheval de Charles-Quint, *ap.* Em. Molinier, *Hist. des arts industriels*, t. II, p. 188, pl. XXII ; pierre de Munich, par Hans Kels, datée de 1527.

[3] 1610. « Houffes (que nous appellons caparaffons d'un mot italien ou efpagnol qui à mon advis fignifie grande chappe) dont les chevaux & chevaliers eftoient couverts & parez. » Prés. C. Fauchet, *De l'orig. des armoiries*, t. I, p. 514.

quars[1] de mefme; led. caparafon avecques ung grant harnoys faict de mefme. Led. caparafon & doublé de drap d'or frangé de frange de foye jaulne & rouge, & une houffe de veloux rouge pour la felle à fervir aud. caperafon; le tout nervé de toille d'argent. Pour la façon dud. caperafon, harnoys & houffe . . c f.

[164] Pour une boucle mife en couleur d'or pour led. harnoys dud. capparafon à xx d. pièce . . . . xviij f. iiij d.

[165] Pour quatorze grans houppes de foye jaulne, blanche & rouge, & pour vingt & quatre aulnes de frange de foye de mefme, lefd. houppes pour franger lefd. harnois avec cothone de foye[2] pour pendre lefd. houppes (fol. 136) & faire aguilhetes pour atacher led. caperafon; le tout poifant xxii° & demye à xv f. l'once, façon & foye . . . . xvij l. xvij f. vj d. t.

[166] Pour trente & fix pavois pour fervir aud. tournay qui font de boys tous nervés[3] & couvers de cuyr, & painctz de gris & noyr, pour chacune piece XL f. vallent . . . . . LXXij l.

[167] A ung voifturier qui a amené partie du harnois de mond. Sgr. de la ville de Paris à Tours pour faire les doubles pièces . . . . LV f.

[168] Pour avoir faict porter les lices[4] qui avoient efté faictes

[1] XIVe siècle? « *Flocars*, s. m., floc, touffe de laine : Faifoient plufieurs chappeaulx, bouquets & flocars. » Cartheny, *Voyage du Chev. errant*, fol. 50v, *ap.* Lacurne.

[2] Passementerie dont l'âme de coton était recouverte de soie.

[3] Nervé, soutenu par des barres, de la filasse ou de grands nerfs de bœufs : 1350 *circ.* « Il fe redreffa & frappa le chevalier emont fur l'efcu fi rudement qu'il luy alla fendre d'oultre en oultre, fi que il fut cheu en deux pièces, fi ne fuft la nerveure dont il eftoit nervé. » *Perceforest*, II, f° 126. *ap.* Lacurne.— 1709. « Nerver, garnir de nerfs quelque chofe pour la rendre plus forte. On nerve les panneaux de caroffe, les arçons de felles, & autres chofes pour les rendre plus fermes. Cela fe fait avec des nerfs de bœufs batus qu'on colle sur du bois. » *Richelet* — *Cf.* J.-B. G., *Docum.*, t. I, p. 184, n. 1.

[4] 1606. « Lices, le lieu à faire tournois à cheval, ainfi appelé parce qu'il eft remparé de palis & traverfins d'un cofté & d'autre de la toille, lequel équipage s'appelle proprement Lices. » *I. Nicot.*

au Louvre & en Efle à huit hommes qui trenchèrent & portèrent le boys au port dud. Louvre, & de l'autre port delà l'eau ; l'ont auffi porté ded. icelle, & faict les fouffés & vuyder la place ; pour leur poyne & fallaire, pour deux journées qu'ilz ont vacquées . . . . iiij l.

[169] Pour troys cens de clou pour reclouer le boys à v f. le cent. xv f.

[170] Pour corde à faire coder[1] pour faire la lice droit. iij f.

[171] (Fol. 136 v°) Aux charpentiers qui ont remis lefd. lices & redroiffées, pour leur poyne & fallaire. . . . . . LX f.

[172] Pour cinq cens de petit clou pour clouer la toille[2]. . . . . iiij f. ij d.

[173] Aux notonniers qui ont paffé le boys defd. lices & la toille. v f.

[174] A deux hommes qui ont porté les coffres du harnoys[3] de mond. Sgr depuis les Tournelles jucqu'à Nefle . . . ij f.

[175] Pour quarante tombayres de fablon mis dedans lefd. lices. . . . . vj l.

[176] A deux hommes qui ont defcendu fix coffres de la haulte chambre des Tournelles & mis là où eft l'armurie de mond. Sgr. . . . . iij f.

[177] Pour une clef à la ferrure de lad. armurie & rabillé la ferrure de la porte . . . . iiij f.

[1] 1606. « Cordeler, carder : *Funem torquere vel texere.* » *I. Nicot*

[2] 1443. « ... Du cofté du grand chemin fut la lice pour combattre à pié, grande, fpacieufe ; & de l'autre part fut celle qui eftoit pour faire les armes à cheval, plus grande beaucoup comme il appartenoit. Et au milieu d'icelle lice fut la toille mife pour la conduitte des chevaux, & pour fervir à la courfe des hommes d'armes... » *Pas de l'Arbre de Charlemagne*, Olivier de la Marche, ap. Mich. et Pouj. III, p. 393. — 1446 18 nov. « Et au milieu de la lice avoit une toille pour conduire les chevaux pour les courfes de lances qu'ils devoyent acomplir. » *Joutes entre J. de Lalain et J. de Boniface*, *ibid.*, p. 418.

[3] 1400-1401. « A Robin Garnier, coffrier... Pour un long coffre pour mettre

[178] Au charpentier pour le boys teinčturé qui couvre les planches pour lices & contrelices. (Fol. 137) & pour le tout, & pour la masonnerie, car les poteaulx desd. lices & contrelices sont tous maſſonnés en terre, pour les avoir rendues prestes comme elles sont fors le sablon & la place. . . . . LXXV l.

[179] Pour quarante & cinq journées de homme qui ont haulcé le tout d'en bas & ousté les grosses pièces qui y estoient, & porté du sablon, & redresser la place, à chacun iij s. par jour. vj l. xv s.

[180] Pour vingt & cinq tumberées de sablon mises ded. lesd. lices le landemain que la pluye avoit tout gasté, à xv d. la tomberée . . . . xxxi s. iij d.

[181] A quatre hommes qui ont espendu led. sa[b]lon, & mis esd. lices, & ousté la boue . . . . xij s.

[182] A six autres hommes qui oustèrent la bouhe, car la pluye gastoit tout & les chevaulx qui y couroient, & redroisé le chemyn, à chacun ij s. qui est . . . . xv s. *(sic).*

[183] A dix hommes qui allèrent tirer (fol. 137 v°) du sablon dedans les foussés de la ville & ouster, & redroisèrent le chemin & mirent le sablon dedans, à chacun iij s. pour ce. . . . xxx s.

[184] A troys chartiers qui ont amené led. sablon, à chacun vij s. vj d., pour ce. . . . . xxij s. vj d.

[185] A six autres hommes qui oustèrent la bouhe & redroisèrent le chemyn, à chacun xx d. vallent . . . . x s.

Qui est en tout lad. somme de . . . iij^{c}LVij l. vij s. ix d.

A Jehan Aymery, plumacier, la somme de quatorze & cens cinquante & huit livres dix solz, sçavoir est :

[186] Pour ung plumail d'armet à double queuhe tout blanc & pour le chafrain du cheval . . . . xij l.

[187] Pour ung chapeau de plumes blanches . . x l. x s.

les armeures du Roy : c s. t. » *Comptes Cordelier de Guesme, Arch. nat.*, KK 35, fol. 44 v°.

[188] Pour une plume terse[1] à troys bouts pour meſtre à l'entour d'ung bonnet blanc. . . . . LX ſ.

[189] Pour ſix trouſſeaux[2] de plumes vertes, vallent la pièce LXX ſ. xxj l.

[190] Pour la garnyture (fol. 138) de ſix chappeaulx de plumes de incarnat à c ſ. pièce. . . . . xxx l.

[191] Pour la garnyture de ſix aultre chappeaulx de plumes blanches à XL ſ. pièce . . . . xij l.

[192] Pour douze chappeaulx garniz de plumes rouges, blanches & jaulnes avecques les chafrains à xiiij l. la pièce. viij[xx]viij l.

[193] Pour douze aultres tous blancs avecques le chafrain[3] aud. pris. . . . . viij[xx]viij l.

[194] Pour douze aultres tous jaulnes aud. pris . viij[xx]viij l.

[195] Pour vingt & deux trouſeaulx en lenſequenetz[4] tous noirs à viij l. xv ſ. pièce . . . . ix[xx]xij l. x ſ.

[196] Pour vingt & deux aultres trouſeaulx tanez[5] auſſi en lanſcquenetz aud. pris . . . . ix[xx]xij l. x ſ.

[1] « Terſe », nettoyé, purifié, participe passé du verbe terdre : « De ma manche n'a ters mon nés. » *Mss.*, 7989[2], fol. 213, *ap.* Lacurne. — Nous croyons plutôt que c'est l'équivalent de *torses* : 1364 7 avril. « *Item* 1 rubi entre ij dyamans en une verge tuerſe eſmaillée... *Item* 1 petit rubi longuet en une verge quarrée ; *Item* 1 saphir à viij quarrés en une verge demi ronde... *Item* 1 rubis qu'il acheta de Mess. Berth. de Bronaz, à une verge tuerse. » *Test. du roi Jean le Bon et Inv. de ses joyaux...* par Germain Bapst, p. 17.

[2] XIV[e] siècle? « Trouſſe », paquet : « Une trouſſe des plus groſſes lances. » *Don Florès de Grèce*, 156, *ap.* Lacurne. — 1750. Nous appelons trouſſeau un paquet en général, trouſſe un paquet de flèches & trouſſer empaqueter. » Ménage.

[3] C'est-à-dire « plumes de garniture du chanfrein »; 1530 *circ.* : « Une barde d'aſſier garnie de chanffrain & craignière. Trèze bardes painctes. » *Inv. des ducs de Lorr.*, p. 23.

[4] C'est-à-dire disposés à la mode allemande comme sur les coiffures des lansquenets, *cf.* XVI[e] siècle, première moitié. Ecusson tenu par des lansquenets, dessin d'Holbein au Musée de Bâle, ap. *Hans Holbein*, par Paul Mantz, p. 128. — 1527, Chapeaux de Charles-Quint et de Ferdinand d'Autriche, *ap.* Em. Molinier, *Hist. des arts industriels*, t. II, p. 208, pl. XXII.

[5] *Cf.* J.-B. G., *Documents*, t. I, p. 18, note 2.

[197] Pour vingt & deux aultres trouſſeaulx tous gris auſſi en lenſequenetz . . . . IIᶜIIIJˣˣ l.

[198] Pour ſix douzaines de plumes ſimples, blanches, rouges & jaulnes à XL ſ. la douzaine . . . . XIJ l.

[199] Pour dix douzaines de plumes ſimples blanches aud. pris . . . . XX l.

[200] Pour une trouſe blanche à mectre à ung bonnet de veloux . . . . XL ſ.

[201] (Fol. 138 vo). Pour une grande plume blanche terſe pour mectre à l'entour dudit bonnet . . . . LXIIIJ ſ.

[202] Pour avoir rabillé le chappeau blanc & avoir mis quatre plumes du grant trouſeau, pour le rabillage & plumes . XL ſ.

[203] Pour quatre douzaines de plumes toutes jaulnes à XL ſ. la douzaine . . . . VIIJ l.

[204] Pour une trouſe jaulne pour mectre au bonnet . XL ſ.

[205] Pour une plume blanche pour mectre autour dud. bonnet . . . . XX ſ.

[206] Pour une plume jaulne pour mectre aud. bonnet. XL ſ.

[207] Pour deux douzaines de plumes noires torſes à XL ſ. la douzaine . . . . IIIJ l.

[208] Pour deux autres douzaines de plumes ſangles[1] à XL ſ. la douzaine . . . . IIIJ l.

[209] Pour trois douzaines de plumes sangles, griſes aud. pris . . . . VJ l.

[210] Pour une douzaine de plumes tanées ſangles. . LX ſ.

[211] Plus a eſté ordonné aud. plumacier par mond. Sgr (fol. 139) pour le rambourſement de ſoixante & ſèze plumailz, oultre le pris cy deſſus, la ſomme de VJˣˣXIIJ l. qui eſt pour chaſcun ung eſcu.

[1] 1606. « Robe ſangle, qui n'eſt doublée, ne fourée... Sengle, ce qui n'eſt point double. » *Nicot.* — 1750. « Sangle, vieux mot qui ſignifie ſeul, non mêlé. » *Ménage.*

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . xiiijᶜLviij l. x ſ. t.

A Vincent Biart, eſperonnier de Paris, la ſomme de ſèze livres dix neuf ſolz, quatre deniers tourn., ſçavoir eſt :

[212] Pour les deux mors de deux courtaulx des paiges. xx ſ.

[213] Pour troys autres mors, l'ung pour la mulle, l'autre pour la hacquenée de mond. Sgr, & l'autre à Jehan d'Eſpaigne . . . . xxx ſ.

[214] Pour troys aultres mors, l'ung pour la Hère, l'autre pour le Rouhan & l'autre pour Piedefort . . . . xxx ſ.

[215] Pour avoir noircy les eſtrieulx de la mulle de mond. Sgr . . . . ij ſ.

[216] Pour avoir retamé les mors du Turc & avoir renoircy les boſſetes . . . . ij ſ. vj d.

[217] Pour deux paires d'eſtrieulx pour mond. Sgr. . xx ſ.

[218] Pour (fol. 139 v°) quatre paires de boſſes noires . . xx ſ.

[219] Pour douze grans boucles blanches pour ung harnois de cheval, quant mond. Sgr courut la lance au boys de Vincenes[1]. . . . . xx ſ.

[220] Pour deux paires d'eſperons pour mond. ſgr, une paire de noirs & une paire de blancs à armer . . . . . . xv ſ.

[221] Pour la noirciſſure d'une paire d'eſtrieulx & une paire d'eſperons . . . . iiij ſ.

[222] Pour avoir noircy deux paires de boſſes pour la hacquenée & pour la mulle . . . . iiij ſ.

[223] Pour deux paires d'eſtrieulx a quate fillèz pour le courtault que mond. Sgr a achapté, & pour le courtault des cordes . . . . xx ſ.

[1] 1412. 19 oct. « Dons divers du duc d'Orléans à plusieurs de ses officiers « pour eux abiller et achater harnois pour les joustes que M. le duc de Guyenne fait faire au bois de Vincennes. » *Joursanvault*, n° 658.

[224] Pour quatre paires d'eſtrieulx à armer pour mond. Sgr . . . . xxxv ſ.

[225] Pour ung grand mors pour le grant cheval Chaſtillon . . . . xvij ſ. vj d.

[226] Pour avoir ataché deux paires de boſſes ſur deux grans mors, & fourny de clou jaulne pour les atacher . . . . vj ſ.

[227] Pour ung eſperon pour mond. Sgr & noircy l'autre . . . . iij ſ. iiij d.

[228] Pour deux mors, l'un pour le Lombard, l'autre pour ung petit courtault (fol. 140) . . . . xx ſ.

[229] Pour troys paires d'eſtrieux qui ont ſervi pour les courtaulx des paiges . . . . x ſ.

[230] Pour troys eſtables . . . . xv ſ.

[231] Pour la noirciſſure de quatre paires d'eſtrieulx. viij ſ.

[232] Pour la noirſiſſure d'une paire d'eſperons pour mond. Sgr . . . . ij ſ.

[233] Pour deux paires d'eſperons à deux paiges . . x ſ.

[234] Pour une ſerrure miſe à l'armurie de mond. Sgr, avecques deux couroilz derrière le huiz, parce qu'elle n'eſtoit pas ſeure . . . . vij ſ. vj d.

[235] Pour pailhe pour encoffrer le harnoys de mond. Sgr. xij d.

[236] Pour boys & fagot pour faire feu en lad. armurie pour enpaillaſſer led. harnois . . . . xviij d.

[237] Pour ung mors pour le cheval d'ung des phifres de mond. Sgr . . . . x ſ.

[238] Pour une paire d'eſperons pour le paige nommé Gamaiche . . . . v ſ.

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . xvj l. xix ſ. iiij d.

[239] A Chriſtofle le More la ſomme de cent ſolz t. (fol. 140 v°)

pour aller querir ung cheval à Vaujouxe que le comte de Senſerre avoit donné à mond. Sgr, pour cecy . . . . . c ſ. t.

[240] A Verdun Taboys, la ſomme de unze livres cinq ſolz pour ung cheval qui fut achapté pour ung des paiges de l'année paſſée, au délogement du Roy à Blois & de mond. Sgr, pour cecy. . . . . xj l. v ſ.

A luy la ſomme de ſept vingts livres, douze ſolz, ſix deniers t., pour le rambourſement de pareilhe ſomme par luy payée, ſçavoir eſt :

[241] A Morice Canart dict Pignerault, paige de Mgr de Longueville, de don à luy faict par mond. Sgr pour s'en retourner en ſa maiſon (fol. 141). . . . . viij l. v ſ.

[242] A Jehan de Montrolier auſſi paige dud. de Longueville pour lad. cauſe . . . . cv ſ.

[243] A Jehan Dutre, auſſi paige dud. Longueville pour lad. cauſe . . . . cv ſ.

[244] A Pierre Vateris, pallefrenier dud. de Longueville pour luy avoir ung cheval & pour s'en aller à ſa maiſon . . xviij l.

[245] A Jacquin & Guillaume, varlez des chevaulx dud. de Longueville pour eulx en aller à leurs maiſons. . . . XL l. x ſ.

[246] A Jehan Paſquier, marchant de Corbie pour l'achapt de ſept chevaulx pour leſd. cinq paiges dud. de Longueville, pour ce que mond. Sgr avoit retenu les chevaulx & pour deux paiges de mond. Sgr . . . . iiij^{xx}viij l. ij ſ. vj d.

Qui eſt en tout la ſomme de . . . . vij^{xx} l. xij ſ. vj d.

[247] A luy la ſomme de quarante & une livre cinq ſolz & pour l'achapt & payement de (fol. 141 v°) troys chevaulz pour troys des paiges, à ce que mond. Sgr a donné ceulx qu'ilz fouloient chevaucher, sçavoir eſt : ung pour le Baſque qui eſt avecques monſr de Corveſon. . . . . xix l. v ſ.

[248] L'autre pour Gamaiche. . . . . xij l.
[249] Et l'autre pour Eftellain. . . . . . . x l.
Qui eft en tout lad. fomme de. . . . . . XLI l. v f. t.

A Gabriel Marchant, fommelier d'armurie du roy, la fomme de douze cens quatre vingts livres fix folz, fçavoir eft :

[250] Pour quatorze cens quatre vingts troys lances par luy fournies & livrées par mond. Sgr pour lui fervir au tournay qu'il a faict à Paris ès moys d'octobre & novembre an de ce compte, à XII f. pièce . . . . viij^{c}iiij^{xx}ix l. xvj f.

[251] Pour l'intereft qu'il a eu en deux cens cinquante lances qui luy font demourées entre fes mains . . . . . . xx l.

[252] Pour deux cens foixante & fix petites efpées à xvij f. vj d. chacune . . . . ij^{c}xxxII l. xv f. t.

[253] (Fol. 142.) Pour fon intereft de cent quatorze efpées prinfes aud. nombre qu'il a fourny oultre le marché qu'il eftoit tenu fournir, lefquelles il luy a faillu surachapter . . . xv l.

[254] Pour cinquante & neuf efpées à deux mains à xxxvj f. pièce, ci . . . . ciij l. v f.

[255] Pour fon intereft pour en avoir fourny dix neuf, oultre fond. marché. . . . . vij l. x f.

[256] Pour l'abillaige de cinquante & quatre efpées d'armes, & pour avoir recerfé les poignées . . . . c f.

[257] Pour avoir abillé plufieurs defd. efpées à deux mains qu'on a faict fervir plufieurs foys . . . . XL f.

[258] Pour deux cens baftons de fappin & de fraigne[1] qui ont efté livrés aux cappitaines & archiers durant led. tournay . c f.

[1] 1446. « La dicte lice fut quarrée, de moult grande & fpatieufe grandeur, & eftoit toute double & de gros marrien... Et furent ordonnés deux cens foudoyers par ceux de la ville, tous armés & embattonnés, qui fe tenoyent entre les deux lices où furent les pavillons tendus pour les champions... Et tantoft entrèrent dedans la lice, huict hommes d'armes, moult bien armés, chacun

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . xijᶜiiijˣˣ l. vj ſ. t.

A Jehan Mygean, baſtier ſuyvant la court, la ſomme de vingt & cinq livres quatorze [ſ.] ſix deniers tournoys, pour parties de ſon (fol. 142 vº) meſtier par luy fournies, en l'année finye le dernier jour de décembre mil cinq cens & douze, obmiſes à coucher ou compte d'icelle année, ſçavoir eſt :

[259] Pour deux baſtz de muletz, ſix teſtières, deux mourraulx[1], quatre ramboureures & la garniture deſd. deux bâts neufs par luy livrés en lad. année, pour cecy . . xxv l. xviij ſ. vi d.

A luy la ſomme de trente & neuf livres ſeze ſolz tourn. pour aultres parties de ſon meſtier par luy fournies en l'année finiſſant le dernier jour de décembre précédant ce compte, obmiſes à compter en icelluy, ſcavoir eſt :

[260] Pour quatre baſtz neufs garniz de toutes choſes pour les muletz à ix l. v ſ. pièce. . . . . xxxvij l.

[261] Pour avoir rembouré ung aultre baſt & mis de la toille neufve . . . . xx ſ.

[262] Pour ſix teſtières de cuyr rouge à vi ſ. pièce (fol. 143) . . . . xxxvj ſ.

Qui eſt en tout lad. ſomme de . . . . xxxix l. xvj ſ. t.

Aud. Mygean la ſomme de ſoixante & ung ſolz t.

le blanc batton en la main, car ils eſtoyent ordonnés pour eſcoutes & pour deſpartir les champions. » *Joutes d'Arras, Ol. de la Marche, ap.* Mich. & Pouj., t. III, p. 409.

[1] 1655. « Mour & mourre, c'eſt-à-dire en Languedoc muſeau des animaux d'où pourroit venir le mot mordre, & de mors de cheval, & de morailles tenailles dont on leur prend le nez. » *Borel.* — 1722. « Moreau, terme de bâtier. Eſpèce de cabas de corde dans quoi on donne à manger du foin aux mulets, pendant qu'ils marchent. » *Dict. univ. des sc.*

[263] Pour troys mourraux pour les muletz à ix ſ. pièce . . . . xxvij ſ.

[264] Pour deux ſangles . . . . viij ſ.

[265] Pour deux fouchières[1]. . . . . xvj ſ.

Qui eſt ladicte ſomme de . . . . lxj ſ. t.

[266] A Yvonnet Robert, baſtier, la ſomme de neuf ſolz dix deniers tourn. pour parties de ſon meſtier par luy faictes & fournies en l'année finye le dernier jour de décembre, l'an mil cinq cens & trèze & précédent ce compte, en icelluy obmiſes à compter les parties veues à l'audicion de ce compte montant à lad. ſomme de. . . . . ix l. ix ſ. x d.

[267] A Gabriel Marchand, ſommelier d'armure (fol. 143 v°) du Roy, la ſomme de vingt ſix ſolz tournoy pour avoir faict faire la menuzerie à pendre le harnois à pié, & ajouxé ung couvercle à une tonne[2], une ferrure à la fermer, avecques deux coubletz[3] à mectre le harnoys aux Tournelles à Paris, pour cecy. . xxvj ſ.

[1] 1797. « Il faut pour le harnois complet d'un mulet ou d'un cheval portant bât : un bât, une ſangle, une balladoire, une carcadoire, une bille, une ſoufre, une ſurſoufre, un cordonnet, une feuquière, une ſouventrière, un poitrail, un moreau, un bridon, un ernadou, une couverture, un pollier. — Le bât comme tout le monde le fait ſert à porter la charge en état, la carcadoire à tenir la charge, la bille qui eſt un morceau de bois à biller la charge, la ſoufre qui eſt de cuir à ſoutenir la feuquière, la ſurſoufre eſt un ornement de laine ou de ſoie qu'on met ſur la ſoufre, le cordonnet ſert à tenir en état la ſoufre & la feuquière, la feuquière eſt ce qui empêche dans les deſcentes que le bât n'aille ſur le garot, la ſouventrière chaſſe les mouches, le poitrail empêche que le bât n'aille trop ſur le derrière dans les montées. » *Encycl. méth.*, t. IV, suppl., p. 71.

[2] 1421. « En la tour de la Viconté : un tonnelet ferré de bandes de fer, fermant à clef, auquel a quarante fers de lance. » Dupré, *Invent. artill. Blois*, ap. *Rev. soc. sav.*, 1867, p. 315. — « Le 12 janvier 1585 on arrête à Lagny ſur Marne un bateau montant vers Chaalons, où étoient des tonnes pleines d'armes que conduiſoit La Rochette qu'on diſoit être écuyer du cardinal de Guiſe. » *Journal de Henri III*, Pierre de l'Estoille, t. II, p. 440.

[3] Nous n'avons rencontré cette expression nulle part. Peut-être faut-il y voir

[268] A Guillaume Servet, boffetier du Roy, la fomme de cinquante livres tourn., fcavoir eft : pour une paire de grans boffetes[1] femées de cordelières, de fallemandres & de férez[2] le tout de raparé & doré moytié or brun & or mate; quatre larges portemors femés de fallemandres & cordelières dorées avecques fèze clous dorés; pour chacun portemors fix grans boucles à l'enticque femées de treufles en chappées d'or, fix mordans femés de treufles & fallemandres; pour avoir faict & doré lefd. mors avecques les touretz, chefnetes (fol. 144) & barres; pour une paire de boffetes dorées pour ung courtault, pour deux douzaines de longs fers cordelières dorées pour fervir aux armes; & pour une paire d'eftrieulx femmés de fallemandres & de cordelières dorées, le tout employé pour ledit fervice à la garniture de la mulle de mond. Sgr & ailleurs, pour cecy. L l.

[269] A Jehan d'Aufonne, armurier, la fomme de dix fept livres dix folz tourn. pour une paire de harnoys de jambes garnis de maille par luy baillé & livré à mond. Sgr, pour cecy. . . . . xvij l. x f.

l'équivalent de « couplet, couple » : 1488. « *Item* deux boucles d'or efmaillée du mot A MA VIE pendantes à un couplet au milieu duquel il y un chaton à mettre une perle, qui est un vuide, pefantz enfemble toutes les dittes bagues avec leurs pierreries... » *Fondation du couvent des Carmes de Nantes*, par E. Quesnet, ap. *Rev. Soc. savantes*, 1872, 1re série, p. 61. — 1582. 4 oct. « Feronniers pourront faire... ferrures de croifées, fiches à doubles nœuds, verroux fur targettes, crampons aux croifées, pattes ou hurtoirs fervans aufdictes croifées, cloux à vis, coupplets, fouldes, briquetz aux tables & trétaux... » *Inv. som. Archives d'Amiens*, AA 13, f° 282 v°, p. 113.— 1606 « Couple eft auffi une cordelette à accoupler les chiens pour les mener en leffe de deux à deux .. » *Nicot*. — 1676 « Couplets ou fiches à doubles nœuds ou charnières : ce sont deux pièces de fer jointes ensemble avec charnières & riveures. Les couplets servent de pentures pour des portes et des feneftres... » Félibien, *Des principes de l'Architecture*..., p. 545.

[1] 1530 *circ.* « Une paire de boffettes de mulles non dorées. » *Inv. des ducs de Lorr.*, p. 13.

[2] 1709. « Féret, petit ornement d'argent, ou d'autre chofe qu'on met au bout des rubans. » *Richelet*. — *Cf. sup.* p. 37, note 2.

[270] A Domenicque de Courtaifine[1], maiftre des euvres de mafonnerie du Roy noftre Sire, la fomme de troys cens livres, pour la façon de l'arc triomphal où font pendus les cinq efcuz de l'emprinfe du pas que mon Sgr a tenue à Paris (fol. 144 v°) à l'entrée de la Royne, & pour la façon du baftillon qu'il a auffi tenu à lad. entrée, pour cecy . . . . III^{c} l. t.

[271] A luy la fomme de cent livres tourn. pour plufieurs chofes par luy faictes aud. péron & baftillon oultre le marché premièrement faict, pour cecy . . . . c l.

A Jacques Garnier, cellier, la fomme de troys cens vingt huit livres dix neuf folz neuf deniers tourn. pour parties par luy faictes & fournies en l'efcuyrie des courtaulx de mond. Sgr durant l'an de ce compte, ainfi que s'enfuyt, fcavoir eft :

[272] Pour fept harnoys couvers de drap noir à XLV f. la pièce . . . . XV l. XV f. t.

[273] Pour ung harnois de mulle, l'avoir couvert . . . .

Cætera defunt.

[1] 1530 12 mars. Probablement le même que Dominicque de Courtonne qui reçut neuf cents livres pour avoir « faitz depuis quinze ans en ça (1515-1530) par l'ordonnance & commandement du Roy, en patrons, en leuées de boys, tant de la ville & chafteau de Tournay, Ardres, Chambort, patrons de ponts à paffer rivières, moulins à vent, à chevaulx & à gens, que pour autres ouvragesqu'il a faitz & fait faire depuis ledit temps pour le service dudit Seigneur... » *Cptes des Bâtiments du Roi...* par le Mis L. de Laborde, t. II, p. 204.

PIÈCES ANNEXES

A.

Les Merveilles, armuriers du Roi.

[1] 1508. « A Loys Merveilles, armeurier du Roy, pour avoir démonté ung des halecrets dud. sgr., l'avoir eftrecy & mis ung arreft . . . . xxxv f. t.

« Pour avoir mis ung arreft à ung autre halecret que M. le grand efcuier a donné au roy. . . . . xxxv f. t.

Arch. nat. Comptes de l'Écurie, KK 86, f° 53.

[2] 1510, 27 déc. « S'enfuit les parties de harnois de Monsgr de la Tremoille :

« Et premièrement pour ung harnois complet de guerre, la fomme de . . . . xxx efcus.

« *Item*, pour la dorure dudit harnois . . . . x efcus.

« *Item*, pour les boucles, choux (cloux ?) & charnières dorées dudit harnois, pour ce . . . . ij escus.

« *Item*, pour quatre aulnes de blanchet pour envelopper ledit harnois . . . . j efcu & demy.

« *Item*, pour le drap pour doubler les taffetes & gantelés, pour ce . . . . xvij fols, vi deniers.

« Somme XLVIJ efcus, vallent à monnoie 82 l. v s.

« Je Jaques Merveilles, demourant à Tours, confeffe avoir eu & receu de hault & puiffant feigneur monsgr de la Tremoille, par

les mains de Anthoyne Martin, ſon barbier & varlet de chambre, la ſomme de quarante ſept eſcuz couronne, pour les cauſes contenues de l'autre part ; de laquelle somme de XLVIJ eſcuz je me tiens content & en quicte mondit Sgr & ledit Martin par ces préſentes. Et en cas qu'il ſoit trouvé que je aye recu anciens deniers ſur ladicte ſomme de XLVIJ eſcuz, je promey les rendre & reſtituer à mondit Sgr. En teſmoing de ce, j'ai ſigné ces préſentes de ma main. A Thouars, le XVIJe jour de décembre, l'an M cinq cens dix.

« Gens de nos comptes, allouez à Anthoyne Martin la ſomme de quatre vingtz quatorze livres dix ſolz, qu'il a ballé à Jehan des Randuz[1] & à Jaques Merveilles, pour les cauſes contenues de l'autre part & en ce préſent feuillet, & n'y faictes faulte. Donné à Thouars, le XVIJe jour de décembre, l'an mil cinq cens & dix.

(Signé) « L. de la Tremoille. »

(Chartrier de Thouars, original en papier.)

[3] 1513, 17 mai. « A Madame[2].

« Madame, plaise vous ſçavoir que j'é trouvé l'armeurier qui m'a aporté tout plain de choſſe que luy doys. Je vous ſupplie, Madame, que ly faſſiés ballier à Motais juſques à LX eſcus ſur ce que Monsgr m'a baillé, ou autrement feroyt y touſjours après moy. Madame, j'é eu anuyt des nouvelles, par le Fringant, qui ſont très bonnes, comme avez peu voir par ſe qu'on vous eſcrit. Je vous manderé tout de Blois, ou je ſeré demain à

[1] 1510, 17 déc. « Parties faictes & fournyes par Anthoine des Randuz, hauberjonnier du Roy, pour Monſgr de la Trimoille :

Premièrement pour une bourdeure de cuirace & une maille d'armes, pour cecy la somme de . . . . IIJ eſcuz.

Plus pour une paire de soulleretz de maille d'Almaigne, & pour la maille des grèves & du harnoys de jambes de mondit Sgr, garny de quatre pièces, pour ce . . . . IIIJ eſcuz.

Chartrier de Thouars, P. Marchegay, ap. *Rev. Stés sav. des dépnts* 1874, 2e sem. p. 102.

[2] Gabrielle de Bourbon, sa mère.

diner, car je m'an voys coucher Anboyffe. An me commandant très humblement à voftre bonne graffe & pryant Dieu qu'il vous doint très bonne vie & longue.

« A Tours, se jeudi après diner de la main de voftre très humble & très obéiffant fils.

(Signé) « Charles de la Trémoille. »

Olographe au verso duquel on lit :

« Je, Jaques de Merveilles, armeurier du Roy & fommelier de Monsgr, confeffe avoir recu de Jehan Motais, argentier de Monsgr de la Trémoille, la fomme de cent cinq livres tournoys, fur ce qui m'eft deu par Monsgr le prince de Thalmond, tant pour harnoys que autres parties & mifes par moy faictes pour mondit Sgr le Prince. De laquelle fomme de cv l. t., je me tiens contant et bien paié, & en quicte ledit Motais par ces préfentes, lefquelles j'ay fignées de ma main, le xvije jour de may l'an mil cinq cens treze. »

(Signé avec un paraphe très compliqué) Merveilles.

Chartrier de Thouars, publié par P. Marchegay, *Sept mémoires ou quittances d'armuriers aux* xve *&* xvie *siècles*, ap. *Rev. des Sociétés savantes des départements*, 1874, 2e sem., p. 102.

[4] 1514. « *Item*, par autre acquit du xxixe jour dud. moys d'aougft a payé ledit Iaques Meance la fomme de trante efcuz pour ung harnoys complet à maiftre Loys Merveilles armurier du Roy, qu'il avait baillé par ordonnance de mondit feigneur à Jacques de Gynarley, vaillant lefditz xxx efcuz, cinquante deux livres dix fols tournois, pour ce . . . . LII l. x s.

Ext. d'un compte de Jacques Meance.

Les La Trémoille pendant cinq siècles, t. II, 1431-1525, p. 67.

[5] 1528 déc. « François, par la grâce de Dieu, roi de France, &c.

« Savoir faifons... nous avoir receu l'umble fupplication de

noſtre cher & bon ami Loys de Laque dit Merveilles, ſommelier ordinaire de noſtre armurerie, natif de la ville de Millan, contenant que, trente ans a & plus, il eſt venu demourer en ceſtuy noſtre royaume &, depuis ledit temps retenu & continué, tant au ſervice de feuz noz prédéceſſeurs les roys Charles huytieſme & Loys noſtre beaupère derniers décédez, que Dieu abſoille, que de nous, audit eſtat, ouquel il ſ'eſt employé à ſon pouvoir juſques à préſent. En quoy faiſant ſe ſeroit piéça marié & habitué en noſtre ville de Tours, & de luy et de feue ſa femme deceddée ſeroit yſſu enfans, dont les anciens ſont auſſi en noſtre ſervice, en ſemblable eſtat de noſtre armurerie. Parquoy, en perſiſtant à l'intencion qu'il a touſjours eue, a deſlibéré finer audit lieu de Tours, en une petite maiſon qu'il y a par cy-devant acquiſe, ou ailleurs en noſtre royaume, au vouloir de Dieu, le ſurplus de ſes jours; mais il doubte...

« Pour ce, nous, inclinant libéralement à la ſupplication & requeſte dudit ſuppliant... avons, à icelluy Loys de Laque dit Merveilles, donné & octroyé... congé de demourer en noſtredit royaume... & en icelluy acquérir et poſſéder tous & chaſcuns les biens, tant meubles que immeubles qu'il y pourra licitement avoir... & d'iceulx diſpoſer par teſtament;.... ſans ce que... noz officiers ou autres luy puiſſent, ne à ſes hoirs ou ſucceſſeurs, aucune choſe imputer:... en nous payant toutes voyes, par icelluy ſuppliant, pour ce, finance ou indempnité modérée, pour une fois tant ſeulement.

« Donné à St-Germain-en-Laye ou moys de décembre, l'an de grâce mil VcXXVIII, et de noſtre règne le XIIIIe.

(Ainsi signé) « Par le Roy. BOHIER.

« Visa; contentor. DUVERNAY. »

Trésor des Chartes, reg. CCXLIII, J 238, pi. v XXXIIII, pub. par E. de Fréville, *Griffonis sur divers artistes...*, ap. *Archives de l'Art français*, .. t. III, p. 303, et *Cat. des actes de François Ier*, t. I, n° 19711.

[6] 1534 « En ce mesme temps rendirent nouvelles au Roy de la mort de l'escuyer Merveilles[1], son ambassadeur auprès du duc de Milan, gentilhomme milanois noury de toute ancienneté en la maison de France & escuyer d'escuyerie du Roy. Il estoit venu au service du roy Louis deuzièsme avec le seigneur Galeas de Sainct Séverin qui depuis fut grand escuyer de France. » p. 196.

« L'an mil cinq cens trente & un, ledit Merveilles avoit demandé congé au Roy pour aller en Lombardie visiter ses parents » . . . . p. 203.

Mém. de Messire Martin du Bellay, livre IIII, éd. de 1569.

[7] 1536 « A Gabriel de Russi[2], René de Champdamour[3], Laurens Senet, & Loys Merveilles armeuriers, pour leur paiement de trois harnoys de guerre que le Roy donna en l'année MV^c^XXXVI à

[1] Nous ne connaissons pas les liens de parenté qui pouvaient unir l'écuyer Merveilles à la famille de Louis de Laque dit Merveilles.

[2] 1493-1529. Le Lyonnais Gabriel de Russy, qui devint plus tard armurier de François Ier, puis contrôleur des deniers de la commune, habitait rue de Bourgneuf près le cimetière St-Éloy. Cf. *Arch. com.* BB 25, f°s 27vo et 52; M.-C. et G. Guigue, *Bibliothèque hist. du Lyonnais*, p. 285; *Inv. Som. arch. com.* AA 24, 46, 160, CC 4, 9, 261 et *passim*.

[3] 1552, déc. « Mémoyre à maistre Gille Guillermin, soliciteur de Monsgr de la Trémoille à Paris, de se transporter avec le présent porteur, Me Françoys Girard, cheux maistre René de Champdamours, armeurier du Roy, demourant en la rue de la Heaulmerie audit Paris, & luy dire qu'il délivre le harnoys de homme armé de Monsgr de la Trémoille, qu'il luy a faict tout neuf, pour l'envoyer en diligence à Orléans, par le voiturier Vinot ou aultre, le premier trouvé; & le fayre laisser au logis de l'Autruche, audit Orléans, où mondit Sgr a acoustumé loger.

« Ledit maistre Gilles payra ledit armeurier de ce qui luy reste [deu] pour la fasçon dudit harnoys, qui est la somme de quatre vingt neuf livres troys solz. restant de la somme de six vingt escus à quoy avoit esté marchandé pour ledit harnoys... ..Sera achapté ung coffre de bahut pour mettre ledit harnoys; & s'il est besoing, le couvrir de toille cirée, de peur qu'il ne mouille par les chemins.....»

Chartrier de Thouars, ap. P. Marchegay, op. cit p. 104..

Messeigneurs les Cardinal de Lorraine, de Guyse & Conestable[1] (Anne de Montmorency) . . . . III[c] LV l. X s. t.

Rôle des Acquits sur le Trésorier de l'Epargne, ap. L. de Laborde, *Comptes des Bâtiments du Roi,* t. II, p. 244. « A Fontainebleau, le sixieme jour de Mars mil cinq cens trente huict. »

[8] 1560-1574. Un Merveille était encore armurier de Charles IX. C'est Jamin qui nous rapporte ce fait dans une belle ode sur la forge, adressée à Charles IX, qui, comme on sait se mêlait de forger.

« Une forge haletante
Chauffe un harnois rougissant
Que Merveille va pinçant.
D'une tenaille mordante
Pour la faire marteler. »

Œuvres de Jamin, Paris 1589, f° 58, *ap. Arch. de l'Art français*, t. VI, p. 391.

[1] En 1536, la guerre ayant recommencé entre François I[er] et Charles-Quint, la France avait été attaquée à la fois, au midi par l'empereur en personne, et au nord, par les Flamands sous les ordres du comte de Nassau. Cette double invasion fut réprimée avec un plein succès par Anne de Montmorenci, qui entra en Piémont après avoir obligé Charles-Quint à abandonner le siège de Marseille, et par Claude de Lorraine appelé Monsieur de Guise qui chassa les Flamands. Voilà les deux généraux auxquels François I[er] fit présent de deux des harnois achetés à Gabriel de Russi, Loys Merveilles et leurs compagnons. Quant au troisième, il fut donné au cardinal de Lorraine que le roi envoyait alors à Rome en qualité de son ambassadeur. M. E. de Fréville *(op. cit.*, p. 308), auquel nous empruntons ces détails, croit que ce Loys Merveilles était un des fils de Louis de Laque, dont nous avons donné plus haut les lettres de naturalisation.

B.

Nomenclature des armes, pièces d'armure et accessoires de joute mentionnés dans le Compte.

[1] Ces chiffres correspondent aux numéros des articles.

Lyon. — Imp. A. REY, 4, rue Gentil. — 20921

/__/Original cover /__/Envelope
/__/Spine, label /__/Wrapper
/__/Bookplate /__/Flaps
/__/Ex Libris,etc. /__/Portfolio
/__/End sheets /__/Economy box
/__/New endsheets /__/Drop spine box
__ New case /__/Commercial box
__ Resew /__/Polyester encapsulation
__ Paper repair __ Pamphlet binder
__ Map repair __ Treat leather
__ Repair & return __ Tie & return
__ [illegible] __ [illegible]
__ [illegible]

__ [illegible]

__ [illegible] MULTI-VOLUME SET
[illegible] __________

[illegible]

[illegible]
[illegible]

DU MÊME AUTEUR

Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 86 héliogravures hors texte. Lyon, 1878.

Papier vélin. . 300 fr. | Papier hollande. 500 fr.

Recueil des Meubles en bois sculpté ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 50 héliogravures . . . . 160 fr.

Les Arts du Métal. Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1880. — 50 héliogravures hors texte. Paris, A. Quantin, 1881.

Papier vélin. . 150 fr. | Papier hollande. 300 fr.

Le Sceau de Benvenuto Cellini pour le Cardinal de Ferrare. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.*) Paris, 1882.

Les Origines de la Soie, son histoire chez les peuples de l'Orient. Lyon, 1883 . . . . 7 50

L'Organisation des Musées et le fonctionnement de l'Enseignement du dessin en Angleterre. — Notes pour servir à l'histoire de l'administration des Beaux-Arts à Lyon, de 1878 à 1885. Lyon, 1885 . 7 50

Les Industries d'art à Lyon : Meubles, Décoration, Dentelles, Tentures, Soieries, etc., etc. Lyon, 1890 . . . . 20 fr.

La Collection Spitzer, t. VI; Armes & Armures par J.-B. Giraud, Catalogue par Em. Molinier. Nomb. illustrations dans le texte, 57 pl. eaux-fortes et héliogr. hors texte, gr. in-f°. Paris, 1892.

Un Atelier de monnayage à Villeneuve-du-Plat, 1631. (Extrait de la *Revue Numismatique.*) Paris, 1896.

La Bague d'Avitus et les Barbaricaires. Lyon, 1896 . . . . . 1 50

Le Reliquaire de saint Victor de Montiéramié, 1 pl., Lyon, 1896. . . 1 50

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance, tome Ier :

I. — La Boutique et le Mobilier d'un fourbisseur lyonnais en 1555, Lyon, 1895 . . . . 5 fr.

II. — Les Epées de Bordeaux, archéologie comparée des Industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le Duché de Savoie. Lyon, 1896 . . . . 10 fr.

III. — Inventaire des Épées et Dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

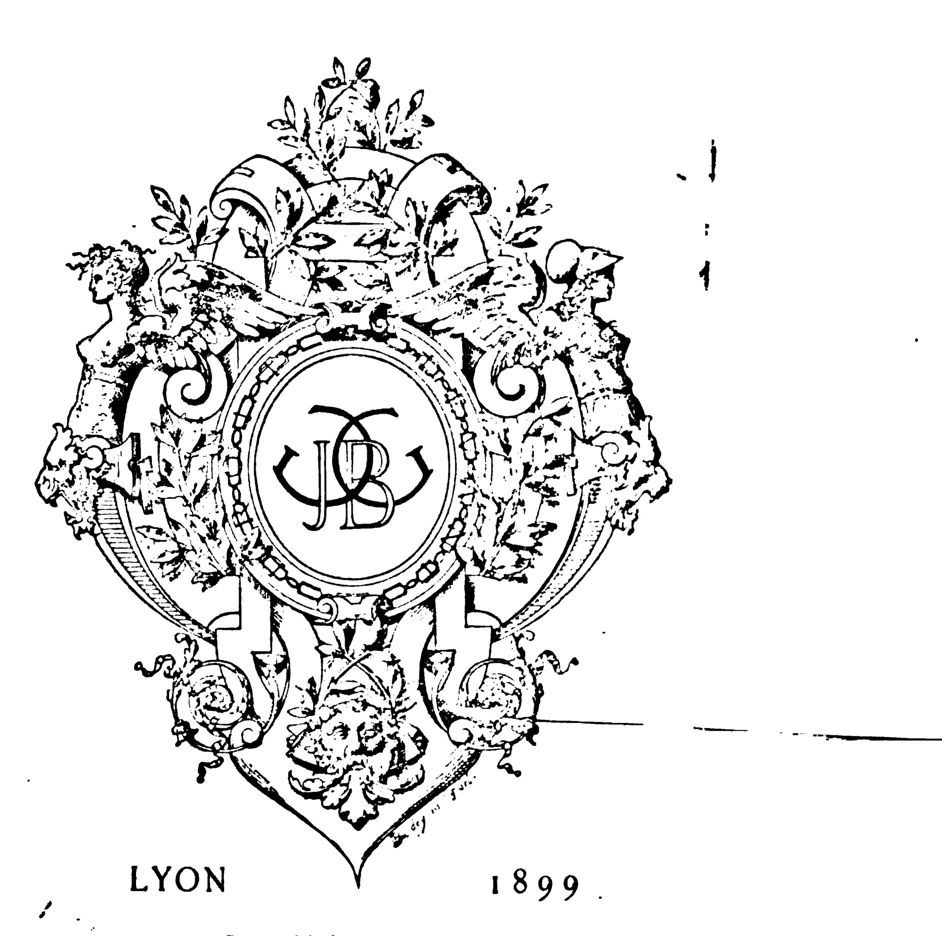
IV. — La Boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en 1512. — Les Armuriers français et étrangers en Touraine. Lyon, 1897 . 5 fr.

V. — Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

VI. — Supplément aux Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon. — Tables du premier volume. Lyon, 1899 . . . . 10 fr.

Lyon. — Imp. A. REY, 4, rue Gentil. — 20921

VIII - Armerie des ducs de Lorraine en 1629, par J.-B. Giraud, conservateur des Musées Archéologiques de la ville de Lyon. - Nouvelle édition.



LYON 1899

R

Les

Le

Les

L'Or

Les I

La C

Un *A*

La Ba

Le Rè

D

I. —

II. —

Armerie des ducs de Lorraine en 1629. — Nouvelle Edition.



Armerie des ducs de Lorraine en 1629[1].

Dans la collection dite de Lorraine, la Bibliothèque nationale possède deux registres, n[os] 462 et 463, réunion factice composée presque uniquement d'inventaires ayant trait à la maison ducale de Lorraine pour les XVI[e] et XVII[e] siècles. Vingt et une pièces, choisies parmi les plus intéressantes, ont été publiées en 1880 et 1891 dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. L'inventaire que nous empruntons aux documents encore inédits contenus dans ces deux volumes est celui de l'armerie de l'hôtel de Salm, qualifiée d'arsenal de Son Altesse[2]; il est de 1629, quatre ans après l'accession de Charles IV au trône ducal.

[1] Nous avons publié cet inventaire une première fois en 1897, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LVII, p. 63. De nombreuses notes ont été ajoutées à cette seconde édition.

[2] Cf. *Documents sur l'Hôtel de Salm et l'arsenal des ducs de Lorraine*, dans le fascicule suivant.

Notre texte est donc contemporain du gouvernement de Richelieu, de ce véritable tournant de l'histoire, contre lequel viennent se briser les dernières résistances de l'armure et de la lance, définitivement vaincues par l'arquebuse et le canon. A ce titre, il nous présente un ensemble rendu bien suggestif par le tableau des panoplies aux origines chevaleresques cantonnées dans leur dernier asile, et subissant, dans l'arsenal même du prince, le contact humiliant des armes nouvelles.

Comme de juste, l'inventaire s'ouvre par les armures du duc : « Paires d'armes[1] à l'ufage de Monfeigneur. » Les unes sont couvertes « de lames d'argent avec les filetz dorez », ou décorées de feuillages bleutés, ou encore couvertes de velours. Le plus grand nombre, c'est-à-dire cinq, sont « à l'efpreuve[2] » et deux « à demye efpreuve ». Avec les premières on était à l'abri des effets de l'arquebuse ; mais, comme pour atteindre ce résultat le métal devait être très épais et le harnois par conséquent fort

[1] Pour armures, expression peu usitée avant le XVII[e] siècle. 1615, Chambéry, 29 mai « Mandat de 25 ducatons à fix florins & huict fols de Savoye pour lefquels nous (Sigifmon d'Efte, marquis de Lanzo, gouverneur & lieutenant général pour S. A. deçà les monts) leurs faifons ballier à bon compte... de l'accoutrage & accomodement de vingt un paire d'armes de cavallerie à eux remifes & forties des magafins dudict chafteau & préfide (de Montmeillan). » *Arch. d'Etat à Turin, Controlle général des finances de Savoie.* vol. XXIX, f° 148 v°, *Communiqué par M. le comte F.-X. Provana de Collegno.* — 1638, 9 juillet. « J'ai fait armer la cavalerie à Saint-Quentin. Pour la cavalerie légère & quelques gendarmes l'on a pris 1891 paires d'armes, & pour les carabins l'on en a délivré à M. Arnaud deux cens cinquante paires. » *Lettre du maréchal de Chastillon à M. de Noyers. Mém. d'Aubery*, t. II, p. 326. — A rapprocher un texte du 20 juillet 1248 : « Cum LX paribus armorum, fcilicet fcutorum & capellinarum, & cum XIIII baliftis cum carellis fufficiente, & cum LX lanceis, & cum X garnizonibus ferri... » L. Blancard, *Doc. inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, t. II, p. 293.

[2] 1602-14. « Leurs armes (des gendarmes) seront complettes, & uferont de grèves & genouillères dedans & deffus la botte, la cuiraffe à preuve d'acquebufe devant & derrière... » Montgommery, *la Milice françoise*, p. 180.

lourd[1], on prenait souvent un moyen terme, comme pour les « curaces » du n° 22, dont le devant seulement est à l'épreuve, ou on se contentait de la « demye efpreuve », suffisante pour les engagements de cavalerie, dont les pistolets et les arquebuses courtes avaient une bien moindre force de pénétration[2]. Remarquons en passant que, suivant les modes nouvelles, grèves et sollerets ne sont mentionnés nulle part.

Il y a plusieurs armures « à combattre à la barrière » ; deux d'entre elles, qui sont argentées, ont dû figurer aux réjouissances que deux années auparavant donnèrent à Nancy le duc Charles et son séduisant cousin le prince de Phalsbourg[3]. Au XVII[e] siècle, le combat à la barrière n'était plus l'ancienne lutte à

[1] 1575-90. « Or comme ils ont eu bonne raifon à caufe de la violence des harquebuferies & piftoles de rendre les harnois plus maffifs & à meilleure efpreuve qu'auparavant, ils ont toutefois fi fort paffé mefure que la plufpart fe font chargés d'enclume au lieu de se couvrir d'armeures... Celles d'aujourd'hui font fi griefves, qu'un gentilhomme à trente-cinq ans. eft tout eftropié des efpaules, d'un tel fardeau. J'ai autrefois veu feu Monfieur d'Eguilli, & le chevalier de Puigreffier, honorables vieillards, demourer l'efpace d'un long jour, armez de toutes pièces, marchans à la tesfte de leurs compagnies, là où maintenant, un Capitaine plus jeune ne voudra ou ne pourra demourer deux heures en tel eftat. » *La Noue*, XV[e] disc., p. 311.

[2] 1627, 29 juin. « Premierement pour des armes de cavalerie. Scavoir le devant à la preuve du piftolet & le refte légier, dix ducatons ; plus pour des armes de carabins, fcavoir le devant à preuve de carabine & le dernier légier, avec le chafpeau & la barre devant, enfemble les moignons, fept florins ; plus pour des plaftrons à preuve de moufquet avec les courroies comme il appartient, deux ducatons & demy... » *Propositions faites par André Cronier, armurier à Chambéry... Les Armuriers en Savoie...* Dufour et Rabut, *ap. Soc. savois. d'archéol.*, t. XXII, p. 191. — 1659. « 612 corps de cuyrace grands, moyens, & petits, garnys de haulzecou pefant chacun environ 25 livres au plus, l'un portant l'autre, defquels le devant fera à l'efpreuve d'arquebufe, & le derrière de piftolle au pris de dix efcus chacun. » Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 305, *ap. Gay*, v[o] Cuirasse.

[3] Une troisième (n° 14) est « argentée par un peintre ». Nous renvoyons au pompeux lyrisme de Vulson de la Colombière pour leur description ; il y est spécifié que les gentilshommes acteurs de ces fêtes guerrières panachées de mythologie étaient couverts d'armures argentées. *Théâtre d'honneur*, p. 494.

pied entre deux combattants ou deux petites bandes armées ; tout au moins n'en trouvons-nous guère d'exemple dans nos pays postérieurement à François Ier. Les deux armures que Charles IV conserve à l'hôtel de Salm « pour ſon uſage » étant dépourvues de tassettes, cuisseux et genouillères, ne peuvent évidemment servir à ces combats de jadis dont l'issue était souvent sanglante, et pour lesquels toutes les parties du corps devaient être efficacement défendues. Si les deux armures en question ne possèdent pas de harnais de jambes, par contre on donne une mention spéciale à « l'habillement de teſte de Monſeigneur à combattre à la barrière » qui, par sa construction et ses pièces de renfort, est un des éléments d'une armure de joute. Au XVIIe siècle, le combat à la barrière n'était donc plus que le choc de deux cavaliers courant l'un contre l'autre la lance en arrêt. à la droite d'une barrière qui empêchait leurs chevaux de se heurter ; c'est ainsi que nous les représentent les gravures de Crispin de Pas dans l'ouvrage de Pluvinel[1].

Signalons en passant dans le chapitre des singularités le n° 81, rondache avec quatre canons, le 118, « épée à piſtollet », le 123, « une eſpée qui ſ'agrandit[2] » et le 109, une « ſanguedey ». On ne rencontre presque jamais dans les inventaires[3] cette belle arme d'origine vénitienne, dont la courte et large lame montrait souvent ces gravures de grand style qui ont rendu célèbre le nom d'Hercule de Ferrare[4]. La description bien sommaire

[1] *Manège royal*... Paris, 1623, fig. 38.

[2] Le Musée d'artillerie possède une très belle arme de ce genre. L. Robert, *Catal.*, J. 883. — 1614. L'inventaire des épées et dagues du comte de Salm donna au n° 123 : « Une épée dorée... dont la lame s'advance avec un ressort... » J.-B. G. *Doc.*, t. I, p. 126.

[3] C'est peut-être la même arme mentionnée en 1530 dans l'inventaire de Nancy : « une ſang dedez ». *Invent. des ducs de Lorraine*, p. 11, n° 133.

[4] *Cf.* J.-B. G. Préface descriptive des armes de la collection Spitzer, t. VI, p. LXIX.

libellée par le scribe concorde avec les précieux spécimens conservés dans les grandes collections et les musées. Nous savons qu'au-dessous de la « poignée de nacque de perle », la sangue dey des ducs de Lorraine portait sur son pommeau en disque aplati, la petite plaquette où Giovanni Fiorentino groupa les élégants personnages figurant le dialogue scénique de Pâris et des trois déesses[1]. Quant au « poignart à l'angloife » n° 84, peut-être n'était-il pas sans analogie avec la dague à couillette dite aussi quelquefois « dague à façon d'efcoffe ».

Les armes d'hast sont extrêmement variées : l'épieu, la pique, le javelot, la pertuisane, la fourche, le breindestoque, la corsesque, le rancon, la hallebarde. Cette dernière nous indique une provenance locale patronnée par le souverain, la fabrique de Ramberwiller, et spécifie d'une façon claire une des principales différences qui existaient entre le type suisse et le type français[2] (nos 41 et 42).

L'artillerie de l'hôtel de Salm comprend des pièces de petit calibre et des armes à main très diverses. A part un fauconneau de cuivre monté sur roues, les premières sont toutes montées sur chevalets ; deux se chargent par la culasse et six plus petites sont munies d'un serpentin. C'est le dernier calibre avant d'arriver à l'arquebuse à croc, la plus légère des armes de rempart. De celles-ci, l'arsenal en possède onze, dont une « qui fe charge

[1] E. Molinier, *Les plaquettes*, n° 134. Il en existe deux autres de Valerio Belli ; *Ibid.*, nos 296 et 297.

[2] La hallebarde française était aussi plus légèrement construite que la hallebarde suisse ; mais la hallebarde italienne était encore plus légère que la nôtre. 1535. « Les hallebardes font armes nouvelles inventées par les Suiffes, comme ie croy, lefquelles font très bonnes, mais qu'elles foient fortes & bien tranchantes, & non légères comme le font celles que les Italiens portent plus pour faire belle monftre, comme ie cuyde, que pour bonté qu'ils y treuvent, pour raifon de leur foibleffe... » *Guill. de Langey*, p. 21.

par le derrier avec quartouches[1] » ; la longueur de leur canon varie entre quatre et huit pieds de longueur.

La multiplicité des types est encore plus accusée pour les armes à main : mousquets à l'allemande[2], poitrinaux, carabines « de Gafcogne, à l'allemande, à la milanaife, à l'ufage de païs, à fuzy, à bouloir, à canon rayé en eftoille, arquebufes à rouet, à mefche, milanaifes... », etc. Deux arquebuses, l'une à rouet, l'autre à mèche, sont conservées comme « venant du feu roy Charles ».

[1] 1636. « Plus trois charriots chargés de boetes de fer blanc chargées pour demi-canon de balles de fer, chacune d'une demi ou trois quarts de livre ; pour les quarts de canon faut charger lefdites cartouches de balles tant d'une demi-livre que d'un quart de livre, de morceaux de fer, quarreles & autres férailles ; les cartouches pour les faucons fe chargent de doubles balles d'arquebufes à croc, ou auffi de morceaux de fer ; & pour chaque canon une vingtaine de boetes, ci 18 chevaux. » *Traité de l'artillerie allemande*, Bibl. nat., mss. S. F. 285, *ap.* Napoléon Bonaparte, *le Passé et l'avenir de l'Artillerie*, t. I, p. 286.

[2] « A l'exception des armes légères de chasse à crosse en *pied-de-biche*, les fûts allemands se reconnaissent généralement à leur forme droite, presque dans le prolongement du canon. La section très forte est un polygone irrégulier aussi large dans le sens transversal que dans celui du plan de tir ; le fût ne donne pas de rétrécissement à la poignée.

« Les bois français, à la même époque, dégagent une longue poignée ; la crosse proprement dite a déjà le profil de la crosse moderne ; elle est très plate dans le sens transversal et très haute dans l'autre sens. Elle présente souvent des évidements et arêtes saillantes qui lui donnent une grande élégance. (Voir les belles arquebuses du roi Louis XIII.)

« Les mêmes formes de crosse et de poignée se trouvent, mais moins accentuées, dans les armes italiennes, dont la crosse a en outre un mouvement très concave en dessous. Cette courbure arrive presque à celle d'un demi-cercle dans le *pétrinal*, arme relativement courte, appartenant à peu près à toutes les nationalités ; c'est la crosse du pistolet moderne, mais plus lourde et plus courte. L'arme était d'ailleurs, comme force, intermédiaire entre le mousquet et le pistolet.

« Les deux détails qui suivent permettront rarement de confondre les origines :

« 1° Dans les armes à rouet françaises, le profil du bois suit celui du rouet ; il lui est exactement concentrique, de façon à bien dégager et accuser l'or-

Avec les armes à feu sont les pièces d'artifice préparées pour les sièges : douze pétards de grandeurs différentes et pour la plupart en bronze[2]. Ces engins, dont le poids ne dépassait guère soixante-dix livres[1], étaient destinés à faire sauter les portes ou clôtures contre lesquelles on les appliquait à l'aide de four-

gane essentiel de l'objet. Ce détail est bien conforme aux principes d'architecture fidèlement observés dans toutes les œuvres d'art françaises. Dans les armes italiennes qui donnent également une poignée fine, le rouet est au milieu d'un lozange et non d'un arrondi, les armes françaises et italiennes sont ainsi différenciées dans la plupart des cas.

« 2° Dans les armes allemandes, le pontet est presque toujours à trois crans donnant une prise solide à trois doigts pendant que l'index est à la détente. Elles portent en dessous de la crosse un tiroir ou magasin pour pyrites et autres accessoires. » L. Robert, *Cat. mus. d'artillerie*, t. IV, p. 8 et 9.

[1] 1623. « Les pétards doivent eftre faicts de fine rofette ou cuivre rouge, avec une dixiefme partie de cuivre jaune. » *Du Praissac*, p. 61. — 1694-1732. « Machine de guerre qui eft une pièce de métal creufée & à peu près de la forme d'un chapeau... » D. Corneille, *Dictionnaire des sciences et des arts*. — D'après d'Aubigné, leur invention ne remonte guère au delà de 1580 : « Voici les premières nouvelles de ces pétards qui ont tant fait parler d'eux & qui n'avoyent encore efté effayez, finon en un mefchant chafteau de Rouargue qui n'a peu nous donner fon nom. Nous avons auffi Challar en Gévaudan où on fit un pétard d'une fonaille de vache. J'ai ouy dire aux premiers pétardiers qu'ils avoyent inventé cette machine en contemplant des tapifferies, où ils voyoyent des petites artilleries raccourcies, bandées de cercles de fer, comme de faict les premiers que nous eufmes eftoyent ainsi faicte, les uns pour pendre à l'eftrier avec le tire-fonds ; les autres à la fourchette en contrepouffant. Depuis on les a faicts fimplement de fonte bien choifie, on en a faict d'eftaing & de plomb meflez d'une autre drogue, & ceux-là ne font pas les pires. On a auffi inventé diverfes fortes de mefche, defquelles je trouve le papier artificiel la meilleure, parce que vous retenez un conterolle de mefme papier qui vous marque le poinct du coup ; cette invention du capitaine Chausan, lieutenant de l'artillerie en Poitou. De plus on a apporté le madrier pour les barrières et les crapaux pour les grilles. Et encor ont appris les pétards de fe jouer à faire sauter les tours & les murailles, auffi bien que les portes & les feneftres. De mefme pays encore font fortis les fauciffes & autres artifices qui ont porté malheur à ceux qui à leurs defpens les ont effayez. » *Hist univ.* Liv. IV, ch. VII, col. 995.

[2] Cf. *Du Praissac*, p. 61 ; *Diction. des Sciences*... v° Pétard ; et *le P. Daniel*, t. I, p. 588 et pl. 43.

chettes[1]. Deux de ces ustensiles accessoires sont inventoriés au nº 142.

Des explosibles de plus grande puissance sont les saucisses; la saucisse de l'hôtel de Salm est en cuivre et pèse quatre cents livres. Pour faciliter la manœuvre d'une pareille masse, dont le nom indique suffisamment la forme allongée, on avait confectionné une « balle[2] » cylindrique sectionnée en « quatre quartiers » distincts venant se rejoindre pour constituer une armature ligneuse capable de protéger l'engin pendant son transport, lequel, au dernier moment, pouvait s'effectuer à bras d'homme au moyen des « quatre grandes amxes[3] »

Les armes de l'hôtel de Salm forment un arsenal aussi bien qu'une collection, et, pour compléter cette dernière, le duc y a joint toute une série d'armes exotiques : paires d'armes venant des Indes, rondache, marteau d'armes, hache, lance à la turquesque, carabine d'Égypte; il y a même jusqu'à « deux efpée de Sauvage, bois de Bréfy » pour les amateurs d'ethnographie.

[1] 1636, « Un chariot pour deux grands pétards, deux moyens & deux petits avec leurs madriers, tire-fonds, fourchettes & autres chofes néceffaires pour leur fervice, comme auffi pour le bagage des pétardiers; ledit chariot doit être fait à dos d'âne & fermer à clef; ci 6 chevaux. » *Art. allem.*, *Bibl. nat.*, *mss.*, *ap.* Napoléon Bonaparte, *le Passé et l'Avenir de l'artillerie*, t. I, p. 286, *op. cit,*

[2] Les balles étaient d'un usage courant dans les sièges : 1574. « Les habitants de la ville avoient le foin des plates formes devers le parc, encores choifirent-ils des gens pour faire bafles pour porter vivres aux quartiers, & y départir poudres & munitions felon qu'il eftoit ordonnée... » *D'Aubigné,* liv. II, chap. XIII, col. 726.

[3] Ou *anixes (?)*, lecture douteuse à cause des trois jambages précédant l'*x*. Les pétards étaient munis d'anses qui servaient en même temps à les transporter et à les fixer. — 1650. « Chacuns (pétard) ayant deux ou trois anfes pour les attacher aux madriers. » *Malthus*, 179. — 1623. « Il (le pétard) doit avoir dix pouces de bouche, trois ances, & la fufée joignant la culaffe. » *Du Praissac*, p. 61.

« Le cinquiefme jour de novembre mil fix cents vingt neuf », porté en toutes lettres dans le dernier alinéa, est la vraie date de notre inventaire. Le 1620 en chiffres arabes qui se lit au recto du premier feuillet est d'une écriture bien postérieure. C'est ce qui a occasionné l'erreur dans laquelle sont tombés différents auteurs qui ont eu connaissance du document, notamment V. Gay, qui en outre a lu « hôtel de Salin » au lieu d'hôtel de Salm (voir Arquebuse, Bouloir, Brandestoc, Carabine, Fusil, Fourchette, etc.), et le *Recueil des Inventaires des ducs de Lorraine*, publié en 1891 par la Société d'archéologie lorraine, *Introd.*, p. XVII.

COPIE DE L'INVENTAIRE[1]

Inventaire (fo. 203) *des armes qui ſont au cabinel de l'Hoſtel de Salm, à la charge & garde du ſr Pariſot Hermant*[2], *concierge de l'Arcenal de Son Alteſſe, demeurant à Nancy, duquel inventaire luy a eſté donné un double, ainſy qu'il eſt dit à la fin d'iceluy.*

Et premier :

[1] Une paire d'armes[3] à l'uſage de Monſeigneur, couverte de lames d'argent avec les filetz dorés, ſcavoir : le devant derrier, l'habillement de teſte, les braſſars & ganteletz, etc.

[2] Une autre paire d'armes noir à l'eſpreuve, garnie de velour tanné avec gallon d'argent, ſcavoir : la cuiraſſe i. e. devant

[1] *Bibl. nat., mss. fonds de Lorraine,* vol. 463.

[2] Ce Parisot Hermant était armurier ; un pistolet de sa façon est inventorié au no [68].

[3] 1623. « Trente trois paires d'armes garnies de cuiſſarts & braſſards, vingt huit borguignottes, quarante deux piques, dix ſept mouſquets avec leurs bandouillières, vingt trois harquebuzes, quatre hallebardes & quatre meſchantes eſpées de Suiſſe. » Albert Babeau, *l'Armement des nobles et des bourgeois au* XVIIe *siècle dans la Champagne méridionale, Cabinet aux armes du château de Ch. de Villemor, seigneur de St-Sépulcre. Arch. jud. de l'Aube,* no 1101, *ap. Rev. hist.*, 1884; tir. à part, p. 3. — 1654. « Trente paires d'armes complettes & aſſorties de pied en cap, outre quantité d'autres cuiraſſes, corſeletz, cuiſſartz, caſques, rondaches, braſſartz & ganteletz, enſemble quatre vingt mouſquets tant montez que non montez avec leurs fourchettes, vingt cinq hallebardes, douze pertuiſannes, ſix rondaches, deux eſpadons, ſix ſelles d'armes & quantités de morions & autres vieilles armes... douze arquebuses à croc, cinq pièces de fonte verte, trente petits canons ſur leſquels eſt écrit le nom de Chapelaine. » *Magasin aux armes du château de Chamoy, au comte de Chapelaine, bailli de Troyes. Arch. jud. de l'Aube,* 1190, ap. *Ibid.*

derrier à l'efpreuve, le cafque, les braffars, le hauffe col[1], les moignons[2], les grands gantelets[3] & le boucquelier.

[3] (F°. 203 v°.) Une paire d'armes noir à l'efpreuve, fcavoir : les devant derrier, l'habillement de tefte couvert de velour violet garny de clous dorées, les taxeltes, genouillières & ganteletz.

[4] Une autre paire d'arme noir dernière faicte à Monfeigneur à fon ufage à l'efpreuve, garnie de velour violet & cloux dorés, fcavoir : le devant derrier, l'habillement de tefte, les braffartz, genouillières & taxettes.

[5] Deux autres paires d'armes en feuillage bleu à demye efpreuve complettes, fcavoir : devant derrier, l'habillement de tefte, les braffars, taxettes & genouillières.

[6] Une autre paire d'armes à l'ufage de feu Monfieur le Comte de Salm[4], en feuillage bleu avec une croix de l'ordre de Saint-

[1] 1541. « Le fieur de Briffac, colonel des gens de pied françois... eftoit fans armes hors mis un hauffecol. » Siège de Perpignan. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 513. — 1678 « Le col a pour fa deffenfe le gorgerin ou le hauffecol. » De Gaya, *Traité des armes*, p. 54.

[2] Moignons, partie d'armure protégeant l'arrière-bras, de l'épaule au coude; expression qu'on ne trouve guère avant la seconde moitié du XVI[e] siècle. — 1577 *circ.* « Etat des munitions néceffaires au chafteau de Seurs, tant de gulle que de guerre : pour 50 foldats & 6 officiers; mofqués cinquante avec leurs fourchettes, picques cinquante, mefches dix quintal (!), hallebardes ou armes d'haft vingt cinq, plaftrons à preuve de moufquet avec leurs taffettes, moignons & borguinottes vingt cinq, rondaches doze. » J. Roman, *Bull. archéol. du Ministère*, an. 1893, p. 69. — 1621. « Bracciali o almeno li mognoni, che è una parte d'armatura, che cupre la meta del braccio dal gomito efclufive fino alle fpale. » Bonav. Piftofilo, *Oplomachia*..., p. 35. — *Cf.* note suivante.

[3] Grands gantelets, probablement dans le genre des gantelets à coude. — 1587 : « Au bras gauche l'homme d'armes porte un grand gantelet qui le couvre jusqu'au coude, & au droit un petit mougnon qui cache seulement l'efpaule. » *La Noue*, XV[e] disc., p. 311. — 1602-04. « Les carabins avoient pour armes une cuiraffe échancrée à l'épaule droite afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride... » Montgommery, *la Milice françoise*, p. 190.

[4] Paul, comte de Salm, était grand-père maternel du duc Charles IV, par le mariage de sa fille unique Christine de Salm (12 mai 1591) avec François,

Jacque[1], fcavoir : le devant dernier, le plaftron[2], l'habillement de tefte, les taxettes, genouillières & ganteletz.

[7] Deux paires d'armes à la Rheiftre complettes, l'une à l'efpreuve à courir en liffe & l'autre fimple.

[8] (F°. 204.) Une barde[3] de cheval gravée.

[9] Deux chanffreins de cheval noirs.

comte de Vaudémont, lequel, ayant succédé au duc Henri II, son frère, ne régna que quelques jours sous le nom de François II, et abdiqua en faveur de son fils, qui régna en Lorraine sous le nom de Charles IV (1624-1675). Cf. *Abrégé chronol. de l'hist. de Lorraine...*, par Henriquez, p. 316, 345 et *passim.* Dom Calmet, t. II, col. 1382, 1437, 1447, et t. III, 191 et suiv.

[1] Saint-Jacques-de-l'Épée, en Espagne et en Portugal. Fondé en 1170 par treize gentilshommes pour servir des hôpitaux et défendre contre les Maures les pèlerins se dirigeant à Saint-Jacques de Compostelle. Depuis 1483, les rois d'Espagne en étaient les grands maîtres. La croix est en forme d'épée, le pommeau en cœur et les bouts de la garde en fleur de lys. — 1594. « Demi-canon aux armes de S. M. Philippe II parfemées des croix de Saint-Jacques, & ayant fur la culaffe : *Jafpar van den Niewelenbuiffe me fecit Mechliniæ*, & en chiffres : 1594. » *Inv. des pièces d'artillerie exist. à Montmédy.* Van Vinkeroy, *Catal. des armes et armures de Bruxelles*, p. 336.

[2] Plastron se dit habituellement de la partie antérieure de la cuirasse, il semble désigner ici une pièce de renfort pour la poitrine comme dans le texte suivant de Rabutin : 1551. « Les hommes d'armes avec la fuitte d'archers ; les hommes d'armes montez fur gros rouffins ou courfiers du royaume, turcs & chevaux d'Efpagne, avec les brides peintes des couleurs des fayes que portoient les capitaines, armez du haut de la tefte jufques au bout du pied avec les haultes pièces & plaftrons, la lance, l'efpée, l'eftoc, le couftelas ou la maffe, fans encore nombrer leur fuitte d'autres chevaux fur lefquels eftoient leurs couftilliers & vallets... » *Comment...... Gaule Belgique...*, p. 409.

[3] 1551. « Et fur tous paroiffoient les chefs & membres de ces compagnies & d'autres grands feigneurs, armés fort richement de harnoiz dorez & gravez en toute forte ; leurs chevaux forts & adroits, bardez & caparaçonnez de bardes & lames d'acier légères & riches, ou de mailles fortes & déliées, couvertes de veloux, draps d'or & d'argent, orfevreries & broderies & fumptuofité indicible, les archers... » *Rabutin*, 409. — 1614. « Leurs chevaux (des hommes d'armes, Louis XI à Henri II) eftoient bardez & caparaçonnez avec la crinière & le chamfrein. » *Montgommery*, 177. — 1642. « Barde, armure de cheval par les flancs & poitrine, compofée de lames de fer. » P.-Ph. Monet, *Parallèle des langues franç. et latine.*

[10] Deux armes de combat à la Barrière argentées[1], le devant derrier, les ſalade, les hauſſecolz, braſſartz & ganteletz.

[11] L'habillement de teſte de Monſeigneur à combattre à la Barrière.

[12] Une vieille paire d'armes noir percée à l'uſage de feu Monſieur le Comte de Salm, scavoir : le devant derrier, le plaſtron & l'habillement de teſte.

[13] (F°. 204 v°.) Un autre habillement de teſte à l'uſage dudit feu Sieur Comte.

[14] Une autre paire d'armes de combat de Barrière à l'uſage de Monſeigneur, argentée par un peinctre[2], ſcavoir : le devant derrier, braſſards & ganteletz.

[15] Deux paires d'armes venant des Indes, de fer blanc eſmaillées de noir, garniees de ruban de ſoie & dorée, ſcavoir : le devant & derrier, les moignons, les taxettes, l'habillement de teſte & un bouquelier.

[16] Dix huict vielles paires de ganteletz blancs gravés, & quelques autres vielles pièces d'armures qui ne ſont pas appropriées.

[17] Une chemiſe de petite maille[3] à l'uſage de feu Monſieur le comte Salm.

[1] 1559-1560. « Somme payée à Pierre Langlois, ciseleur et graveur à Nancy, pour avoir gravé et argenté un harnois. » H. Lepage. *Inv. som. Arch. Meurthe-et-Moselle*, B. 1121.

[2] L'intervention des peintres dans la décoration des armes de joute et de tournoi est fréquente. Dans le cas présent, c'est un moyen économique de figurer dans une fête chevaleresque à côté d'armures argentées à la feuille ou damasquinées,

[3] Harnais de défense occulte qu'on pouvait mettre sous des vêtements civils. Pour armer les hommes de pied et les arquebusiers, la chemise de maille remplace le haubergeon avec lequel elle n'offre pas de sensible différence. — 1530 *circ.* « La façon du temps préſent (François Ier) eſt d'armer l'homme de pied d'un hallecret complet, ou d'une chemiſe ou golette de mailles & cabaſſet ; ce qui me ſemble aſſez ſuffiſant pour la déſenſe de la perſonne, & le trouve

[18] Un prepoint de boucaſſin[1] noir garny de groſſes mailles auſſy à l'uſage dud. Seigneur Comte.

[19] Deux vielles manches de maille.

[20] Un morion doré à l'uſage dud. feu ſieur Comte ſur lequel ſes armes ſont empreinctes.

[21] Cinquante & un vieux corceletz à la rheiſtre tant blancs que noirs, gravés non aſſortis.

[22] Dix vielles curaces[2] à la rheiſtre, la buſque à la Saxonne, ſcavoir : le devant derrier, le hauſſecol, les moignons & l'habillement de teſte, le devant à l'eſpreuve & le derrier non.

[23] Quarante deux morions blancs gravés.

[24] Trente deux autres morions gravés de cuivre.

[25] Huict pièces de fonte[3] montées ſur chevalotz[4] ſur leſ-

meilleur que la cuiraſſe des anciens n'eſtoit. » Guill. du Bellay, *de la Discipline milit.*, l. 1, p. 20. — 1557. « Thomas Febvre forbiſſeur, a ung ſerviteur dn pays & pour armes, hallebardes, eſpées, dagues & chemyſes de mailles. » *Arch. mun. Dijon*, H. 16, f° 4 v°.

[1] Boucassin, étoffe de coton ou de lin qui était mise en œuvre comme la laine. 1627 : « Menue étoffe de lin, foulée à guiſe de drap de laine & teint en couleur. » *Ph. Monet.*

[2] Nouvel exemple du mot *cuirasse* employé pour l'ensemble des pièces défensives. *Cf.* J.-B. G. *Docum.* t. I, p. 99, 171, 232.

[3] Fonte pour bronze. 1495. « Au paſſage des Appennins par Charles VIII, M. de la Trémoïlle « mettoit la main à porter groſſes boules de fonte, de plomb & de fer ». *Vergier d'honneur* d'André de la Vigne, ap. *Cimber et Danjou*, t. I, p. 337. Cependant, on trouve des exemples dans le sens de fonte de fer. 1603 : « Boulets de fer, de fonte & auſſi de fonte de métal. » *Artifices du feu.* par J. Boillot, fol. 110, ap. *L. Napoléon*, t. I, p. 128.

[4] Les pièces de petit calibre et les arquebuses à croc étaient montées sur chevalet. — 1580. « *Item*, que nul ne face treſteaux, ni chevalets; ſoit pour monter de petites pièces pour la force du Roy & utilité du publicq, qu'ils ne ſoient bien & deuement faits, les pieds d'iceux aſſemblez dedans les teſtes à tenons & mortaiſes carrées, ayant leur pente comme il leur appartient, les traverſins de pareil aſſemblage. Le tout de bon bois vif, loyal & marchant, sur peine que deſſus. » *Stat. Huchiers de Paris, Bibl. nat. mss. fr.* 21679, t. V, *Bâtiments*, Delamare, f° 46 v°. — 1594. « A la maiſon de M. de Liergues avons trouvé une petite pièce de fert montée ſur un cavalet... A la maiſons du ſieur

quelles les armes de Salm ſont emprinctes[1], ſcavoir : deux qui ſe chargent par le derrier, & ont chacune trois charges de cuivre[2].

[26] Un fauconneau[3] de cuivre monté ſur roües portant environ demy livre de balles avec ſon moulle à chargeoir[4].

Allard avons trouvé deux petites pièces sur cavallets qui luy appartiennent, & les a faict apporter d'une ſienne maiſon de Rivedigier, & oultre ce, a en garde ung petit faulconneau ſur roues appartenant à M. le tréſorier Barallon, auquel ſon ſes armoyries. » *Arch. com. de Lyon*, F 198, IV, non invent.

[1] 1524, 9 sept. « Le dit Symon (Jean, fondeur à Nantes) prent... à faire... deux pièces d'artillerie de fonte, du pois de mil livres chaſcune ou environ, de neuf pieds & demy chaſcune... s'oblige... rendre preſte, savoir lymée, coulée, eſlisée & apreuvée bonne & compectante... Sur leſquels & trois pans de chaſcune deſdictes pieczes ſeront ſemées de fleurs de lyz, avecques un eſcuzon sur la charge où il sera eſcript La Trémoille... èsquelles pieſces & chaſcune n'y aura aucun patin... » *Les la Trémoille pendant cinq siècles*, t. II, p. 100. — Une ordonnance de Charles IX, datée de Blois, mars 1572, déclare la fabrication des poudres et canons droit souverain, défend aux particuliers d'en fabriquer et d'en vendre sans sa permission ; et, afin que les pièces se pussent mieux reconnaître, il ordonne qu'elles soient marquées des armes de ceux qui les feront faire, avec la marque du fondeur et la date de l'année. *Bibl. nat.*, *mss.*, *f. Saint-Germain*, n°s 374-516, f° 7, *ap.* L. Napoléon, *le Passé et l'Avenir de l'artill.*, t. I, p. 232. *Cf.* nos notes 4, p. 96, et 2, ci-dessus.

[2] Ces charges de cuivre, qui vont avec les deux dernières pièces, doivent s'entendre dans le sens de *chambre*, *charge*, et non de *chargeoir*. — 1628. « De cet ordre ſont les pièces de Braga..., eſquelles la chambre, qui eſt une pièce à part faite de fer ou de bronze en forme de petit mortier, comme auſſi on ſ'en ſert pour faire des ſaluts, eſt enchaſſée & affermie de chevilles à coup de marteau, afin qu'elles ne ſoient repouſſées. » Diego Ufano, *Artillerie*, p. 20.

[3] Dans l'artillerie française, le fauconneau est une pièce de calibre inférieur, entre la couleuvrine moyenne et le mousquet de rempart. — 1623 : « Il y a ſix calibres d'artillerie, qui ſont le canon, la couleuvrine, la batarde, la moyenne, le faucon & le fauconneau... Le canon de France a 10 pieds..., la couleuvrine 11..., la batarde 9..., la moyenne 8..., le faucon 7..., le fauconneau près de 5. » *Du Praissac*, p. 121.

[4] Le chargeoir est un ustensile longuement emmanché servant à insérer la poudre au fond de la pièce. 1540 *circ.* : « Chaſcune pièce doibt eſtre garnie de ſon chargeoir faict d'une lanterne de cuivre, laquelle doibt contenir la quantité de pouldre à quoy reviendra la tierce partie du poids du boulet du calibre de ladicte pièce, afin que le canonnier ſe puiſſe régler en chargeant ſa pièce d'y mettre deux ou troys lanternes, ayant eſgard à la bonté de la pouldre, à eſploit qu'il veult faire pour tirer loin ou près. » Abra de Raconis,

[27] Six petittes pièces de fer montées fur chevalotz bois noir, avec ferpentins[1].

[28] Une fauffice[2] de cuivre pefant environ quatre centz libvres, avec les quartiers de balle.

[29] Les quatre faifant la balle ronde entière avec quatre grandes anixes (ou amxes?) d'un pied de long chacune ou environ à porter ladite faulcice.

[30] Unze arquebuzes à croc[3], fcavoir : fept montées fur bois, aiant environ fept piedz de long de canon, dont cinq font avec fer-

Traité de l'artillerie. Bibl. nat., mss., n[os] 2499 et 1801, *ap.* Louis Napoléon, *le Passé et l'Avenir de l'artillerie*, t. II. p. 243.

[1] Ces petites pièces, avec leur monture de bois et leur serpentin, se rapprochent du mousquet de rempart ou de l'arquebuse à croc. 1608. Le serpentin est une « pièce recourbée dont l'extrémité, en forme de tête de ferpent, s'ouvre pour recevoir le bout de la mèche & la ferrer enfuite au moyen du vérin ». *J. de Gheyn*, n[os] 6 et 7.

[2] Longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée ; on l'attache à une fusée lente qui sert d'amorce pour faire jouer une mine : 1616. *Cf.* p. 69, note 2 de la p. précéd. — 1628. « Sauciffons font fais des plus grands ramages de branches d'arbres, lesquels étant agencez en longueur, telle qu'on veut avoir la faulfice, & entremeflez de terre & de pierres, doivent eftre bien artiftement liez en divers endroits, & ainsi faits on les roule où l'on veut. Invention fingulière pour f'approcher des lieux maritimes ou fituez proches des grandes rivières. Le faulciffon eftoit dès le commencement de fon invention fort lourd & pefant (46 pieds de long sur 15 d'épaisseur), mais avec le temps il est devenu plus maniable (23 pieds sur 12)... » *Diégo Ufano*, p. 90. — 1614. « Le feu s'y met avec une fufée comme aux pétars, ou avec la corde de cotton fulphurée, laquelle l'on apelle fauciffe. » *Montgommery*, p. 151.

[3] L'arquebuse à croc était ainsi nommée d'un crochet qu'elle portait sous le canon et qui servait, au moment du tir, à la faire basculer sur l'appui fixe, chevalet ou muraille. 1537-1569. « Et fur les baftions (Saint-Paul en Flandre) avoient mis bon nombre d'arcbufes à croc ès lieux qu'ils iugeoient pouvoir plus offenfer leur enemy. » *Du Bellay*, p. 441. — 1623. « L'harquebufe à croc peut tirer trois cent coups par jours qui font vingt-cinq coups par heure. Sa balle doit pefer trois onces, & fa charge de poudre deux. » *Du Praissac*, p. 107. — 1745. « L'arquebufe à croc est une efpèce d'arme qui fait le même effet que le canon du plus bas calibre. Elle eft entre le canon & le moufquet, & l'on f'en fert dans les flancs bas & dans les tours fèches où il y a ce qu'on

pentins[1] & deux à rouetz[2], deux autres plus courtes à ferpentins, l'une de cinq pieds & l'autre de quatre, une autre qui fe charge par le derrier avec quartouches[3], l'autre montée fur un bois blanc avec filetz d'os, de la longueur de cinq pieds.

[31] Une longue arquebuze à rouet & à bouloir[4] aians huict piedz de canon, le bois offé[5].

[32] Dix pétartz[6] de bronce tant grand que petitz.

appelle des meurtrières.. Elles font de différentes longueurs. » *Surirey de Saint-Remy*, t. II, p. 82 et pl. XXXIII.

[1] 1745. « Le ferpentin du moufquet eft rallongé afin que le feu ne gâte pas le bois ; il eft compofé d'un reffort que la clef fait jouer pour baiffer la chèvre fur le baffinet où eft le poulvrin ou l'amorce, & de deux vis. » *Ibid.*, p. 87.

[2] Roue en acier, striée ou cannelée, tournant rapidement contre la pyrite maintenue par les mâchoires du chien. 1678. « Rouet fur lequel, quand on veut tirer, on abaiffe le chien qui doit eftre garny, au lieu d'un caillou, d'une véritable pierre de mine. » Gaya, *Traité des armes*, p. 29.

[3] 1745. « On fe fert indifféremment des mots « cartouche, gargouge, « gargouffe, gargouche » pour fignifier une efpèce de boîte faite d'un parchemin, ou d'un papier en plufieurs doubles, ou d'une feuille de fer blanc, ou même de bois, qui renferme la charge de poudre & le boulet, & qui fe met dans une pièce lorsqu'on eft tellement preffé de tirer que l'on n'a pas le temps de f'ajufter... Les meilleures & les plus fûres font celles qui font faites de parchemin, parce que le feu ne f'y attache point, le parchemin ne fait que griller fans f'attacher à la pièce. » *Surirey de Saint-Rémy*, p. 181 et 190, pl. XVII. — *Cf.* 1678, *Gaya*, p. 109.

[4] Le *Glossaire* de V. Gay confond le bouloir avec le rouet denté d'une arquebuse à pyrite. D'après notre texte, le bouloir semble être une pièce parfaitement distincte du rouet.

[5] Ossé, décoré d'un travail en incrustations d'os.

[6] 1678. « Le pétard eft une manière de pot à feu, qui eft fait de cuivre rouge, avec une dixieme partie de cuivre jaune, qu'on remplit de poudre & qu'on attache aux portes des lieux qu'on veut furprendre pour les brifer & les jeter dedans. Le pétart d'un pont.. a trois anfes & la fufée joignant la culaffe ; le poids de fon métail eft de foixante à foixante dix livres, & la charge de cinq à fix livres de poudre. Le pétart des portes à barres traverfières... fon poids eft de quarante livres & la charge de trois à quatre livres de poudre. Le pétard des portes à fimples verroux ou de paliffade... fon poids eft de quinze livres ou environ & fa charge d'une livre & demie à deux livres de poudre. » De Gaya, *Traité des armes*, p. 160. — 1628. Six pétards pres-

[33] Un autre pétart de moitange[1] & d'eftain.

[34] Un autre petit de fer.

[35] Six moufquetz, fcavoir : deux à l'allemande à rouet[2] offés, dont l'un defquelz porte un calibre extraordinaire. Les quatre autres font auffy offés & à rouet.

[36] Deux poitrinaux[3] auffy offés partout avec leurs cuftodes[4] & efquipages[5].

[37] Quatorze carabines[6] de diverfes facons, fcavoir : deux à

crits pour les munitions dans les arcenacs *(Diego Ufano*, 30), manière de le charger et figure. *Ibid.*, p. 96. — 1599. « A M. Danoue de Rolampont, mon fils, ma corte arqueboufe que j'apelle « mon pétard » qui eft fort jufte avec mon morion noir à l'épreuve de l'arqueboufe. » *Test. Charmolue*, p. 437. — *Apr.* 1599. « Au fauconnier de M. de Bourbonnes, mon pétard avec le fourniment de corne de buffle. » *Ibid.*, 439.

[1] 1336. « Bled moitangé, moitange », blé mélangé, méteil, *ap.* Ducange, V°. *Mixtum*. Par extension, métal mélangé de bronze et d'étain.

[2] Le mousquet à rouet est exceptionnel ; dans les ouvrages militaires du temps, le mousquet, arme plus lourde que l'arquebuse, est décrit comme étant à mèche. *Cf.* 1647, de Lostelnau, *le Maréchal de bataille*, p. 6 à 75 ; et 1678, Gaya, *Traité des armes*, p. 25.

[3] 1606. « Le poitrinal eft une efpèce de harquebufe plus courte que le mofquet, mais de plus gros qualibre, qui, pour fa pefanteur, eft portée à un large baudrier pendant en efcharpe de l'efpaule, & couché fur la poitrine de celui qui le porte quand il veut le tirer, pour ce a-il tel nom. » Jean Nicot, *Thrésor de la langue françoyse*.

[4] Custode, pris dans son acception générale d'étui, enveloppe, fourreau. — 1576, 26 janv. « Quatre cuftodes d'arquebufes tant grandes que petites. Une cuftode de piftollet dedans laquelle font plufieurs grattoirs, molles & tirebores, & autres ferremens fervantz auditz harquebuzes & piftolletz. » *Inv. ducs de Lorraine, château de Nomény*, p. 238.

[5] 1745. « L'équipage du moufquet eft le talon qui eft au bout de la croffe, un écuffon qui embraffe la clef des porte-baguettes, la fous-garde & le collet qui eft à l'extrémité du fût du moufquet. » *S. de Saint-Remy*, p. 86, 87, et pl. XXXV.

[6] Carabine, arme de cavalerie tenant le milieu entre la pistole et l'arquebuse ; c'était l'arme des carabins, auxquels du reste elle doit son nom, au lieu de leur avoir donné le sien, comme l'ont dit certains auteurs : 1602-1614. « Les carabins font inftituez pour entamer le combat... Ils font nommez carabins par les Efpagnols, qui en ont efté les auteurs, *Cara*, c'eft-à-dire vifage en efpagnol, & de *binus*, *bina*, *binum*, qui fignifie double ; comme qui les diroit

l'allemande[1] offées, l'une raiée[2] & l'autre non, deux autres fur bois fimple l'une auffy raiée & l'autre non, à bouloir, une autre montée fur bois fimple raiée en eftoille, une autre à la Milanoife, le canon & le rouet dorré, une autre montée fur bois noir à fuzy[3], deux carabines de Gafcongne, les bois taillés & les canons

à deux vifages, tantoft fuyant, tantoft tournant tefte comme les Parthes. » L. de Montgommery, *La milice françoise*, p. 193.

[1] 1599. « A Monfieur de Betencourt mon fils, une arquebufe renforcée, roiée en dedans, qui a un rouet à l'allemande & deux médailles de corne pour l'encorner. » *Testam. Charmolue*, ap. *Rev. Soc. sav.*, 1872, p. 435.

[2] 1678 : « Le canon plus épais que celuy des carabins ordinaires peut porter de but en blanc mil pas ou environ, feulement avec autant de poudre qu'il en faut pour charger un fufil, parce qu'il eft rayé & cannelé, c'eft-à-dire travaillé & creufé en dedans depuis la bouche jufqu'à la culaffe en manière de viffe, & c'eft de là que provient la jufteffe des arquebufes. » Gaya, *Traité des armes*, p. 28. — Sur les armes à feu rayées, *cf.* A. Angelucci, *Di uno schiopetto di ferro fatto a lumaca*... Torino, 1873 ; — Surirey de Saint-Remy, *Mém. d'artill.*, t. II, p. 92, pl. XXXIX ; — L. Robert, *Cat. Mus. artillerie*, t. IV, p. 13 et suiv.

[3] Avant le XVII[e] siècle, fusil ne s'entend que dans le sens de briquet ou de pièce à affûter. Notre texte de 1629 mentionnant une arme munie d'une pièce d'acier ou fusil destinée à faire jaillir le feu d'un caillou est des plus anciens que l'on connaisse. Feu le major Ang. Angelucci, directeur de l'Armeria royale de Turin, ne connaît pas de texte antérieur à 1638 : « Dichiara che ai soldati delle militie, tanto a piedi, quanto a cavallo, à loro capitani, et offitiali sia lecito portar l'armi, che se li concedono da loco privilegi, penche nelle città, terre e luoghi murati, o circondati di fossa, e loco borghi, non portino gli archibugi, o terzaroli *(arquebuses courtes)*, ancorchè di giusta misura, se non per transito; et all'hora, se sara bocca di fuoco a ruota, scarico di ruota, se miccio, col miccio estinto, se non l'acciarino, senza polvere nel focone, e di più scarica di canna di qualsivoglia sorte sia. Dato in Roma il 4 marzo 1638. » *Doc. ined. per la storia delle armi da fuoco italiani*, p. 398. — 1644, 6 avril : « Le dit chef d'œuvre fera de forger, percer, limer & rendre parfait ung canon de fer d'Efpagne, de la longueur de quatre pieds & demy, portant balle de dix-huit ou vingt à la livre, & ung rouet ou fuzil, auffy de bon fer, convenable audit canon... », p. 502. « Les ditz maiftres pourront comme dit eft, privatifvement à tous autres, faire & forger canons à moufquets, harquebuzes, moufquetons, carabines, piftoletz, rouets, fufils, ferpentines & autres pièces d'ouvrage du dit meftier de canonnier harquebuzier. » *Statuts des canonniers-arquebusiers d'Abbeville*, ap. Aug. Thierry, *Monum. inéd. du tiers*

gravés, quatre autres fimples à l'ufage du païs, une autre venant d'Egipte[1].

[38] Deux arquebufes de Sibe montées fur bois noir, l'une à bouloir & l'autre à mefche.

[39] (Fo 206 vo.) Vingt neuf arquebufes tant à rouet qu'à mefche[2], fcavoir unze qui fe débandent par le milieu[3], deux venant du feu roy Charles, l'une à rouet, l'autre à mefche, trois milanoifes offées à mefche[4] dont une eft dorée; fix autres offées en d'aucuns endroictz; fept autres arquebufes fort vielles montées fur bois fimple à rouet.

[40] Quantité d'équipages fervant aux arquebufes & piftolletz.

[41] Cinquante hallebardes façonnées à jour faictes à Remberviller[5] du commandement de Monfeigneur le duc.

état, t. IV, p. 503. — 1649 : « La paire de piftolets à fufil avec les fourneaux (!) (fourreaux?) 18 livres. » *Arrêt du Parlement ne mentionnant pas le mousquet à fusil;* ap. Favé, *le Passé et l'Avenir de l'artillerie*, t. IV, p. 15.

[1] 1615. « Les moufquets montez à la turque font les meilleurs, parce que le reffort en joue mieux que celuy des autres, & ne fe perd aucun clou ou ferrure. » *De Billon*, 111 v°.

[2] 1678. « On fe fervoit anciennement d'arquebufes qui fe tiroient avec la mèche de même que les moufquets, mais ces armes ne font plus en ufage... » *Gaya*, p. 29.

[3] 1509-1510. « Tous ceux qui auront eu l'arquebuse en joue & s'il se desbande perdront leur coup cette venue. » *Ordon. & Privil. des Roys et Joueurs de l'arquebuse de la citté d'Aoste*, ap. Angelucci, *Il tiro al Segno in Aosta*, p. 29. — 1673, 20 février : « Une arquebufe qui fe brife en deux endroits, par le canon & la culaffe, l'allonge dudit canon à feize pams, par le derrière à huit pams, avec quatre fillets d'argent; le rouet tout uny qui fe bande par le chien, fur un bois de cormier uny, long en tout de 4 pieds. » Guiffrey, *Inv. Mob. Couronne*, t. II, p. 54.

[4] *Cf.* p. 89, note 1.

[5] Rambervillers, ville sur la montagne, à six lieues de Lunéville, chef-lieu d'une châtellenie considérable, et qui n'entra dans la souveraineté de Lorraine qu'en 1718. Porte : « D'argent, à la croix de Lorraine de gueules, aux deux lettres I. R. brochant fur le tout, & côtoyées de deux croiffants montants de gueules. » *Cf.* Expilly, *Diction. géogr.*, 1761; et Henriquez, *Diction. topogr. des duchés de Lorraine et de Bar*, 1775, p. 354.

[42] Dix autres hallebardes, fcavoir : fix à la Suiffe toute plaines & quatre à la françoife, percées à jour.

[43] Deux pertufanes dont l'une a la hampe couverte d'un paffement de velour noir avec crépines de foie jaune & bleue, & l'autre d'une houpe de foie noire.

[44] Une partufane à Langue de Beuf[1], la lame en feuillage couleur bleue.

[45] (F° 207.) Deux marteaux d'armes[2].

[46] Un efpieux[3] la lame dorée, la hampe noir.

[47] Deux picques, les fers dorés avec les fouraux velours bleu, les houppes de foie de mefme couleur à crépines d'or.

[48] Deux breindeftocques[4] barbés[5].

[1] Langue de bœuf, nom donné à tort aux *cinque dea* ou *sang dedez*. — 1441 : « Icelui Perinet f'en alla en la ville de Hebonnières atout une guifarme ou langue de bœuf. » *Arch. nat.*, JJ, 176, p. 15, ap. *Lac. de Sainte-Palaye.* — 1446 : « Item, y en ufe l'en encores d'une autre manière de gens armez feulement de haubergeons, falade, gantellez, & harnoys de jambes ; lefquels portent vouluntiers en leur main une faczon de dardres qui ont le fer large que l'en appelle langue de bœuf, & les appelle l'en couftilleux. » *Du Costume milit.*, p. 4.

[2] Dans son *Traité des armes et des machines de guerre...* (Paris, 1678), L. de Gaya, ci-devant capitaine de Champagne, donne la reproduction de deux marteaux d'armes différents, fig. 6, p. 35.

[3] Epieu, arme d'hast à fer court et robuste. Il en est de deux sortes, pour la guerre et pour la chasse.

[4] Brindestoc ; les auteurs ne sont pas d'accord sur ce mot, qui paraît avoir changé de signification. Le *Glossaire* de Gay y voit d'abord une canne à épée à simple et à triple dard ; puis, avec *Franqueville*, vers 1690, c'est un marteau d'armes ; enfin, nous ajouterons, en 1745, *Surirey de Saint-Remy* disant : « Les brind'eftoc font de grands batons en forme de petites piques ferrées par les deux bouts », p. 102. — 1628. « Le conneftable... aura auffi fon brindeftoc & fourchette, & fes ferpentines avec un boutefeu court qui ait auffi fes ferpentines ; auront au milieu un bouton en traverfe quarrée environ de la longueur d'un doigt pour y enrouler les bouts des cordes ou mefches ; & bien ferrées par embas d'une pointe de laquelle elles fe puiffent facilement ficher ou en terre ou ès tableaux de la platte-forme. Et le brindaffer faudra qu'il foit armé de mefme... » *Diego Ufano*, p. 143.

[5] 1642. « Barbelé, garni de piquons à guife de barbe..., flèche barbelée. » Ph. Monet, *Parallèle des langues fr. et lat.*

[49] Six maſſes d'armes de bois avec les poinctes de fer [1].

[50] Deux lances peinctes avec les trompes [2] à courir en lice.

[51] Cent ſoixante neuf brindeſtocques.

[52] Ung javelotte [3] montée ſur bois de Biſcaie [4] avec les houppes de ſoie incarnat & crépines d'or.

[53] (F° 207 v°.) Un autre javelot la lame dorée percée à jour avec les houppes de ſoie incarnat & crépines d'argent, auſſy bois de Biſcay.

[54] Un autre javelot doré ſans crépines monté ſur bois de Biſcaie.

[55] Un autre javelot tout blanc monté ſur un bois ſimple.

[56] Deux coreſques [5] dorées, les houppes de ſoie incarnat à crépines d'argent, bois de Biſcaie.

[57] Un autre coreſque la lame dorée, la hampe de Brézy [6].

[1] 1678. « La première ſorte eſt comme l'on pourrait dire un hampe de pertuiſane, au bout de laquelle il y a une boule de bois de la groſſeur d'un boulet de huit livres, d'où ſortent pluſieurs pointes de fer longues d'un grand doigt. » De Gaya, *Traité des armes*, p. 37, fig. VII.

[2] Trompe de lance, pièce d'armure en forme de pavillon d'instrument à vent, au milieu de laquelle passait le bois de la lance et qui protégeait le bras droit. On lui donnait plus communément le nom de rondelle.

[3] Le javelot était plus court que la javeline, mais il semble ici être pris dans cette dernière acception. — 1530. « Launce gay. — Javelyne, ſ. f. » *Palsgrave*, p. 238. — 1606. « Sergeans portant iavelines dont la haulteur avait cinq pieds & demi de long, & le fer fait à trois quarrés, peſant trois quarterons de livre. » *I. Nicot.*

[4] 1660. « Ce pays (la Biſcaye) abonde en bois dont ils font faire navires, comme auſſi quantité de piques, lances & flèches. » Pierre Davity, *Description générale de l'Europe*, t. I, p. 126.

[5] Corsesque, corseque. 1606. « C'eſt une iaveline ayant le fer longuet & larget à deux oreillons. » *I. Nicot.* — D'aucuns tirent son origine de la similitude de son nom avec celui de la Corse ou Corsègue.

[6] Bois teint en rouge au moyen de la substance végétale qui porte ce nom. 1400-1661. « Breſilium eſt arbor quædam e cujus ſucco optimus fit color rubeus. Medula huius arboris non eſt bona pictoribus, ſed tinctoribus pannorum & ſcriptoribus, ex quâ faciunt roſettam. » C.-F. Ménestrier, *L'art du blason justifié*, cap. II, p. 45, d'après un manuscrit de 1400 *circ.* : *Libellus de*

[58] Un autre corefque venant des Indes[1] dorée, la hampe de Brézy, avec une cuftode de bois.

[59] Deux petitz efpieux, la hampe noir & l'autre de frefne, que feu Monfieur le Comte Salm faifoit porter après foy.

[60] Trois autres petitz efpieux, dont deux font garnis de velour noir & l'autre de cuir.

[61] (F° 208.) Une autre corefque fimple toute blanche, la hampe de bois de Bifcaie, qui eft rompue, garnie de houppes noir.

[62] Quatre noir rondaches à l'efpreuve[2].

[63] Sept marteaux d'armes de fer, à porter à l'orçon de la celle du cheval, les manches garnis de trippé[3] de velour noir.

[64] Deux efpée de Sauvage, bois de Brézy.

distemperandis coloribus. — Inutile d'ajouter que la contrée sud-américaine découverte en 1500 par Cabral, n'a pas donné son nom à l'arbre brésil, mais que c'est tout le contraire : 1385. « Et pour xxiv lances faites de vermeillon, & glacées de bréfil & verniffées. » *Arch. nat.*, KK 34, fol. 61.

[1] Coresque des Indes ; la triple lame de la corsesque est une forme assez commune parmi les armes d'hast orientales.

[2] 1615. « Quatre vintgs ou cent picquiers, armez comme ils font maintenant d'armes noires... Il faudroit après que de vingt hommes qui reftent, que dix portaffent des rondaches à l'efpreuve du moufquet. » *De Billon*, p. 92. — Walhausen n'est pas de cet avis : 1615. « Autrement un régiment de 3000 bien dreffé doib avoir pour le moins 1400 piques & autant de moufquetaires, point d'hallebardiers, ni d'efpées à deux mains, ni de harqueboufes, ni de rondaches, jaçoit que les rondaches foyent fort utiles en une bataille en campagne, fi elles font faictes avec avantage, non fimplement rondes & fi pefantes, mais qu'un homme en puiffe couvrir tout fon corps, lors elles ne font à méprifer... » Walhausen, *Art. milit. p. l'infanterie*, p. 100. — 1660. « Les capitaines des gens de pied font à la tefte des bataillons, eftans armez avec leurs rondaches .. » *Trophée d'armes ou Traité de l'exercice militaire...*, par le capitaine Collombon, p. 103.

[3] D'après Francisque-Michel, la tripe ou trippe serait une sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique au métier comme le velours ou la peluche; le poil qui fait le côté de l'endroit est tout de laine, et la tissure qui forme le fond est entièrement de fil de chanvre. *Etoffes de soie, d'or et d'argent*, t. II, p. 250.

[65] Deux fourches de fer[1], les hampes rompües.

[66] Trois baſtons en forme de hachettes[2] montées ſur bois ſimples à porter en main.

[67] Trois rancons[3] en forme de haches dont une eſt dorée, la hampe couverte de velour noir avec crépines d'or.

[68] Quarante cinq piſtolletz tant à la rheiſtre[4] qu'à la françoiſe, outre leſquelz y manque deux rouetz, ſcavoir : vingt ſix montés ſur bois noir, neuf offés (f° 208 v°), trois à la françoiſe[5] montés ſur bois ſimples, deux autres de fer aiant chacun deux rouetz & deux canons, un autre tout de fer, une paire de fer doré & avec quelques pièces d'argent, le callibre carré, un autre piſtollet offé le canon noir, un autre gros piſtollet doré, façon du concierge de l'arcenal.

[1] Fourche, arme d'hast à deux pointes, qui tire son nom de sa ressemblance avec la fourche du cultivateur. *Cf.* J.-B. G., t, I, p. 23 ; et 1678, *Gaya*, p. 36, fig. 7.

[2] 1678. « Les Grenadiers à cheval de la maison du Roy, ont pour armes le cimeterre, la hache d'armes, le fuſil & la gibecière remplie de grenades, & pour inſtruments les tambours & les hautbois (p. 153). Les grenadiers à pied ont pour armes l'épée & le fuſil avec une gibecière garnie de grenades, & d'une petite hache, & les officiers la pertuiſane & le hauſſe col. » *De Gaya*, p. 154.

[3] Rancon, arme d'hast dont la forme essentielle dérive de la faux. *Roncone*, ce nom italien du fauchard, s'acclimata chez nous au XVI[e] siècle. — 1561. « Guill. Galland quadernier, deux courſeletz à la ſuyſſe, un corcelet à la françoyſe, ung morion gravé, deux picques, deux arquebuzes, une piſtole, ung piſtollet, troys halebardes, une eſpée à deux mains, deux eſpées, ung baton à deux boutz, ung rancon, ung braquemar, ung eſcail pour la teſte, ung jaques & manches de maille & quatre ſerviteurs. » *Pennonages*, *Arch. com. Lyon*, EE 298 IV, non inventorié.

[4] 1602. « Les carabins avoient une eſcopette ou carabine longue de 3 pieds & demy, un piſtollet à l'arçon & des cartouches à la reitre. » Montgommery, *Mil. franç.*, part. II, p. 187.

[5] 1678. « Les piſtolets ne ſont pas tous d'une longueur, ny d'un calibre. La longueur la plus ordinaire des canons de ceux dont on ſe ſert aujourd'huy dans la cavalerie eſt d'un pied, & ſur le fuſt d'un pied & demy ou environ. La bale de calibre a cinq lignes de diamètre, la charge eſt d'un gros de poudre ; & la portée eſt à quarante pas, plus ou moins ſelon que la poudre eſt bonne. Les piſtolets ſe tirent d'une main. » Gaya, *Traité des armes*, p. 27.

[69] Un rondache[1] blanc avec le pot[2], dorés & gravés, à l'efpreuve, garny de velour noir.

[70] Un autre rondache de Turquie doublé de velour rouge avec une platine dorée enrichie de plufieurs petittes turcoifes fur laquelle il f'y en trouve plufieurs qui mancquent.

[71] Quatre fables[3] fimples.

[72] Deux goubeletz de cuir doré à la hongroife.

[73] Une maffe à la turquefque.

[74] Un fer de picque & de lame (lance ?) à la turquefque.

[75] (F° 209.) Une hache à la turquefque.

[76] Un marteau d'arme auffy à la turquefque.

[77] Un arc doré avec le carcois & quelques fleiches.

[78] Deux fourchettes pour mettre à la ceinĉture[4] fervant à tirer longues arquebufes.

[1] 1628. « Les rondaces font de fingulier effet en une faillie, pour couvrir non feulement ceux qui les ont au bras, mais auffi ceux qui les fuivent, comme auffi à l'entrée de la brefche mettant quelques-uns couverts d'icelles avec un bon coutelas à la main, il y pourroient retenir l'ennemy bien longuement. » Diego Ufano, *Artillerie*, p. 63.

[2] Casque très épais employé surtout dans les sièges. 1623. « La brefche eftant faite, il la faut recognoiftre par des hommes choifis à cet effećt, avec un pot de tefte à l'efpreuve du moufquet, & un rondache percé d'une fente fort longue & d'une autre qui la croife. » *Du Praissac*, p. 76.

[3] Sable pour sabre, de l'allemand *sabel; sable* en espagnol. 1615. « Quant à fon efpée (du moufquetaire), j'eftime le meilleur, qu'elle foit courte comme un couftelats, ou fable, qui ne foit outre trois pieds de long, pendant à fon cofté, de peur qu'es efcarmouches l'un n'empefche l'autre, & qu'il ne puiffe plus aifément tourner, comme auffi eftant plus propre pour tailler tout autour de foy en fonfçant devant l'ennemi, & en cas de néceffité pour couper des branches vertes pour faire des logettes... » Walhausen, *Art milit. pour l'inf.*, p. 36 et pl. A, p. 1.

[4] Cette manière de porter la fourchette à la ceinture n'était pas réglementaire : 1614. « Les foldats ayant le moufquet fur l'efpaule peuvent porter la fourchette de deux façons : foit en la tenant de la main droite, ou bien en la main gauche, de laquelle on tient le moufquet fur l'efpaule, joignant la fourchette à la croffe du moufquet en la faifant paffer de la grandeur du fer. » *Montgommery*, p. 109.

[79] Deux vieux fléaux avec poinctes de fer[1].

[80] Deux happe vilain[2] de fer.

[81] Un rondache avec quatre canons.

[82] Un cor de chaffe avec deux virolles d'argent.

[83] Quatre lames de poignars.

[84] Un poignart à l'engloife.

[85] (F° 209 v°.) Un vieux fers de picques,

[86] Un fourniment[3] doré avec fon pulvérin[4], les houppes de foie incarnat, & crépines d'or.

[1] 1678. « La feconde forte de maffue porte une boule de la groffeur d'un boulet de huit livres, & d'où fortent plufieurs pointes de fer longues d'un grand doigt; elle pend à la hampe avec une chaifne de fer longue de deux pieds & demi. » *L. de Gaya*, p. 37. — 1745. « Les fléaux font de fer à peu près reffemblans aux fléaux qui fervent à battre le bled. » *Surirey de Saint-Remy*, p. 102, pl. XLIX.

[2] Happevilain, instrument composé de lames jouant sur des écrous qui les maintiennent au centre et aux extrémités; elles se rejoignent et s'écartent pour donner un système de *va et vient*. C'est d'après ce principe qu'on a établi des portes ne pouvant évoluer sur des gonds, comme les portes d'ascenseurs, etc. 1596. « A la dicte tefte de la balance fe tiennent deux arcs, ès bouts defquels font quelques baftons, mis l'un fur l'autre en forme de croix: & d'iceux l'affemblage pour ce qu'il femble les pieds d'un fautereau, je veux l'appeler d'un tel nom... L'affemblage de ces baftons en croix, que noftre Interprête nomme Sautereau, combien qu'en françois fe dient Happevillain. » Jacques Besson, *Théâtre des instruments mathématiques*... Explic. de la pl. X.— Ces instruments ont peut-être quelque rapport avec l'engin inventorié dans l'armurerie de Nancy le 7 déc. 1530. « Premier, un engin de fer à monter murailles, eftant en une boitte couverte de cuyr noir. » *Inv. ducs de Lorraine*, p. 13. — 1567 *circ.* « Capitaine Monfieur Rouhier armé de deux bons corceletz & de deux vieulx, une rondelle d'acier, ung bouclier barcelonoys, ung morion doré, bourguinotte, cafquet, manches de maille, jacques de maille, une acquebutte à rouet, trois piftoles, ung piftollet d'haquebutte, ung piftollet d'arbalette, deux picques, deux halebardes; deux dardz, ung efpieu gueldrois, ung appevillain, deux efpées, deux dagues. » *Arch. mun. Dijon, Roole de Saint-Médard*, H 16, f° 1.

[3] Fourniment, flasque à poudre dont le goulot est muni d'un ressort pour mesurer les charges. 1615. « En Flandre, ils portent de grands fournimens de corne pendans à un porte flafque de cuir; car ils tiennent beaucoup de poudre dedans. » *De Billon*, f° 111 v°.

[4] Pulvérin, petite flasque destinée à contenir la poudre d'amorce : 1608,

[87] Un autre fourniment doré avec fon pulvérin couvert de velour verd, le cordon & houppes de foie bleue & crépines d'or.

[88] Un autre fourniment doré avec fon pulvérin, cordons & houppes de foie noir, crépines d'or.

[89] Un autre fourniment doré avec le pulvérin, garny de velour verd, le cordon de soie & or.

[90] Un autre façon de Milan[1] avec fon pulvérin, garny de velour jaune relevé en boffe, le cordon de foie bleüe.

[91] Un autre avec fon pulvérin offé fans cordon.

[92] Un autre auffy avec fon pulvérin cuir noir fans cordon.

[93] Un fourniment doré avec fon pulvérin, cordon & houppes de foie bleüe & crépines d'or.

[94] (F° 210.) Une cartouche[2] couuerte de velour noir.

[95] Quatre vielles cartouches, dont l'une eft offée, barrée de fer.

[96] Trois fournimens à la rheitre de nulle valüe, offés.

« Portera auffi toufjours, pardeffus fon furniment ou charges, un pulvérin furny d'amorce, pour de là, & non du furniment ou charges, amorcer l'harquebufe. » *J. de Gheyn*, n° 1.

[1] 1570 *circ.* « M. de Strozze aymait fort les foldats qui avoient & f'aydoient de belles harquebufes & fournimens de Milan, defdaignant ceux qui fe faifoient ailleurs, difant qu'en lieu de France jamais ouvrier n'avoit pu atteindre à la perfection de faire bien un fourniment à fa vuideure ny à fa charge comme à Milan, ainfy qu'il eft vray; car le François, en toutes armes, a très bien imité l'eftranger, fors qu'au fourniment de l'harquebufe. » Brantôme, *Les couronnels*, éd. Buchon, p. 648. — 1616 : « Un fourniment de Milan avec fon pulvérin & un cordon de layne, 20 f. » *L'Armement des nobles et des bourgeois... dans la Champagne méridionale*, par Albert Babeau, ap. *Rev. historique*, 1884, p. 7, tir. à part.

[2] Cartouche pour cartouchière, étui à cartouches ; on disait aussi : tasche, de l'allemand *Taschel, patroner Taschel*, pochette à cartouches. 1615. « En lieu de flafque, il aura un eftuy de cuir lié à la cuiffe droite, avec douze patrons chargés & ayans la balle liée au bout ; & autre tel eftuy, avec fix patrons de mefure attachés à l'arçon. » *G. Basta*, p. 17.

[97] Un fuzy de fer à allumer du feu, faifant rouet, pulvérin & bandage[1].

[98] Un fourniment, cartouche & pulvérin de cuivre doré & figuré.

[99] Un petit pulvérin de cuivre doré fervant de bandage, enrichy de meuffles.

[100] Un pulvérin de fer doré fervant de bandage.

[101] (F° 210 v°) Une cartouche de cuivre doré avec la gipfière de velour verd.

[102] Un fourniment d'os taillé, la ferrure taillée fervant de bandage.

[103] Unze fournimens de cuivre.

[104] Un coutelas façonné avec feuillages, la garde dorée.

[105] Un autre coutelac la garde dorée.

[106] Un efpée & poignard[2], les gardes dorées.

[107] Une efpée d'arme[3] la garde dorée percée à jour.

[1] Bandage, clef à carrés servant à monter ou bander le rouet. 1576. « Vingt quatre piftolletz tant grans que petitz à l'ancienne façon, defquelz les fuftes font offés, pour la plupart garnis de leurs bendaiges & molles. » Guyot, *Invent. des ducs de Lorraine*, p. 248. — 1599. « Un pulvérin de corne avec les houppes de foye noire & un bandage à quatre trous qui eft doublé. » *Test. Charmolue...*, éd. de Longuemar, p. 434. — 1678. « Toutes les carabines ou arquebufes ont des platines à rouet, tant à grands qu'à petits refforts, qui fe bandent avec une clef proportionnée à la groffeur de l'arbre du rouet... » Gaya, *Traité des armes*, 29. — Le mot clef est bien plus usité au XVII[e] siècle. 1616. « Et la clef luy (carabin) fervira auffi de petit flafquet pour le pulvérin ou allumette. » *G. Basta*, p. 17.

[2] *Cf.* J.-B. G., *Invent. d'un fourbisseur lyonnais en 1555*, p. 22, note 1.

[3] L'homme d'armes portait l'épée d'armes au côté et l'estoc à l'arçon. 1535-1592. « Ces hommes d'armes doyvent avoir l'efpée d'armes au cofté, l'eftoc à l'arçon de la felle d'une part & la maffe de l'autre. » *Langey*, f° 50 v°. — 1614. « Pour armes offenfives ils avoient au cofté (les hommes d'armes) l'efpée d'armes, l'eftoc à l'un des coftés de l'arçon & la maffe de l'autre... » *Montgommery*, p. 178. — 1616 : « Son efpée (au cuiraffier) eft une pédarme (pour épée d'armes) ou efpée covrte & tranchante, avec la poincte forte, & propre tant au tranchant qu'à l'eftoc. » Walhausen, *Art milit. à cheval*, p. 30.

[108] Un efpée & poignard les gardes dorées.

[109] Une fanguedey la garde dorée, la poignée de nacque de perle, le pommeau plat enrichy de l'hiftoire de Pâris[1].

[110] (F° 211.) Une efpée d'arme, la lame & la garde dorée, la poignée de foie & argent.

[111] Une efpée, la lame & garde dorée, façonnée à carreaux.

[112] Un couftelat à porter à cheval, la garde en couleur d'eau.

[113] Une efpée & poignart, les gardes dorées & taillées.

[114] Un eftocque d'arme[2] la garde à cocquille.

[115] Une efpée d'arme, la poincte rompüe.

[116] Un poignard, la garde dorée, avec le ceinturon de velour noir.

[1] Malgré *Borel* qui semble faire de la « Sandedez » une arme exclusivement vénitienne : 1750. « Sangdedez courte épée à Venife où les nobles la portent telle : on la nomme *cinque dea* comme fi elle n'avoit que cinq doigts de long. » *(Dict. des termes du vieux français.)* Nous voyons par une délibération de la ville de Rouen que la sang-de-dez n'était pas une arme exceptionnelle dans la fabrication françaife : 1531, juillet. « La coutellerie de Rouen a eu bruit & renom autant ou plus que nul ouvrage de ce royaulme, en forte que, quant il a efté & eft queftion que lad. marchandife a efté expofée en vente, foit au Lendit, Gibray & autres foyres, comme à la Saint-Denys, Saint-Mathias, &c., l'ouvrage provenant de lad. ville a eu receulte promptement au devant & myeulx que nul autre ouvrage de ce royaume : coufteaux, pongnards, fang-de-dez, courtes dagues & efpées. » *Inv. Arch. com.*, A 13, p. 140-1. — Ceci dit en passant, car d'après sa description la sanguedey de notre inventaire est probablement vénitienne.

[2] Le texte ci-après démontre qu'estoc, pris dans son sens général, s'applique à l'épée offensive par la pointe plutôt que par le tranchant : 1602-1614. « L'eftoc au coté, de la longueur qu'il (le gendarme) le pourra tirer hors des pendans..., car l'efpée un peu longuette & roide eft fort bonne à cheval, & n'eft point befoin qu'elle tranche beaucoup, car en un combat à cheval les eftramaffons ne vallent rien. » *Montgommery*, p. 180. — 1678. « Eftoc, ou longue efpée à lame eftroite, telle qu'on la portoit il n'y a pas encore trente ans. » *De Gaya*, p. 20 et fig. 2.

[117] Une eſpée de Suiſſe[1], la poignée garnie d'argent.

[118] (F° 211 v°.) Une eſpée à piſtollet[2].

[119] Une eſpée, la garde noire, marquée du monde[3].

[120] Une autre eſpée marquée à Vieux Loup[4], la garde griſe & poignée à fil d'argent.

[121] Une eſpée de piquié[5].

[1] *Cf.* J.-B. G., t. I, p. 22, note 5. — 1678. « Les Suiſſes ne ſe ſervent que de l'épée à grandes branches, de la bandoulière, du mouſquet, de la hallebarde & de la pertuiſanne, & ils ne portent preſque point de piques, que quand ils ſont au ſervice de princes étrangers. Leurs inſtruments de guerre, ſont les tambours & les fifres; & leurs officiers portent la pique & le hauſſe-col. » *Gaya*, p. 155 et fig. 2.

[2] 1599. « Je laiſſe à M. de Grignoncourt, mon fils, mon eſtoc & canon, la garde garnie d'argent à l'allemande, & ſon fourreau là où il y a un grand bout d'argent. » *Test. Charmolue*, éd. de Longuemar, *Rev. sociétés savantes*, 1872, 1er sem., p. 436. — 1673, 20 fév. « Une petitte eſpée à l'eſpagnolle, ſur laquelle il y a un petit canon monté ſur un tambour damaſquiné d'or & une batterie de piſtolet qui tire cinq coups, longue de 2 pieds, 7 pouces, avec ſon fourreau. » Guiffrey, *Inv. mob. couronne*, t. II, p. 79.

[3] Le disque surmonté d'une croix se rencontre sur des lames vénitiennes et sur des lames allemandes. *Cf.* L. Robert, *Cat. Mus. artillerie*, J, 174, et J, 355; Valencia de don Juan, *Catal. Real Armeria de Madrid*, G. 207, lame allemande du commencement du XVIIe siècle.

[4] La marque « au Vieux Loup » est adoptée, dès le XIVe siècle, par les armuriers de Passau et ceux de Solingen. *Cf.* Boeheim, *Waffenkunde...*, p. 257. — On la confond souvent avec le petit chien « Perillo » marque du faiseur d'épées espagnol Julian del Rey, qui travaillait au commencement du XVIe siècle. *Catal. de l'Armeria reale*, Valencia de don Juan, p. 194; et W. Boeheim, *Waffenkunde*, p. 570.

[5] L'épée de piquier était courte et large. *Cf.* 1615, *De Billon*, p. 112; et 1621, Bonav. Pistofilo, *Oplomachia...*, p. 36. — 1608. Dans *J. de Gheyn* les épées du mousquetaire et du piquier semblent pareilles et de longueur moyenne, pl. 25. — 1615. Dans *Walhausen* l'épée de piquier semble un peu plus longue que l'épée du mousquetaire, pl. 47 : « Que les pointes des picques ne viennent plus haut qu'en la poitrine des chevaux entre les jambes, & que le bout de la pique eſtant fiché dans terre repoſe bien ferme contre le creux du pied droit, & tenant le bras ou coude gauche ſur le genouil gauche, & en la main droite l'épée dégainée. » *Art milit. pour l'infanterie.* — 1647. Dans *Lostelnau* l'épée est de longueur moyenne, garde et branche simples rejoignant le pommeau ovoïde, p. 83; un autre modèle a les quillons

[122] Trois efpées à deux mains dont l'une a la garde dorée, l'autre avec taxettes de Chamoy, & l'aut. fimple.

[123] Une efpée qui f'agrandit.

[124] Trois efpées à deux mains batardes[1].

[125] Un poignard fervant de bandage & de fourniment.

[126] Quatre vieux poignars.

[127] (F° 212.) Cinq floretz[2] fort vieux.

[128] Huict vielles efpées.

[129] Neuf lames d'efpées de touttes fortes.

[130] Une mouffelette de fer[3].

[131] Deux vielles couctelaces de nulle valüe.

[132] Trois cors de chaffe de cuivre.

[133] Une garde dorée avec fon pommeau.

simples en croix, et les pendans fixés au ceinturon, tandis que pour le mousquetaire l'épée est tenue par un baudrier. *Le mareschal de bataille*, p. 99.

[1] Epée à deux mains bâtarde, c'est-à-dire de dimension intermédiaire entre l'épée ordinaire et l'épée à deux mains.

[2] 1580. « Ils ne le fcauroient... veoir... contre un rude tireur le floret au poing ou la première harquebufe. » *Montaigne*,, l. I, ch. xxv, p. 208, éd. de 1874. — 1615. « Il faut que l'homme s'exerce souvent... tirer des fleurets & de toutes sortes d'armes de main, s'ayder bien de la picque, hallebarde, luicter, sautter, jetter la barre, tirer du mosquet & arquebuse avec temps & grace, & bien justement combattu armé pour s'y accoustumer. » *De Billon*, p. 63. — 1642. « Fleuret, brete, épée à bouton, rebatue, à faire des armes dans la sale du maitre, ou ailleurs, pour se dresser au combat de l'épée blanche. » *Ph. Monet.*

[3] Moufflette, miton ou gantelet sans doigts séparés. — 1478, 9 mars, v. s. « Item, & avec ce que nulz breoliers, qui f'entremettent d'efcorcher chevaulx, chiens & autres beftes mortes & de tuer chiens, ne fe porront entremettre du dit meftier de wantier, & fy ne porront faire que mouffles à bofquillons, à caretons & gens de pareil eftat, fur à paine de xv folz... » *Stat. des gantiers d'Abbeville, Arch. com. d'Abbeville. Reg. des statuts...*, p. 324, ap. Aug. Thierry, *Doc. inéd.*, *Tiers Etat*, t. IV, p. 304. — 1464, 17 déc. : Texte analogue pour les gantiers d'Amiens. *Arch. com. d'Amiens*, *Reg. aux brefs et aux statuts*, f° 188, ap. *Ibid.*, t. II, p. 286.

13

[134] Une lampe de cuivre en forme de boulle.

[135] Deux boucqueliers de fer, dont l'un a l'hiſtoire de David & Golias.

[136] Deux fournimens d'eſtain ſervans de flacons[1].

[137] (Fo 212 vo.) Un flaccon de fer blanc ſervant à mettre huille ou vinaigre.

[138] Six vielles arbellettes.

[139] Un pourtraict de feu Monſieur d'Andelot.

[140] Deux vielles plattines de fer[2] à faire cuiraces.

[141] Pluſieurs vieux fouraux tant de carabines, de piſtolletz qu'eſpées.

[142] Deux fourchettes de pétards.

[143] Un petit moulin à la forme d'un lion à moudre blé.

[144] Le pourtraict d'un Géant.

[1] Nouvelle preuve contre les auteurs qui confondent le fourniment du xvie siècle, ou récipient portatif à poudre, avec le fourniment ou réunion de plusieurs parties distinctes concourant à l'équipement. Ce mot se rencontre aussi dans le sens de flasques : 1628. » Item, 1000 arquebuses avec leurs moulées & flacons, 1000 picques & quelques cuiraces. » *Diego Ufano*, p. 59. — *Cf.* J.-B. G, t. Ier, p. 99, 155 et 196.

[2] Fer en feuilles préparé pour faire des cuirasses. — 1614. « Je ſçay monter des arquebuſes & mouſquets, voire meſme des pièces de campagne... avec tel advantage que ie tireray juſte & choiſiray ſans faillir tel qu'il me plaira, comme les chefs, & autres gens ſignalez, ſans que nulz ny des trenchées, ny des cavaliers, ny des batteries me voye. Mais pour ce ſubiect il faut faire des platines de fer, de deux eſpoiſſeurs de cuiraſſes longues de deux pieds ou plus, hautes de pied & demy, avec fiches, ou pluſtoſt des apuis de bois, elles feront percées de deux canonières de la groſſeur ſeulement de l'arquebuſe et une mire deſſus comme à mettre le petit doigt... mais auſſi toſt après avoir tiré, oſtez voſtre mantelet : & ſi vous voulez tirer de rechef placez le ailleurs de peur des pièces... » *Montgommery*, p. 149. — 1624, 26 août. « Nomme à préſent ledict Jean Milan comme fort entendu à faire les plattines ſervant pour cuyraſſes. » *Arch. royales de Turin, Arrêts de la Chambre* .vol. 153, p. 185 des originaux. Communiqué par M. le comte X. de Collegno.

[145] Plufieurs vielles fauconnières [1], coletz de chiens, leure d'oifeaux [2] & porte efpées.

[146] (F° 213.) Trois vielles paires d'efprons à la turquefque.

Ce jourdhuy cinquiefme jour de Novembre mil fix cents vingt neuf, le Sieur Parifot Herman, concierge de l'arcenal de Son Alteffe, a affirmé le préfent Inventaire & recongneu que les pièces y portées font entre fes mains, lefquelles il promect de repréfenter toutes & quantes fois qu'il plaira à Monfeigneur; pour tefmoignage de quoy il a figné led. Inventaire en la Chambre des Comptes de mond. Seigneur. Les Sieurs, préfident Rouffelot, Salmon, Silly, Maujan auditeurs, & le foubfcrit Greffier préfens.

P. Harmant. (paraphe) J. Barrois. (paraphe)

[1] Fauconnière, gibecière de fauconnier accrochée à la ceinture; c'est aussi un sac à hardes qu'on fixait à l'arçon de la selle.

[2] Leurre, 1627. « Outil de fauconnier façonné, à guife d'oifeau, d'un cuir rouge garni de bec & d'ailes, qu'on jette en l'air pour rappeler l'oifeau de fauconnerie qui de fon gré ne revient pas fur le poing, mais y doit eftre convié par le leurre. » *Ph. Monet.* — 1628, *Cf.* Guill. Bouchet, *Recueil des oiseaux de proie*, ap. I. de Franquières, *la Fauconnerie*, fol. 124. Sur le frontispice, on voit un leurre tenu à la main droite d'un chasseur qui lance un faucon.

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance, Tome Ier :

I. — La Boutique et le Mobilier d'un fourbisseur lyonnais en 1555, Lyon, 1895 . . . . Épuisé.

II. — Les Epées de Bordeaux, archéologie comparée des Industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le Duché de Savoie. Lyon, 1896 . . . . Épuisé.

III. — Inventaire des Épées et Dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

IV. — La Boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en 1512. — Les Armuriers français et étrangers en Touraine. Lyon, 1897 . 5 fr.

V. — Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

VI. — Supplément aux Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon. — Tables du premier volume. Lyon, 1899 . . . . 10 fr.

DU MÊME AUTEUR

Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 86 héliogravures hors texte. Lyon, 1878.
Papier vélin. . . . . 300 fr.
Papier hollande . . . . 500 fr.

Recueil des Meubles en bois sculpté ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 50 héliogravures . . . . 160 fr.

Les Arts du Métal. Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1880. — 50 héliogravures hors texte. Paris, A. Quantin, 1881.
Papier vélin. . . . . 150 fr.
Papier hollande . . . . 300 fr.

Le Sceau de Benvenuto Cellini pour le Cardinal de Ferrare. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.*) Paris, 1882.

Les Origines de la Soie, son histoire chez les peuples de l'Orient. Lyon, 1883 . . . . 7 50

L'Organisation des Musées et le fonctionnement de l'Enseignement du dessin en Angleterre. — Notes pour servir à l'histoire de l'administration des Beaux-Arts à Lyon, de 1878 à 1885. Lyon, 1885 . 7 50

Les Industries d'art à Lyon : Meubles, Décoration, Dentelles, Tentures, Soieries, etc., etc. Lyon, 1890 . . . . 20 fr.

La Collection Spitzer, t. VI; Armes & Armures par J.-B. Giraud, Catalogue par Em. Molinier. Nomb. illustrations dans le texte, 57 pl. eaux-fortes et héliogr. hors texte, gr. in-f°. Paris, 1892.

Un Atelier de monnayage à Villeneuve-du-Plat, 1631. (Extrait de la *Revue Numismatique.*) Paris, 1896.

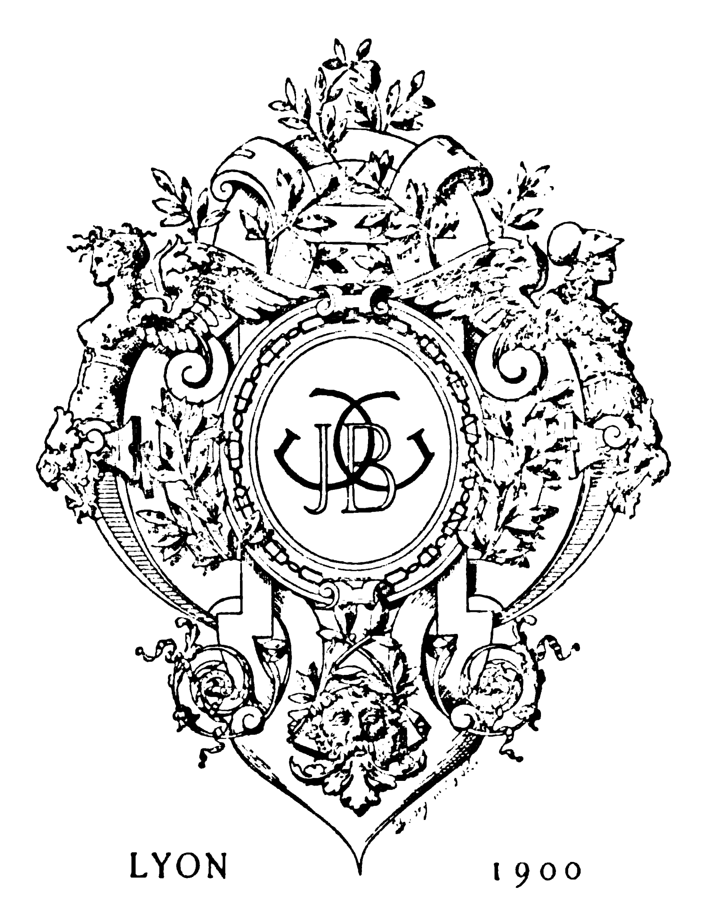
La Bague d'Avitus et les Barbaricaires. Lyon, 1896 . . . . . 1 50

Le Reliquaire de saint Victor de Montiéramié, 1 pl., Lyon, 1896. . . 1 50

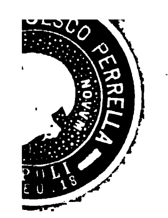
Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance.
Tome Ier. — Lyon, 1895-1899. *(Cf. Sommaire ci-contre)* . . . . 40 fr.
Tome II. — VII. — Une Armure de joute en 1514. Comptes de l'Ecurie de François d'Angoulême. — Lyon, 1899 . . . . 7 50

Lyon. — Imp. A. REY, 4, rue Gentil. — 21422

IX - Notes pour servir à l'Histoire de la Sidérurgie en Lorraine : Arsenal de Nancy, Mines, Forges, Armes, etc., par J.-B. Giraud, conservateur des Musées Archéologiques de la ville de Lyon.



LYON 1900


PERRELLA

Notes pour servir à l'Histoire de la Sidérurgie en Lorraine : Arsenal de Nancy, Mines, Forges, Armes, etc.



Notes pour servir à l'Histoire de la Sidérurgie en Lorraine: Arsenal de Nancy, Mines, Forges, Armes, etc.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire ici une histoire de la sidérurgie lorraine, cela nous entraînerait à des développements sortant du cadre de nos modestes fascicules; sans compter qu'une publication de cette envergure réclame une compétence plus autorisée. Nous voulons simplement rassembler et classer des indications sommaires et aussi exactes que possible sur la métallurgie des pays lorrains dans ses rapports avec le sujet de nos études, quelque chose comme un dossier de ses titres archéologiques. Ainsi compris, notre travail, malgré ses lacunes, peut constituer un aperçu historique suffisant pour indiquer le rôle qu'a tenu la Lorraine dans l'histoire de l'armement pendant les époques antérieures aux temps modernes.

Pour donner plus de clarté à notre étude et faciliter les recherches, nous avons adopté un classement en trois divisions correspondant avec les trois principales phases des transformations métallurgiques : 1° exploitation de la mine; 2° traitement de la matière première et industries mues par un outillage hydraulique; 3° le produit manufacturé. Toutefois, nous avons cru devoir en distraire et réunir en un seul faisceau tous les documents intéressant l'arsenal dont nous venons de publier un

inventaire ; cette série de textes nous était indispensable comme complément à l'étude un peu sommaire que nous avions tenté d'esquisser sur le grand établissement militaire des ducs de Lorraine, et il avait en outre l'avantage de mettre en lumière certains côtés de son fonctionnement industriel.

L'ARTILLERIE

ou Arsenal de Nancy

L'hôtel de Salm qui, en 1629, contenait l'arsenal des ducs de Lorraine fut bâti par Paul comte de Salm[1], « baron de Brandebourg, feigneur de Stainville, Putellanges, Ubexi, Vanbexi, Fauquemont, Louppis ; en fon vivant confeiller d'Etat & grand chambellan du duc de Lorraine ». Paul n'avait laissé qu'une fille unique, Chrétienne, qui avait apporté en mariage, à François de Vaudémont[2], fils de Charles III[3], tous les biens qu'elle avait recueillis dans la succession de son père[4]. Chrétienne avait pour mère Marie le Veneur[5], et pour oncle Jean, comte de Salm, « baron de Viviers, Ruppes, feigneur de Dainville, Berthelé-ville, Domrémy la Pucelle, Sultzbach, confeiller d'État, maréchal

[1] *Cf.* J.-B. G., *Doc.*, t. I, p. 117 et 118, n° 2 ; *Don Calmet*, t. III, p. 185, 192, 194 et 195.

[2] « On possède encore un joli médaillon entouré d'arabesques représentant François de Vaudémont et Chrétienne de Salm. La planche gravée, dont l'auteur est anonyme, est conservée à la Chalcographie du Louvre sous le n° 1934. »

[3] *Cf* le contrat de mariage entre Fr. de Vaudémont, fils de Charles III, duc de Lorraine et chevalier de Salm. Don Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 456.

[4] *Cf.* J.-B. G. *Doc.*, t. I, p. 117 et 140, note 1.

[5] « Marie le Veneur de Tillière mourut le 9 déc. 1626. La Chesnaye Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XII, p. 398. »

de Lorraine, gouverneur de Nancy », qui possédait un hôtel contigu à celui de son père. Si l'on en croit Lionnois, cette résidence passa aussi à François de Lorraine[1].

« Il n'y aurait eu dès lors, à proprement parler, qu'un hôtel de Salm. En 1683, cet hôtel fut tellement consummé par les flammes[2] qu'il n'en restait plus que quelques pans de murailles quand le duc Léopold en donna le terrain[3] à M. de Beauveau, prince de Craon, qui fit construire, en moins de quinze mois, l'hôtel magnifique qui servit de palais au Parlement et où est établi aujourd'hui la Cour d'appel. — Trois dessins peuvent donner une idée de ce qu'était l'hôtel de Salm au XVIIe siècle : le plan de La Ruelle en 1611[4], une belle gravure de Callot, de l'année 1628[5], qui représentait *la Carrière ;* enfin *le Triomphe de Son Altesse*, par Deruet, daté de 1665[6]. »

[1] « Lionnois, *Hist de Nancy*, t. I p. 399. — D'après M. Germain, Nicolas de Lorraine s'était fait bâtir un autre hôtel sur la place de N. Dame, au midi et en face de l'arsenal. Il est question de cet hôtel mentionné sur le plan de la Ruelle sous le nom « d'hoftel de Vaudémont », mais il est plus connu sous le nom d'hôtel de Moy dans Lionnois. *Ibid.*, 358. »

[2] Il y avait déjà eu un incendie en 1627. *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B. 7760.

[3] « Lionnois, *Hist. de Nancy*, p. 358. »

[4] « L'hôtel de Salm figure encore sur un plan de 1617 intitulé : « Urbis Nancis Lotharingiæ metropolis fecundum formam quam hoc anno MDCXVII habet, exactiffima delineatio. La ville de Nancy, capitalle de Lorraine pour traicter au vif comme elle eft cette année 1617 » ; et sur la réduction du plan des deux villes de Nancy de « Nicolas Berey, enlumineur du roy, Paris, 1667 ». Ces deux pièces, qui se trouvent dans les cartons de M. de Saint-Florent, ont été mises en lumière par M. Bretagne. »

[5] « *Cf.* Meaume, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot.* — C'est à M. Bretagne que nous devons de connaître l'emplacement des deux hôtels de Salm. — On remarquera que sur le plan de La Ruelle, comme sur les plans de 1617 et de 1661, les deux hôtels n'ont qu'une porte commune, tandis que dans la gravure de la place de la Carrière, ils ont chacun leur porte. »

[6] Les lignes qui précèdent sont tirées des *Collections lorraines* aux XVIe et XVIIe siècles, par M. de Chanteau, ap. *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine...*, année 1880, p. 281.

L'Arsenal de Nancy, ou principal dépôt des armes et engins de guerre de la Lorraine, fut longtemps désigné sous le nom de « l'Artillerie ». Non seulement c'était une réunion d'armes et de munitions digne de la Maison de Lorraine, mais il constituait encore un établissement industriel entretenant un outillage des plus complets pour la fabrication, la réparation et l'entretien des armes et munitions de guerre de toute nature : fonderies, forges, forage de canons, charronnage, moulins à poudre, à farine... Dans son personnel, extrêmement varié, nous trouvons des salpêtriers, des charrons, des artificiers, des arquebusiers, des canonniers, etc. Il y avait même des artistes, comme les Chaligny[1], capables de sculpter et de fondre de véritables objets d'art, « fauconneaux élaborés d'ouvrages faits en relief par la gravure & ſculpture, & garnis d'affuts fort riches & de leurs roues », cadeaux princiers destinés au roi de France. Nous n'avons donc pas lieu d'être surpris quand nous voyons, par les auteurs contemporains, que l'Arsenal de l'Hôtel de Salm paraissait être un des établissements de ce genre les plus remarquables de l'Europe[2].

Il était primitivement désigné sous le nom de « l'Artillerie ». Antérieure à la diffusion des armes à feu, cette expression générique du moyen âge s'appliquait aux dépôts d'armes, ainsi qu'aux armes de trait, aux engins de siège et au matériel destiné à leur transport. Les vers de *Guillaume Guiart* sont formels à cet égard :

1304. « Artillerie est le charroi
Qui par duc, par comte ou par roi
Ou par aucun ſeigneur de terre
Eſt charchié de quarriaux en guerre,

[1] *Cf.* p. 112.
[2] 1660. « On y void (à Nancy) un Arſenal bien fourny d'armes & d'Artil-

D'arbaleftes, de dars, de lances,
Et de targes d'unes femblances.
De tiex harnois là prendre feulent
Li defgarni qui prendre en veulent. »

La Branche des royaux lignages, V. 11245, ap. *Buchon*, t. VIII.

Non moins explicite est le texte suivant, décrivant le matériel d'artillerie de la ville de Mons en 1406: un grand canon; 12 canons de fer grands et petits, chacun à trois chambres, jetant pierres; 7 petits canons nommés veuglairès à deux chambres, jetant pierres; 21 petites bombardes jetant plommées et carreaux; 19 autres canons à une chambre non terminés; 6 autres canons de métal; 300 arbalètes achevéès par *Jean l'artilleur*[1]; 16 arbalètes de corne; 203 bâtons-dards pour faire des arbalètes; pierres de trait en bon nombre; tonneaux de salpêtre, etc. De plus, l'état dressé par « *Jehans Puce*, maître de l'artillerie de Mons », ajoute: « La ville avoit autre vieille artillerie, fi comme plufieurs arbaleftres du temps paffé, plufieurs efpingalles[2] & les quarriaux à ce fervant, qui eftoit toutes vieilles chofes qu'on alloit délaiffer[3]. »

lerie. » *Descr. gén. de l'Europe*, 2e partie, par Davity, éd. rev. par J.-B. de Rocoles. — Voir aussi H. Lepage, *sur l'Organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, in-8, Nancy, Berger-Levrault, 1884.

[1] « Le 17 juillet 1487, les artilleurs, arbaliftes ou faifeurs d'arcs & de traits, fourbiffeurs d'épées & d'armures furent, avec d'autres métiers, érigés en corporation. Les arquebufiers en fournirent une fpéciale le 2 janv. 1593, & les poudriers, le 5 fév. 1650. »

[2] « Sorte de grosse arbalète à noix montée sur un chevalet ou sur charriot, et dont un tour à moulinet constitue l'appareil de tension. Son grand arc de bois ou de fer était muni d'une corde presque toujours faite de crin de cheval avec boucles tranchefilées de fil retors d'Anvers. Les projectiles étaient de deux sortes, les carreaux empennés et les plommées sphériques. — 1379. « Les boyaux (du mouton) font bons & prouffitables à faire plufieurs cordes groffes & menues, les groffes pour mettre en arc, en efpringalles & aultres engins à jeter... » J. de Brie, *le Bon Berger*, p. 34, ap. *V. Gay*.

[3] *État de l'artillerie de la ville de Mons*, ap. *Notice historique sur la Milice communale de la ville de Mons*, par Léopold Devillers, p. 70.

1650. « Artillerie, machines de guerre anciennes, comme catapultes, béliers, dards, perrières, mangonneaux, &c ; Froiſſard ſe ſert de ce mot. » *Borel.*

1760. « En nommant Artillerie les anciennes machines de guerre, les anciennes armes offenſives & défenſives, ſpécialement les armes de trait, on déſignoit l'art qui les avoit inventées, comme on déſignoit le génie qui avoit préſidé à l'invention de ces mêmes armes & machines en les nommant engins. » *Lacurne de Sainte-Palaye.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

---

[1] 1462-1463. Dépenses pour construction sur le ruisseau de Boudonville, près Nancy, d'un moulin à émoudre fers, viretons pour l'Artillerie. *Inv. som. des Archives dép. de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage, B 969.

[2] 1480-1481. Paiement fait à Jean Lambert, fondeur de l'Artillerie. B 977.

[3] 1498-1501. Dépenses pour charbon livré en l'Artillerie (Arsenal). B 7851.

[4] 1500-1510. Fer fondu livré par le receveur de Virton en l'Artillerie (Arsenal) du duc Antoine. B 10296.

[5] 1503-1504. Somme payée à des individus d'Eloyes, Gerardmer et Bruyères pour la façon de 2270 lances et 750 piques qui furent menées en l'Arsenal de Nancy. B 3672.

[6] 1507. Dépenses pour la conduite de deux serpentines de Nancy à Boulay. B 3544.

[7] 1507-1508. Somme donnée à Didier Fossier[1], « gaymnier » compagnon de l'Artillerie, pour avoir été à Milan savoir la manière de faire quelque canon. B 1008.

[8] 1509-1510. Somme payée pour la façon de 484 lances et 12 hantes d'épieux qui furent menées (de Bruyères) en l'Arsenal de Nancy. B 3675.

[9] 1509-1510. Retenue de Jean de Virton, comme fondeur, bombardier et canonnier en l'Artillerie. B 1014.

[10] 1510-1511. Somme payée pour 210 lances faites par un individu de Corcieux (prévôté de Bruyères), et qui furent menées en l'Arsenal de Nancy. B 3676.

[11] 1506-1519. Dépenses pour charbon délivré en l'Artillerie pour chauffer les moules et fondre les trois neufs canons qui avaient été rompus, etc. B 7852.

[12] 1511-1512. Somme payée pour le voyage d'un bombardier et d'un charpentier (de Blamont?) envoyés en l'Arsenal de Nancy, pour voir la façon pour affuter des arquebuses. B 3239.

[13] 1514-1515. Dépenses pour l'Artillerie : gages des salpêtriers, rouyers (charrons), charpentiers, arquebusiers, canonniers, etc. B 1019.

[14] 1520-1521. Dépenses pour la construction d'une fonderie près de l'Artillerie de Nancy. B 1027.

[15] 1522-1523. Jean Michel, canonnier de l'Artillerie de Nancy, touche sur la recette de Longwy, une pension annuelle de 20 fr. Ad. Marchal, *Inv. som. Arch. Meuse,* B 1918.

[16] 1524-1525. Dépenses pour la façon de boulets (de Blamont?) qui furent menés en l'Arsenal de Nancy. *Inv. arch. Meurthe et Moselle*, B 3243.

[1] 1501-1502. Quittance donnée à Didier Fossier le gainier (par qui fut élevée la Croix-Gagnée) de sa « hante » du métier du marchant. B 1002.

[17] 1532-1533. Dépenses pour la conduite de boulets (de Blamont) qui furent menés en l'Arsenal de Nancy. B 3251.

[18] 1533-1534. Somme payée pour « l'amenage » de six milliers de plomb pris en la fonderie de Wisembach (Saint-Dié) et conduits en l'Artillerie de Nancy. B 8625.

[19] 1534-1535. Dépenses faites par le contrôleur de l'artillerie envoyé à Sexey-aux-Forges, pour savoir si l'on pouvait faire aux dites forges des boulets de fer pour servir à certains bâtons de l'Artillerie. B 1055.

[20] 1537-1538. Dépenses en achat de tuiles plates et autrement pour le couvrement qui a été fait sur la tour dite le Colombier de l'Artillerie. — Dépenses pour les gages et paiement de ceux qui ont été retenus pour servir en l'Artillerie. B 1061.

[21] 1545-1546. Dépenses pour la construction d'une fontaine en l'Arsenal de Nancy. B 1080.

[22] 1551-1552. Dépenses pour la conduite en l'Artillerie de Nancy de certaines arquebuses à croc. B 3692.

[23] 1552-1553. Dépenses pour un « pillant » à bras pour faire poudre en l'Artillerie de Nancy. B 1096.

[24] 1556. Somme payée à Jean Balthasard, fondeur en l'Arsenal de Nancy, en considération de ses bons et agréables services. B 1109.

[25] 1560. Dépenses pour les ouvrages faits à l'Arsenal de Nancy, à la grande tour où on met le salpêtre, à la grange où sont les forges, etc. B 1124.

[26] 1561. « Aultre defpenfe en gaiges des officiers & compaignons de retenue pour fournir en l'Artillerie de mondit Seigneur[1] ». *Arch. dép. Meurthe-et-Moselle.* B 1128, f° IIII^{xx} VI, plusieurs feuillets.

[1] M. Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, a bien voulu, sur notre demande, relever les textes que nous publions sous les numéros 26, 45, 117 et 119.

[27] 1565. Dépenses pour travaux faits aux bâtiments de l'Arsenal de Nancy. B 1141.

[28] 1566-1567. Somme payée pour la conduite en l'Arsenal de Nancy de trois milliers de plomb pris en la fonderie du duc à Wissembach. B 8638.

[29] 1570-1572. Dépenses faites par le comptable en allant en toute diligence par toutes les fonderies tant celles du Val-de-Lièvre que de Wisembach, pour voir les provisions, et faire jeter du plomb en saumon, à cause qu'on le sollicitait de l'envoyer soudainement à l'Arsenal de Nancy. B 9665.

[30] 1571-1573. Etat du plomb venant des mines de la Croix, envoyé à l'Arsenal de Nancy. B 8868.

[31] 1573-1574. Huit petites pièces appelées mousquettes, sont envoyées du château de La Chaussée à « l'Artillerie & Arcenacque » de Nancy. Ad. Marchal, *Inv. som. Arch. dép. Meuse*, B 1693.

[32] 1574-1575. Sommes payées aux officiers, canonniers et ouvriers de l'Artillerie pour leur vin de la veille des rois. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*. B 7261.

[33] 1577-1578. Dépenses pour le bâtiment neuf qui devait se faire sur la fonderie de l'Arsenal. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 7266.

[34] Dépenses pour la monture de l'affut de la grosse bombarde de fer forgé venant du duc de Bourgogne (Charles le Téméraire). *Ibid., id.*

[35] 1579. Dépenses pour l'entretien de l'Arsenal de Nancy. B 1185.

[36] 1578-1579. Dépenses pour la façon des boulets de pierre. B 7270.

[37] 1580. Sommes payées à un charpentier pour avoir abattu, coupé et équarri des bois pour employer en l'Artillerie de Nancy. B 2265.

[38] 1580. Bois délivré au concierge de l'Artillerie pour faire ériger un moulin à poudre en ladite Artillerie. B 7879.

[39] 1580. Somme payée aux ouvriers de l'Artillerie pour la façon de fusées et feux « artificiels ». — Dépenses pour la construction du neuf bâtiment des forges et celui de la fonderie à l'Arsenal. B 7273.

[40] 1582. Dépenses extraordinaires pour les engins des forges et fonderies et autres besoignes de l'Arsenal. B 7276.

[41] 1587-1588. Dépenses pour le charroi d'armes laissées par les Italiens au château de Châtenois et amenées en l'Arsenal de Nancy. — Rôle des officiers, ouvriers et canonniers de l'Artillerie. B 7292.

[42] 1589. Dépenses pour achat de mille mêches d'arquebuse achetées à Epinal et menées à l'Arsenal de Nancy. B 5959.

[43] 1590. Sommes payées aux ouvriers qui ont fait 1200 tronçons de lances et des bois de piques pour délivrer en l'Arsenal de Nancy. B 2504.

[44] 1590. Dépenses extraordinaires faites en l'Arsenal pour certains engins et ouvrages secrets pour le fait de la guerre, commandés par l ambassadeur du duc de Bavière. B 7299.

[45] 1591. « Roole & eftat des officiers, canonniers & ouvriers de l'Artillerie de fon Alteffe noftre fouverain feigneur aux gages en après déclarés... » *Arch. dép. M.-et-M.* (f° 1 du cahier). — Etat des munitions de guerre amenées en l'Arsenal de Nancy par ordonnance du s^r^ d'Haraucourt, général de l'artillerie. B 7302.

[46] 1591. Mandement du s^r^ de Senoncourt, grand-maître de l'hôtel du duc Charles III, ordonnant d'acheter du cuivre pour l'Arsenal de Nancy, aux mines de Bussang et du Thillot. B 2505. — Cf. *Moyeuvre.*

[47] 1591. Somme payée à un salpêtrier travaillant à la prévôté de Châtenois, pour salpêtre affiné fourni en l'Arsenal de Nancy. B 4510, 5480 et 6208.

[48] 1591-1593. Etat du cuivre et de la rosette provenant de la montagne de Saint-Charles, délivré en l'Arsenal de Nancy. B 8345.

[49] 1592. Somme payée à Nicolas Jacquemin, salpêtrier en la prévôté d'Amance pour salpêtre délivré en l'Arsenal de Nancy. B 2150.

[50] 1592. Somme payée à un salpêtrier de Charmes pour salpêtre fourni en l'Arsenal de Nancy. B 4069.

[51] 1593. Sommes payées à Antoine Colson, fondeur, pour quatre mortiers. B 7310.

[52] Dépenses pour la fontaine faite cette année en l'Arsenal de Nancy. B 7316.

[53] 1597. Sommes payées à Claude Regnier, forgeur de mousquets et canonnier demeurant à Frouard, pour façon et fourniture de quatre « canons de forges » qu'il avait fournis en l'Arsenal de Nancy. B 7679.

[54] 1598. Bois délivré au contrôleur de l'Arsenal pour roues de canons, demi-canons, coulevrines et autres pièces qu'il a fallu monter tout à neuf. B 7899.

[55] 1598. *Cf. infr.* p. 112 et 114, Notice et Pièces justificatives sur les Chaligny, maîtres fondeurs de l'Artillerie, et n° [58].

[56] 1599. Bois délivré en l'Arsenal de Nancy pour monter la grande neuve couleuvrine qu'on a faite en l'année 1599. *Inv. som. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 2284.

[57] 1599. Somme payée à un ouvrier des forges de l'Artillerie pour deux marteaux acérés pour servir à arrondir une grosse meule, où en aiguiser les couteaux à forger les pièces d'artillerie, etc. B 7328.

[58] 1599. Dépense extraordinaire tant pour la neuve coulevrine fondue l'année dernière, que pour la fonte de deux canons en la présente. *Ibid.*

[59] 1606. Somme payée au jardinier du comte de Vaudémont pour faire cabinets au jardin de l'hôtel de Salm. B 7914.

[60] 1619-1622. Cuivre mené à Nancy et délivré aux sieurs David et Antoine de Chaligny, fondeurs et sculpteurs de l'Artillerie, pour deux fauconneaux que le duc leur avait commandé de faire pour envoyer au roi Louis XIII. B 8370.

[61] 1620. Dépenses pour l'envoi fait par le duc Henri II de deux fauconneaux « élaborés d'ouvrages faits en relief par la gravure & fculpture, & garnis d'affûts fort riches & de leurs roues » fabriqués à l'Arsenal de Nancy. B 1414.

[62] 1623. Bois délivré à des canonniers de l'Artillerie pour réparer la ruine advenue à la « fourerie pour fourer canons, tant de moufquets, carabines, piftolets qu'autres », etc. B 7948.

[63] 1627. Bois délivré en l'Arsenal de Nancy pour faire chars à mener canons. B 7956.

[64] 1627. Somme payée à des manouvriers pour avoir transporté en la maison de Deruet les meubles qui étaient au galetas de l'hôtel de Salm, sauvés de l'embrasement du château. B 7760.

[65] 1627. Somme payée à Martin Callety pour ouvrages à l'hôtel de Salm à Nancy. B 1462.

[66] 1628. Mandement enjoignant au lieutenant du prévôt d'Amance de délivrer en l'Arsenal de Nancy des arquebuses et cavalets pour armer la compagnie du s^r^ de Malabarbe, capitaine au régiment d'infanterie du mestre de camp Horainville. B 2215.

[67] 1628. Somme payée à un charretier pour avoir mené en l'Arsenal de Nancy les armes des compagnies des s^rs^ de Mion et de Saint-Ouen. B 6264.

[68] 1630. Dépenses pour la façon de 500 bois de piques et leur conduite en l'Arsenal de Nancy. B 2774.

[69] 1630. Payé à Jean Dailly, armurier du duc, pour avoir poli 500 corselets noirs qui étaient à l'Arsenal. B 1484.

[70] 1630? Somme payée à J.-B. André *(Battista Andrea)* con-

cierge de l'hôtel de Salm, pour peinture d'un balustre à l'entour du lit de la duchesse Nicole. B 1501.

[71] 1631. Somme payée au fermier des mines de Thillot pour fourniture de cuivre en l'Arsenal de Nancy. B 1485.

[72] 1631. Somme payée pour le théâtre dressé à l'hôtel de Salm pour des comédiens. B 7773.

[73] 1632. Dépenses pour l'envoi à l'Arsenal de Nancy de balles de canon faites à la fonderie de la Croix. B 8746.

[74] 1632. Dépenses pour la conduite à Nancy des armes des chevau-légers qni étaient au château de Blamont. B 3371.

[75] 1632. Somme payée à des manouvriers pour avoir transporté les livres de la bibliothèque du duc, de l'hôtel de Salm à la bibliothèque du château. B 7775.

[76] 1633. Blé fourni pour l'épreuve des moulins à bras et à cheval étant à la Ville Neuve, à la poterne et à l'Arsenal. B 7782.

[77] 1634. Dépenses pour ouvrages à une muraille de l'hôtel de Salm, au-dessus de laquelle on avait construit une archive, au lieu où l'on plaidait en la grande maison de la Cellererie (la Monnaie). B 7783.

[78] 1637-1639. Dépenses pour la façon de deux chapelles (reposoirs), l'une devant le Palais, l'autre devant l'hôtel de Salm, pour y reposer le Saint-Sacrement le jour de la fête-Dieu. B 7789.

[79] 1650. Dépenses au moulin de l'artifice à l'Arsenal. B 7485.

LES CHALIGNY

Fondeurs de l'Artillerie & sculpteurs

Aux documents ci-dessous, qui montrent la place importante occupée par les Chaligny dans les fontes diverses de l'Artillerie lorraine, nous croyons qu'on nous saura gré d'ajouter quelques détails sur leur carrière artistique, extraits d'une étude de M. A. Benoit, parue dans le compte rendu de la quinzième session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Nançy en 1886[1].

« Dès l'année 1450, la Lorraine avait une famille d'artistes renommés, les Chaligny, du nom du village d'où le premier, maître Jean, était originaire. Ils furent tous fondeurs de l'Artillerie de Lorraine. Ils avaient formé avec leurs ouvriers une corporation, autorisée le 17 août 1602, et dont le patron était saint Eloi. A cette époque, nous trouvons David de Chaligny demeurant sur la paroisse Saint-Sébastien et qui fut père de Jean, né en 1603, et de David, né en 1618.

« David était fils de Jean, mort à Nancy le 23 mars 1615, à quatre-vingt-six ans. C'est lui qui fondit la grande coulevrine longue de 22 pieds, que Louis XIV fit conduire à Paris en 1670, au grand regret des habitants... Antoine fut le second fils de David I. La paroisse Saint-Sébastien avait d'eux ses trois cloches, le mausolée de François de Chastenoy († 1606), l'épitaphe est entourée de colonnes et d'ornements, soutenant deux blasons, le tout en bronze « bel ouvrage », dit Lyonnois (à l'église Saint-Epvre); dans la chapelle des Prêcheresses, un ange de bronze d'environ 3 pieds de haut tenant un voile...

[1] *Recherches sur les monuments en bronze à partir du* XIV[e] *siècle*, p. 1056.

« En 1616, David fit un marché avec la ville pour une fontaine en bronze à la porte Notre-Dame, et, en 1618, il est chargé de tous les ouvrages de bronze pour les fontaines de Nancy... Il mourut « aux Loges », de la peste, le 25 juin 1631 ; son frère Antoine mourut le 9 août 1666, âgé de soixante-quinze ans. Après avoir quitté le service du duc de Lorraine, il avait accepté la place de commissaire général des fontes de France...

« En 1621, la ville traita avec David et Antoine Chaligny, pour la statue équestre du duc Charles III, monument qui devait être érigé en 1625 sur la place du Marché. « Le duc devait être « armé de toutes pièces, tenant en main le bâton de commande- « ment, et posé sur un cheval de bronze de 9 pieds de haut, non « compris l'encolure. » David touchait 15.000 francs barrois pour sa main-d'œuvre, et la ville s'obligeait à fournir la matière et à élever le piédestal.

« Antoine devait faire une pyramide de bronze à trois ou quatre faces, haute de 12 pieds sur 3 de diamètre, le piédestal orné des armes du duc et de la ville, les faces chargées de CC couronnés, d'alérions et de croix de Lorraine. Cette pyramide devait servir de fontaine sur la place du Marché. La statue n'était pas terminée en 1625, et, en 1631, après la mort de David, la figure du cavalier, de 11 à 12 pieds de haut, n'était encore qu'à moitié hors de terre... Le cheval, seul terminé, fut mis dans un magasin de la ville.

« Un ordre du Roi du 23 septembre 1670 ordonne de le conduire à Paris. La ville écrivit une protestation le 17 avril 1671, et l'intendant Charmel fit passer outre. Cinquante-huit chevaux devaient traîner le binard jusqu'à Vitry-le-François, où l'on devait embarquer le cheval de bronze sur la Marne... Après une réception triomphale, le cheval fut placé sous l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine au son des trompettes. Puis il fut envoyé à Dijon pour servir à une statue de Louis XIV,

et la Révolution l'envoya à la fonderie nationale. Les Chaligny avaient fait du cheval et de la statue un petit modèle en bronze (haut. 1,14) qu'ils offrirent au duc Henri II... C'est aujourd'hui un des objets les plus remarquables du musée de Nancy. »

La filiation des Chaligny, telle qu'elle est établie par M. A. Benoît, nous paraît, en certains passages, ne pas concorder bien clairement avec nos textes. En l'absence des pièces originales nous ne la discuterons pas, et nous nous bornerons à signaler le voyage à Florence que fit, en 1614, l'auteur du cheval du duc Charles III. Il est à présumer qu'il a dû profiter de son séjour sur cette terre classique des beaux bronzes, pour se perfectionner dans son art et acquérir quelques-uns des procédés et secrets de métier qui, à cette brillante époque de la Renaissance italienne, ont rendu célèbres les ateliers lombards et florentins.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

B

JEAN DE CHALIGNY

80 1557. Somme payée à Jean de Chaligny, salpêtrier et faiseur de poudre à Nancy. *Inv. som. des arch. dép. Meurthe-et-Moselle*, B 1112.

81 1559. Somme payée à Jean de Chaligny, fondeur, pour ouvrages faits en la grande cuisine du palais ducal. B 1120.

82 1586. Somme payée à Jean, maître fondeur en l'Artillerie, pour l'érection et bâtiment d'une fonderie pour y travailler de son art. B 1208.

[83] 1571-1572. Somme payée à Jean de Chaligny, maître fondeur, pour la façon de trois canons neufs. B 7256.

[84] 1593. Somme payée à Jean de Chaligny, maître fondeur en l'Artillerie, pour trois demi-canons et deux courts canons. B 7310.

[85] 1594. Somme payée à Jean de Chaligny, maître fondeur, pour la façon de trente-deux pétards et de quatre grenades à jeter feu artificiel. B 7312.

[86] 1596. Assignation d'une rente de 12 resaux de blé, sur la recette de Rosières, à Jean de Chaligny, maître fondeur en l'Artillerie, et à Bastienne Denis, sa femme, en récompense de ses services depuis quarante-trois ans, sans avoir voulu prendre parti ailleurs, et ayant peine à se pouvoir entretenir. B 8524.

[87] 1597. Somme payée à Jean de Chaligny, maître fondeur en l'Artillerie, pour les deux premières couleuvrines, de 16 pieds de longueur, fondues le 14 août 1597, veille de Notre-Dame. B 7679.

[88] « 1598, 1721. La plus longue pièce que nous ayons eu en France eſt la coulevrine de Nancy que j'ai vu autrefois à la citadelle de Dunkerke; elle eſt de vingt & un pieds onze pouces & ſix lignes, depuis ſa bouche juſqu'au bouton de ſa culaſſe : elle fut fondue, en 1598, par Jean de Chaligny, ſous Charles III, duc de Lorraine. On a remarqué par l'expérience qu'elle ne porte pas plus loin qu'une pièce de même calibre, & de longueur ordinaire, & que même elle ne portoit pas juſte ſon boulet. Pluſieurs perſonnes habiles ont raiſonné ſur la cauſe de ſes défauts. Il paroit qu'on conſerve cette pièce plus pour la rareté que pour ſon utilité. » Le P. Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 447 et pl. 28.

[89] 1605. Pension payée à Jean de Chaligny et Bastienne Denis, sa femme. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 8538.

[90] 1615. Cessation du paiement de Jean de Chaligny, après les trois premiers mois de 1615, par suite de sa mort. B 8555.

CLAUDE DE CHALIGNY

91 1571-1572. Somme payée à Claude de Chaligny, fondeur et canonnier. B 7256.

92 1577-1578, Somme donnée à la veuve de Claude de Chaligny, canonnier en l'Artillerie, lequel était mort de peste à Bitche. B 7267.

DAVID ET ANTOINE DE CHALIGNY

93 1608. Somme payée à David de Chaligny, maître fondeur en l'Artillerie, pour ouvrages faits au Palais ducal. B 7355.

94 1614. Somme payée à David Chaligny, fondeur en l'Artillerie, pour un voyage à Florence. B 1359.

95 1614. Gages de David de Chaligny, maître fondeur et d'Antoine de Chaligny, fondeur en l'Artillerie. B 7372.

96 1619. Sommes payées à Antoine et David de Chaligny, frères, fondeurs, pour la façon de deux petites pièces de canon, appelées fauconneaux, qu'ils ont faites pour être présentées au roy très chrétien (Louis XIII). B 1402.

97 1619-1622. Cuivre mené à Nancy et délivré aux sieurs David et Antoine de Chaligny, fondeurs et sculpteurs de l'Artillerie, pour deux fauconneaux que le duc leur avait commandé de faire pour envoyer au roi (Louis XIII). B 8370.

98 1620-1623. Cuivre délivré aux gens du Conseil de ville de Nancy pour faire ériger au devant de l'Hôtel de Ville une fontaine et une statue de bronze représentant le feu duc Charles III. B 8369.

99 1623-1625. Rosette menée à Nancy et délivrée à David et Antoine de Chaligny pour fondre et jeter les statues et ouvrages qui leur ont été ordonnés fondre et façonner pour la commodité et ornement du jardin du Château (Palais ducal). B 8374.

100 1624. Somme payée à Antoine Chaligny, fondeur, pour

un bénitier et son goupillon, enrichis d'ouvrages en relief, pour mettre en la chapelle sépulcrale où repose le corps du duc. B 1441.

[101] 1626-1630. Cuivre délivré au Conseil de ville de Nancy, pour la fonte du cheval de bronze qui devait se faire en la ville de Nancy, etc. B 8378.

[102] 1631. Somme payée à Antoine Chaligny et aux héritiers de David Chaligny pour la fonte et la façon de deux mortiers de bronze propres à tirer bouches à feu. B 7435.

[103] 1634. Gages d'Antoine de Chaligny, maître fondeur en l'Artillerie. B 7448.

[104] 1636. Bon délivré à Antoine Chaligny, fondeur de l'Artillerie de Lorraine. B 7971.

[105] 1649-1650. Cens dû par le sieur Chaligny, fondeur, sur sa maison de la rue des Maréchaux. G 690.

MINES ET FORGES

Nous étudions ici non pas la Lorraine ou région bornée sous ce nom par des limites politiques et variables, mais l'ensemble des pays dont elle est comme le noyau métallurgique, et qui comprend les bassins de la Meuse et de la Moselle ainsi que la Haute-Champagne. La tradition et des traces de travaux miniers, galeries et laitiers, témoignent de l'exploitation de ses gisements sidéreux dès l'antiquité. Pour le moyen âge plusieurs textes précis remontent au XII[e] siècle, et, de là, ininterrompues, se suivent les preuves, qui deviennent nombreuses dès le XV[e] siècle jusqu'en 1650, époque à laquelle nous arrêtons nos recherches.

Si les documents sur les mines, forges et produits manufacturés sont en réelle abondance dans les archives du pays, nous devons déclarer que cette désignation de fer lorrain se rencontre bien rarement dans nos textes français, qui à chaque instant mentionnent des fers de provenances très diverses et même assez lointaines. Est-ce à dire que pendant les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, les produits de ses forges n'aient jamais franchi les frontières de la Lorraine ? qu'ils n'aient jamais alimenté les provinces voisines dont plusieurs offraient à ses transactions des foires fréquentées et des places commerçantes de premier ordre comme Troyes et Paris ? Cette situation nous paraît peu vraisemblable, et nous croirions volontiers que bien souvent les fers dénommés d'Allemagne et prohibés comme inférieurs pour certains emplois[1]

[1] 1374, 24 nov. « Item, nulz ne porra vendre cleux de fer de Hénault ou d'Allemaigne pour fer d'Efpaigne. » *Ord. fèvres d'Amiens*, ap. Aug. Thierry, *Tiers Etat*, t. I, p. 677. — XIV[e] siècle, fin. « Item de fers d'Allemaigne, que nulz fèvres œuvre de tel fers en fauchilles, en fers à quevaux, en pentures, en gons, en vervelles, en tenues ne en autrez menus ouvrages. Et deffendans az

étaient en réalité des fers dont nous essayons ici d'esquisser la vieille histoire.

Cela d'autant mieux que, provenant de minerais quelque peu phosphoreux, ils restèrent longtemps de qualité notablement inférieure[1], ce qui n'aurait pas été le cas s'il s'était agi des produits allemands des pays de Siegen et de Carinthie, dont les minerais de fer spathique étaient comparables aux minerais de Savoie, et même supérieurs à ceux d'Espagne, toutes provenances fort estimées pendant le moyen âge.

Ici, comme dans la plupart des pays miniers, les mines étaient réglementées par le pouvoir du Prince. D'abord spéciales et variant avec les usages locaux et les époques, ces prescriptions furent ensuite codifiées. C'est ainsi que, dès 1483, une ordonnance du duc René II réglait l'exploitation, la juridiction, les débats et querelles, etc.[2], sur les terrains miniers de la Lorraine[3].

lormiers qu'ils n'œuvrent de tel fer, fur xx folz parifis fans rien pardonner. Et y mettera on warder, & mis y font. » *Ord. Echev. d'Abbeville*, ap. *ibid.*, t. IV, p. 211. — 1468, 3 juillet. « Item, que nulz des dits meftiers de mareffaulx, feruriers, lormiers, ferons, taillandiers ne aultres ouvrans des dits meftiers, ne puift ouvrer de fer de Hainaut, ne de Nulli (?), ne d'autre fer, tant feulement de fer d'Efpaigne, fur la peine de LX folz d'amende, fe ce n'eft par le congé, licence & autorité de nous maieur & efchevins. » *Stat. Maréchaux, férons, etc., d'Abbeville*, ap. *ibid.*, t. IV, p. 287.

[1] C'est à leur sujet que *M. Georges Villain*, se félicite des progrès de la métallurgie moderne, notamment de « l'utilisation des briques réfractaires à base de chaux et de magnésie, pour le revêtement intérieur des convertisseurs ou des fours à pudler, dernier progrès qui a facilité l'emploi, pour la fabrication de l'acier, des minerais de fer quelque peu phosphorés que l'on trouve dans la région qui s'étend entre la Meurthe et la Moselle. » *Enquêtes économiques... Le fer, la fonte et l'acier*, ap. journal *le Temps*, 12 oct. 1899.

[2] 1483-1572. « Ordonnance du même pour le rétablissement, gouvernement, justice et police des mines des Vosges. — Institution par le duc Charles III des justicier et doyen des mines. — Règlement pour la manière de labourer les mines ; sur la longueur et largeur des mines, etc. » *Cartulaire intitulé : Mines*, ap. H. Lepage, *Inv. som. arch. dép. de la Meurthe*, B 421.

[3] L'industrie et les richesses minières de la Lorraine avaient une véritable réputation : 1526. « Car entre toutes nations que l'on faiche, n'y a gens fi

PIÈCES JUSTIFICATIVES

C

MINES DE FER

106 *Alemas.* — 1564-1565. Michel Fidricg, maître de forges à *Fontoy*, duché de Luxembourg, obtient moyennant une redevance annuelle de 5 francs, le droit de tirer de la mine dans les bois d'usage des habitants d'*Alemas*, village de la prévôté de Longwy. *Inv. arch. Meuse*, B 1934.

107 *Apremont.* — 1605 *circ.* Permission donnée par le duc Henri II, à Didier Rouyer, maître des forges de *Commercy*, de tirer mine au baillage d'*Apremont*, à charge de ne distribuer la provenance de ses forges qu'à Nancy, Saint-Nicolas et Saint-Mihiel. *Inv. som. arch. dép. Meurthe-et-Moselle*, par M. H. Lepage, B 513.

108 *Apremont.* — 1610. Sommes reçues de Didier Rouyer, maitre des forges de *Commercy*, pour la permission à lui donnée par le duc Henri II, de tirer mine de fer en la prévôté d'*Apremont*. B 2366.

109 *Ardennes.* — Antiquité. « Dum alii ea effoderent, alii fornacibus liquarent, alii incudibus tunderent, prorsùs ut ad eam faciem quâ nunc *Arduenna* ferrariis quondam officinis undique fumaret atque perstreperet. » *Antiq. du duc. de Luxembourg*, cit.

ingénieux que Lorrain, lesquels lorrains ont trouvé l'invention de faire mirouers de verre. En oultre toutes verrines ou la plufpart de France & d'ailleurs viennent de Lorraine. Ces Lorrains ont trouvé en leurs pays plufieurs mines d'argent, de plomb, cuyvre & autres métaulx... » *Les gestes ensemble la vie du preux chevalier Bayard...*, par Messire Symphorien Champier. Paris, 1526, f° 8 et v°.

par M. Victor Simon, ap. *Mém. Acad. royale de Metz*, 1843, p. 369. — A ce propos, le même auteur cite plusieurs objets antiques en fonte de fer trouvés dans la région.

110 *Audun-le-Tiche*. — 1352-1671. Titre relatif au droit des Seigneurs d'*Audun* de faire tirer de la mine de fer dans les bois et champs de cette seigneurie. E 284.

111 *Aumetz*. — 1583. *Cf. Fontoy*[263].

112 *Biencourt*. — 1318-1710. *Cf.* [178].

113 *Bitche*. — 1613. Somme payée à Louis de Bettainviller, maitre des forges de *Moyeuvre*, pour aller à *Bitche* reconnaître certaines mines trouvées audit lieu. B 1349.

114 *Bitche*. — 1627. Mandement de la Chambre des Comptes enjoignant aux receveur et contrôleur de *Bitche* qu'ils aient à faire faire perquisition par tout le comté de la mine de fer qui s'y peut retrouver, afin d'alimenter les fourneaux et fonderie de Jean-Valentin Dittmar. B 3159.

115 *Bitche*. — 1627. Sommes payées à plusieurs mineurs pour avoir fait perquisition des mines de fer en divers lieux du comté de *Bitche*. B 3160. — Cf. *Ibid.*, 3094, 3098.

116 *Castel*. — 1617. Somme payée à deux mineurs envoyés travailler aux mines trouvées à *Castel*. B 9317. — Cf. *Ibid.*, 11086.

117 *Chaligny*. — 1159-1189 *circ.* Charte par laquelle Wauthier, chevalier, fils de Wauthier d'Epinal, sa mère et ses frères donnent à l'abbaye (de Mureau) le passage dans le port de Saint-Vincent, sur la Moselle (Pont-Saint-Vincent), pour ses chars et ses bestiaux; suivie d'une charte de Gérard II, comte de Vaudémont, permettant à l'abbaye de tirer de la mine de fer sur le ban de *Chaligny*. *Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle*, H 1087.

118 *Chaligny*. — 1189. Donation à l'abbaye de Charlieu par Gérard II, comte de Vaudémont, des bois de Haye, de la vaine-pâture dans les bois de Chaligny, du droit de pâture dans les

bois de Chaligny, du droit de pâture dans les francs alleux fiefs et terres de son comté, du droit d'y avoir mine de fer et de pouvoir transporter le fer où bon lui semblera. H 475.

119 *Chaligny.* — 1235 *circ.* Chartes de Hugues II, comte de Vaudémont, portant donation à l'abbaye de Mureau du passage à Pont-Saint-Vincent pour ses animaux, soit par le pont, soit par la nef, soit par le gué, un muid de froment à *Chaligny* et autant de mine de fer, sur le ban, qu'elle en aura besoin pour son usage. H 1087.

120 *Chaligny.* — 1235. Transaction entre les religieux de Clairlieu et Hugues II, comte de Vaudémont, par laquelle ce dernier confirme les donations que leur avaient faites ses prédécesseurs, y ajoutant les moulins de Germiny et de Chaouilley... H 475.

121 *Champenay.* — 1586. Compte des forges de *Grandfontaine* au comté de Salm. Délivrance : de fer fondu provenant des forges de *Grandfontaine* et de *Framont ;* de fer forgé provenant de la mine de *Champenay ;* de clous de roues ; d'ouvrages de platinerie. B 9032.

122 *Clermont.* — 1586, 5 février[1]. Commission des gens des Comptes de Bar au prévôt de *Clermont* pour s'enquérir comme il s'est pratiqué au fait de la mine de fer menée en la forge d'*Anbréville.* B 512.

123 *Conflans.* — 1505-1506. La forge de *Conflans* est démolie. La mine de fer ouverte derrière le château cesse d'être exploitée. *Inv. arch. Meuse*, par A. Marchal, B 2489.

124 *Conflans.* — 1608. L'exploitation de la mine de fer ouverte derrière le château de *Conflans* est mise aux enchères. *Ibid.*, 2506.

125 *Conroy (Le), Coulmy.* — Avant le XIIIe siècle. « M. Reverchon, membre de l'Académie royale de Metz, a vu dans la vallée

[1] Date vérifiée et précisée sur le texte original par M. Léon Germain, qui a bien voulu aussi nous rendre le même service pour le n° 424.

du *Conroy*, près *Moyeuvre*, et dans la vallée de *Coulmy*, en différentes places, des restes de forges établies dans l'emplacement de l'exploitation du minerai ; elles sont antérieures au XIIIe siècle. On y voit des scories de forges et non des fontes. » *Recherches sur l'usage du fer chez les anciens*, par M. Victor Simon, ap. *Mém. de l'Acad. royale de Metz*, an. 1843, p. 362.

126 *Cosne*. — 1451-1453. Concession de mines de fer dans les bois de *Cosne*. *Inv. arch. Meuse*, B 1966. — Cf. *Ibid.*, B 1973.

127 *Cosne*. — 1532-1533. Les mines de fer du bois de *Cosne* sont adjugées aux enfants de Charensey pour alimenter leurs fourneaux. *Ibid.*, B 1981. — Cf. 211 *Charencey*.

128 *Damblain*. — 1620. Découverte d'une mine de fer sur le finage de *Damblain*, et projet d'établir une forge près de *Tallaincourt*. *Ibid.*, B 2384.

129 *Dillingen*. — 1583-1587. Dépense faite par le sieur de la Ruelle au lieu de *Vaudrevange* pour l'érection d'une forge de fer des mines de *Dillingen*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9312.

130 *Dillingen*, *Moyeuvre*. — 1584. Lettres du duc Charles III portant qu'il a mandé deux mineurs de *Moyeuvre* pour travailler à la minière de *Dillingen ;* qu'il a donné charge au maître des forges de *Monblainville* de faire épreuve de la mine de fer qui est à *Dillingen* afin de connaître de quel rapport elle pourrait être. B 10230.

131 *Forux*. — 1600-1602. Mention portant que la mine provenant du porche de *Forux* a été fondue en la fonderie de *Wisembach*. B 8802.

132 *Frolois*. — 1188. Simon de Broyes, seigneur de Commercy donne aux moines de l'abbaye d'Ecurey, la terre de *Frolois* avec le droit de construire une forge, et de prendre sur cette terre le minerai de fer qu'ils pourraient y rencontrer : « Donum inquam hoc feci tam libere et absolute quod fratres terram illam sicut proprium alodium suum pro libitu suo poterunt vel essartare, aut

lateres inibi conficere, seu fabricam ferrariam construere, et inde quidquid voluerint poterunt vendere. Etsi in omni alodio de *Morle* possunt invenire minam ferrariam, vel terram ad conficiendos lateres convenientem, de his amodo vel in reliquum quantum voluerint liberalitatem accipiant[1]. » *L'ornementation du foyer*, par M. Léon Maxe-Verly, ap. *Bull. archéol.*, an. 1897, p. 352.

133 *Frouard, Haut-des-Courchiez.* — 1547-1548. Cens dû au domaine sur des héritages situés à *Frouard*, parmi lesquels une pièce de terre où l'on a tiré mine de fer, contenant environ 24 journées, mesure de Frouard, « où on dit le *Haut-des-Courchiez* ». *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 1085.

134 *Hauy.* — Antiquité. « Suivant M. Gauthier, maître de forges, on trouve sur le territoire de *Godbrange*, dans les minières du bois communal connues sous le nom de *Hauy*, sous des chênes séculaires, des laitiers épais dans d'anciennes exploitations. Dans ces laitiers on a trouvé des morceaux de fonte blanche ou décarburée, telle qu'on la produit par la méthode catalane. Les anciennes exploitations avaient 48 ou 50 pieds de profondeur ; on voit qu'on a extrait toute la partie la plus riche, ou à l'état métalloïde, car on n'y trouve plus que du minerai de lavage. On trouve aussi du minerai qui a subi un grillage, opération que l'on fait subir au minerai par la méthode catalane pour en extraire le fer. » *Recherches sur l'usage du fer chez les anciens*, par M. Victor Simon, ap. *Mém. de l'Acad. royale de Metz*, 1843, p. 362.

135 *Hayanges.* — 1260. Thierry, sire de Hayanges, donne au comte de Bar la mine « du ban de *Hayanges* pour tous ses fèvres

[1] « *Arch. de la Meuse, Ecurey.* » Nous regrettons de ne pouvoir fournir une indication de source plus précise, mais telle est la référence un peu sommaire donnée par M. L. M.-V, auquel nous empruntons ce texte intéressant, qui est probablement l'original du vidimus de 1464, auquel se réfère notre numéro 137, *Morley*.

qui forgent en ses bois de *Briès.* » *L'Ornementation du foyer...*, de Maxe-Verly. *Bull. archéol.* 1897, p. 352.

136 *Maisoncelles.* — 1550 *circ.* Vente par les Chartreux de Notre-Dame du Mont-Dieu, à Guillaume Goffin, du droit d'extraire de la mine sur deux pièces de terre au ban de *Maisoncelles;* — à Anthoine Martinet, marchand à Donchay, de la mine qui se pourra trouver dans un demi-cent de terre au même ban que ci-dessus. *Inv. arch. Ardennes*, par M. Sénemaud. H 319. — *Cf.* 273 *Haraucourt*, 370 *Munault.*

137 *Morley.* — 1188. Don par Simon de Sarrebruck[1], seigneur de Commercy, à l'abbaye d'Ecurey, de la terre de *Froiley* (près de Morley), pour la tenir en alleu, l'essarter, y faire briques, forges à fer, avec faculté de tirer mine de fer dans le territoire de *Morley. Arch. Meurthe-et-Moselle*, Vidimus de 1464, B 788, layette Couppy I, n° 1[2].

138 *Orval.* — 1490-1491. *Cf.* 401.

139 *Pont-Saint-Vincent.* — 1611. Remontrance du comptable portant qu'au temps que le sieur de Rambouillet était trésorier de la duchesse de Mercœur, il était permis au sieur Baillivi de Toul de prendre mine de fer au ban de *Pont-Saint-Vincent* pour l'usage de certaines forges qu'il tient proche le village de *Sexey-aux-Forges*, pour six années, en payant cinquante francs par an. B 3926.

140 *Pont-Saint-Vincent.* — 1622-1624. Remontrance du comptable portant qu'il ne tire aucune mine de fer au finage de *Pont-*

[1] 1379-1380. Les biens d'une femme appelée Fleur de fer coupable de formariage sont saisis et vendus au profit du seigneur comte de Sarrebruck. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 2749.

[2] Nous devons l'indication précise de cette date et le numéro de la pièce à l'obligeance de M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine. Il a bien voulu aussi nous aider dans la transcription des numéros 117 à 120, série H, que nous n'avions pas à notre disposition.

Saint-Vincent, d'autant qu'il n'y a pour le présent point de forge au village de *Sexey-aux-Forges*. B 3943.

141 *Québrux*. — 1600-1602. Bois vendu à des individus pour servir d'étançonnement à la montagne de *Québrux*, à l'endroit où ils avaient fait tirer de la mine de fer. B 8802.

142 *Québrux*. — 1601. Dépense faite par le sieur Maimbourg, conseiller d'Etat, vaquant à la commission à lui donnée par les gens des Comptes pour s'informer de la nature et qualité du lieu où la mine de fer aurait été trouvée sur le ban de *Laveline*, près de *Québrux*, et pour reconnaître les vannes et canal nouvellement faits au-dessous des finages de Raon et de la Neuveville pour la commodité de la forge que puis naguères, le cardinal (Charles de Lorraine) avait permis d'y ériger. B 8686.

143 *Québrux*. — 1602-1604. *Cf.* 410 *Raon-l'Etape*.

144 *Schambourg*. — 1625-1627. Somme payée à Guillaume de Benningen, lieutenant au gouvernement de Hambourg et Saint-Avold, pour dépense par lui faite en allant vers *Schambourg* avec des mineurs reconnaître une mine de fer aux environs d'illec. B 6537.

145 *Sierck*. — 1565. Somme payée à Louis la Ricque, ingénieur de mines de fer, demeurant à Virton, pour ses peines d'avoir cherché et trouvé une mine de fer près de *Sierck*. B 1141.

146 *Sierck*. — 1640-1656. *Cf.* 458 *Thillot (Le)*.

147 *Sône*. — 1545-1546. *Cf.* 453.

148 *Sorbey*. — Avant le XIIIe siècle. « A *Sorbey*, canton de Pange, on trouva dans le village même une gueuse de fer et du laitier. On ne soupçonnait pas qu'il eût existé en ce lieu une forge, et cependant il en restait encore d'autres indices. Par suite des recherches que je fis, je trouvai le lieu où l'on exploitait des ovoïdes ferrugineux du lias. Il paraît que le grillage du fer se faisait en cet endroit, car ce champ conserve le nom de *la Grillerie*, et un pré situé auprès de la Nied, porte le nom de

Pré de la Mine. » Victor Simon, ap. *Mém. Acad. de Metz*, 1843, p. 363.

149 *Taverne (La).* — 1602. Arrentement à Jean Thomas, d'une portion des bois de *la Taverne*, gruerie de Cosnes, pour y prendre de la mine de fer. *Inv. arch. Meuse*, B 2004.

150 *Thillot (Le).* — 1619-1622. Dépense faite par le receveur et les sieurs Bardin et Rennel, auditeurs des Comptes, en allant au *Thillot* voir faire l'épreuve que le sieur Choler, gentilhomme bohémien, avait promise au duc Henri II touchant la fonte du métal (?) des mines dudit lieu. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle.* B 3370.

151 *Vassy.* — 1171. Dans la donation de la forge de *Vassy* à l'abbaye des Trois-Fontaines, en 1171, par Henri, comte de Champagne, il est dit : « Cum integro cum usagio suo tam in nemore quam in mina sua. » L. Maxe-Verly, *op. cit.*, p. 351.

152 *Vaudrevange.* — 1583. Somme payée aux ouvriers cherchant la minière de fer à l'entour de *Vaudrevange. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 10228.

153 *Vaudrevange, Limberg, Ferdt-Groub, Kromb-Eich.* — 1595-1596. Somme payée à un ouvrier qui avait travaillé en une mine sur le *Limberg*... ; à un autre qui avait travaillé aux mines dites *Ferdt-Groub* et *Kromb-Eich*. B 10245.

154 *Vaudrevange, Newe-Stollen.* — 1602. Somme payée à des ouvriers qui avaient travaillé à une mine dite der *Neuwe-Stollen*. B 10253.

155 *Vaudrevange.* — 1616-1617. Attestation du maître des forges de *Nicherich* et *Geislautern* portant que la mine qui lui a été remise par le receveur de *Vaudrevange*, ayant été jetée sur le haut fourneau et mêlée avec un tiers d'autre mine, aurait rendu du fer riche et abondant, mais jetée seule, n'est pas fusible quoique riche en fer... B 10273.

156 *Vaudrevange.* — 1617. Dépense pour une épreuve faite à

la batterie de *Geislautern* de la mine de fer de *Vaudrevange*. B 10272.

157 *Vichten.* — Antiquité. « La tradition est, à *Vichten*, grand-duché de Luxembourg, que les habitants de la localité se sont livrés dans les temps antiques à l'exploitation du fer, et l'on y désigne sous le nom de *Vichten* de petits hommes qui, suivant la tradition, vivaient sous terre ; ils étaient d'une stature extrêmement grêle, ils se mettaient facilement en colère, et cependant ils ne nuisaient en rien à ceux qui fouillaient la terre. L'auteur (Wilthelmus, *Antiquités du duché de Luxembourg)* fait observer à juste titre que cette tradition locale se retrouve dans les Alpes. » *Le fer chez les anciens*, Victor Simon, ap. *Acad. de Metz*, 1843, p. 369.

158 *Widerschall.* — 1609. Mandement du duc Henri II aux officiers de Bitche pour faire des épreuves du fer provenant de la mine de fer découverte en la montagne de *Widerschall*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*. B 3093.

159 *Widerschall.* — 1609. Somme payée pour le charroi de la mine de *Widerschall* jusqu'à la forge de *Schonau*. B 3094.

D

FORGES, HAUTS FOURNEAUX, MOULINS A FER, SALPÊTRES, ETC.

160 *Andernay.* — 1571-1572. Détails d'ouvrages considérables faits aux moulins et battants d'*Andernay*. Ad. Marchal, *Inv. som. Arch. Meuse*. B 867.

161 *Anould.* — 1534-1535. Redevance due par un individu pour sa maison et forge à *Anould*. *Inv. Arch. de Meurthe-et-Moselle*. B 8626.

162 *Ardennes.* — Antiquité. *Cf.* 109.

163 *Athus.* — XIII[e] siècle. « M. Reverchon, membre de l'Académie royale de Metz, a consulté un titre qui lui a fait connaître qu'au XIII[e] siècle, il y avait un haut fourneau à *Athus*, près d'*Herserange.* » *De l'usage du fer chez les anciens*, par M. Victor Simon, ap. *Mém. Acad. royale de Metz*, an. 1843, p. 362.

164 *Attigny.* — 1585-1586. Cens de la forge *des Bois* près d'*Attigny.* B 1922.

165 *Attigny.* — 1585, 28 mai-1588, 20 août[1]. Accensement de terrains dans les bois du ban d'*Attigny* pour y ériger scieries, moulin à blé, battant, papeterie et martinet. B 642.

166 *Aubréville.* — 1586, 5 février. *Cf.* 192 *Clermont.*

167 *Badonviller.* — 1491-1751. Accensement d'une meule à émoudre canons et d'une forge à *Badonviller.* B 893.

168 *Badonviller.* — 1613. Amodiation des trois meules à émoudre armes bâties sur le ruisseau dans la prairie sous *Badonviller.* B 9050.

169 *Bar.* — 1628. Autorisation d'établir une émourie (usine à émoudre, à aiguiser) au-dessous du moulin le Comte à *Bar.* Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse*, B 640.

170 *Bar.* — 1639. La plus grande partie des usines ne peut être affermée à raison de l'état de détresse dans lequel se trouve le pays. *Ibid.* B 896.

171 *Bar.* — 1666. Difficulté d'affermer la marque du fer. *Ibid.* B 616.

172 *Baulny.* — 1504-1676. Bail des forge, fourneau et moulin de *Baulny. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, E 247.

173 *Baulny.* — 1556-1645. Visite des forge et fourneau de *Baulny.* E 246.

[1] Double date donnée par l'inventaire des layettes, communiquée par M. L. Germain.

[174] *Belmont, Grandrupt.* — 1426-1427. Cens affectés sur les forges de *Belmont* et de *Grandrupt* et sur les scieries de la prévôté d'Arches. B 1920.

[175] *Belrupt.* — 1610. *Cf.* [408]. *Pont-du-Bois.*

[176] *Berus.* — 1608-1624. Lettres patentes du duc Henri II touchant les hans et maitrises des arts et métiers de la terre de *Berus.* — Etablissement de forges et fourneaux à *Berus.* B 556.

[177] *Beurey.* — 1529. Les comptes du Barrois signalent les forges de *Beurey.* L. Maxe-Verly, *l'Ornem. du foyer*, p. 352.

[178] *Biencourt.* — 1318-1710. Etablissement d'un fourneau à fondre fer et d'un lavoir à mine sur le ruisseau de *Biencourt. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 770.

[179] *Blamont.* — 1524-1525 et 1532-1533. *Cf.* [16] et [17].

[180] *Blamont.* — 1540-1541. Dépenses pour réfections à « la meule à moudre taillants et en taix ». B 3256.

[181] *Blamont.* — 1550. Recette en deniers de la meule à moudre taillants. B 3264.

[182] *Blanc-Murger (Le).* — 1609. Abolition du cens dû annuellement par le propriétaire de la forge du *Blanc-Murger.* B 2548.

[183] *Bonvillet, Belrupt.* — 1485-1486. Cens de la forge *des Iles* entre *Bonvillet* et *Belrupt.* B 1922.

[184] *Bonvillet.* — 1494-1495. Cens des verrières de la recette de Dorney et de la forge de *Bonvillet.* B 5062.

[185] *Bonvillet, Belrupt.* — 1563-1569. Permission donnée aux chanoines de la collégiale Saint-Nicolas de Darney de faire construire une forge entre *Bonvillet* et *Belrupt.* B 5077.

[186] *Bouchon (Le)*, comté de Ligny. — 1559. Didier de Fresnes, mari de la veuve de Jean Thiéron, paye chaque année, pour la forge que ce dernier a fait élever sur le finage du *Bouchon* une redevance de quinze francs. — Le fourneau et le moulin du même lieu sont donnés à bail à Jehan Barisien le jeune, maître de forges. *Inv. arch. Meuse*, B 2710.

187 *Boudonville.* — 1462-1463. *Cf.* [1]. — 1510 et 1602. *Cf.* [373] et [374] *Nancy.*

188 *Bourseigue.* — 1631-1653. Gilles Rasquin, maître de forges demeurant à *Bourseigue*, demandeur en matière de saisine contre André Dupont, pour défaut de paiement de 50 florins de rente. *Inv. arch. Ardennes*, par Sénemaud et Laurent, B 1053.

189 *Bramont.* — 1540. « Et comment pour luy faire un paeslon à cuire sa bouillie feurent occupez tous les pesliers de Saulmur en Anjou, de Villedieu en Normandie et de *Bramont* (Framont ?) en Lorraine. » *Pantagruel*, l. II, c. IV, p. 210.

190 *Bréménil.* — 1615. Mention portant que la meule érigée près du village de *Bréménil* est présentement ruinée et demourée déserte faute d'eau. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9052.

191 *Briey.* — 1323, le mercredi après la Saint-Remy [1]. Marché passé par Edouard Ier, comte de Bar avec différents particuliers pour l'établissement d'une forge à fer dans les forêts de *Briey*. *Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, B 592, n° 271.

192 *Briey.* — 1324-1327. Compte de maître Jacques de Briey, clerc, receveur des forges de la chatellenie de *Briey*. — Les forges se louent à la journée, le prix du loyer est perçu chaque semaine. *Inv. arch. Meuse*, B 2029.

193 *Briey.* — 1345-1346. Le mauvais temps oblige les forges à un long chômage. « Elles ont longuement séjourneit pour le maul temps. » *Ibid.* B 2031.

194 *Brinaux (Le).* — 1475-77. Thomas Leclerc et Féry Crampe obtiennent la concession d'une place et le cours d'eau à la rivière de Saulx, finage de Saudrupt, lieu dit *au Brinaux*, pour

[1] Nous devons l'indication précise de cette date et du numéro de la pièce à l'obligeance de M. L. Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine.

y faire construire et édifier une forge à fer. *Inv. arch. Meuse*, B 2847.

195 *Bruant*. — 1404. L'examen des comptes du Barrois fait connaître l'existence des forges de *Bruant*, près Moutiers. *L'Ornem. du foyer*..., p. 356.

196 *Burey*, près Longwy. — 1416-1419. La forge de *Burey* qui était totalement ruinée est reconstruite. *Inv. arch. Meuse*, B 1861.

197 *Burey*. — 1425-1429. *Cf.* [208] et [212] *Charencey*, 1513-1515.

198 *Busenol*. — 1513-1516. *Cf.* [467] *Vaulx-sous-Cosne*.

199 *Busenol*. — 1519-1520. Arrentement à deux maîtres de forges du cours d'eau au-dessous du moulin de *Busenol*. *Inv. arch. Meuse*, B 1976.

200 *Busenol*. — 1554-1555. La forge et le fourneau de *Buzenols* sont arrentés à perpétuité à Henrion Maillet moyennant 300 livres de fer en bandes de rente annuelle. *Ibid*. B 1987.

201 *Bussang*. — 1591. *Cf.* [46].

202 *Champenay, Framont* et *Grandfontaine*. — 1575-1577. Abrégé et projet sur la recette et dépense tant des fourneaux et forges de *Grandfontaine* et *Framont* que du fourneau de *Champenoy*, et ce, pour considérer le profit qui en a pu sortir depuis le 1er mars 1575 que l'on a commencé les ouvrages, que jusque par tout le mois de juin 1577. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 4477.

203 *Champenay*. — 1586. *Cf.* [121].

204 *Champenay, Framont, Grandfontaine*. — 1604. Ordonnance de Jean, comte de Salm, pour les bois des forges de *Framont, Champenay, Grandfontaine*. B 9096.

205 *Champenay*. — 1610. Déclaration des bois affectés aux forges de *Champenay*. B 9097.

206 *Champenay*. — 1620. Arpentage des bois affectés aux forges de *Champenay*. B 9103.

207 *Champenay*. — 1630. Bois délivré pour réfectionner les forges de *Champenay*. B 9112.

208 *Champenay.* — 1631. Bois délivré pour le bâtiment du haut fourneau de *Champenay.* B 9113.

209 *Champenay.* — 1662-1663. Mention portant que la forge de *Champenay* est supprimée depuis le commencement des guerres. B 9118.

210 *Champigneules.* — 1496-1498. Don à Christophe Morel du moulin à armes de *Champigneules.* Lett. pat^tes du duc René II. B 6.

211 *Champigneules.* — Il est fait mention à *Champigneules* de moulins à polir les armes en 1471, 1497, 1513, 1586, 1593, 1602, 1605, 1615 et 1626. *Les Communes de la Meurthe*, par Henri Lepage, p. 222.

212 *Charencey.* — 1513-1515. Vente de mine de fer pour les fourneaux de *Saint-Léger, Charencey, Holay, Burey.* Ad. Marchal. *Inv. arch. Meuse*, B 1973.

213 *Charencey.* — 1532-1533. *Cf.* [illegible]. *Cosnes.*

214 *Chenières.* — 1526-1527. Rôles des bourgeoisies et des terrages de Saint-Pierremont, Champy-Haut et Bas, Fontenay, *Chenières* (cens de la forge et du moulin). *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 2320.

215 *Chonville.* — 1602. Dépenses pour ouvrages au cours de l'eau du haut fourneau de *Chonville.* B 4761.

216 *Clermont.* — 1510-1514. Permission d'ériger forges et fonderies en la prévôté de *Clermont.* B 12.

217 *Cleurie.* — 1621. Bois vendu à un individu de Remiremont pour convertir en charbon pour employer à la forge de *Cleurie.* B 2755.

218 *Closteweyer*, près Saint-Avold. — 1631. Recette en deniers d'un individu de Saint-Avold pour l'acensement du cours d'eau au lieu dit *Closteweyer*, où il a bâti une usine à aiguiser les taillants. B 6510.

219 *Commercy.* — 1558-1559. Redevance pour la forge nouvellement construite à *Commercy.* B 4712.

220 *Commercy*. — 1584. Somme reçue du maître de la forge de *Commercy* pour le cours de l'eau de la rivière qui fait marcher ladite forge. B 4733.

221 *Commercy*. — 1592. Amodiation des forge et battant de la ville de *Commercy*. B 4749.

222 *Commercy*. — 1604. Correspondance avec le maître des forges de *Commercy*. Ad. Marchal. *Inv. arch. Meuse*, B 1621.

223 *Commercy*. — 1610. *Cf.* [108] *Apremont*.

224 *Commercy*. — XVIIe siècle. Bail passé à Jean Maillart, salpêtrier, du droit de tirer salpêtre a *Commercy* et dans les lieux qui en dépendent. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 633.

225 *Conflans*. — 1505-1506. La forge de *Conflans* est démolie *Inv. arch. Meuse*. B 2489.

226 *Conflans*. — 1612. La meule à taillants établie sur le bief des moulins de *Conflans* est accordée à Pierre Pernin, de cette ville. *Ibid*. B 2507.

227 *Conroy (Le), Coulmy*. — *Cf.* [125].

228 *Cosnes*. — 1529-1530. Jean de la Mothe est chargé de visiter les bois et les forges de *Cosnes*. *Ibid*. B 1979.

229 *Croix (La)*. — 1571-1573 et 1632. *Cf.* [30] et [73].

230 *Cousances*. — « Le 29 avril 1553, Claude de Horainville et Jacqueline de Roncy, sa femme, cèdent à bail, pour vingt années, à noble homme Jehan Barisien, demeurant à Cousance, les deux moulins qui lui appartenaient au finage de *Cousance*, au lieu dit *Fontaine à Dieu*, consistant en « maifonnements, meules, rouz, rouiers, cordaiges, marteaux & tous aultres hoftilz dépendans defdits moulins ». Sous la condition de les entretenir de toutes choses nécessaires, ainsi que les chemins et chaussées. En outre ils lui accordent de pouvoir faire et construire ung fourneau à fondre le fer sur certains prez appartenant à ycelui Barisien contigue et à l'endroict des byés desdits moulins pour la comodité dudit fourneau par aultant qu'il en sera besoing

pour y faire fondre. » *L'Ornementation du foyer*..., par Léon Maxe-Verly, ap. *Bull. archéol.*, an. 1897, p. 353.

231 *Cousances.* — 1583. Plaque de foyer aux armes de Jeanne de Florainville, abbesse de Saint-Hoilde, au musée de Bar. En haut on lit : « *De Cousance de Iulet.* 1583. » *Ibid.*, p. 338.

232 *Dainville.* — 1551-1553. Amodiation du moulin de *Dainville-aux-Forges*, avec permission d'y ériger un fourneau à fondre fer. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 27.

233 *Dainville.* — 1575-1576. Restitution à la veuve et aux héritiers d'Hector Symonin, en son vivant maître de forges à *Dainville*, d'une somme de 352 francs. *Inv. arch. Meuse*, B 1487.

234 *Dainville.* — 1577-1578. Acensement de la forge de *Dainville* à Jean, comte de Salm. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 47.

235 *Dainville.* — 1586. Achat de fer au maître des forges de *Dainville* pour le pont-levis du château de Neufchâteau. B 4499.

236 *Dainville.* — 1588. Remboursement par M. le comte de Salm des sommes qui lui auraient été avancées sur la forge et le moulin de *Remescourt*, situés à *Dainville*. *Inv. arch. Meuse*, B 1495.

237 *Dampicourt.* — 1583-1584. Cens et rentes de la forge de *Dampicourt*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 6551.

238 *Darney.* — 1573-1574. Recette d'argent pour une renardière et un martinet acensés à Robert de Mouson, demeurant à la verrerie de Briseverre près *Darney*. B 5079.

239 *Deneuvre.* — 1585. Dépenses pour la meule à aiguiser taillants, nouvellement érigée au battant de *Deneuvre*. B 5164.

240 *Deneuvre.* — 1592. Amodiation de la meule à aiguiser tranchants. B 5175.

241 *Deneuvre.* — 1608. Amodiation du battant à draps de *Deneuvre* et de la meule à aiguiser tranchants. B 5193.

242 *Deneuvre.* — 1609. Dépenses pour couvrir tout à neuf et refermer le bâtiment et la meule à aiguiser tranchants du moulin de *Deneuvre*. B 5194.

243 *Dommarie.* — XVIe siècle. Le fourneau « à fondre fer en gueuse » établi à *Dommarie* appartient au prieuré de ce lieu. *Inv. arch. Meuse*, par Ad. Marchal, B 355.

244 *Dommartin-la-Montagne.* — XVIe siècle. Permission donnée par le duc Henri II à Théodore Verbois d'ériger une batterie pour faire poudre à canon sur le ruisseau de *Dommartin-la-Montagne*. B 750. — Cf. *Inv. arch. dép. Meuse*, B 263.

245 *Dommartin-la-Montagne.* — 1623. Erection d'une batterie à fondre à *Dommartin-la-Montagne*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 95.

246 *Dompaire.* — 1485-1486. Cens des forges de la châtellenie de *Dompaire*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 1922.

247 *Etain.* — 1527-1528. Emploi de charbon de thillet, colre et saulx pour faire de la poudre à canon. — Etablissement de 4 moules de fer pour faire des boulets et plombées pour l'artillerie d'*Etain*. — Mise sur son affut d'une grosse pièce de canon. — 254 livres de plomb sont utilisées à faire des boulets et des plombées pour fauconneaux et arquebuses à crochet et à main. *Inv. arch. Meuse*, B 1179.

248 *Evaux.* — 1516. Les comptes du Barrois signalent les forges d'*Evaux*. L. Maxe-Verly, *l'Ornem. du foyer*, p. 352.

249 *Fecking.* — 1557-1559. Mention portant que le foulant de *Fecking* a été ci-devant ruiné, et qu'un individu a construit sur son emplacement un moulin à « émoudre haches ». B 9201.

250 *Fecking.* — 1593. Cens dû par le moulin « à émoudre haches » sis au-dessous du moulin de *Fecking* sur le ruisseau de Limbach. B 9212.

251 *Fontoy.* — 1564-1565. *Cf.* 156 *Alemas.*

252 *Fontoy.* — 1583. « Les forges de *Fontoy* furent créées en

1583, par la baronne de Briey Landres, dame de Fontoy. De même que celles de *Gustal*, elles usaient des mines d'*Aumetz*. Par les actes d'un procès à leur sujet (1585-1595), nous savons qu'une forge au XVIIe siècle, fabriquait communément 1500 livres de fer battu par jour, pour lesquelles elle payait à l'Etat un droit de 6 livres 15 sous par mille. » *Notice sur les anciennes forges de Gustal et sur celles de Hayanges*, par Em. d'Huart, ap. *Mém. Acad. royale de Metz*, an. 1844-1845, p. 88.

253 *Fontoy*. — 1615, 4 sept. La forge de *Fontoy* doit annuellement au roi d'Espagne une redevance de 200 livres de fer. *Ibid.*, p. 84.

254 *Fouchères*. — 1462-1464. Acensement à *Fouchères* d'une place « où fouloit eftre une forge ». *Inv. arch. Meuse*, B 810.

255 *Fraize*. — 1607. Rapport sur la requête du fermier de la forge de *Fraize* qui demandait quittance du prix de sa ferme. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 10405.

256 *Framont*. — 1509. Badonvillers dans le voisinage des forges de *Framont*. Henri Lepage, *les Communes de la Meurthe*, p. 20.

257 *Framont*. — 1540, 1575-1577 et 1586. *Cf.* [181], [201] et [2]

258 *Framont*. — 1634-1640. Mention portant que les bâtiments de la forge de *Framont* tombent en ruines. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9072.

259 *Froiley*. — 1188. *Cf.* [187].

260 *Fromelennes*. — 1630-1634. Vente d'une forge avec toutes ses appartenances, située au-dessus de *Fromelennes*, par Jean Pierrard, sieur de Dion-le-Vaux, à Jean Rasquin ses hoirs et ayant cause. *Inv. arch. Ardennes*, par Sénemaud et Laurent, B 910.

261 *Geislautern*. — 1616-1617 et 1617. *Cf.* [155] et [156].

262 *Godbrange*. — *Cf.* [134].

263 *Grandfontaine*. — 1564-1565. Recette de fer provenant des forges de *Grandfontaine*. B 9026.

264 *Grandfontaine*. — 1586. *Cf.* [181].

265 *Grandfontaine*. — 1615-1618. Bois délivré au maitre des forges de *Grandfontaine*, pour faire roues et autres engins. B 9102.

266 *Grand-Roué*. — 1611-1613. Bois délivré au maître des forges de *Grand-Roué*. B 9100.

267 *Grand-Rupt*. — 1426-1427. *Cf.* [174].

268 *Grand-Rupt*. — 1493-1494. Recette en deniers pour la forge de *Grand-Rupt*, les autres de l'office étant en ruines. B 5435.

269 *Gueulmont*. — 1617. Somme payée au maître de la forge de *Gueulmont*, pour des moules à faire « balles » de pièces de campagne. B 6361.

270 *Gustal*. — 1615, 4 sept. « L'abbaye de Justemont vendit le moulin de Gustal en 1624, à Nicolas Meusnier, seigneur de Roussy, qui fit construire un fourneau sur l'emplacement d'une forge existante en 1615. Nous en trouvons la preuve dans un état de redevances dressé le 4 septembre 1615 par la Chambre des comptes de Bruxelles. Cet état que nous transcrivons textuellement mentionne huit forges établies sur le cours de la Fensch :

1° La forge de *Fontoy* devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 200 livres de fer;

2° La forge de *Gustal,* devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 200 livres de fer ;

3° La forge de Maximilien, devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 200 livres de fer;

4° La forge de Gringerhs, devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 400 livres de fer.

5° La forge de Claustrement, devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 200 livres de fer :

6° La forge de Simon Féron, devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 100 livres de fer;

7° La forge de Henry, devant annuellement au roi d'Espagne une redevance de 200 livres de fer ;

8° La forge Preichschmit, chargée envers le roi d'Espagne, d'un cens annuel de sept livres, monnaie de Brabant. » *Notice sur les anc. forges de Gustal et sur celles de Hayanges*, par Em. d'Huart ap. *Mém. Acad. roy. de Metz*, an. 1844-1845, p. 84.

271 *Haironville.* — 1406-1724. Procès-verbal de visite des réparations à faire aux forges et fourneau de *Haironville. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 497.

272 *Haley*, près Longwy. — 1498-1499. Adjudication de la forge de *Haley*, près Longwy. *Inv. arch. Meuse*, B 1897.

273 *Haraucourt.* — 1553. Transaction avec Guillaume Goffin, maître de forges à *Haraucourt*, au sujet de 10 quartiers de terre sur lesquels ledit Goffin avait fait extraire de la mine sans y avoir aucun droit. *Inv. arch. Ardennes*, H 319.

274 *Hayanges.* — XV° siècle ? Etat des bois appartenant aux ecclésiastiques, vassaux et communautés, où les forges d'*Hayanges* pouvaient prendre affinage. *Inv. arch. Meuse*, B 3025.

275 *Hayanges.* — XVII° siècle. M. Em. d'Huart ne signale pas de forges à *Hayanges* avant la seconde moitié du XVII° siècle. *Notice sur les anc. forges de Gustal et sur celles de Hayanges*, ap. *Mém. Acad. roy. de Metz*, an. 1844-1845, p. 89 [1].

276 *Hauy.* — Antiquité. *Cf.* [184].

277 *Herserange.* — XIII° siècle. *Cf.* [163] *Athus.*

278 *Herseranges.* — 1551-1552. La régalité des eaux des ruisseaux de Molaine et de la *Sauvage-Femme*, sur le territoire de *Herseranges*, est concédée à Clément de Rouvrey, maître de forges, moyennant une redevance annuelle de 100 livres de fer. *Inv. arch. Meuse*, B 1928.

279 *Herseranges.* — 1591. Recette de 100 livres de fer en bandes

[1] Assertion qui se trouve contredite par le document précédent.

dues par Thiébault de Ranquevaulx, maître de la « forge lez *Herseranges* » pour le cours d'eau du ruisseau de Moulaine. *Ibid.*, B 1946.

280 *Herserange.* — 1605. Vente de bois pour alimenter de charbon la platinerie établie près *Herserange. Ibid.* B 1950.

281 *Herserange.* — 1646. Mention portant qu'il n'a été fait recette d'un cent de fer en bandes, que le maître des forges de *Herserange* devait chaque année pour le cours du ruisseau de Molesne qui descend auxdites forges, lesquelles sont en parties ruinées. B 6627.

282 *Herserange.* — 1659. *Cf.* 301 *Longwy.*

283 *Holla.* — 1513-1515. *Cf.* 211 *Charencey.*

284 *Holla.* — 1571-1572. La forge qui était construite sur le ruisseau de Senelle, dans un lieu appelé *Holla* (près Longwy), est complètement détruite. *Inv. arch. Meuse*, B 1938.

285 *Hombourg.* — 1625. Bois délivré pour l'érection d'une tréfilerie proche de *Hombourg.* B 6535.

286 *Hombourg.* — 1626-1627. Somme payée à un poudrier pour poudre fournie au château de *Hombourg.* B 6536.

287 *Hurtault (Le).* — 1636-1637. Payé aux deux hommes qui portent les charbons la somme de 240 livres (en marge : « cela se paye par le comptable, mais S. Eminence (le cardinal de Richelieu, abbé de Signy) n'a que la forge du *Hurtault*, et partant ne paye qu'un homme) ; payé aux facteurs des forges et fourneaux pour recevoir les fers et en faire la délivrance, 450 livres (en marge : cela se paye par le comptable, mais S. Eminence n'a qu'une forge et qu'un fourneau et partant Robin ne doit payer que deux facteurs). » *Inv. arch. Ardennes*, par Sénemaud et *Supp.* par Paul Laurent, t. IV, H 228.

288 *Hurtault (Le).* — 1650 *circ.* Bail de la forge et de la cense du *Hurtault* à Jean Robin et Jacques Le Brun. *Ibid.*, H 223.

289 *Islettes (Les).* — 1597. Traité conclu avec Bastien Baillet

pour l'érection de forges et fourneaux aux *Islettes*. *Inv. arch. Meuse*, B 3026.

890 *Isenschmitt.* — 1571-1641. Requête au sujet de la forge dite *Isenschmitt* (région de *Longwy*). *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, E 267.

891 *Jandeures.* — 1584. « Quatre vingtz cinq frantz dix gros trois blanc sont payés par ledit Receveur général au Révérend père en Dieu frère Didier Cousin, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Jandeures, pour la fondation et délivrance par luy faictes de la quantité de cinq grandes tacques de fer fondu en la forge dudit *Jandeures* admenées et délivrées au chastiau de ceste ville de Bar par ordonnance de son Altesse, posées, mises et assises ez salles, chambres et lieux choisis et ordonnées par son Altesse, y compris le charroi de ces tacques montant à huit francs. » *Ornementation du foyer...*, par Maxe-Verly, ap. *Bull. archéol.*, 1895, p. 466. — Les forges de *Jandeures* sont aussi signalées pendant le XVI[e] siècle dans les comptes du Barrois. *Ibid.*, an. 1897, p. 352.

892 *Lannoy.* — 1425-1429. La forge de *Burey* et celle de *Lannoy* doivent annuellement au domaine une rente en fer. *Inv. arch. Meuse*, B 1863.

893 *Ligny-en-Barrois.* — 1623, 21 sept. Plaque de foyer aux armes de Philippe Christophe, archevêque de Trèves (1623-1652), portant une inscription accompagnée de la date : « Anno 1623. Die 21 septemb. » *Ornementation du foyer...*, p. 329.

894 *Longeville.* — 1595. Construction d'émouries (moulin à émoudre) entre les deux moulins de *Longeville* et sur le ruisseau de Ressou. *Inv. arch. Meuse*, B 575.

895 *Longeville.* — 1646. L'émourie de *Longeville* construite sur le ruisseau de Ressou est détruite. *Ibid.* B 655.

896 *Longwy.* — 1401-1402. Lambert, le canonnier, est envoyé à *Longwy* avec deux aides pour faire une grosse bombarde. *Inv. arch. Meuse*, B 1860.

297 *Longwy.* — 1473-1474. Des bombardiers font pour le château de Longwy sept bâtons d'artillerie et plusieurs couleuvrines à crochet. *Ibid.* B 1878.

298 *Longwy.* — 1515-1516. L'usine servant à préparer la poudre de serpentines, couleuvrines et bombardes est incendiée par accident. *Ibid.* B 1912.

299 *Longwy.* — 1570-1571. Le château de *Longwy*, le donjon, fours et autres usines sont à l'état de ruines. *Ibid.* B 1937.

300 *Longwy.* — 1631. Redevances dues pour la forge de *Longwy* et pour une papeterie érigée près du pilant d'écorces de ce lieu. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 6623.

301 *Longwy.* — 1659. Redevance due par le maître de la forge de *Longwy*, sise proche d'*Herserange*, pour la permission d'ériger une platinerie près de ladite forge. B 6629.

302 *Lutzelbourg.* — 1590. Dépenses pour les bâtiments des nouveaux moulins de *Lutzelbourg*, moulin à blé, papeterie, moulins à tirer fil de fer, à battre ferblanc, à aplatir le fer, meules et moulins à émoudre, aiguiser et polir, à faire planches et plaques de harnois ou cuirasses. B 8074.

303 *Maidières.* — 1500-1636. Permission de construire une émoulerie sous le moulin bas devant *Maidières*. B 860.

304 *Malservel.* — 1569-1570. La forge de *Malservel* est ruinée. *Inv. arch. Meuse*, B 2100.

305 *Malzéville.* — 1607. Concession d'une place près le pont de *Malzéville* pour y forger épieux et autres armes. *Ibid.*, 77.

306 *Montblainville.* — 1550. Les comptes du Barrois signalent la forge de *Montblainville*. *L'Ornementation du foyer...*, p. 352.

307 *Montblainville.* — 1584. *Cf.* 130 *Dillingen.*

308 *Montblainville.* — 1585-1629. Bail de la forge de *Montblainville*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 708.

309 *Mont-Dieu* (Notre-Dame de). — 1530-1605 *circ.* Lettres

des rois François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV concernant l'exemption des décimes, l'exemption de l'imposition de 20 sous parisis par millier pesant de fer et de la déclaration des revenus de la Chartreuse de Notre-Dame de *Mont-Dieu*. Sénemaud, *Inv. arch. Ardennes*, t. IV, H 277.

310 *Montiers-sur-Saulx*. — 1516-1518. La forge de *Montiers-sur-Saulx* est exploitée par le sieur Concelin. *Inv. arch. Meuse*, B 2761.

311 *Montiers-sur-Saulx*. — 1625. « Une forge à battre et un fourneau à fondre fer... » à un kilomètre du centre du village de *Montiers*, ont travaillé pendant tout le XVIIe siècle. Dénombrement de la baronnie de Montiers donné par le duc de Guise le 26 oct. 1625, ressortissant du baillage de Bar; *Notice sur Montiers-sur-Saulx*, par M. Bonnabelle, ap. *Mém. Soc. d'archéologie lorraine....*, IIIe série, t. VIII, p. 95.

312 *Morley*. — 1188. *Cf.* 187.

313 *Morley*. — 1446-1450. Construction d'une forge à maréchal, dans la basse-cour du château de *Morley*. Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse*, B 2752.

314 *Morley*. — 1458-1459. La forge à fer de *Morley* est exploitée par Gastillet Ferron demeurant en cette ville. *Ibid.* B 2755.

315 *Morley*. — 1470-1473. Aubert Chevaillon et son fils font cinq chambres de fer fondu en une bombardelle qui se trouvait au château de *Morley*. *Ibid.* 2758.

316 *Morley*. — 1521-1522. Le duc donne à Didier de Villers, capitaine de Morley, en considération de ses anciens services, le moulin et la forge de *Morley*. *Ibid.* B 2763.

317 *Morley*. — 1508-1544. Donation par le duc Antoine de la terre de *Morley* à Barthélemy de Castel-Saint-Nazard, son médecin, avec l'affouage en 25 arpents de bois pour faire travailler à la forge. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 791.

318 *Morley*. — 1583-1584. Les forges de *Morley* sont amo-

diées à Claude d'Escot, maître de forge demeurant à Chevillan. *Inv. arch. Meuse*, B. 2765.

319 *Morley.* — 1588-1591. Pierre Vaultrin de Damemarie, exploite les forges et fourneaux de *Morley. Ibid.* B 2767.

320 *Morley.* — 1592-1593. Poursuite contre les amodiateurs de la forge de *Morley. Ibid.* B 2768.

321 *Morley.* — 1595-1601. La location des forges de *Morley* est annoncée dans diverses communes. *Ibid.* B 2769.

322 *Morley.* — 1602-1603. Les forges et fourneaux de cette commune sont donnés à bail à Pierre Vautrin avec 40 arpents de bois moyennant 1800 francs par an. — Construction d'un nouveau fourneau sur la rivière de *Morley* par Demange Caillotel. *Ibid.* 2770.

323 *Morley.* — 1610-1617. La Chambre des Comptes ordonne qu'il sera fait une visite de la forge de *Morley.* — Pierre Vautrin, maître de forges, est poursuivi pour avoir fait des dégats considérables dans la forêt de *Morley.* — Incendie de la forge de *Morley. Ibid.* B 2772.

324 *Morley.* — 1627-1628. Nomination d'experts pour visiter la forge de *Morley* et dresser un état des lieux. *Ibid.* 2774.

325 *Morley.* — 1632-1635. La Chambre des Comptes autorise la délivrance de dix-huit chèvres, pour être employées aux réparations à faire aux forges et fourneaux de *Morley. Ibid.* 2776.

326 *Morley.* — 1643-1649. La forge et le fourneau de *Morley* sont exploités par Toussaint Langlois, bourgeois de Bar, moyennant un loyer annuel de 5100 fr. barrois. — L'intendant de Lorraine et Barrois font remise au fermier des forges de *Morley* d'une somme de 2100 fr. sur son loyer. *Ibid.* B 2777.

327 *Morley.* — 1650-1652. Soixante-quinze arpents de bois sont délivrés à noble Antoine de Mussey, avocat à Bar, et à Jean Remyon de *Morley*, amodiateurs des forge et fourneau de ce lieu. — M. Stainville, abbé de Couvonges, paie annuellement

50 francs pour l'autorisation qui lui a été accordée par M. l'intendant de Viguiers et la Chambre des Comptes du duché de Bar, de prendre « un cours d'eau dans la rivière de *Morley* pour l'exercice d'une forge par lui baftie au pafquis du dict lieu ». *Ibid.* B 2778.

328 *Mothe (La).* — 1633. *Julien Poilprey*, poudrier et salpêtrier, fait pour le service de *La Mothe* près de 5000 livres de poudre nouvelle, tant pour canons que pour mousquets. — Achat de fer, acier, fonte, charbon, etc.. — Des mortiers et des grenades son fondus. *Ibid.* B 2388.

329 *Moulin* (prévôté d'Arches). — 1576. Acensement à un individu de Remiremont d'un cours d'eau au ban de *Moulin* (prévôté d'Arches) pour y ériger une « forge fonderesse ». *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 2676.

330 *Moulinet (Le).* — 1535-1536. Somme payée à l'abbé de Mureau pour la rente du sixième qu'il prenait au moulin nommé *Le Moulinet* (près de Moncel-sur-Vair) où de présent il y a une armurerie. B 4421.

331 *Moulinet (Le).* — 1551-1557. Bois délivré à *Conrart*, armurier à *Neufchateau*, pour réparer le moulin du *Moulinet* qui avait été ruiné au passage des gens de guerre du marquis Albert de Brandebourg. B 4637.

332 *Moulinet (Le).* — 1571. Bail pour vingt années, du *Moulinet* à *Conrart*, armurier à *Neufchateau*, en considération des frais qu'il avait soutenus pour l'approprier à son art d'armurier. B 4463.

333 *Moutherhausen.* — 1611. Bois vendu aux ouvriers travaillant à la nouvelle forge de *Moutherhausen*, pour faire des lavoirs; ap. Compte de L. V. Dittmar. B 3213.

334 *Mouterhausen.* — 1614. Permission à Valentin Dittmar de construire une forge sur le ruisseau de *Mouterhausen*. B 3112.

335 *Mouterhausen.* — 1627. *Cf.* 114 et 115 *Bitche.*

336 *Mouterhausen.* — 1629. Bail de la renardière de la forge de *Mouterhausen.* B 10421.

337 *Mourot.* — 1529-1530. Amodiation du pré dit la Flaxarde situé au ban de Moyeuvre, entre la Chapelle de Franche-Pré et la forge *Mourot.* Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse,* B 2071.

338 *Moyeuvre.* — Av. le XIII[e] siècle. *Cf.* 125 *Conroy (Le), Coulmy.*

339 *Moyeuvre.* — 1324-1327. Touvignon du Pont établit une forge à eau à *Moyeuvre.* — Délivrance de quinze faix (charges) de fer à Androuet, bouteiller du comte pour l'hôtel de ce prince à Trougnon (Heudicourt). — Fourniture de fers à cheval pour les chevauchées d'Allemagne et de Metz. — Mathieu chapelain du comte de Bar, fait donner à Oulrio, prévôt d'Aurel, quarante-cinq faix de fer, pour la Folie en côte de Suppiencourt (côte de Spincourt). — Guerre contre les Messiens, ils brûlent *Moyeuvre* et sa forge. — Rétablissement de cette usine. — Compte de maître Jacques de Briey, clerc, receveur des forges de la châtellenie de *Briey. Inv. arch. Meuse,* B 2029.

340 *Moyeuvre,* — 1329. *Cf.* 389 *Neuchef.*

341 *Moyeuvre.* — 1503-1504. Les quatre forges de *Moyeuvre* sont louées à raison de 3 sous 1 denier obole par jour de travail. — Une de ces forges est convertie en papeterie. *Ibid.* B 2058.

342 *Moyeuvre.* — 1510-1511. Reconstruction de l'une des forges de *Moyeuvre* qui avait été incendiée. *Ibid.* B 2059.

343 *Moyeuvre.* — 1523-1524. Les grandes eaux obligent les forges de *Moyeuvre* à un long chômage. *Ibid.* B 2069.

344 *Moyeuvre.* — 1539-1540. Un habitant de *Moyeuvre* est autorisé à établir une émourie sur le cours de l'eau qui descend du biez du moulin et d'une petite source, moyennant une redevance annuelle de 6 gros. *Ibid.* B 2079.

345 *Moyeuvre.* — 1541-1542. Le moulin à papier de *Moyeuvre* est remplacé par une forge. *Ibid.* B 2082.

346 *Moyeuvre.* — 1550-1551. Envoi à Stenay de boulets fondus dans les forges de *Moyeuvre. Ibid.* B 2087.

347 *Moyeuvre.* — 1559-1560. Etablissement d'une forge à *Moyeuvre. Ibid.* B 559.

348 *Moyeuvre.* — 1560-1562. Etablissement d'une forge à *Moyeuvre. Ibid.* B 1198.

349 *Moyeuvre.* — 1564-1565. Compte de Gabriel Régnier, maître des forges établies au-dessous du village de *Moyeuvre*, en la prévôté de Briey, par ordonnance du duc de Lorraine et de Bar. — Ces forges construites aux frais du duc, contenaient un édifice, deux fourneaux de fonderie « & frappent à deux marteaux avec leurs affineries & chofes néceffaires à forger ». — Les gueuses sont battues dans la forge même où elles sont fondues. — Maître Philippe Prudhomme gouverne ces forges comme superintendant du duc. — Gabriel Régnier est chargé des recettes et des dépenses ; il rend ses comptes à la Chambre. — Pour faire une « fondée » les fourneaux mettent cinq jours et cinq nuits. — De grandes neiges et des glaces extraordinaires obligent les forges à chômer pendant les mois de janvier et de février. — Construction d'une platinerie. — Au nombre des droictures (droits, privilèges), dont jouissaient les forgeurs, on trouve que le jour de la fête de Saint-Eloi, « laquelle échoit deux fois l'année » ils reçoivent pour chaque forge 35 gros ; le dimande la Quinquagésime, ils touchent pour leurs bégnets 5 francs, 10 gros. *Ibid.* B 2097.

350 *Moyeuvre.* 1567-1568. Travaux considérables exécutés au cours d'eau et aux forges de *Moyeuvre. Ibid.* B 2098.

351 *Moyeuvre.* — 1570-1571. Des maîtres maçons et charpentiers sont chargés de rechercher un lieu propre à l'établissement d'une maison d'habitation pour le maître des forges de *Moyeuvre* « & de dreffer un pourtraiƈtz d'icelle & bailler advertiffement combien qu'elle pourroit coufter ». *Ibid.* 2101.

352 *Moyeuvre.* — 1572-1573. Construction aux frais du duc de bâtiments et maisons près des forges de *Moveuvre. Ibid.* B 2102.

353 *Moyeuvre.* — 1574-1575. Agrandissement des étangs et du cours d'eau des forges de *Moyeuvre. Ibid.* B 2104.

354 *Moyeuvre.* — 1576. Recette de l'amodiation des forges de *Moyeuvre. Inv. som. arch. Meurthe-et-Moselle,* B 1174. — Même opération en 1583, B 1197 et en 1603, B 1278.

355 *Moyeuvre.* — 1577-1578. Deux cents arpents de bois sont affectés annuellement aux besoins des forges de *Moyeuvre. Inv. som. arch. Meuse,* B 2107.

356 *Moyeuvre.* — 1579-1580. Louis Gauvain, directeur des forges de *Moyeuvre,* fait établir un moulin dans ces usines. *Ibid.* B 2108.

357 *Moyeuvre.* — 1586-1587. Le gruyer délivre 300 arpents de bois pour le roulement, pendant une année, des forges de *Moyeuvre. Ibid.* 2112.

358 *Moyeuvre.* — 1588-1589. Un ouvrier de la forge de *Moyeuvre* est condamné à 20 francs pour avoir juré. — Le sieur de Courcelles procède à la réception des boulets et coquilles fondus dans les forges de *Moyeuvre. Ibid.* B 2113.

359 *Moyeuvre.* — 1591. Déclaration du fer en bandes envoyé par Louis Gauvain, maître des forges de *Moyeuvre,* pour l'Arsenal de Nancy. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle,* B 7301,

360 *Moyeuvre.* — 1592. Les droits de terrage sont vendus pour quatre ans à Louis Galvain, maître des forges de *Moyeuvre. Ibid.* B 1208.

361 *Moyeuvre.* — 1593. Louis Gauvain, maitre des forges de *Moyeuvre,* obtient l'autorisation de faire conduire des bœufs paître dans la forêt de Briey en payant une redevance au domaine. *Ibid.* B 2118.

362 *Moyeuvre.* — Fin XVIe siècle. Accord entre Robert duc de

Bar et Bertrand de Chamblé au sujet des forges de *Moyeuvre. Inv. som. arch. Meurthe*, B 349.

363 *Moyeuvre.* — 1600. M. de Bettainvillers est chargé de la direction des forges de *Moyeuvre. Inv. som. arch. Meuse*, B 2122. — Cf. *Ibid.* B 2127.

364 *Moyeuvre.* — 1613. *Cf.* 113 *Bitche.*

365 *Moyeuvre.* — 1620. Compte que rendent la veuve et héritiers de Jean Terrel, surintendant des affaires de François de Lorraine, marquis d'Hattonchatel, comte de Vaudémont et de Salm, etc., des 700.000 fr. que ledit s. Terrel aurait touchés provenant de la donation à lui faite par le duc Charles III, et de la rente constituée sur la forge de *Moyeuvre. Inv. arch. Meurthe*, B 1418.

366 *Moyeuvre.* — 1627. Nouvelle amodiation des forges de *Moyeuvre;* visite et réception du grand glacis de ces forges. *Inv. arch. Meuse*, B 596.

367 *Moyeuvre.* — 1628. Les forges de *Moyeuvre* sont amodiées au sieur Abraham Faber, écuyer seigneur de Moulin, premier siège de la justice de Metz, moyennant 28 000 francs par an. — Indemnité accordée au curé de *Moyeuvre* pour desservir la chapelle de la forge. *Ibid.* B 2131.

368 *Moyeuvre.* — 1634. Les pères Cordeliers de la Chapelle-aux-Bois cessent de desservir la chapelle des forges de *Moyeuvre. Ibid.* 2137.

369 *Moyeuvre.* — XVIIe siècle. Enquête sur les pertes que Pierre Gauvain, amodiateur des forges de *Moyeuvre*, auraient faites pendant le passage des armées. — 300 arpents de bois sont annuellement consacrés au service desdites forges. *Ibid.* B 3062.

370 *Moyeuvre.* — 1783. Les fers les plus cassans à froid sont les plus propres à faire les clous à ardoise, tels que ceux de *Moyeuvre*, dans le pays Messin et ceux de Bretagne. *Encycl. méth. Arts et Métiers*, t. II, p. 528.

371 *Munault.* — 1553-1617. Vente à Poncelet-Galopin, maître de forges à *Munault*, de 63 verges de mine à prendre dans le jardin et aux pièces de terre attenant à la cense de *Maisoncelles*, ladite vente arrêtée à 10 livres tournois chaque verge, soit 630 livres pour la totalité. *Inv. arch. Ardennes*, H 319.

372 *Mussey.* — 1446-1447. Travaux exécutés aux pilans et battans du moulin de *Mussey*. Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse*, B 1324.

373 *Nancy.* — 1462-1463. Dépenses pour construction, sur le ruisseau de *Boudonville* près de *Nancy*, d'un moulin à émoudre fers et viretons pour l'artillerie. *Inv. arch. Meurthe*, B 969.

374 *Nancy.* — 1510-1511. Dépenses pour une meule à moudre épées, faite à la poterne de *Nancy*, par ordonnance du duc Antoine. B 7582.

375 *Nancy.* — 1510-1514. Construction d'un moulin à poudre sur le ruisseau de *Boudonville*, faubourg de *Nancy*; Lettres patentes du duc Antoine. B 12.

376 *Nancy.* — 1543. Plaque de foyer en fer fondu, portant la date de 1543, et conservée au Musée de Nancy sous le n° 1076. *L'Ornementation du foyer...*, par Maxe-Verly, ap. *Bull. archéol.*, 1895, p. 464.

377 *Nancy.* — 1580 *circa*. Acensement à *Jean de Nirandorff*, armurier du duc Charles III, d'une place près du moulin de *Boudonville* pour y ériger un moulin à polir armes. *Inv. arch. Meurthe*, B 376. — *Cf.* B 825.

378 *Nancy.* — 1604. Plaque de foyer aux armes accolées de Michel Benoit dit le Jeune et de sa femme, portant la date de 1604. — Un certain nombre de plaques de foyer antérieures à 1650 sont encore décrites dans cette étude; pour toutes celles qui ne nous révèlent aucune provenance certaine, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à l'intéressant travail de M. L. Maxe-Verly paru dans le *Bulletin archéologique du Ministère*, années 1895 p. 458 et 1897 p. 326.

379 *Nancy*. — 1605. Lettres patentes du duc Charles III. Privilège de la filerie de fil de fer de Nancy pour Jean de la Pierre. *Inv. arch. Meurthe*, B 75.

380 *Nancy*. — 1605. Acensement à Jean d'Arbois, marchand à Nancy, d'un moulin à polir armes et harnais. B 75.

381 *Nancy*. — 1616-1626. Mandement du duc Henri II au sujet des salpêtriers. — Réfection du battant à poudre de *Nancy*. B 88.

382 *Nancy*. — 1631-1632. Bois délivré pour employer à la batterie à poudre située près des Grands-Moulins de *Nancy*. B 2301.

383 *Nancy*. — 1630. Rapport sur la proposition faite au duc Charles IV, de faire en son pays, de l'acier meilleur et plus dur que l'*acier de Carme*[1]. 10424.

384 *Neufchateau*. — 1567. Rapport sur les réparations à faire aux forges de *Neufchateau*. B 10363. — 1566-70. *Cf.* [398] *Nordavoix*.

385 *Neufchateau*. — 1572. Mandement à Pompeo Gallo, capitaine de Neufchâteau de faire fondre des boulets aux forges de *Neufchateau* pour les fauconneaux du château, et de remettre les pièces en état. B 4465.

386 *Neufchateau*. — 1578. Achat de fer à Jean Manginot, maître des forges de *Neufchateau*. B 4478.

387 *Neufchateau*. — 1584. Dépense pour achat de fer au maître des forges de *Neufchateau*. B 4494.

388 *Neufchateau*. — 1587. Somme payée au maître des forges de *Neufchâteau* pour fer fourni à l'arsenal de La Mothe. B 4502.

389 *Neuchef*. — 1329. Un titre d'Edouard de Bar cite les forges de *Moyeuvre*, de *Neuchef* et de *Ranguevaux*. *L'Ornem. du foyer*..., p. 352.

[1] Acier de « Carinthie, *vulgo* Cram, etc. », *Cf. Nicot*, et non comme le disent les auteurs du XVIII[e] siècle, de Kerment, ville d'Allemagne qui n'a jamais existé. Nous comptons du reste revenir prochainement sur cette question,

390 *Neuveville (La).* — 1550. Les comptes de Barrois signalent les forges de *La Neuveville. Ibid.*

391 *Nicberich.* — 1616-1617. *Cf.* 155 *Vaudrevange.*

392 *Nordavoix.* — 1566-1570. Bois délivré aux maîtres des forges de *Neufchâteau* pour ouvrages à la forge de *Nordavoix. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle,* B 4642.

393 *Nordavoix.* — 1569. Somme payée aux Religieux de Saint-Clair de Neufchateau pour l'intérêt que la forge nouvellement érigée à *Nordavoix* porte à leur moulin de Rouceux. B 4454.

394 *Nordavoix.* — 1580-1583. Bois délivré au maître des forges de *Rollainville* et de *Nordavoix.* B 4647.

395 *Nordavoix.* — 1582. Acensement des forges de *Rollainville* et de *Nordavoix.* B 10377.

396 *Nordavoix.* — 1586. *Cf.* 419 *Rollainville.*

397 *Nordavoix.* — 1589. Amodiation aux habitants de *Rollainville* des places où étaient la forge dudit lieu et celle de *Nordavoix.* B 4506.

398 *Nouillonpont.* — 1574. Somme payée à des forgerons de *Nouillonpont* pour platines de fer destinées à la Salière de Salone, B 2263.

399 *Ormenson.* — 1500. L'examen des comptes du Barrois fait connaître l'existence des forges d'*Ormenson.* L. Maxe-Verly, *op. cit.*, p. 352.

400 *Orquevaux.* — 1556-1564. Hector Symonin, maître des forges d'*Orquevaux,* prend à bail le moulin de Remescourt, territoire de Dainville. *Inv. arch. Meuse,* B 1479.

401 *Orval.* — 1490-1491, Le duc donne aux abbé et religieux de l'abbaye d'*Orval* des lettres d'exemption du droit de passage pour les mines alimentant leurs forges. *Ibid.* B 1890.

402 *Ottange.* — 1623. Mention de Pierre Bernard, maître des forges à *Ottange.* E. Duvernoy, *Inv. arch. Meurthe et Moselle,* E suppl. 969.

403 *Ottanges.* — 1631. Nicolas Musnier, maître des forges d'*Ottanges* se constitue caution du prévôt. *Inv. arch. Meuse*, B 2906.

404 *Petit-Maire.* — 1538-1539. Acensement de la place où était la forge du *Petit-Maire* au ban Saint-Pierre (prévôté de Dompaire), pour y faire moulin et battant. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 5450.

405 *Plombières.* — 1609. Permission à un individu de *Plombières* d'ériger, près dudit lieu, une forge renardière à affiner fer et bocage. B 2548,

406 *Pont-à-Mousson.* — 1473-1508. Don par le duc René II d'une pension à *Antoine*, salpêtrier à *Pont-à-Mousson*, à cause de son habileté à façonner les poudres et salpêtres. B 858.

407 *Pont-d'Arches.* — 1632-1635. Complot et monopole fait entre les cloutiers de *Pont-d'Arches*, au sujet de quelques marchandises de clouterie qu'ils prétendent y être amenées par les marchands des Pays-Bas ; informations à la requête du procureur général contre *Raulesson Carrot*, *Mathieu Cudreau*, *Marteau Thierry* et *Pierre Allement*, tous cloutiers, demeurant au Pont-d'Arches, et chefs dudit complot. *Inv. som. arch. Ardennes*, B 579. — Cf. *Inv. som. arch. Charleville*, HH 9. Plus de « mille ouvriers fabriquant les cloux » répartis dans 25 villages, XVIIIe siècle.

408 *Pont-du-Bois.* — 1610. Dépense faite pour la délivrance de 15 arpents de bois au maître des forges du *Pont-du-Bois*, en la contrée de la forêt du ban de Belrupt dite le *Haut-du-Chatelet*. B 5098.

409 *Ranguevaux.* — 1329. *Cf.* 378 *Neuchef.*

410 *Raon-l'Etape.* — 1602-1604. Remontrance au sujet de la mine de fer de *Québrux*, ban de Laveline, prise par les amodiateurs de la forge située entre *Raon-l'Etape* et *Baccarat*. B 8893.

411 *Raucourt.* — 1660. « Le païs a force bois, & les mines de fer sont à *Raucourt*, où sont des forges, de mesmes qu'à *Hachecourt*, *Rumilly* & *Givenne*...

« Le principal revenu confifte en fes bois, en fes coupes réglées & ordinaires. Les forges font aliénées à des particuliers, qui en font cens et rentes. Le revenu entier peut eftre de 75.000 livres. Les forges y attirent des artifans faifant des piftolets & autres fortes d'armes. » *Davity*, t. II, p. 685.

412 *Remescourt.* — 1556-1564 et 1588. *Cf.* 385 *Orquevaux* et 385 *Dainville.*

413 *Renesson.* — 1529. Les comptes du Barrois signalent les forges de *Renesson. L'Ornem. du foyer...*, p. 352.

414 *Rénoy-les-Ligny.* — XVIe siècle. Les comptes du Barrois signalent les forges de *Rénoy-les-Ligny. Ibid.*

415 *Rénoy-lez-Ligny.* — 1610-1611. Laissée à bail de la forge de *Rénoy-lez-Ligny* avec le haut fourneau, le moulin et le pré Roland du Bouchon au sieur Caillotel. *Inv. arch. Meuse*, B 2722.

416 *Robert-Espagne.* — 1529. Les comptes du Barrois signalent les forges de *Robert-Espagne. L'Ornem. du foyer...*, p. 352.

417 *Rollainville.* — 1234-1603. Bail des forges de *Rollainville* pour Guyot Menginot. *Inv. arch. Meurthe*, B 380.

418 *Rollainville.* — 1582-1589. *Cf.* 378 et 380 *Nordavoix.*

419 *Rollainville.* — 1586. Visite des forges de *Rollainville* et *Nordavoix.* B 4499.

420 *Rosières.* — 1636-1648. Bois délivrés pour la platinière qu'il avait été permis à M. de Gombervaux d'ériger près de la Saline de *Rosières.* B 6884.

421 *Rouceux.* — 1123-1606. Etablissement d'une forge près de *Rouceux.* B 833.

422 *Rouceux.* — 1563-1564. Dépense pour la construction d'une forge à fer près du village de *Rouceux*, sur la Meuse. B 1138.

423 *Rouceux.* — 1574. Somme assignée aux religieuses de Sainte-Claire de Neufchâteau pour leur moulin de *Rouceux*, aussi longtemps que les forges dudit lieu. B 4469.

424 *Rupt-aux-Nonnains.* — 1621, 23 août. Erection d'une forge à *Rupt-aux-Nonnains. Arch. de la Meurthe*, B 875, *lay. Rambercourt*, n° 66[1].

425 *Saint-Amand.* — xvi° siècle. Les comptes du Barrois signalent la forge de *Saint-Amand. L'Ornem. du foyer...*, p. 352.

426 *Saint-Armand (Le Breuil de).* — 1590. Le pré appelé le *Breuil de Saint-Armand* est amodié avec la forge. *Inv. arch. Meuse*, B 2720.

427 *Saint-Avold.* — 1591. Dépense pour la façon de balles de pierres pour les deux fauconneaux qui furent amenés de *Saint-Avold. Ibid.* 6442.

428 *Saint-Dizier.* — 1558. « A Nicolas Clerget, marchant, demeurant à *Saint-Dizier* maiſtre des forges, la ſomme de IIᶜ livres tournois à luy ordonnée par le ſieur de Claigny (Pierre Leſcot) ſur ettantmoins du paiement de certains nombre de contrecœurs qu'il a promis faire & livrer pour ſervir ès cheminées dudit bâtiment (du Louvre) ». *Comptes des Bâtiments du Roi,* 1528-1571, par L. de Laborde, t. I, p. 389.

429 *Saint-Dizier.* — 1560. Nicolat Clergé (de *St-Dizier*) reçoit la somme de 300 livres « pour ſon paiement de certain nombre de contre cœurs de fer par luy fournis pour ſervir aux cheminées du chaſteau du Louvre ». *L'Ornementation du foyer...*, par Léon Maxe-Verly, ap. *Bull. archéol.*, 1895, p. 465.

430 *Saint-Dizier-les-Nancy.* — 1593. Cens sur une pièce de terre où il y a eu une maison et un moulin à moudre ferrements au bourg de *Saint-Dizier-les-Nancy*, le tout depuis bien longtemps ruiné. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle,* B 7311.

431 *Saint-Léger.* — 1468-1469. Amodiation de la nouvelle fonderie de *Saint-Léger*. Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse*, B 1875.

[1] M. Léon Germain a bien voulu, sur notre demande, préciser la date et la cote de ce document.

432 *Saint-Léger.* — 1476-1477. La nouvelle fonderie établie à *Saint-Léger* doit par an, 200 livres de fer, moitié au duc de Lorraine et de Bar et moitié au duc de Luxembourg. *Ibid.* B 1880.

433 *Saint-Léger.* — 1513-1515. *Cf.* 311 *Charencey.*

434 *Saint-Léger.* — 1516-1517. Un habitant de Saint-Léger est condamné à une amende de 2000 livres de fer pour tentatives de violence sur une jeune fille. *Ibid.* B 1913.

435 *Saint-Léger.* — 1516-1517. Jean Le Roy obtient permission d'établir une nouvelle forge près Saint-Léger, en payant annuellement 200 livres de fer aux ducs de Lorraine et de Luxembourg. *Ibid.* B 1913.

436 *Saint-Léger.* — 1524-1525. La fonderie neuve de *Saint-Léger* est ruinée. *Ibid.* B 1919.

437 *Sainte-Marie, l'Allemand-Rombach.* — 1611. Rentes dues par des individus de *Sainte-Marie* et de *l'Allemand-Rombach* pour des meules à moudre taillants et ferrements. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9579.

438 *Sainte-Marie.* — 1612. Redevance due pour un battant à fouler draps, et pour une seconde meule érigés à *Sainte-Marie*, B 9580.

439 *Sainte-Marie.* — 1627. Redevances dues pour les quatre moulins assis à *Sainte-Marie*, le battant à fouler draps et la meule à émoudre ferrements. B 9600.

440 *Salm (Comté de).* — 1622. Mention portant que les forges du *Comté de Salm* ont été amodiées au sieur de Pourchassau, maître des eaux et forêts dudit Comté, pour neuf années commençant au 1er janvier 1622, moyennant la somme de 9900 fr. par an. B 9108.

441 *Saudrupt.* — 1473-1475. Dépenses à la forge de *Saudrupt.* B 2308.

442 *Schonau.* — 1609. *Cf.* 159 *Widerschall.*

443 *Seuzey.* — XVIe siècle. Acensement à Claude de Verbois du battant à poudre érigé sur le ruisseau de *Seuzey.* B 738.

[444] *Sexey-aux-Forges.* — Av. le XIIIe siècle. « A Sexey-aux-Forges on voit les indices d'une ancienne forge là où l'on n'avait pas de tradition qu'il en eût existé. » *Le fer chez les anciens,* M. Victor Simon, *Acad. de Metz,* 1843, p. 362.

[445] *Sexey-aux-Forges.* — 1534-1535. *Cf.* [19].

[446] *Sexey-aux-Forges.* — XVIe siècle, première moitié. Amodiation à Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, de la terre de *Sexey* et des forges de ce lieu. B 620.

[447] *Sexey-aux-Forges.* — 1611 et 1622-1624. *Cf.* [139] et [140] *Pont-Saint-Vincent.*

[448] *Signy.* — 1246. Charte concernant des vignes de Vêélu, données et léguées à l'abbaye de *Signy* par Hugues, surnommé Bérenger, de Vêélu, *Robert,* forgeron, et Gerbuge sa femme, du même lieu. *Inv. arch. Ardennes,* t. IV, H 224.

[449] *Signy.* — 1570. Bail des forges et fourneaux de l'abbaye, à Robert Guyon et Jean Chenaux, maître des forges, demeurant audit *Signy,* pour 6 années, moyennant la somme de 10.000 livres par an. *Ibid.,* t. IV, H 223.

[450] *Signy.* — 1477-1757. « Les fontes provenant des fourneaux de *Signy* sont belles en taques & tuyaux, boulets, &c., mais ne valent rien pour faire du fer forgé; je croy qu'elles feroient excellentes pour faire de l'acier commun tel qu'on en fait en Nivernois, propre à faire de gros taillans; ainsi la forge, telle qu'elle est en grosse forge doit être regardée dans la forme seulement pour son entretien. A l'égard des fourneaux, je croy qu'on peut faire son compte à en avoir un en feu à l'alternative, surtout les munitions d'artillerie se vendant bien & payé comptant à la Compagnie des Indes. Il y a de l'inconvénient à faire aller les deux fourneaux ensemble. Un des fourneaux en feu produira en fonte, pour l'artillerie environ 800.000 livres de fontes. » *Note sur la déclaration des revenus... Ibid.* H 210.

[451] *Solomont.* — 1548-1549. Clément de Rouvroy est autorisé

à construire une nouvelle forge près d'une contrée de bois appelée *Solomont*, de la gruerie de Longwy, non loin de Villers-la-Montagne. *Inv. arch. Meuse*, B 1927.

452 *Solomont.* — 1551-1552. La régalité des eaux des ruisseaux de Molaine et de la *Sauvage-Femme*, est concédée à Clément de Rouvroy, maître de forges, moyennant une redevance annuelle de 100 livres de fer. *Ibid.* 1928.

453 *Sone.* — 1545-1546. La forge de *Sone*, près « Hercherange » et la fonderie du même lieu sont ruinées et abandonnées, faute de minerai suffisant dans les environs. *Ibid.* B 1926.

454 *Sorbey.* — XIIIe siècle. *Cf.* [148].

455 *Sosne-la-Haute.* — 1252-1776. Rapport sur l'établissement d'une forge sur le territoire de *Sosne-la-Haute. Ibid.* B 3092.

456 *Tallaincourt.* — 1620. *Cf.* [138] *Damblain.*

457 *Thillot (Le).* — 1591 et 1631. *Cf.* [46] et [71].

458 *Thillot. (Le)* — 1640-1156. Recette de charbon employé à la forge des mines du *Thillot. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 8381.

459 *Trémont.* — 1529. Les comptes du Barrois signalent les forges de *Trémont. L'Ornem. du foyer...*, p. 352.

460 *Tréveray.* — 1500. Les comptes du Barrois signalent les forges de *Tréveray. Ibid.*, p. 352.

461 *Tumejus.* — 1573-1574. Refonte à *Tumejus* des pièces d'artillerie qui étaient au château de Gondrecourt. *Inv. arch. Meuse*, B 1486.

462 *Val-de-Lièvre.* — 1570-1572. *Cf.* [29].

463 *Varennes.* — 1570-1571. Etablissement d'une forge à *Varennes*. Ad. Marchal, *Inv. som. arch. Meuse,* B 565.

464 *Varennes.* — 1585-1629. Procès-verbal de visite de la forge de *Varennes. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 708.

465 *Vassy.* — 1171. Dans la donation de la forge de *Vassy* à l'abbaye des Trois-Fontaines en 1171 par Henri, comte de Cham-

pagne, il est dit : « Cum integro cum usagio suo tam in nemore quam in minea sua. » *L'Ornementation du foyer*..., par Léon Maxe-Verly, ap. *Bull. archéol.*, 1897, p. 351.

466 *Vaudrevange.* — 1583-1587. *Cf.* 190 *Dillingen.*

467 *Vaulx-sous-Cosne.* — 1513-1515. Recette des rentes en fer dues par la forge de *Vaulx-sous-Cosne* et par le fourneau de *Busenol.* Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse,* B 1973.

468 *Vaulx-sous-Cosne.* — 1533-1534. Procès entre le domaine et les maîtres de la forge de *Vaulx-sous-Cosne. Ibid.* 1982.

469 *Vaxoncourt* (Recette d'Epinal). — 1537-1538. Redevance en chapons due par un individu de *Vaxoncourt* pour sa meule séant sous le moulin dudit lieu. B 5927.

470 *Vezin.* — 1570-1571. Sommes payées au maître des forges de *Vezin,* pour fourniture de fer. B 6550.

471 *Villerupt.* — xvie et xviie siècles. Vente par Joachim et François de Housse de Watrouville, d'une partie du bien d'Audun au maître des forges de *Villerupt.* E 279.

472 *Villerupt.* — xvie et xviie siècles. Mémoires des dépenses pour réparations aux châteaux d'Audun, *Villerupt,* forges et fourneaux. E 281.

473 *Villerupt.* — xvie et xviie siècles. Baux des forges et fourneaux de *Villerupt* par Catherine de Brandebourg, veuve Malberg, Gabrielle d'Ardres, veuve de Charles d'Haraucourt, et Henri d'Haraucourt. E 283.

474 *Villerupt.* — xvie et xviie siècles. Procès-verbaux de visite des forges de *Villerupt.* E 284.

475 *Villiers-la-Montagne.* — 1516-1784. Etablissement d'une platinerie sur le ruisseau de *Villiers-la-Montagne,* ban de Moulaine. *Inv. arch. Meuse,* B 3060.

476 *Villouxel.* — Av. 1631. Autorisation accordée aux sieurs Dandely et de la Mothe d'ériger à *Villouxel* un fourneau à fondre la mine de fer. *Ibid.* B 262.

[477] *Villouxel.* — XVIIe siècle. Permission donnée à François d'Anderny, seigneur de Berthéléville, d'ériger un fourneau à fondre la mine de fer à *Villouxel. Inv. arch. Meurthe,* B 763.

[478] *Virton.* — 1500-1510 et 1509-1510. *Cf.* [4] et [9].

[479] *Virton.* — 1501-1502. Somme payée aux maîtres et ouvriers des forges de *Virton* pour 160 grosses pierres de fer fondu et 454 petites pierres. B 10294.

[480] *Virton.* — 1504-1505. Jean Lefondeur de *Virton* fournit du fer et des pièces de bombardes pour la défense de Longwy. *Inv. arch. Meuse,* B 1901.

[481] *Virton.* — 1584. Achat à un salpêtrier de *Virton* de 120 livres de poudre d'arquebuse à raison de 8 gros la livre. B 1819.

[482] *Voutbon.* — 1522. Les comptes du Barrois signalent l'existence des forges de *Voutbon.* L. Maxe-Verly, *op. cit.*, p. 352.

[483] *Warniemont.* — 1398-1399. Recette d'une rente due par la forge de *Warniemont,* prévôté de Longuyon. *Inv. arch. Meuse,* B 1960.

[484] *Wisembach.* — 1433-1534, 1566-1567 et 1570-1572. *Cf.* [18], [28] et [29].

[485] *Zintzwiller.* — 1589. Recette d'argent provenant de bois vendus au maître de la forge de *Zintzwiller. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle,* B 3066. — Même opération en 1614. B 3216.

FABRICATION DES ARMES

Si dans l'outillage militaire de la Lorraine nous trouvons réunis tous les corps de métiers concourant à la fabrication des armes, nous devons cependant signaler que, sauf dans l'entourage des ducs, les armuriers ou batteurs de plattes sont en petit nombre, tandis que l'industrie des armes à feu paraît des plus florissantes et toujours au courant, sinon à la tête, des progrès réalisés par ces nouveaux engins. Bien mieux, certains textes placent dans la ville de Metz leur première apparition. A l'objection que leur auteur se sert d'expressions qui n'étaient pas encore en usage en 1324[1], les érudits qui ont traité cette question, comme le colonel Favé[2], M. Lorédan Larchey[3] et le major Angelucci[4], répondent que le texte pour être peu précis n'en constitue pas moins une autorité sérieuse, et que ces expressions prouvent simplement que la Chronique a été remaniée par des compilateurs qui ont substitué des vocables de leur temps à des mots vieillis et difficiles à comprendre.

Au xv[e] siècle les bombardiers ou « gitteurs de bombardes » sont répandus un peu par tout le pays, et ils semblent avoir été en réelle abondance à Metz, à Bar et à Nancy. Les arquebuses de Badonviller, de Blamont et de Metz obtiennent une mention spé-

[1] Le mot canon « cannones de metallo » apparaît pour la première fois dans un texte de 1326 (1[er] fév. 1325 v. s.) extrait des *Riformagioni* de Florence, t. XXIII, p. 65 et publié par le colonel Favé, *le Passé et l'Av. de l'Artill.*, t. III, p. 72. — Le maj. Angelucci cite un autre texte analogue du 23 avril de la même année dans ses *Ricordi et Doc.*, p. 142.

[2] *Op. cit.*, *ibid.*

[3] *Orig. de l'Artill. française*, p. 6.

[4] *Doc. ined. per la storia delle armi a fuoco*, p. 87.

ciale dans les inventaires et chez les auteurs contemporains. Parmi les choses remarquables rencontrées au cours de leurs pérégrinations, les voyageurs signalent les gardes d'épées fabriquées à Bar-le-Duc. Peut-être est-ce le voisinage de cette industrie de luxe, en même temps que le faste de la cour ducale, qui inspira Pierre Woeiriot[1] dans la composition de ses riches modèles de garnitures de dagues et d'épées, une des plus intéressantes séries de l'œuvre du célèbre imagier lorrain.

Nancy renferme dans son enceinte tous les métiers affectés à la confection des armes, nous en avons eu déjà la preuve à propos de cet arsenal renommé où les Allemands eux-mêmes viennent chercher des engins secrets ou nouveaux (*cf.* [44]). Pour tenir cette brillante industrie au courant de tous les progrès, les ducs ne reculent pas devant les dépenses qu'entraînent de longs voyages à l'étranger. Dès 1507, plus d'un siècle avant le départ de Chaligny pour Florence, ils envoient Didier Fossier apprendre chez les Milanais les secrets des maîtres experts dans l'art de fondre les canons. Les armuriers attachés à leur personne sont de véritables artistes, comme Pierre Langlois et Jean Valdor qui leur gravent et cisèlent de somptueuses armures. Dans le même ordre d'armes de grand luxe, est le « maître faifeur d'arquebufes Jean Habert », dont les productions sont l'objet de cadeaux princiers et figurent avec honneur dans la collection d'un roi de France.

[1] On croit cependant que les séjours prolongés qu'il fit à Lyon, commencèrent vers cette époque, 1555. E. Meaume, *ap.* Duplessis, *Suppl. du Rob. Dumesnil*, t. XI, p. 342. — Dans ses *Meister der Waffenschmiede*, p. 231, M. Wend. Boeheim, qui juge avec sa haute compétence les modèles gravés par Woeiriot, est plutôt disposé à reconnaître dans le caractère décoratif de leur composition, l'influence des artistes italiens travaillant à Lyon au milieu du XVIe siècle. *Cf.* J.-B. G., *Doc.*, t. I, p. 238 et 338.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

E

486 *Badonviller.* — 1510-1515. Somme payée à un individu de *Badonviller* pour un cent de fers de piques (pics?) qu'il avait livré pour les mines. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 8835.

487 *Badonviller.* — 1565-1566. Somme payée à *Mathis Wirion*, arquebusier à *Badonviller*. B 9027.

488 *Badonviller.* — 1576-1577. Sommes payées à des arquebusiers de *Blamont* et de *Badonviller* pour achat d'arquebuses. B 1175.

489 *Badonviller.* — 1596. Somme payée à *Jean François*, arquebusier à *Badonviller* pour la façon de deux pistolets. B 9040.

490 *Badonviller.* — 1599. « Plus je lui laiffe mes deux piftollets de *Baudonvillers* qui ont les pommeaux enrichis de lame dorée avec une médaille à chacun qui eft dorée, & où font repréfentés au naturel le roy Henry II, l'empereur Charles V, Jules Cefar & Scipion l'Africain. » *Test. Charmolue,* éd. Longuemar, ap. *Soc. sav.*, 1872, p. 433.

491 *Badonviller.* — 1614. « Un eftoc large fervant de coutelas, la garde grife écritte deffus & à la lame, vient du fieur *Hanne de Badonviller.* » *Epées et Dagues du comte de Salm*, J.-B. G. *Doc.* t. I, p. 131. — Un fer d'espieu, façon de *Badonviller. Ibid.*, p. 157.

492 *Badonviller.* — 1616, 18 août[1]. Statuts des maîtres arquebusiers, forgeurs de canons, faiseurs de rouets, serpentins, etc., de *Badonviller. Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 891.

[1] Date vérifiée par M. Léon Germain.

[493] *Badonviller.* — 1619. « Règlement & Han que les maiſtres & compagnons acquebuziers & forgeurs de canon… & faiſeurs de rouetz, &c. » *Les Communes de la Meurthe*, Henri Lepage, p. 20.

[494] *Badonviller.* — 1620. Profit et règlement du han des arquebusiers de *Badonviller* établi sur la fin de l'année 1620. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9066.

[495] *Badonviller.* — 1620. Somme payée à *François Dailly*, armurier à *Badonviller*, pour ouvrage à 500 harnois de chevau-légers, étant audit lieu. B 9060.

[496] *Badonviller.* — 1622. Dépense de bois façonné pour la fourniture des maréchaux et arquebusiers de *Badonviller*. B 9106.

[497] *Badonviller.* — 1627. Somme payée à un arquebusier de *Badonviller* pour avoir nettoyé les armes du château de Pierre-Percée. B 9109.

[498] *Bâle.* — 1493-1494. Somme délivrée à un messager envoyé porter à l'armurier de *Bâle* l'argent pour le harnois qu'il faisait pour le duc. B 8399.

[499] *Bar.* — 1423-1426. Paiement à *Huet*, le bombardier de *Bar*, d'ouvrages par lui exécutés au moulin de *Mussey*. *Inv. arch. Meuse*, B 1316. — *Cf.* [872] *Mussey*, 1446-1447.

[500] *Bar.* — 1432-1534. Le portier de la porte Notre-Dame de *Bar* est appelé au château de Louppy pour réparer des arbalètes. *Ibid.* B 1318.

[501] *Bar.* — 1437-1438. *Collin le Sarrier* de *Bar* est envoyé à Louppy-le-Château pour « gitter » les canons et bombardes. *Ibid.* B 1320.

[502] *Bar.* — 1472-1473. Fonderie d'artillerie au château de *Bar*. — Achat « & établiſſement au château de *Bar* de quatre ſerpentines, c'eſt aſſavoir : une groſſe avec deux chambres de fer fondu couverts de ſercles & aneaulx de fer forgé peſant deux milliers ; deux autres moyennes de pareille façon à chacune deux cham-

bres, pefant chacune un millier & la quatrième toute d'une pièce de fer fondu, icelle pefant fept cents. » *Ibid.* B 505.

503 *Bar.* — 1473-1508. Lettre de rémission accordées par Philippe de Lenoncourt, lieutenant de René II au duché de *Bar* à Didier Margoulot et *Didier* le coulevrinier, pour meurtre commis sur Didier le Médecin, de Revigny. *Ibid.* B 543.

504 *Bar.* — 1580. « Tertia (porta) *Armata* et *Armorum fabri* qui ejus inhabitant manfiunculas. » Franc. de Rosières, *Stemmatum Lotharingiæ*, t. VI, p. 373.

505 *Bar.* — 1596. Statuts des couteliers de *Bar. Inv. arch. Meuse*, 67.

506 *Bar.* — 1609. Réparations à la tour noire du château de *Bar*..., aux portes du baile, *de l'armurier* et de la croix. *Ibid.* B 632.

507 *Bar.* — 1612. « On y fabrique (à *Bar-le-Duc*) des poignées d'épées très élégantes et le nombre de ceux qui n'en achètent pas est fort restreint. » *Voyage dans la vieille France*, par Jodocus Sincerus, trad. par Thalès Bernard, p. 39.

508 *Bar.* — 1614. « Une lame de dague large, façon de *Bar*, à la marque de l'Eftoille. » *Les Epées et dagues du comte de Salm,* J.-B. G., *Doc.*, t. I, p. 150.

509 *Bar.* — 1675. « *Bar-le-Duc* capitale du duché de Bar en Barrois où il se travaille de très belles gardes d'épées. » *Guide fidelle des étrangers dans le voyage de France*, par le sieur de Saint-Maurice, p. 33.

510 *Blamont.* — 1556-1557. Paiement à un arquebusier de *Blamont* pour le « louage » d'une jeune garçon qu'il entretient à l'art d'arquebusier. *Inv. arch. Meurthe*, B 1110.

511 *Blamont.* — 1593. Sommes payées à *Demenge* et *Didier Durand* maîtres ouvriers d'arquebuses à *Blamont*, pour le prix de douze arquebuses à rouets que le duc avait fait mettre dans son cabinet. B 1234.

512 *Blamont*. — 1612. Nomination de canonnier au château de *Blamont* pour *Thomas Humbert* dudit lieu, bon ouvrier à forger canons et rouets des arquebuses, pistollets et autres semblables ouvrages de forge. B 3343.

513 *Bouconville*. — 1439-1443. *Mangin Manginette* est chargé de mettre en bon état les arbalètes et toute l'artillerie de *Bouconville*, c'est assavoir : faire cordes pour lesdites aubellestres, remettre appoinct le noix d'icelles, les happleiz, adjuster la traict sus et aussi pour vernir les dites aubellestres. *Inv. arch. Meuse*, B 1540.

514 *Bouzey, Neufchâteau, Nancy*. — 1555. Huit planches gravées, modèles de garnitures de dagues et d'épées, signées des initiales de *Pierre Woeiriot*. Sur la première : PETRUS WOEIRIOT LOTARINGUS INVENTOR. F. avec la date 1555 (*Robert-Dumesnil*, t. VII, n[os] 373 à 380). L'artiste avait alors vingt-trois ans, si l'on s'en rapporte à l'inscription qui accompagne son portrait (*Rob. Dumesnil*, n° 1).

515 *Bouzey*. — 1560-1561. Somme payée à *Pierre Woeiriot* dit *de Bouzey* (et non de Bonzey comme l'écrit Robert-Dumesnil), graveur, pour l'aider à mettre en lumière les histoires de la Sainte-Bible[1]. *Inv. arch. Meurthe*, B 1126. — 1576-1577. Somme payée à *Pierre de Bouzey*, demeurant à Neufchâteau, en réconnaissance d'un livre qu'il a présenté au duc Charles III, où sont dépeintes et imprimées les effigies de plusieurs empereurs et sénateurs romains. B 1175. — 1578. Manuel de la dépense faite par Didier Bourgeois... : gages de *Pierre Woeiriot*, imagier. B 1182.

516 *Briey*. — 1515-1516. *Jean le Bombardier* est appelé à *Briey* pour mettre en bon état les serpentines et autres bâtons à feu. *Inv. arch. Meuse*, B 2064.

[1] Se rapporte peut-être à la suite incomplète et non datée, décrite par *Rob. Dumesnil*, sous les n[os] 2 à 19.

517 *Briey.* — 1546-1547. *Jean Maitrejean* bombardier de *Briey* est chargé de conduire à Nancy deux fauconneaux pour les refondre. *Ibid.* B 2084.

518 *Bruxelles, Nancy.* — 1618. Somme payée à *Pierre Cauldray*, armurier à *Bruxelles*, venu pour faire certaines propositions au duc. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 1398.

519 *Champigneulles.* — 1590. Somme payée à *Mengin Hautéclair*, forgeur d'épieux à *Champigneulles* pour réfectionner l'étang au-dessus du moulin, sis au val Saint-Barthélemy. B 7884.

520 *Champigneulles.* — 1590 *circ.* Acensement d'un bois à *Mengin Haut-Esclaire* forgeur d'épieux demeurant à *Champigneulles*. B 824.

521 *Champigneulles.* — 1593. Somme payée à *Mengin Thiriet*, forgeur d'épieux à *Champigneulles*. B 1234.

522 *Champigneulles.* — 1605. Mémoire de fournitures faites par *Mengin Thiriet*, forgeur d'épieux de chasse, demeurant à *Champigneulles*. B 1286.

523 *Champigneulles.* — 1606. Blé délivré à *Mengin Thiriet*, forgeur d'épieux, etc. B 6919.

524 *Charleville.* — 1624. « A *Nicolas Cabart*, armeurier, pour deux fuzilz qu'il a vendu & livrez à Meſſieurs de ladite ville 52 l. » Paul Laurent, *Inv. arch. hist. de Charleville*, CC 22.

525 *Charleville.* — 1627-1629. Plainte... contre le sieur *Pêtre*, armurier. *Inv. arch. dép. Ardennes*, B 577.

526 *Charleville.* — 1632-1635. Bris de meubles et de vitres dans la maison de Jean Charlier à *Charleville*, par *Daniel Jacques*, monteur d'armes et consorts. *Ibid.* B 579.

527 *Charleville.* — 1636. Plaintes pour coups et blessures, par *Pierre Buisson*, compagnon armurier contre Jean Liévin, maître maçon. *Ibid.* B 580.

528 *Charleville, Pont d'Arches.* — 1638-1640. *Gérard Pou-*

latte armurier à *Charleville*. — *Jean Vuatelet*, cloutier au *Pont d'Arches*. *Ibid*. B 391.

579 *Charleville*. — 1641. « A *Poncelet Philippes* pottier d'eftain pour fes peines d'avoir fondu quattre cens poifant de plomb, en balles de moufquet pour fubvenir aux néceffitez de l'efté dernier. » *Inv. arch. hist. de Charleville*, CC 35.

580 *Charleville*. — 1648-1654. *Henri Guiternaux*, maître arquebusier. *Inv. arch. Ardennes*, B 393.

581 *Charleville*. — 1667, 19 nov. Lettre de M. Blondel aux consul et directeurs de *Charleville* pour qu'ils tiennent la main à ce que les ouvriers de la souveraineté travaillent de préférence pour le s[r] Jiton, directeur général du magasin d'armes royal. *Inv. arch. hist. Charleville*, EE 6.

582 *Commercy*. — 1626. Dépenses pour le nettoyage des canons de cuivre du château de *Commercy*. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 4779.

583 *Darney*. — 1588. Somme payée à un arquebusier de *Darney* pour avoir « racouftré » les arquebuses à croc du château. B 5084.

584 *Darney*. — 1605. Somme payée à *Nicolas le Febvre*, arquebusier à *Darney* pour avoir apporté à Nancy le modèle d'un moulin à tirer l'eau des Salines, dont il a montré l'usage au duc Charles III. B 1285.

585 *Deneuvre*. — 1568-1569. Somme payée à un arquebusier de *Deneuvre* pour avoir fait trois moules pour les grosses arquebuses à croc du château. B 5160.

586 *Deneuvre*. — 1568-1569. Achat de plomb pour faire de gros boulets pour les arquebuses à croc du château. B 5160.

587 *Deneuvre*. — 1600. Décret sur une requête des taillandiers de *Deneuvre* demandant à jouir de la meule érigée près dudit lieu. B 10397.

588 *Epinal*. — 1620 *circ*. *Thomas Claude*, arquebusier. *Waffenkunde*, Wend. Boeheim, p. 658.

539 *Essey.* — 1466-1468. *Jennin d'Essey*, maître bombardier, est chargé d'inspecter et de mettre en état l'artillerie de Longwy. *Inv. arch. Meuse*, B 1874.

540 *Frouard.* — 1597. Somme payée à *Claude Regnier*, canonnier à *Frouard* pour façon d'arquebuses et de canons. *Inv. arch. Meurthe*, B 1249. — *Cf.* 58.

541 *Frouard.* — 1596-1597. Forgeurs de mousquets et canonniers à *Frouard*. Henri Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, p. 392.

542 *Gondrecourt.* — 1338-1340. Achat de quarrés d'espingoles et d'arbalètes. *Comptes de Henris, prévôt de Gondrecourt;* Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse*, B 1411.

543 *Gondrecourt.* — 1349-1352. Achat de 3100 « quarriaus pour les fus d'aubeleftre & de cordes à efpinguelles. » *Ibid.* B 1414.

544 *Lachaussée.* — 1353-1354. Maître *Henri Lartillour* est chargé de réparer les « aubeleftres & efpingalles » dont les cordes étaient pourries. *Ibid.* B 1628.

545 *Lachaussée.* — 1429-1435. Après la désastreuse journée de Bulgnéville, le prévôt pour la défense du château de *Lachaussée*, fait faire une bombarde en cuivre et une grosse et grande couleuvrine. *Ibid.* B 1637.

546 *Lachaussée.* — 1513-1514. Le prévôt achète et place dans le château de *Lachaussée*, trois mille traits de guerre qui avaient été commandés à *Claude l'Artilleur*, par Robert de la Marche, pour mener à Floranges. *Ibid.* B 1656.

547 *Lachaussée.* — 1520-1521. *Claude Le Potier*, fondeur, remet en état les bâtons à feu de *Lachaussée* pour pouvoir s'en servir au besoin. *Ibid.* B 1659.

548 *Liège, Longwy.* — 1591. Achat à *Liège* de fers de lances et de hallebardes. Pour payer cette fourniture on délivre au vendeur 1600 livres de salpêtre affiné. *Compte de Nicolas Vin-*

cent, écuyer, gruyer et receveur de Longwy; Inv. arch. Meuse, B 1946.

549 *Longwy.* — 1488-1489. Achat d'une clef d'airain pour l'une des serpentines du donjon de *Longwy* « ſe chargeant par derrière ». *Ibid.* B 1888.

550 *Longwy.* — 1497-1498. *Collignon* le bombardier fait « quatre moules de cuivre pour les groſſes ſerpentines. » *Ibid.* B 1896.

551 *Longwy.* — 1401-1402. *Lambert* le canonnier, est envoyé à *Longwy* avec deux aides pour faire une grosse bombarde. *Ibid.* B 1860.

552 *Longwy.* — 1473-1474. Des bombardiers font, pour le château de *Longwy*, sept bâtons d'artillerie et plusieurs couleuvrines à crochet. *Ibid.* B 1878.

553 *Longwy.* — 1585. Paiement des frais dus à *Jean Gizetta* pour avoir remonté vingt-quatre arquebuses à croc, « tant de bois que ſerpentines ». *Ibid.* B 1944.

554 *Longwy.* — 1602. Paiement des réparations faites aux pièces de campagne, aux pièces de fonte, aux fauconneaux de « l'arcenade » du château de *Longwy.* — Achat de balles et de boulets. *Ibid.* B 1949.

555 *Lorraine, Paris.* — 1270-1300. Un « *Gerart de Lorreine* » est mentionné parmi les maîtres fourbisseurs de Paris. *Règlement des métiers d'Etienne Boileau...*, p. 368.

556 *Louppy.* — 1467-1468. *Jean le Bombardier* est envoyé de *Louppy* à Etain, pour y mettre en état l'artillerie et la placer en batteries. *Inv. arch. Meuse,* B 1151.

557 *Louppy.* — 1473-1474. Détail des essais faits au château de *Louppy* pour y fondre des bâtons et couleuvrines. *Ibid.* B 1335. — Cf. *Ibid.* B 1345.

558 *Lunéville.* — 1620 *circ. Simonin Jean,* arquebusier. *Waffenkunde,* Wend. Boeheim, p. 658.

559 *Mairis.* — 1360-1361. *Gillet Lefevre* de *Mairis*, moyennant une fourniture annuelle de 500 « fers karrels d'albalatres », est exempté de tous autres services. *Inv. arch. Meuse*, B 1735.

560 *Malzéville.* — 1600. Somme payée à *Jacques Ledoux*, arquebusier à *Malzéville*, pour avoir entretenu les arquebuses du château. *Ibid.* B 4943.

561 *Merzig.* — 1618. Somme payée à un arquebusier de *Merzig* pour avoir nettoyé les arquebuses à croc et les doubles mousquets du château de Siersberg. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9507.

562 *Metz.* — 1302-1336. Lettre d'Edouard Ier, comte de Bar, qui déclare devoir à Jean de la Cour citain de Metz, 52 livres de petits tournois vieux, délivrés par lui à *Hennequin* de Metz, armurier dudit comte. B 524.

563 *Metz.* — 1324. « Incontinent après celles ordonnances faictes, chascun se mist en debvoir de faire son office & comission. Et furent les manoirs & gerdins qui estoient susdits lieux du tout abattus ; & y furent tous les manants de la cité, clercs & lays, à corvée & y contribuant chascun du sien pour l'enforcement de la cité ; & furent les fossés faicts au long des murailles. Et ordonnant à chascun mestiers leurs tours auz murailles de la cité, qu'ils firent fournir & assortir d'artillerie, traits, pouldre & autres choses nécessaires, pour icelles garder & deffendre. »

« Item, pour aviser & regarder autour les murs de Metz où il faudroit serpentines, collevrines, arballestres & aultres traicts à ce nécessaires, & tout ce qu'il y fauldroit, ils le doient faire faire, & la justice leur feroit délivrer l'argent : & doient lesdits sept dès maintenant & au plus besoingnable faire encommencier à ouvrer comme ilz averont escord, & continuer en jusques que le tout soit fait & assevis. Et tout ce qui sera trouvé par les dis sept, qui sera nécessaire pour la garde, tuiction & deffense de la cité la justice le doit faire faire & assevir en bonne foi... »

« L'armée de l'archevêque de Trêves jointe avec les armées du roy de Bohême, du comte de Bar, le vendredy après la Saint-Lambert, approchant plus près de Metz, droit vers le bourg Saint-Jullien, efpérant de gaingnier, piller & bruller. Et de fait y donnèrent l'affaut plufieurs fois où ils furent repouffés. Et durant celluy affault, le fire de Bitche avec fon armée fift ouvrir la porte du pont Reugmont; avec ferpentines & canons qu'il avoit, vindrent où l'affaut fe donnoit, & tirant plufieurs coptz d'artillerie & en tuant beaucoup; de quoy le roy de Bohême véant ainfi fes gens tués & meurtris en fut fi fort marri qu'il fit corner la retraite. » *Les Chroniques de la ville de Metz*, pub. par J.-F. Huguenin, Metz, 1838; ap. Favé, *Etudes sur l'artillerie*, t. III, p. 71.

564 *Metz*. — 1363. « *Colin de Més* » armurier à Lyon. *Arch. com. de Lyon*, CC 59, f° 6; ap. J.-B. G., *Doc.*, t. I, p. 233.

565 *Metz*. — 1399-1401. Les harnois d'armes et harnois à jouter du duc de Bar sont envoyés à *Metz* pour y être nettoyés : ils sont ensuite conduits à Dun. *Inv. arch. Meuse*, B 1517.

566 *Metz*. — 1416. « Premier paiey pour un cent de fufées que *Jehan de Gondrecourt* ait fait, c'eft affavoir : pour un cent de fer de fufées 16 f.; pour 3 pelz de corrion, 3 f.; pour faire un cent de fachas, 18 d.; pour fil d'archas pour les loier, 2 f. 6 d.; pour une peille (poëlon) à oie de terre, pour une quarte d'aixil & un bichet de breize, 12 d.; à ung vallet qui l'aidait 3 jornées, 12 d.; à *Richart*, l'arbolleftrier, pour enfufter & empanner lefd. 100 fufées, 6 f., fomme 23 f. » *Arch. com. de Metz*, ap. Lorédan Larchey, *les Maîtres bombardiers de Metz*, p. 79, ap. *Gay*.

567 *Metz*. — 1427-1431. « Sceau plaqué de *Jehan de Lanault*, maître bombardier de Metz : un écu chargé d'un lambel et de trois roses, 2 et 1. Légende : S. JE[han] DE LAN[ault]; cire jaune. » *Origines de l'Artillerie française, Planches*, Lorédan Larchey, p. 26.

568 *Metz*. — 1428-1441. « Sceau d'*Antoine Richief*, maître de bombardes. Les armes de Richief sont des armes parlantes ; elles portent une cloche et une bombarde, insignes de sa profession de fondeur-bombardier. A la place de la légende, on paraît avoir voulu figurer divers attributs de métier, tels qu'un maillet et une grappe de projectiles d'où s'échappe un jet de feu. Double queue de parchemin. Cire verte. » *Ibid.*

569 *Metz ?* — 1432-1433. « Sceau plaqué de *Colart Sorel* de Dynant, maître de bombardes. Un écu chargé d'une cigogne avec une étoile en chef au côté senestre. L'espace compris entre l'écu et la légende est rempli par une sorte de trèfle gothique. La légende a disparu. Cire brune. » *Ibid.*

570 *Metz*. — 1560 *circ.* « Mais l'affluence du traffic (en arquebuſes & fournimens) n'eſtoit ſi grande qu'on put s'en armer grandement ; ſi bien qu'il ſe falloit ayder des canons de *Metz* & d'*Abbeville*, & fournimens de *Blangy ;* mais tout cela n'approchoit point à ceux de *Milan*... » (Brantôme, *les Couronnels*, *Strozzi*, p. 647).

571 *Metz*. — 1565 *circ.* « Je me ſouviens que quelque temps après que ce grand duc d'Albe paſſa vers les Flandres, & qu'il introduiſit le premier & mena les braves mousquetaires, le roy Charles, qui eſtoit curieux de tout, dit un jour à M. de Strozze qu'il falloit à ceſte imitation, qu'il en fiſt avoir parmy ſes bandes, & qu'il avoit commandé d'en faire à *Metz* une centaine, & qu'il vouloit que ſes gardes les euſſent. M. de Strozze reſpondit qu'il feroit ce qu'il plairoit à Sa Majeſté. Au bout de quelque temps, le roy après les avoir reçeus, non pas tous, les luy monſtra ; mais c'eſtoient de longs mouſquets par trop outrageusement, d'autres plus courts un peu, mais ſi gros & ſi renforcés qu'il eſtoit impoſſible au ſoldat de le porter & le manier... » *Ibid.*, p. 650.

572 *Metz*. — 1575. « Pour une hallebarde de *Metz* pour ſervir au portier de M. D. S. 100 ſ. t. » *Argenterie du duc d'Alençon ; Compte de Pierre Jaupitre ; Arch. nat.*, KK 236, f° 89 v°.

573 *Metz.* — 1616. « Un aultre forniment garny de son pulvérin de cuivre fasson de *Metz*, avec son cordon & frange de soye noir, 3 l. » Alb. Babeau, *L'Armement des nobles et des bourgeois dans la Champagne méridionale*, ap. *Rev. hist.* 1884, tir. à part, p. 7.

574 *Metz.* — 1639. *Noel de Landreville*, m^e^ arquebusier, natif de *Metz*, fils de Jean, mari de Jeanne Caillat de Vif (1639) fille de *Pierre Caillat* arquebusier à Grenoble. Il habitait en 1675 une boutique « au devant des Pères Jésuites ». Edmond Maignien, *Les Artistes grenoblois*, p. 197.

575 *Metz.* — 1641. Douze hallebardes de *Metz*, ens. 12 liv. *Inv. duc de Guise au chât. de Joinville ; Arch. nat.* R, cart. 529.

576 *Metz.* — 1660. « Les arquebuses & pistoles de *Mets* sont vendues par tout. » *Desc. gén. de l'Europe*, P. Davity, t. II, p. 672.

577 *Montmédy.* — 1589. Achat à un marchand de *Malemédy* de piques et de corcelets de guerre pour le service du duc de Lorraine. *Inv. arch. Meuse*, B 1823.

578 *Mothe (La).* — 1546-1547. Une grosse pièce d'artillerie est fondue à *La Mothe* pour la défense de cette place. *Ibid.* B 2353.

579 *Mothe (La).* — 1597. *Balthazard* et *Melchior Sonnois* fondeurs d'artillerie sont chargés de scier en quatre un canon de l'arsenal de *La Mothe* qui était éventé (crevé) pour pouvoir le conduire à *Nancy* où il devait être fondu. *Ibid.* B 2372.

580 *Mothe (La).* — 1602. Constitution d'une pension de 50 francs au profit d'*Humbert Thiéry*, salpêtrier devenu aveugle. *Ibid.* 2375.

581 *Nancy, Angers.* — 1482. Somme payée à *Jean Nicolas*, d'Angers, pour avoir entretenu un harnois de joute qui venait du duc Jean II (1453-1470), et l'avoir fait apporter au duc René II, d'Angers à Tours. *Inv. arch. Meurthe*, B 980.

582 *Nancy, Zurich.* — 1483-1484. Somme payée à un armu-

rier pour aller quérir les harnois d'armes du duc à *Zurich*, et les mener de *Nancy* à Montargis. B 981.

583 *Nancy, Thionville.* — 1501-1502. Retenues de messire *Jacob*, arbalêtrier de *Thionville*, pour demeurer à *Nancy*. B 1002.

584 *Nancy.* — 1507-1508. Somme donnée à *Didier Fossier* « gaymnier » compagnon de l'artillerie, pour avoir été à *Milan* savoir la manière de faire quelque canon. B 1008. — Cf. *Ibid.*, 1501-1502, B 1002.

585 *Nancy (Boudonville* faubourg de). — 1510. « Moulin à faire poudre & battant à feu, & meulle à esmouldre tous ferremens tant de javelines, espiedz comme autres... » accordé à *Didië Fossië* cannonier. *Les Communes de la Meurthe*, H. Lepage, p. 180.

586 *Nancy.* — 1510-1511. Somme donnée à *Jacquemin d'Ausonne*[1], armurier, étant malade à Champigneulles pour se guérir. *Inv. arch. Meurthe*, B 1016.

587 *Nancy.* — 1513-1514. Assignation de pension à *Conrard* de *Vic* fondeur de bombardes. B 1018.

588 *Nancy.* — 1513-1514. Assignation de pension à *Guillaume Rendower*, ouvrier de mailles et haubergeonnier. B 1018.

589 *Nancy.* — 1515-1516. Deux canonniers de *Nancy* sont chargés de visiter l'artillerie de La Mothe et de la mettre en état. *Inv. arch. Meuse*, B 2340.

590 *Nancy.* — 1520-1521. *Chrétien* de *Nancy*, canonnier de Monseigneur le duc est envoyé à Longwy pour inspecter la poudre et l'artillerie. *Ibid.* B 1916.

591 *Nancy, Nuremberg.* — 1521-1522. Pension assignée sur la recette à *Conrard* de *Nuremberg*, armurier du duc. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 4406.

592 *Nancy, Langres.* — 1525-1526. Somme donnée à *Nicolas*,

[1] Etienne d'Ausonne, *cf.* t. I, p. 40, 190 ; Jean d'Ausonne, *cf.* t. I, p. 189.

coutelier de *Langres*, pour l'aider à s'entretenir et demeurer à *Nancy*. B 1034.

593 *Nancy*. — 1537-1338. Blé délivré à *Jacquemin d'Ausonne* armurier du duc pour sa pension. B 7621.

594 *Nancy*. — 1539-1540. — Retenue de *Robert Morel* pour armurier du duc Antoine. B 7625.

595 *Nancy*. — 1542-1543. Gages de *Sébastien Antoine* espadier du duc Antoine. B 7630.

596 *Nancy*. — 1544-1545. Retenue de *Guillaume Rendower*, natif du pays d'*Allemagne* comme ouvrier de mailles et haubergeonnier. B 7632.

597 *Nancy*. — 1555. Somme payée à *Robert Morel* armurier. B 1105.

598 *Nancy*. — 1555-1556. Somme payée à *Fremy Testu* coutelier, pour l'aider à s'établir à *Nancy*. B 1106.

599 *Nancy*. — 1559-1560. Somme payée à *Pierre Langlois* ciseleur et graveur à *Nancy* pour avoir gravé et argenté un harnois. B 1121.

600 *Nancy*. — 1559-1560. Payé à *Adrien Mauvage*, fourbisseur d'épées, pour épées d'armes pour le tournoi qui fut fait à *Nancy*. B 1121.

601 *Nancy*. — 1563. Somme payée à *Pierre Langlois*, graveur du duc Charles III, pour graver sur un harnois les portraits des sept vertus. B 1138.

602 *Nancy*. — 1566 *circ.* « Une autre dague à large lame que l'on dit avoir été forgée par feu *Jacques Guérin*, le pommeau de fer gris, un fourreau ferré à la chappe & au bout. » *Epées et Dagues du comte de Salm*, J.-B. G., *Doc.*, t. I, p. 149 et note 2.

603 *Nancy*. — 1577-1578. Dépense pour la monture de l'affut de la grosse bombarde de fer forgé venant du duc de Bourgogne (Charles-le-Téméraire). *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 7266.

604 *Nancy*. — 1581. Sommes payées à des fourbisseurs pour

épées d'armes, piques de Biscaye et autres qu'ils ont fournies pour les combats tant à pied qu'à cheval, faits à Nancy au carnaval de l'année 1580. B 1188.

605 *Nancy.* — 1592. Gages de *Georges Beaussire*, armurier du duc Charles III. B 7669.

606 *Nancy.* — 1593-1594. Somme payée à *Regnauld Cocbart*, armurier suivant l'armée. B 1239.

607 *Nancy.* — 1597. Somme donnée à un jeune homme flamand, armurier de son métier pour s'habituer dans cette ville. B 1249.

608 *Nancy-la Villeneuve.* — 1597. *Jean* et *Claude les Arnoulz*, armuriers à *la Villeneuve* (faubourg de Nancy). *Les Communes de la Meurtbe*, par Henri Lepage, p. 164.

609 *Nancy.* — 1598. Rente payée à *Jean Danière*, armurier du duc Charles III. *Inv. arcb. Meurtbe*, B 2163.

610 *Nancy-Boudonville.* — 1602 ? Permission donnée par le duc Charles III à *Jean de Nirandorf* son armurier, de bâtir un moulin à polir armes sur le ruisseau de *Boudonville* (faubourg de Nancy). B 825.

611 *Nancy-Boudonville.* — 1602 ? Acensement à *Jean de Nirandorf*, armurier du duc Charles III, d'une place près du moulin de *Boudonville*, pour y ériger un moulin à polir armes. B 376. — Cité aussi dans *les Communes de la Meurtbe*, p. 180.

612 *Nancy.* — 1606. Somme payée à *Jean Habert*, maître faiseur d'arquebuses à *Nancy*, pour le prix de deux pistolets, « élaborés & enrichis d'or & d'argent », dont Charles III fit présent au « grand prince » de Toscane son petit-fils. *Compte de Claude Malvoisin; Inv. arcb. Meurtbe*, B 1295.

613 *Nancy, Malzéville.* — 1607. Concession d'une place près le pont de *Malzéville* pour y forger épieux et autres armes. B 77.

614 *Nancy..* — 1607. Somme payée à *Nicolas la Maille*, forgeur de gardes d'épées demeurant à *Nancy*. B 1299.

615 *Nancy.* — 1612. Nomination de *Claude* et *Jean Arnoult* comme armuriers du duc Henri II. B 1344.

616 *Nancy.* — 1613. Somme payée à *Claude* et *Jean Arnoult*, armuriers à la *Villeneuve* pour continuer leur résidence à *Nancy*, « à l'exercice & travail de leur état d'armuriers » pendant dix ans. B 1346. — Cf. *Ibid.* B 1344.

617 *Nancy.* — Avant 1614. Me *Roch Humbillon*, fourbisseur du comte de Vaudémont. *Cf.* J.-B. G., *Doc.*, t. I, p. 141.

618 *Nancy.* — 1616. Payé à *François Bouzon*, fourbisseur du duc, pour huit douzaines d'épées pour un combat à la barrière fait à la Salle Saint-Georges (au Palais ducal). B 1377.

619 *Nancy, Namur.* — 1617. Achat près des marchands de *Namur* (par le duc de Lorraine, Henri II) de 300 paires d'armes complètes à l'usage des chevau-légers. B 1387.

620 *Nancy.* — 1619. Somme payée à *Jean Habert*, arquebusier à *Nancy*. B 1409.

621 *Nancy.* — 1620. Somme payée à *Antoine de Faure*, pour avoir communiqué au duc certaines inventions contre le pétard. B 1410.

622 *Nancy.* — Le 1er juin 1622 le prince Thomas de Savoie, lieutenant général de ça les monts, fait un mandat de 3000 ducatons pour Jacque Feyssel de Moûtiers (Savoie), à compte des armes qu'il a achetées en Lorraine pour le service de Son Altesse. *Les Armuriers... en Savoie du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, par Aug. Dufour et F. Rabut, ap. *Mém. Soc. savois. d'hist. et d'archéol.*, t. XXII, 1884, p. 172.

623 *Nancy.* — 1629. « Un autre gros piſtollet doré, façon du concierge de l'arcenal *(Parisot Hermant).* » J.-B. G. *Armerie des ducs de Lorraine...*, p. 86.

624 *Nancy.* — 1630. Payé à *Jean Valdor* demeurant à Nancy, pour une cuirasse et un casque enrichis de diverses figures taillées au burin et argentées d'argent fin. *Inv. arch. Meurthe*, B 1477.

625 *Nancy*. — 1630. Sommes payées à *Jean Valdor*, enlumineur et graveur en taille douce, à compte du prix pour l'enluminure et gravure d'une rondache et d'un hausse-col qu'il avait fait pour le duc Charles IV. B 1484.

626 *Nancy*. — 1630. *Jean Dailly*, armurier du duc. *Cf.* [630].

627 *Nancy*. — 1632. Sommes payées à *Jean* et *Didier les Regnier*, canonniers à *Nancy*. B 1496.

628 *Nancy*. — 1632. Somme payée à *Jean Valdor*, « illumineur » & graveur en taille douce pour le prix d'un hausse col et d'un casque, et aussi pour le soulager de la perte de ses meubles « par accident de feu » arrivé l'an dernier en la maison qu'il habite, et en la grande affliction de maladie dont lui et les siens ont été frappés. B 1496.

629 *Nancy*. — 1633. Somme payée à *Antoine de Lucca* de la ville de *Liège*, pour traité fait avec lui pour établir une manufacture de toutes sortes d'armes, et « faciende » de quincaillerie et de clous à *Nancy*. B 1499.

630 *Nancy*. — 1635. Pension assigné à Françoise de la Vigne, veuve de *Jean Dailly*, vivant armurier du duc Charles IV. B 6274.

631 *Nancy*. — 1649-1650. Cens dû par le sieur *Charles*, fondeur, en sa maison de la rue des Maréchaux. G 690.

632 *Nancy*. — 1668. Statuts des maîtres et compagnons canonniers, faiseurs de canons, arquebusiers et monteurs d'armes de *Nancy* et des villages de la prévôté. B 7542.

633 *Nancy*. — 1610?-1673, 20 fév. « Une carabine de 3 pieds 9 pouces, le canon couleur d'eau, enrichy d'or & d'argent, où sont deux aigles dans le milieu, le rouet uny sur un bois de poirier garnis de petis ornemens d'argent, faite par *Haber* à *Nancy*. » Guiffrey, *Inv. mob. de la Couronne*, t. II, p. 47.

634 *Neufchâteau*. — 1544. Somme payée à *Conrart*, armurier à *Neufchâteau*, pour la façon d'un harnois pour le duc François Ier. *Inv. arch. Meurthe*, B 1075.

635 *Neufchâteau.* — 1623. Somme payée à *Thomas Petit*, armurier à *Neufchâteau*. B 1440.

636 *Ramberviller.* — 1629. « Cinquante hallebardes façonnées à jour faictes à *Ramberviller*, du commandement de Monſeigneur le Duc. » *Armerie des ducs de Lorraine*... par J.-B. G., p. 82.

637 *Saint-Mihiel.* — 1380-1386. Payement de 30 livres à *Jacquemin* de *Saint-Mihiel* « armoiour monſeignour (le duc de Bar) pour certain harnoix d'armes que mon dict ſeignour avoit heu de ly. » *Comptes des dépenses faites par Jean de Nourroy, prévôt de Bouconville et Pierrefort;* Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse*, B 1513.

638 *Saint-Mihiel.* — 1456-1458. Maître *Jennin* le coulevrinier, est envoyé au château de Bouconville par le bailli de *Saint-Mihiel* pour visiter l'artillerie. « Il fait une coulevrine toute neuve d'une vieille. » *Ibid.* B 1547.

639 *Saint-Mihiel.* — 1459-1460. Maître *Jeannin* le canonnier fait des cordes pour les albalêtes du château de Bouconville. *Ibid.* B 1549.

640 *Saint-Mihiel.* — 1474-1475. *Jeannin* le bombardier répare l'artillerie du château de Bouconville. Achat d'airain pour faire de nouvelles serpentines et couleuvrines. Approvisionnement de poudre. *Ibid.* B 1557.

641 *Saint-Mihiel.* — 1638. Jean Bérain « graveur & deſſinateur de la Chambre & du Cabinet du Roy » naquit à *Saint-Mihiel* en 1638[1]. Il est l'auteur d'un recueil de dix pièces gravées, édité à Paris en 1667 : « Diverses Pièces très Utile pour les Arquebuſières Nouvellement Inventez & Gravés par Jean Berain le Jeune & ce Vendent chez le Blond Rue S'ainct Jacques à la

[1] L. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, Paris, 1856, ap. H. Destailleur, *Notice sur quelques artistes français*, p. 155; Guilmard, *les Maîtres ornemanistes*, p. 88; Wend. Boeheim, *Waffenschmiede*, p. 16.

Cloche d'Argent, à Paris. Avec Privilège du Roy[1]. » M. Wend. Boeheim *(op. cit.,* p. 17) cite comme appartenant au Musée historique de Copenhague une paire de pistolets, qui paraissent de la fin du XVII[e] siècle et qui sont signés : *Thuraine, Berrain et Cuny, à Paris.*

642 *Sancy.* — 1372-1377. Payement de 40 francs à *Harville* « armoier » du duc de Bar. *Comptes de Dommengin de Montois, prévôt de Sancy;* Ad. Marchal, *Inv. arch. Meuse,* B 1738.

643 *Sancy.* — 1503-1504. Payement de 48 sous parisis et de 4 quartes de froment à *Nicolas* le bombardier, pour avoir mis en état l'artillerie du château de *Sancy. Ibid.* B 1769.

644 *Sancy.* — 1515-1516. Achat de « plomb & de fer » pour les serpentines et arquebuses de *Sancy. Ibid.* B 1776.

645 *Sancy.* — 1588. Achat de poudre de bonne qualité pour les mousquettes et arquebuses de *Sancy. Ibid.* B 1822.

646 *Sancy.* — 1589. Approvisionnement de « fer rompu » pour tirer avec les fauconnaux. *Ibid.* B 1823.

647 *Sancy.* — 1590. Mise en magasin de salpêtre et de verges de fer avec serpentine au bout pour mettre le feu à l'artillerie. *Ibid.* B 1824.

648 *Sedan, Charleville, Lannoy.* — 1622-1625. Requête adressée pour obtenir le droit d'asile et le titre de bourgeois de *Charleville* par *Abraham C...*, maître fourbisseur à *Sedan*, réfugié pour dettes; par *Gilles P...*, cloutier, demeurant à *Lannoy*, aussi réfugié pour dettes. *Inv. arch. histor. de Charleville*, par Paul Laurent, BB 12.

649 *Sedan.* — 1632. Somme payée à *Hermann*, armurier à *Sedan. Inv. arch. Meurthe,* B 1495.

650 *Strasbourg, Liège.* — 1630. Dépense pour achat de poudre et d'armes à *Strasbourg* et à *Liège.* B 1483.

[1] Titre relevé par M. G. Riat sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Les trois auteurs cités dans la note précédente, donnent chacun un titre différent.

651 *Thionville.* — 1501-1502. *Cf.* 563 *Nancy.*

652 *Trèves.* — 1389-1392. Un harnois à *fontes* (!) (joutes ?) est acheté à *Trèves* pour Monseigneur Henry, fils du duc Robert (premier duc de Bar). *Inv. arch. Meuse,* B 2035.

653 *Verdun.* — 1374-1377. Achat à *Verdun* de « poure de canon, carers d'arbeleftre, baudeis, crochés, &c. » *Ibid.,* B 1230.

654 *Verdun.* — 1382-1386. Jean d'Erize et Jean de Pesson font à *Verdun* des achats de fer et de cloux. *Ibid.* B 1231.

655 *Verdun.* — 1407-1409. Le duc Robert fait construire à *Verdun* et conduire à Saint-Mihiel trois engins de guerre. *Ibid.* 1240.

656 *Verdun.* — 1424-1425. Achat à *Verdun* de grosses arbalêtes qui sont apportées à Souilly pour augmenter les moyens de défense du château. *Ibid.* 1245.

657 *Verdun.* — 1431-1433. Achat à *Verdun* de couleuvrines, de poudre et de plomb, pour armer et approvisionner le château de Souilly. *Ibid.* B 1246.

658 *Verdun.* — 1472-1473. *Colson Oudry* bombardier à *Verdun,* est chargé de faire des « bâtons à feu », des serpentines du poids de 100 livres chacune, et des couleuvrines à crochet du poids de 25 à 40 livres. *Ibid.* B 1153.

659 *Verdun.* — 1548-1549. « Les maiftres arbelleftiers de *Ryppe* (quartier de *Verdun*), pour les eftaraulx que foulloit tenire Jehan Paignette, paticier, III f. IX den. » L.-H. Labande, *Inv. som. arch. hosp. de Verdun,* III, E 1, f° 5.

660 *Verdun.* — 1633. *Jean Simon,* cloutier à *Verdun. Ibid.* I, B 86.

661 *Verdun.* — 1651. Vente par *Claude Guillaume,* cloutier, bourgeois de *Verdun* à Jean Bernard cordonnier, d'une maison size en la grand'rue. *Ibid.* I, B 49.

662 *Verdun.* — 1647-1695. Nul ne peut tenir boutique, ni exposer en vente aucune arme, s'il n'a fait un chef-d'œuvre.

Ceux qui voudront être maîtres devront faire un rouet à petit ressort, un rouet à grand ressort et une platine de fusil. Toutes les armes approuvées des maîtres seront marquées et contremarquées, « le marq imprimé d'un *V* couronné & le contremarq d'un *L* ou fleur de lys couronné ». Les rouets à grand ressort, les hallebardes, gâchettes, etc., seront d'acier bien trempé, et les rouets bien ajustés « ſans aucune braſure, troux, rebouchez, ratirez ny corrompus, &c. » *Stat. armuriers et arquebusiers*, ap. *Inv. arch. com. Verdun*, par H. Labande et J. Vernier, HH 12.

663 *Vézelise*. — 1464-1465. Somme payée à un coulevrinier de *Vézelise*, pour trois coulevrines destinées au château de Thelod. *Inv. arch. Meurthe-et-Moselle*, B 9718.

664 *Virton*. — 1439-1443. Paiement de la façon de 900 traits de *Virton*. *Inv. arch. Meuse*, B 1540.

665 *Virton*. — 1576, 26 janv. « Encore ſix autres eſpieux communs de *Virton*. » *Inv. chât. Nomény*, ap. *Rec. Doc. sur l'Hist. de Lorraine*, p. 241.

666 *Grenoble*. — 1594, 9 déc. *Salomon Etienne*, m^e^ fondeur lorrain, fond les trois cloches de l'horloge du pont. *Les Artistes grenoblois*... par Edmond Maignien, p. 323. — 1610. *Picquey, Jean* « m^e^ fondeur de Lorreyne ». *Ibid.*, p. 272. — 1613. *Talmet, Jean*, m^e^ fondeur de Lorraine. *Ibid.*, p. 343. — 1639. *Noël de Landreville*, m^e^ arquebusier, natif de *Metz*. *Ibid.*, p. 197.

667 *Nancy*. — 1495. « Maître le fondeur *Laurens* » demeurant à *Nancy* travaille au mausolée de la duchesse Yolande d'Anjou, fille du roi René, et de son époux, le duc Ferry de Vaudémont, autrefois conservé dans l'église de Joinville (Haute-Marne). M. Maxe-Verly croit qu'il s'agit du sculpteur dalmate Francesco Laurana. *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, an. 1899, ap. Eug. Müntz, *les Dernières Années du sculpteur Laurana*, *Chronique des Arts*, an. 1900, p. 152.

LE VERDUN

D'après les auteurs d'époques diverses, le verdun semble avoir été une épée longue, courte disent quelques-uns, à quatre carrés[1], et l'on croit généralement qu'il tire son nom de la ville de Verdun, ce qui est assez vraisemblable. Nous sommes toutefois obligés d'avouer que nous n'avons jusqu'à présent trouvé aucun document sérieux venant à l'appui de cette hypothèse. En outre, la liste des « maîtrises de la cité de Verdun » dressée en 1626[2] ne mentionne ni fourbisseurs, ni forgeurs d'épées, ni aucune autre profession analogue réunie en maîtrise spéciale; d'où nous ne concluons pas à l'absence de cette industrie, mais au petit nombre de ses professionnels.

Il faut arriver à 1632 pour trouver à Verdun une corporation de fourbisseurs ayant des statuts :

668 *Verdun.* — 1632. Nul ne peut tenir boutique, s'il n'a fait un chef d'œuvre « pour lequel ilz feront tenus de monter une efpée de tous poincts ». S'il ne sait « prendre une garde tenante de la forge & icelle adjufter & limer fans aucune brazure... faire un fourreau fans coufture ». *Règlements et statuts donnés par les*

[1] Par verdun il faut entendre une arme en forme de carrelet, renouvellée de celle dont s'étaient jadis servis les coustiliers. et qui a donné naissance au fleuret. *Hist. du costume...*, par J. Quicherat, p. 372.

[2] 1626 « 1, orfèvres ; 2, apothicaires, chirurgiens & barbiers ; 3, drappiers ; 4, charpentiers ; 5, menuifiers ; 6, maffons ; 7, bouchiers ; 8, boulangiers ; 9, meuniers ; 10, pottiers d'eftain ; 11, cordonniers ; 12, tailleurs d'habits ; 13, magniers ; 14, marefchaux ; 15, chapeliers ; 16, tifferands ; 17, tueurs de porcs ». *Arch. hosp. de Verdun*, I, B 86, f° 294, ap, L.-H. Labande, *Inv. som.*, p. 54.

gouverneur, magistrats et conseil de Verdun sur la requête des maîtres fourbisseurs de la dite ville, ap. H. Labande et J. Vernier, *Inv. arch. com.*, HH 17 *bis*.

Cependant l'arme de ce nom se trouve mentionnée sur de nombreux textes du XVIe siècle et, parmi eux, nous n'en voyons pas un pouvant nous éclairer sur l'origine de l'arme et les circonstances qui lui ont valu son nom. En présence de l'insuccès de nos recherches dans les documents locaux, nous nous contentons de citer les textes que nous avons pu recueillir, laissant à de plus heureux le soin d'élucider cette question encore bien obscure de l'origine du verdun.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

F

669 1180. « Branc ot il en ſa main d'un acier Verdunois. » *Li Romans d'Alexandre*, par *Lambert li tors et Alexandre de Bernay*, nach *Handschriften der Kœnigl. Buchersammlung in Paris*, p. 122, v. 32.

670 1520?
« Sang bleu! j'ey entendu quelque un.
Encore j'ai lessé mon verdun
Et ma dague pour me défendre... »

Farce nouvelle à VI personnages de deux gentilz hommes, du mounyer, de la mounyère et des deux femmes des deux gentils hommes habillées en damoiselles, ap. Leroux de Lincy et Michel, *Recueil de farces...*, t. II, p. 24.

671 1521.
« Car chaque jour au camp sous leur enseigne
Font exercice et l'un à l'autre enseigne
A tenir ordre ou manier la pique
Ou le verdun sans prendre noise ou pique. »

Clém. Marot, t. I, p. 378.

672 1526. « Ledit Sanfon en mefme fureur voulut paffer fon efpée ou verdun en travers le corps du jeune religieux. » *Fontaine-le-Comte*, *Bois*, *Arch. Vienne*, ap. *Godefroy*.

673 1526, 23 juin. « Ledit Loys Regnier, dit Grain d'or, de fon efpée appellé verdon, frappa & navra ledit Jehan Fleur de plufieurs playes. » *Reg. aux publ.*, 1519-1529, *Arch. Tournai*, ap. *Ibid.*

674 1538, 28 sept. « Ledit Flameng prinft ung pot de demy lot de pierre sur la table, qu'il geċta & rua après ledit Colin du Jaurien, lequel preftement en comptempt de ce degaifna son verdron. » *Reg. aux publ...*, ap. *Ibid.*

675 1544. « Si lui lançarent tant de cops de verdun ou de broches de cuifine qu'ils le firent mourir. » *Le Livre de Podio ou Chroniques d'Etienne de Médicis...*, par Aug. Chassaing, t. II, p. 71.

676 1546. « Ligula. *Gell.* Ung verdun ou efpée longue & eftroiċte. » *Thesaurus linguæ latinæ..* Rob. Estienne.

677 1550. « Advife que mon verdun ne foit plus long que ton efpade. » *Pantagruel*, l. III, p. 227.

678 1550. « Affiloient cimeterres, brancs d'acier, badelaires, efpées, verduns, eftocs. » *Ibid.*, p. 360.

679 1606. « Un verdun, Lingula[1]. » *Nicot.*

680 1606. « Une forte de longue efpée « Romphæa » qui en aucunes contrées de France eft appelée Verdun, en autres Eftoc. Auffi plus propre eft telle façon à eftocquer qu'à frapper de taille. Et ès lieux où elle eft appelée Eftoc, fi elle eft plus courte & pour en combattre à cheval eft appelée par adionċtion Eftoc d'armes. Telles efpées font forgées roides de pointe & de fort eftoc. » *Nicot.*

[1] 1543 « Lingulam vocitavere etiam veteres gladiolum oblungum in speciem linguæ factum... » Testis Gellius, lib. X, cap. 25, *Dictionarium seu linguæ latinæ Thesaurus*, Rob. Estienne.

681 1612, 24 nov. « Aucun bafton à feu, efpieu, hallebarde, picque, demy-picque, daque *(sic)*, verdin, ftillet, poignar, bracquet, heppe, boulet, caillou, pierre. » *Recueil contenant les Edits et Règlemens fais pour le pais de Liège... Les Privilèges accordez par les Empereurs au même pays...*, par G. de Louvrex, III, p. 103.

682 1651-1715, 4 mars. « Comme il eftoit défendu par les Edits du 28 déc. 1651 & 1er mars 1663 de porter des piftolets de poche, couteaux de chaffe, bayonnettes, poignards ou autres armes déloyales entre lefquelles Nous entendons devoir eftre comprifes les épées anciennement appellées verdins, & toutes autres armes cachées fous les habits... » *Ibid.*, p. 120.

683 1653. « Verdugo, un verdun, forte d'efpée : celle qui fe porte dans un bafton, felon aucuns une efpée quarrée. » *Rech. ital. et françoises contenant outre les mots ordinaires une quantité de proverbes...*, par Ant. Oudin.

684 1655. « Verdun, sorte d'épée... peut être de la ville de Verdun. » *Borel.*

685 1664. « Défenfe de porter des verdrons, piftolletz de poche. » *Béthune*, La-Fons-Mélicoq, *Gloss. mss. Bibl. Amiens*, ap. *Godefroy*,

686 1731. « Verdun, sorte d'épée longue et étroite à quatre carrés. » *Note de l'éditeur du Marot* de 1731, p. 378.

687 1750. « Verdun, sorte d'épée. » *Ménage.*

688 ... « Dialecte montois, verdron, fleuret démoucheté. — Le wallon actuel dit encore verdin pour désigner une longue épée. » *Godefroy.*

INDEX GÉOGRAPHIQUE

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance, Tome Ier :

I. — La Boutique et le Mobilier d'un fourbisseur lyonnais en 1555. Lyon, 1895 . . . . Épuisé.

II. — Les Epées de Bordeaux, archéologie comparée des Industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le Duché de Savoie. Lyon, 1896 . . . . Épuisé.

III. — Inventaire des Épées et Dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

IV. — La Boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en 1512. — Les Armuriers français et étrangers en Touraine. Lyon, 1897 . 5 fr.

V. — Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

VI. — Supplément aux Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon. — Tables du premier volume. Lyon, 1899 . . . . 10 fr.

DU MÊME AUTEUR

Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 86 héliogravures hors texte. Lyon, 1878.
Papier vélin. . . . . 300 fr.
Papier hollande . . . . 500 fr.

Recueil des Meubles en bois sculpté ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 50 héliogravures . . . . 160 fr.

Les Arts du Métal. Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1880. — 50 héliogravures hors texte. Paris, A. Quantin, 1881.
Papier vélin. . . . . 150 fr.
Papier hollande . . . . 300 fr.

Le Sceau de Benvenuto Cellini pour le Cardinal de Ferrare. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.*) Paris, 1882.

Les Origines de la Soie, son histoire chez les peuples de l'Orient. Lyon, 1883 . . . . 7 50

L'Organisation des Musées et le fonctionnement de l'Enseignement du dessin en Angleterre. — Notes pour servir à l'histoire de l'administration des Beaux-Arts à Lyon, de 1878 à 1885. Lyon, 1885 . 7 50

Les Industries d'art à Lyon : Meubles, Décoration, Tentures, Dentelles, Soieries, etc., etc. Lyon, 1890 . . . . 20 fr.

La Collection Spitzer, t. VI ; Armes & Armures par J.-B. Giraud, Catalogue par Em. Molinier. Nomb. illustrations dans le texte, 57 pl. eaux-fortes et héliogr. hors texte, gr. in-f°. Paris, 1892.

Un Atelier de monnayage à Villeneuve-du-Plat, 1631. (Extrait de la *Revue Numismatique.*) Paris, 1896.

La Bague d'Avitus et les Barbaricaires. Lyon, 1896 . . . . 1 50

Le Reliquaire de saint Victor de Montiéramié, 1 pl., Lyon, 1896. . . 1 50

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance.

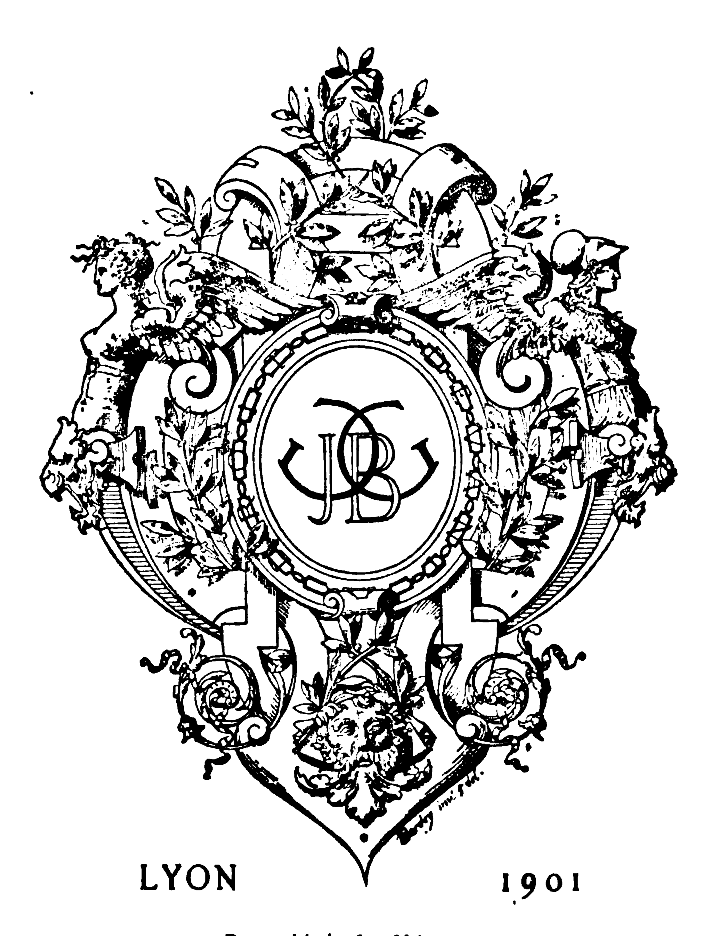
Tome Ier. — Lyon, 1895-1899. *(Cf. Sommaire ci-contre)* . . . . 40 fr.

Tome II. — VII. — Une Armure de joute en 1514. Comptes de l'Ecurie de François d'Angoulême. — Lyon, 1899 . . . . 7 50

VIII. — Armerie des ducs de Lorraine, en 1629 . . . . 5 fr.

Lyon. — Imp. A. REY, 4, rue Gentil. — 21924

X — Les Épées de Rives, Étude archéologique sur les Industries du Fer en Dauphiné. — Nouvelle édition, par J.-B. Giraud, conservateur des Musées Archéologiques de la ville de Lyon.



LYON 1901

Propriété de l'Auteur


LIBRERIA PERRELLA
EX ANTIQVO NOVVM
NAPOLI
MUSEO 18

Les Epées de Rives, Etude archéologique sur les industries du fer en Dauphiné. — Nouvelle édition.



Les Epées de Rives, Etude archéologique sur les industries du fer en Dauphiné[1].

Le 10 mai 1340, Humbert II, dauphin de Viennois, renouvelait une ordonnance[2] déjà lancée l'année précédente, par laquelle il enjoignait au chevalier Amblard de Briord, bailli du Graisivaudan, et à ses lieutenants de faire procéder immédiatement à la démolition de toutes les forges de fer et des hauts fourneaux établis dans les environs de Grenoble, avec défense d'en bâtir de nouveaux dans toute la vallée du Graisivaudan, depuis Bellecombe[3] jusqu'à Voreppe[4]. Ils sont, dit-il dans ses lettres, « un abîme de bois qui les détruit et les extermine[5] ».

C'était là le principal motif d'une mesure aussi radicale, et en

[1] Cette étude a déjà paru dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et archéologiques du ministère de l'Instruction publique*, année 1900. A cette deuxième édition, notablement augmentée, ont été ajoutées nombre de pièces justificatives.

[2] Valbonais, *Hist. du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphin*, pr. A CXLIII, p. 319. — Ibid., *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, pr. CLII, p. 428.

[3] Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet ; près des frontières de Savoie, au sud-est de Montmélian.

[4] Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron ; à l'est de Grenoble, pas loin de Tullins et de Rives.

[5] Nic. Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, Lyon, 1672, p. 288.

même temps le Dauphin obéissait à une des conditions qu'avait imposées le pape Benoît XII, en lui accordant l'autorisation d'établir une université à Grenoble. Aussi, dans l'ordonnance du 25 juillet 1339[1], parmi les privilèges accordés aux étudiants pour les attirer en plus grand nombre, il insère cette clause de la démolition des usines à fer, espérant ainsi ramener à des prix normaux, dont devait bénéficier la clientèle de la nouvelle université, les éléments de chauffage, bois et charbon, qui avaient renchéri dans des proportions excessives[2].

Les archéologues dauphinois, et notamment M. Hector Blanchet[3], estiment qu'il faut attribuer à cette révolution économique le développement des forges et aciéries de la vallée de la Fure. Bannis par les trois arrêts successifs de 1339, 1340 et 1346[4], les forgerons du Graisivaudan se réfugièrent dans le pays rivois, région voisine qui leur offrait des conditions d'établissement particulièrement favorables, et dont *ipso facto* ils augmentèrent considérablement l'industrie.

Les habitants du pays, on ne sait sur quel motif, fixent l'époque de l'établissement de la première forge à la fin du XII[e] siècle; ils disent qu'elle fut placée à Allivet, près Rives, et que les premiers ouvriers qui y travaillèrent furent des Tyroliens

[1] Valbonais. *Hist.* pr. A, CXLIV, p. 413.

[2] « Adeò extenuantur nemora atque ligna, quod probabilibus conjecturis villa Gratianopolis, ubi nuper autore Deo, studia generalia impetravimus, et alia loca circumvicina, lignorum et carbonum deffectus irreparabiles patientur, et jam in tantum deductum est, quod ligna et carbones fere duplum ultrà solitum nunc decostant. » *Ibid.*, p. 411, note *b*.

[3] *Rives et ses environs, Documents historiques*, Grenoble, 1861.

[4] Henry de Villars, archevêque de Lyon, régent du Dauphiné pendant l'expédition du Dauphin en Orient, réitère les ordonnances de 1339 et 1340 par une troisième ordonnance du 3 mars 1346. (Valbonais, *Mém.*, t. II, pr. CCIII, p. 537.). — Dans le travail fort bien fait de M. Hector Blanchet sur *Rives et ses environs* : *Documents historiques*, Grenoble, 1861, il est question d'une ordonnance rendue par le Dauphin en 1344; nous croyons que c'est une erreur d'impression et que l'auteur a voulu rappeler celle de 1346.

nommés Charvet, dont il existe encore des descendants[1]. Le plus ancien document que nous connaissions remonte à 1282; à propos d'une procédure où il est question du droit d'antivage[2], il constate l'existence à Rives d'une aciérie qui employait le minerai d'Allevard.

D'après M. Hector Blanchet[3], auquel nous empruntons les renseignements qui suivent, quand une civilisation progressive eut amené plus de sécurité dans les existences, que des besoins nouveaux eurent provoqué un travail plus varié et plus lucratif, la petite population agricole de Rives ne s'attacha plus exclusivement à la culture des terres; franchissant peu à peu les murailles qui avaient protégé le berceau de son enfance, elle descendit de la colline, au pied de laquelle coulait la Fure et le Riomont[4], et y éleva des usines avec l'autorisation du seigneur qui, partout maître des cours d'eau, les lui afferma par bail emphytéotique. Ce fut sur les deux rives de ces ruisseaux, et particulièrement à leur jonction, que durent s'établir les premières forges; les maisons se groupèrent bientôt auprès de ces moyens de prospérité, puis, grimpant sur le versant occidental de la Fure pour laisser plus d'espace aux nombreuses fabriques qui tourmentaient son cours rapide, elles se rangèrent en ligne droite le long de la route et prirent la direction de l'église paroissiale.

Tout concourut à la création de ces premiers établissements

[1] Perrin-Dulac, *Description générale du département de l'Isère*, t. I, p. 295.

[2] Le quart du produit net d'une fosse à minerai revenait alors, sous le nom d'*antivage*, au seigneur du territoire sur lequel elle était ouverte, en échange de la fourniture du bois nécessaire pour l'étayage de la mine. — *Le Dauphiné en 1698, suivant le Mémoire de l'intendant Bouchu sur la généralité de Grenoble, Notes*, par J. Brun-Durand, p. 38, n. 3.

[3] *Rives et ses environs*, *Documents historiques*, Grenoble, 1861, p. 28 et *passim*.

[4] Dans plusieurs actes anciens, Rives est appelé *Rives-Entraigues*, entre deux eaux; la position qu'il occupait, entre la Fure et le Riomont, motivait cette dénomination.

métallurgiques : la proximité des forêts qui entouraient le pays, où les habitants avaient la liberté de couper du bois ; et les deux ruisseaux, moteurs puissants, qui n'attendaient qu'une main intelligente pour être utilisés.

Les forges du Rivois furent converties en fabriques d'épées sous Charles VIII. Ces épéeries, comme on appelait alors ces usines, furent augmentées plus tard... Les eaux de la Fure passaient pour être très favorables à la trempe de l'acier ; cette opinion, appuyée sans doute par une bonne fabrication, avait étendu la réputation des forges de Rives, qui pendant les XV[e] et XVI[e] siècles se multiplièrent beaucoup, ainsi que nous le voyons par de nombreux actes d'établissement de ces usines.

C'est d'abord, dès le commencement du XV[e] siècle (1415), Pierre de Bellegarde qui obtient l'autorisation de faire bâtir un martinet sur la Fure, au Guâ de la Geline, à la condition qu'il fasse construire un pont en pierre qui sert aujourd'hui au passage de la route de Rives à Vourey.

En 1419[1] et 1446[2], Beauregard et Berthon de Rives font bâtir des forges.

[1] 31 janvier 1419. « Albergement à Pierre de Beau Regard de faire conftruire dans fon pré fitué dans la paroiffe de Rives, à Pont Charral vers Beaucroiffant, une martinette à fer, & d'y conduire l'eau & la terre fur le fol lui appartenant, en traversant le chemin public, pourvu qu'il faffe élever un bon pont de pierre et l'entretienne. Pour ce, il oblige & hypothèque tous fes biens & paiera annuellement à notre feigneur le Dauphin cinq fous de bonne monnaie... » *Bibl. de Grenoble, mss, Rives*, t. IX, f° 51. Cf. *Pièces justificatives* A[1].

[2] 11 novembre 1446. « Berthon de Regard, homme-lige du Dauphin, confeffe tenir de lui un droit d'aiguage & de courz d'eau avec une portion de paffage fur un chemin public par où paffe l'eau destinée à un martinet ; lequel « riverage » se prend dans la rivière de Fure & fe dirige vers le martinet du dit Berthon, fitué à Rives, dans un fief étranger, au lieu dit de Pont Charral vers Beaucroiffant... De cet aiguage il a été fait ledit martinet avec maisons, canaux, bialières... suivant au dit martinet, & auffi une... avec des battoirs de chanvre... » *Ibid*, f° 50. Cf.. *Pièces justificatives* A[2].

En 1515 on constate le fonctionnement de deux martinets[1], et en 1516, noble Etienne de Gauteron alberge les eaux de la Fure depuis Hurtière jusqu'à l'Isère, pour y établir des fabriques.

En 1530, Bouilloud, capitaine châtelain de Rives, obtient l'autorisation de faire bâtir dans le Pré du Roi (à la Liampre), sur la Fure, une fabrique d'épées, de sabres, de morions et autres armes et harnais de guerre[2].

En 1540, le même Jean Bouilloud obtient de la Chambre des Comptes, l'autorisation de faire bâtir sur la Fure un martinet à laiton et à cuivre[3].

Nous retrouvons encore notre Jean Bouilloud de Châteaubourg qualifié d'écuyer et châtelain de Rives, dans un albergement consenti par Antoine Besson, seigneur de Rives, le 17 février 1561, pour les eaux du Riomont, au-dessous de la chaussée de l'étang de Murinais, jusqu'à la prise d'eau des moulins banaux[4]. Cet albergement autorisait la construction d'un moulin à papier ainsi que de tous les bâtiments nécessaires à une forge à fer ou à acier. Ce premier fut établi sur l'emplacement de la papeterie

[1] « Le 14 mars 1515 Amédée de Bellegarde reconnaît tenir en emphithéose perpétuelle du fief et directe seigneurie du seigneur prieur : ... le présent tènement de maison et jardin avec le tènement de maison et le martinet avec ses apartenances de la cense de quinze sols huit deniers et deux poulets... » *Ibid.*, f° 47. Cf. *Pièces justificatives* A[3]. — « Le 15 mars 1515 Jean Ramin Drevet reconnaît tenir en emphithéose perpétuelle du fief et directe du prieur : 1° Un martinet avec ses apartenances, une partie de la maison située à Pont-Charral, près de la maison et jardin d'Amédée de Bellegarde... » *Ibid.*, f° 47 v°. Cf. *Pièces justificatives* A[4].

[2] Cf. *Pièces justificatives* A[5]. — 1540, 7 août 1573. « Albergement de martinette, faict et passé à Jean Bouilloud, capitaine de Rives. »

[3] « ... Jean Bouilloud de Chateaubois, escuyer, capitaine et chastellain de Rives, remonstrant que par le passé (1540) Jean Bouilloud, escuyer, son feu père, avait obtenu pouvoir de construire au lieu de Rives, sur la rivière de Furans un martinet à lotton et cuivre, lequel pouvoir s'est despuis commué en martinet à papier... », *Ibid.* f° 126.

[4] Cf. *Pièces justificatives* A[6].

actuelle de MM. Blanchet frères et Kléber, sans doute d'après le modèle du moulin à papier qui existait avant 1549 à la Tivollière, près Voiron[1].

En 1657 une société est formée entre les maîtres de forges du Dauphiné : Rives, Tullins, Vourey, Moirans et Vienne d'une part, et des négociants de Lyon et de Vienne d'autre part, ayant pour but de régulariser la fabrication des aciers comme qualité et quantité et d'en centraliser la vente, de façon à pouvoir lutter contre la concurrence faite par les aciers d'Allemagne et de Piémont. Les forges faisant partie du Syndicat sont au nombre de 68, sur lesquelles 11 devront cesser tout travail moyennant indemnité payée à leurs propriétaires. Les autres devront employer les fontes ou gueuses provenant de la Bourgogne et d'Allevard et fournies par les négociants associés. Pendant toute la durée de la Société, fixée à 4 années, les aciers seront marqués *au pied croisé*, *au carreau*, *à la rose,* suivant les indications données par « le complémentaire[2] ». Il paraît que cette combinaison industrielle et commerciale donna de bons résultats car le Syndicat fut renouvelé en 1660[3].

Le parcellaire de Rives, paraphé le 14 juin 1661, donne deux martinets d'épée, dont l'un à noble Louis Degra de la Pape, seigneur de Saint-Jullien, et l'autre « à honneste femme Jacquemaz Blanchet ; plus trois martinets à acier appartenant à honneste femme Jacquemaz Blanchet, à honneste J.-B. Blanchet et à noble J.-B. de Chabons, sieur de Ripves, conseiller du Roy et procureur général du parlement du Dauphiné[4] ».

La revision des feux de 1701 pour l'établissement de l'assiette

[1] H. Blanchet, *Rives et ses environs*, p. 34.
[2] Cf. *Pièces justificatives* A[7].
[3] Cf. *Pièces justificatives* A[8].
[4] *Arch. com. de Rives*. Cf. *Pièces justificatives* A[9].

de la taille dans la province[1], contient une description statistique du mandement de Rives sur l'évaluation des terres, ainsi que sur les produits du pays, tant agricoles que manufacturiers. Les renseignements étant donnés par des commissaires experts pris sur les lieux, il ne faut pas trop prendre leurs appréciations à la lettre, parce qu'ils ont eu tout intérêt à présenter chaque chose à sa plus basse valeur, afin de laisser moins de prise à l'impôt. Après avoir rappelé qu'il existait autrefois plusieurs martinets, le rapport ajoute : « Il n'y a plus aujourd'hui (1701) que trois forges à acier pour épées, de peu de rapport[2]; il ne s'y fabrique point de fer; les forges pour fer sont à Hurtière (au-dessous de Renage sur la Fure) et à Saint-Gervais (de l'autre côté de l'Isère). » Plus loin il se plaint de la disparition des fabriques d'épées, florissantes jadis à Beaucroissant, ainsi que le prouve l'arrêt de 1586[3], et donne un document intéressant sur l'origine des fabriques d'armes blanches à Saint-Etienne : « Il y avait aussi (à Beaucroissant, près Rives) une fabrique de lames d'épées,

[1] *Revision des feux taillables en Dauphiné*, t. XI, *Arch. de la Cour des comptes de Grenoble*, cité par H. B. p. 57.

[2] Nous sommes autorisés à suspecter l'exactitude de cette déclaration des experts à l'égard des forges existant en 1701, quand nous les avons vues se multiplier pendant le XVIIe siècle, et qu'en 1790 il en existait seize, à la vérité dans le canton comprenant Renage et Beaucroissant. (Note de H. B., p. 58.)

[3] Lorsque le dauphin Humbert II confirma par ses lettres patentes du 4 janvier 1443 les privilèges que Guy de Tullins avait accordés en 1312 aux habitants de Beaucroissant, il les exempta en même temps des droits de pontonnage, de péage, de gabelle et de leyde pour le service de leurs usines; néanmoins il aurait été fait opposition, de la part des receveurs de ces droits, pour le transport des produits de leurs martinets se dirigeant sur Lyon. La cour du parlement en étant informée, par les soins du sieur Martinon, rendit un arrêt, en décembre 1586, par lequel elle autorisait les habitants de Beaucroissant à jouir librement de leurs franchises pour le transport de leurs fers et aciers, sauf à payer les impôts sur les autres mandements où ils passeront pour se rendre à Lyon. *Arch. Isère*, Ms. t. IX, *Beaucroissant*, n°s 2 et 2 *bis*, ap. H. Blanchet, *Rives et ses environs*, p. 99.

qui occupait vingt usines, et qui faisait vivre trois cent personnes. Cette industrie n'existe plus dans la communauté, elle a été portée à Saint-Etienne, dans le Forest. » Ici encore, nouvelle preuve d'inexactitude voulue, puisque dans son Mémoire rédigé en 1730, Fontanieu, intendant de la province, dit qu'il existait encore à Beaucroissant des fabriques d'acier, de lames d'épées et de cuivre [1].

La Liampre (quartier du Bas-Rives) fut aussi un centre de fabrication intéressant par son ancienneté et son importance. Un arrêt du Conseil d'Etat du 14 avril 1719, confirmant François Treillard dans la propriété des forges de la Liampre, rappelle la fondation de quelques-unes en 1540 et d'autres en 1548. Elles consistaient alors en fourneaux et martinets à acier, cuivre et laiton; tout l'acier qui s'y fabriquait était employé à faire des épées, des lames et d'autres armes [2].

« En opérant quelques changements dans une de ces forges, on découvrit, il y a peu d'années, sur une poutre, la date de 1172. Plusieurs titres latins les montrent en pleine activité vers le milieu du XIIIe siècle [3], et sous Charles VIII elles étaient presque toutes converties en épéeries. Les dernières épéeries furent celles d'Allivet [4]; elles subsistèrent jusqu'en 1709, époque à laquelle des querelles étant survenues entre les forgerons et les taillandiers, ceux-ci battirent les premiers et les forcèrent à quitter le pays. »

Au fond de la vallée de Renage, au lieu dit le Guâ, existait

[1] H. Blanchet, *Rives et ses environs*, p. 107.

[2] Perrin-Dulac, *Descr. gén. du dép. de l'Isère*, t. I, p. 295.

[3] Il est à regretter que le travail de M. Gustave Vallier (*le Vallon de la Fure*, Grenoble, 1852, p. 23), auquel nous empruntons ce renseignement, ne dise pas où il a vu ces précieux « titres latins », et ne cite généralement pas ses sources.

[4] En 1697, le conseiller Barral possède deux forges à Allivet, dont une seule travaille. Cf. *Pièces justificatives* A[10].

aussi, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, une forge dépendant de celles d'Allivet. Elle fut pendant un certain temps convertie en épéerie et redevint ensuite une aciérie[1].

Les artifices travaillant le fer s'échelonnent sur tout le parcours de la Fure, depuis le lac de Paladru jusqu'à son confluent. Dans cette dernière partie de son cours, à Tullins près de l'Isère, nous avons dès le milieu du XIV[e] siècle (circ. 1360), l'albergement de l'eau de la Fure par Aynard de Roussillon, seigneur de Tullins, à Giraud Oudras, de Sassenage, pour l'établissement d'un martinet et d'une forge de maréchal, sous la cense annuelle de 1/2 florin d'or, et le droit d'introges d'un florin d'or fin et de juste poids[2]. Un second document, postérieur d'une vingtaine d'années, est l'albergement d'un pressoir, battoir et meule à aiguiser les couteaux, à Tullins, passé par Jacques de Roussillon, seigneur de ce lieu, à François de Sales, sous la cense annuelle de six florins d'or et quatre deniers[3].

Pour Moirans, localité faisant partie du groupe Rivois, nous avons : 1455, Romans 22 septembre. « Lettres par lefquelles le dauphin mande au premier des gens de fon Parlement ou de fes Comptes delphinaux, fur ce requis, de fe tranfporter à Moirans & d'y examiner avec gens compétents, quel feroit le dommage ou l'avantage qu'il y auroit, foit pour le public, foit pour le domaine, à laiffer Antoine de Lans & Barthélemy Sylveftre, dit Compagnon, notaire delphinal de Moirans, conftruire un martinet à forger le fer, fur les eaux de la Morge, qui leur avaient été allouées à l'encans par les gens du Parlement & des Comptes fous une redevance annuelle de 20 fous, conftruction à laquelle s'oppofaient François & Antoine Sautereau, fermiers des moulins

[1] D[r] B. Charvet, *Essai de reconstitution... d'une lame d'épée*, p. 3. *Bullet. de l'Académie Delphinale*, Grenoble, 1884.

[2] *Inv. somm. des arch. dép. de l'Isère*, B 2878, an. 1351-80.

[3] *Ibid.*, B 2981, an. 1308-1595.

delphinaux du même lieu ; & enfuite faire un rapport à ce fujet aux gens du Parlement & des Comptes, auxquels le Prince enjoint également de ftatuer sur ce qui leur paraîtrait jufte & raifonnable [1]. »

Des usines qui existent encore aujourd'hui sont celles de Beaupertuis [2]. « Sans vouloir assigner une date certaine à leur fondation, on peut affirmer d'après des documents authentiques[3] ? qu'elles existaient au commencement du XIV[e] siècle. » Elles produisaient du fer et de l'acier qui avaient les qualités et la réputation de ceux de Rives, sous le nom desquels ils étaient connus dans le commerce, comme tous les produits similaires des usines du pays.

La fabrication des aciers d'après la méthode rivoise a du reste donné son nom aux forges opérant avec ces mêmes procédés, en usage encore de nos jours [4].

Leur suprématie est constatée officiellement dans un arrêt du Conseil d'Etat du 22 décembre 1629, dans lequel ils sont mis sur le même pied que les aciers de Piémont, Espagne, Hongrie et Damas, dont l'excellence était reconnue sur tous les marchés du temps [5].

Bouchu, l'intendant de la province, n'oublie pas de citer, dans

[1] *Cat. des actes de Louis II, dauphin*, par M. Pilot de Thorey, p. 475, n° 1187. — Un arrêt du Parlement de Grenoble du 24 décembre suivant, autorisa les demandeurs à construire leur martinet projeté au-dessus du fonds des nobles Jacques et François Robe frères.

[2] Au-dessus de Rives, pas très loin de Paladru.

[3] Gust. Vallier, *le Vallon de la Fure...*, p. 15. Cf., p. 201, note 2.

[4] 1844. « Leborgne, Gillet, Vigan et C[e], directeurs et régisseurs du haut fourneau, grande forge, aciérie, taillanderie, à Saint-Hugon, Calvin et Fourby, établissements situés sur la commune de la Rochette et d'Arvillard... ; 2° Grande forge comtoise pour l'affinage de la fonte en fer, à Saint-Hugon ; 3° Grande forge bergamasse pour le même objet, à Calvin ; 5° Grande forge rivoise pour la fabrication de l'acier, à Fourby... » *Ann. de la Ch. de commerce royale d'Agr. et de Com. de Savoie.* Chambéry, 1844, t. II, p. 329.

[5] 1629. « ... Et par ce même moyen modérer ledit droit de vingt sols pour quintal d'acier à dix sols, attendu l'excès dudit droit, eu égard au prix dudit

son rapport de 1698, les fabriques de lances et d'épées de Rives, Beaucroissant[1], Tullins et Fure, dont nous venons d'esquisser une histoire sommaire[2].

« A l'époque de la Révolution[3] il existait en Dauphiné 28 aciéries; en 1794 ce nombre avait été réduit à 20 renfermant 27 feux, dont 24 en activité; en 1803 on comptait 22 et 24 feux; en 1814 il y en a 28, contenant 32 feux dont 12 en chômage. Ainsi la fabrication de l'acier a diminué depuis vingt-cinq ans d'une manière progressive et continuelle.... Ces forges sont distribuées ainsi qu'il suit[4] :

acier qui n'est que de huit livres le quintal, et qui ne sert que pour mettre sur le socq des charrües de labourage, et pour la fabrication des cousteaux de Thiers et autres semblables ouvrages, au lieu que celui de Rive, Piedmont, Espagne, Hongrie et Damas, sert aux ouvrages fins, et vaut quinze, dix-huit, vingt-six, vingt-sept et trente livres le cent, et par conséquent peut mieux porter ladite imposition. » 22 déc. 1629. *Arrest du Conseil d'Estat du Roy en forme de Reglement pour la levée du Droit Domanial sur le Fer et l'Acier de Nivernois et Pays adjacens. Arch. nat.*, AD, 11, p. 2. — Le même document s'exprime ainsi plus loin, au sujet des forges du Bourbonnais et du Berry : « ... Et d'autant que les forges du Perray, Ragon, Grossouvre, Douzy, le Croct, Jouet, Tabourneau, Pruniers, Tourteron, Champeron et Arpein, font fituez audelà de la rivière de Loyre dans les provinces de Bourbonnois & Berry; & celles de l'Efpau, Bailli, Vergers, Corbelin, Sauzay, le Montot, la Chapelle-Corbelin & Seuilly au pays des Puifais & Douzyais, le fer & acier de toutes lefquelles forges ne fe mène point à Nevers & à la Charité, ains fe vend & débite dans lefdites forges à des marchands qui le font voiturer par terre. » *Ibid.*, p. 4.

[1] A Izeau, non loin de Beaucroissant, nous relevons un nom de forgeron antérieur à 1425. Il figure dans un arrêt adjugeant au Dauphin les biens laissés par André Amblard, forgeron à Izeau, qui avait institué pour héritier Guillaume Prat, à la charge de remettre sa succession à Amblard, son bâtard. *Inv. arch. dép.*, par M. Pilot de Thorey, B 13.

[2] *Le Dauphiné en 1698... notes et dissertations...*, par J. Brun-Durand.

[3] Nous donnons aux *Pièces justificatives* A[11] un procès-verbal du 9 octobre 1793, extrait des registres de la municipalité de Rives, d'après lequel on peut se rendre un compte assez exact de la situation métallurgique du groupe Rivois.

[4] *Mémoire sur les aciéries de Rives...*, ap. *Journal des Mines*, t. XXXVI, p. 164 et s.

Aciéries de Rives

« Quatre aciéries et quatre feux à *Rives*. — MM. Marchand aîné, Séraphin Marquis, Gilibert, et Mme Veuve Blanchet, propriétaires.

« Huit aciéries et dix feux, dont quatre chôment, à *Renage*. — MM. Mortillet, Louis Salomon, Gotteron, Girard, Tournier, et Mme veuve Charvet, propriétaires.

« Deux aciéries et deux feux en chômage à *Bonpertuis*. — Mme veuve Treillard, propriétaire.

« Trois aciéries et trois feux, dont un chôme, à *Voiron*. — MM. Ducret, Jacolin et Barral, propriétaires.

« Une aciérie et un feu à *Tullins*. — M. Songey, propriétaire.

« Une aciérie et un feu à *Vinay*. — M. Albertin, propriétaire.

« Une aciérie et un feu à *la Saône*. — M. Baussan propriétaire.

« Deux aciéries et quatre feux, dont deux en chômage, à *Peyrouzet*. — MM. Victor Vallon et Brisard, propriétaires.

« Une aciérie et un feu à *Réaumont*. — M. Carlet propriétaire.

Aciéries de Vienne

« Deux aciéries et deux feux en chômage à *Vienne*. — MM. Meunier cadet et Bourde Marie, propriétaires.

« Une aciérie et un feu en chômage à *Estrablin*. — M. Frèrejean, propriétaire.

« Une aciérie et un feu à *Septème*. — M. Meunier neveu, propriétaire.

Aciéries du département de la Drôme

« Une aciérie et un feu au *Grand-Serres* (Drôme). — M. Quincieux, propriétaire.

« Chacune de ces forges a un roulis annuel de trente à quarante semaines.

« Les forges de Rives tirent leur fontes des mines du voisinage... Les plus voisines sont celles de fer spathique d'*Allevard*... Les mines de fer spathique de *Saint-Georges* et de *Saint-Alban* en Maurienne fornissent aussi beaucoup de fonte aux aciéries de Rives. La fonte qui en provient, connue sous le nom de fonte du *Mont-Blanc*, est d'une qualité supérieure à celle d'Allevard... Les fontes de l'*Isère* et du *Mont-Blanc* vendues aux aciéries de *Rives* valent 32 francs le quintal métrique, et 34 francs transportées à *Vienne*, où l'on n'en use que rarement, à cause du prix plus bas, sur le bord du Rhône, des fontes de *Franche-Comté*. Autrefois, on tirait de l'excellente fonte du fourneau de *Saint-Gervais*[1], maintenant converti en fonderie de canons pour la marine... La fonte du fourneau de *Saint-Vincent* (Isère) donne du bon acier, employée seule[2]. »

« Il serait possible de se procurer des fontes à meilleur marché des fourneaux de la *Grande-Chartreuse* et de *Saint-Laurent* (Drôme), qui suffiraient aux besoins de la moitié des aciéries de Rives, et feraient baisser le prix de la fonte, de 3 à 4 francs par quintal. Pour alimenter ces hauts fourneaux, on pourrait employer les minerais de la *Cître* (au haut des Alpes, vis-à-vis le château de *la Combe-de-Lancey)*; ceux des *Violettes* ou de *Crest* (sur la même direction, au-dessus du château de *Theys)*; ceux du *Grand-Champ*; de *la Croix*; de *la Taillat*; de *Planpousset*; de la *Genivelle*, sur les montagnes d'*Allevard*; de *Pierre-Platte*, vis-à-vis *Vizille*[3]. »

[1] « Etablie suivant arrêté du Conseil d'Etat en date du 23 juillet 1619, la fonderie de Saint-Gervais fut exploitée pour le compte de l'Etat jusqu'en 1762. Cédée en 1774 à une Compagnie particulière qui la conserva jusqu'en 1788, elle fut reprise par le Gouvernement en 1794, et depuis elle n'a cessé de servir à l'alimentation de l'arsenal maritime de Toulon. » *Le Dauphiné en 1698, suivant le Mémoire de l'intendant Bouchu sur la Généralité de Grenoble*..., par J. Brun-Durand, p. 39, n° 1.

[2] *Mém. sur les Aciéries de Rives*... ap. *J. des Mines*, t. XXXVI, p. 166 et s.

[3] *Ibid.*, p. 188.

« La fonte produit les quinze vingtièmes au moins de son poids d'acier, et les deux vingtièmes au plus de fer... Tout l'acier obtenu n'est pas de première qualité. Les barreaux (longs de 3 centimètres sur 25 millimètres carrés de base) sont transportés au magasin, où on les partage en trois espèces :

« 1° L'*acier fin* est celui dont le grain est uniforme et presque imperceptible. Il forme à peu près les neuf dixièmes de la fabrication, et se trouve très propre aux manufactures d'armes de Saint-Etienne et de Tulle, qui en emploient annuellement 2 à 3000 quintaux métriques. Une grande partie est envoyée à Thiers, où il sert à faire des quincailleries de toutes sortes et surtout de ces couteaux communs que l'on vend aux modiques prix de cinq centimes à cinquante centimes. Une autre partie de cet acier est destiné à l'usage des départements méridionaux environnants. Cet acier est d'une excellente qualité, il ne lui manque, pour égaler les plus réputés de Styrie et de Carinthie, qu'une préparation de plus que nous indiquons dans nos observations.

« 2° L'*acier fendu* ou double, a le grain plus grossier que le précédent; il est parsemé de pailles ou gerçures qui altèrent sa qualité. Il alimente les taillanderies et sert à faire les outils communs...

« 3° L'*acier ferreux* est entremêlé de plusieurs fibres ferreuses. Il est employé exclusivement pour les besoins de l'agriculture...

« L'acier est assemblé en paquets, qu'on nomme *ballons*, pesant 5 myriagrammes[1]. »

Malgré son époque relativement récente, nous nous sommes un peu étendu sur ce document, estimant que les renseignements techniques ne devaient pas s'éloigner sensiblement des usages et procédés en faveur aux époques précédentes, au moins pour les XVIIe et XVIe siècles.

Pour en finir avec le groupe rivois, il nous reste à parler de

[1] *Mém. sur les Aciéries de Rives*, p. 185. — *Pièces justificatives* A[11].

deux localités dont la première, Tullins sur la Fure, peut justifier de son industrie sidérurgique dès le XIV[e] siècle : « Albergement de l'eau de la Fure sur le territoire de Tullins par Aymard de Roussillon, seigneur de ce lieu, à Giraud Oudras de Sassenage, pour l'établissement d'un martinet et d'une forge de maréchal sous la cense annuelle de 1/2 florin d'or et le droit d'introges de 1 florin d'or fin et de juste poids[1]. »

Voiron, la seconde, nous fournit quelques documents sur sa fabrique de faulx et l'intérêt au moins singulier que lui portait le maréchal de Lesdiguière. Lors de son passage à Lyon et lors de la visite que lui fit le corps consulaire, le maréchal « toucha quelques mots, comme en passant, du faict de dailles dont la fabrique a esté nouvellement introduicte à Voiron et ailleurs en Dauphiné. Et le lendemain au matin, furent trouvées plusieurs affiches par les carrefours, portant des défenses de ne plus aller négocier en icelle d'autres dailles, qui, d'ancienneté viennent de Faucigny et d'Allemaigne, que de celles du dict Daulphiné ; chose si nouvelle en cette dicte ville que l'on entreprenne de faire tels coups de nuict, sans aulcunz ordre de justice, mesme contre le privilège des foires que ce peuple a tant à cœur, que dès lors il y en eut beaucoup de murmure[2]... »

Quelques années plus tard on signale en Dauphiné la présence d'un Savoyard, Jean Ducrest (né à Taninge en 1600). En 1623, époque où il paraissait vouloir rentrer au pays, il obtint d'Henri, duc de Genevois une marque de fabrique : un dauphin autour duquel il pourra graver son nom plus tard, surmonté d'une couronne[3]... On le retrouve en 1639 à Voiron, où il possède une

[1] *Inv. som. arch. Isère*, an. 1351-1380, B 2878, p. 136.

[2] *Inv. arch. com. de Lyon*, AA 157, an. 1611-1612.

[3] 1623, 24 déc. « Patente de permission d'user de la marque d'un *dauphin* autour duquel il pourra faire graver son nom, accordée à Jean, fils d'Angelin Ducrest, originaire de Taninge, exerçant actuellement la profession de

mine et où il fabrique « des faulx belles et bonnes qu'on débitait dans tout le royaume de France ». Un jour de cette année-là, le roi se trouvant au château du sire de la Buisse, voulut descendre aux forges de Jean Ducrest. Louis XIII entre avec sa suite, met la main sur l'épaule du « faulcheur » et exprime le désir de voir confectionner une faulx. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le prince charmé, distribue aux ouvriers quelques pièces d'or et demande au patron ce qu'il désire pour lui-même. Il se contente de se faire confirmer son privilège touchant la marque du dauphin couronné[1]. »

Cette industrie, fabrique d'épées, taillanderies, continua dans la famille Ducrest jusqu'en 1836, c'est-à-dire pendant cinq générations.

Un certain Louis Ducrest avait émigré en Espagne, où il était en 1648, avec un sien cousin, le sieur Rophilie de Taninge, pour fabriquer des faulx[2].

Ainsi que nous l'avons fait pour les épées de Bordeaux, lorsque nous avons mis en regard des produits manufacturés l'influence d'un milieu particulièrement abondant en produits miniers[3], nous allons constater ici les mêmes conditions favorables.

Nombre de gisements sidéreux des Alpes dauphinoises mon-

« faulcheur » en Dauphiné, et désirant se rapatrier et venir habiter Taninge ; finance, 21 florins. » *Les Savoyards des divers états*, par F. Mugnier, ap. *Mém. et Doc. Société sav. d'hist. et d'archéol.*, t. XXXIX, p. 191.

[1] H. Tavernier, *le Vallon des Vuavres*, ap. *Revue savoisienne de la Société florimontane*, 1878, p. 19. — Cf. Pièces justificatives A [12].

[2] D'un autre côté, M. F. Mugnier dit qu'en 1648 Jean Ducrest émigra en Espagne avec son cousin Roffilie, pour y établir leur industrie de fabricants de faulx. Des fils de ce Jean Ducrest restèrent cependant en Dauphiné et y firent souche. *Les Savoyards de divers états*, et *Mém. et Doc. pub. par la Société savoisienne d'hist. et d'archéol.*, t. XXXIV, an. 1895, p. 191.

[3] *Les Epées de Bordeaux, archéologie comparée des industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le duché de Savoye*, par J.-B. G. Lyon, 1895, ap. *Doc.*, t. I, p. 35 et s.

trent des galeries, fosses et scories attestant leur exploitation dans l'antiquité. Parmi les études de ce genre auxquelles se sont livrés des ingénieurs et des hommes compétents, nous citerons l'opinion de M. Gueymard, parce qu'elle donne en même temps des détails étudiés sur la façon dont les anciens habitants du Dauphiné ont compris l'exploitation des mines[1]...

« Dans plusieurs exploitations reprises de mon temps[2], attaquées autrefois par les anciens, j'ai vu jusqu'à la dernière évidence qu'ils n'ont exploité que les mines douces en suivant les boyaux ou une des salbandes, et laissant les minerais rives, rives orgueilleux et maillots[3]... qui étaient intraitables pour leurs petites forges... Ces travaux sont antérieurs à la poudre ; on les commençait à la surface de la montagne et on descendait dans le filon par des galeries ou des puits inclinés. On battait en retraite lorsqu'on était inquiété par les eaux. Les boyaux parcourus par les extracteurs étaient si étroits, qu'on dirait aujourd'hui qu'ils étaient faits par des hommes plus petits que ceux du XIXe siècle... Les filons qui sont dans le voisinage de la Chartreuse de Prémol ont été exploités à ciel ouvert ; les anciens les ont tellement connus qu'il n'y en a pas qui soit resté intact ou vierge. »

M. L. Héricart de Thury a donné dans le *Journal des Mines* de 1807[4], une étude sur les Exploitations immédiates des montagnes d'Huez en Oisans. Comme le fer n'y joue qu'un rôle secondaire et qu'elle a trait surtout à l'exploitation des mines d'argent, nous n'en parlons que pour mémoire.

[1] *Statistique générale de l'Isère*, par MM. Gueymard, Charvet, Pilot et Albin Gras, Grenoble, 1844, t. I, pp. 455 et 458.

[2] *Ibid.*, t. I, pp. 455 et 458. Comparer avec les exploitations savoisiennes dans J.-B. G., *les Épées de Bordeaux*, *Doc.*, t. I, p. 51.

[3] « Maillots : minerais à larges lames ; Rives : minerais à petites facettes. » *Journal des Mines*, *op. cit.*, t. XXXVI, p. 167.

[4] T. XXII, pp. 281-316.

C'est peut-être ici le lieu de rappeler le nom d'un forgeron dauphinois du VIII[e] siècle, dont l'artifice était mû par les eaux de la Bourbe. Il est expressément mentionné dans cette charte célèbre, connue sous le nom de Testament d'Abbon, « percelebris charta vulgo vocata Testamentum Abbonis. » Le document est d'une ancienneté respectable, 5 mai 739[1]; à l'alinéa « de Gratianopolitano pago » l'évêque de Grenoble ne veut pas oublier son forgeron Majorien : « Baccoriaco[2] super fluvium Carusium[3] ubi faber noster Majorianus mansit, et filius ejus Ramnulfus de Blaciaco[4]. »

Le haut moyen âge fut marqué dans le Midi de la France par l'invasion des Sarrasins. Mauronte, duc ou comte de Marseille, menacé dans son indépendance par Charles Martel, appelle les Arabes à son aide et leur livre Avignon et Arles (735-738[5]). En 737, ils sont chassés du Dauphiné et de la Bourgogne par Charles Martel[6]. Plus tard, deuxième invasion; maîtres d'une partie de la Provence dès la fin du IX[e] siècle, ils traversaient en 906 les gorges du Dauphiné, et, franchissant le mont Cenis, ils s'étaient emparés de l'abbaye de Novalèse sur les limites du Piémont, dans la vallée de Suze. En 942, Hugues, comte de Provence, contractait alliance avec les envahisseurs. Fortifiés sur les hauteurs des Alpes et seuls maîtres des passages, leur puissance s'étendait depuis les côtes de Provence, Nice et Fréjus,

[1] Jules Marion, *Cartulaire de la cathédrale de Grenoble, dit cartulaire de Saint-Hugues*, p. 37.

[2] Bascuirieu, comm. de Saint-Jean-de-Soudin, canton de la Tour-du-Pin.

[3] Le Chéruis ou la Bourbre, rivière qui prend sa source dans le canton du Grand-Lemps.

[4] Flassieu ou Balésieu? comm. de Chaponay, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, arrond. de Vienne.

[5] Notes de M. Auguste Molinier ap. dom Devic et dom Vaissette, *Hist. générale du Languedoc*, t. II, p. 554.

[6] Note de M. G. Z., ap. *Ibid.*, p. 557.

jusqu'aux portes de Saint-Gall dans la Suisse septentrionale. On put croire à ce moment qu'ils s'étaient établis pour toujours dans le cœur de l'Europe; non seulement ils épousèrent des femmes du pays, mais ils s'adonnèrent à l'agriculture. Jusqu'en 965, époque à laquelle il furent chassés du diocèse de Grenoble, rien ne s'oppose à ce que nous a conservé la tradition au sujet de leurs exploitations métallurgiques pendant qu'ils régnaient en maîtres sur la Maurienne et la vallée du Graisivaudan[1].

Allevard, qui rènfermait sur son territoire les gisements les plus riches du Dauphiné, a son histoire métallique écrite en preuves documentées depuis les premières années du XIV[e] siècle. La charte d'affranchissement de cette commune remonte à 1245. Le Dauphin Humbert II, qui la renouvelle le 17 décembre 1337[2], impose au profit de la communauté un droit de deux deniers sur chaque douzaine de mesures de minerai, payable par l'exploitant[3]. Ces droits variaient avec les localités, mais on a des textes depuis 1220, qui montrent que les dauphins s'attribuaient sur leurs terres la propriété des mines et ne permettaient d'y travailler que sous certaines conditions[4].

Pour Allevard[5], il y avait, indépendamment de cet impôt, un droit supplémentaire que viennent attester les comptes de la châtellenie pour 1342. A cette époque une grande partie du mine-

[1] Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France...*, p. 179 et passim.

[2] A. Mazon, *Chartes et libertés de Privas. Bull. hist. et phil. du Comité*, 1893, p. 526. — *Inv. arch. dép. de l'Isère, Chambre des Comptes*, B 3242.

[3] Brun-Durand, *op. cit.*, p. 38.

[4] Valbonais, *Hist. du Dauphiné*, t. I, div. IV, pr. N, p. 96. — Règlement pour l'exploitation des mines de Valcluson et de Césane (à l'est de Briançon), concédées à Jean Bérard de la Pérouse; il y est dit qu'il était d'usage que le vingtième du produit des mines appartînt au Dauphin. *Inv. arch. dép. Isère*. B 3000.

[5] Allevard était au XIV[e] siècle une des plus importantes communes de la région, situation qu'elle devait certainement aux richesses de son sous-sol. L'état des feux par châtellenies dressé en 1383, pour la levée d'un subside de

rai était demandée par les fourneaux de Savoie[1]. C'était entre les mains du châtelain d'Allevard que ceux-ci effectuaient le paiement de l'impôt delphinal, non pas en argent mais en fer, sur le pied de deux livres de fer pour douze mesures de mine[2].

Il est vrai de dire que pour compenser ce droit de sortie, la commune avait obtenu parmi les privilèges inscrits sur la charte de 1337, l'exemption des péages pour les minerais à l'exportation[3]. Elle échappait ainsi aux exactions répétées et aux droits onéreux[4] perçus dans les passages et sur les routes, comme celui

2 florins par feu, donne Allevard pour 312 feux, dans ce nombre 19 feux affranchis... et Grenoble pour 294 feux. *Inv. arch. dép.*, *Ch. des Comptes*, B 2797. Voici quelques documents montrant qu'il est assez difficile de rendre compte du nombre d'habitants relatif au nombre de feux en Dauphiné pendant le xv[e] siècle :

1474-1476. D'après M. Pilot de Thorey, Grenoble comptant pour cinquante-six feux, avait environ 9000 habitants. Les exempts de taille sont au nombre de 435 personnes, soit environ 5 pour 100 de la population. *Arch. dép. Isère*, B 2724, note 2, p. 106.

1445-1449. Saint-Paul-Trois-Châteaux et son bailliage : huit feux solvables pour 29 chefs de famille y contribuant, et en outre 102 chefs de famille misérables, 3 nobles, 17 ecclésiastiques, les prud'hommes, etc., exempts, pour environ 550 habitants. *Ibid.*, B 2739, p. 109.

1447-1449. Etoile : quatorze feux solvables pour 35 chefs de famille y contribuant, et en outre 111 chefs de famille misérables et les notables exempts, pour environ 600 habitants. *Ibid.*, B 2743, p. 111.

[1] *Mém. sur la généralité de Grenoble*, par l'intendant Bouchu ; *le Dauphiné en 1698*, par Brun-Durand, p. 38.

[2] Cf. Pièces justificatives B. — Ce n'était pas du reste le seul fer de Savoie qui vînt en Dauphiné, puisque nous trouvons la trace de cette importation au commencement du siècle, dans les tarifs édictés par les comtes de Savoie sur les marchandises pénétrant en Dauphiné par la Côte-Saint-André et Bocsozel. Ainsi que la pelleterie, la mercerie et quantité d'autres produits fabriqués, le fer et l'acier sont taxés à un denier. J.-B. G., *les Épées de Bordeaux*, ap. *Doc.*, t. I, p. 60.

[3] Reg. des arch. de l'ancienne Collégiale de Saint-André de Grenoble, cité par Alf. Bouzy, *Essai hist. sur l'ancien mandement d'Allevard*, *Bull. statist. de l'Isère*, t. I, p. 197.

[4] Elle ne dut cependant pas éviter les rapines causées par certaines époques troublées du xiv[e] siècle. Pendant les luttes des dauphins contre leur

qui fut établi le 31 mars 1328 par un règlement du Conseil delphinal, déterminant un droit de six solz par chaque bateau de mine traversant Grenoble sur l'Isère[1].

Bien avant la charte de 1337, la communauté s'était fait reconnaître par les dauphins certains droits sans lesquels il était impossible de procéder d'une façon régulière à des exploitations qui avaient pour point de départ l'usage du sous-sol, des eaux, des forêts, toutes propriétés du souverain. Le 15 mars 1315 intervient une transaction entre Jean, Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, et la communauté d'Allevard au sujet de ses eaux et de ses forêts : les habitants d'Allevard auront le droit d'établir des fabriques et des martinets auprès du torrent de Bréda ; ils pourront couper du bois pour la construction de leurs maisons et pour leur chauffage dans toutes les forêts de la vallée, excepté dans la première coupe de la forêt de Ponthaut ; ils pourront appuyer leurs maisons contre les remparts du bourg ; enfin ils pourront exploiter les mines de fer des montagnes voisines en payant le droit d'antivage[2].

L'influence de la production minière fait sentir ses effets non seulement autour d'Allevard, mais encore dans la région avoisinante[3]. Sur un assez long parcours en aval, suivant les affluents du bassin de l'Isère, les martinets et autres artifices forgent le fer et l'acier sous toutes formes, depuis les grandes pièces de construction et les lames soignées jusqu'aux plus vulgaires

voisin de Savoie, il arriva souvent que les routes occupées par les gens de guerre savoyards et dauphinois devinrent de véritables coupe-gorges. A telle enseigne que le pape Clément V dispensa l'évêque de Grenoble de la visite pastorale et l'autorisa à s'y faire représenter par un délégué. Prud'homme, *Hist. de Grenoble*, p. 144.

[1] Brun-Durand, *op. cit.*, p, 38, n. 3.

[2] *Inv. arch. dép. Isère*, C 3324. — *Antivage*, Cf., p. 196, note 1.

[3] 1526. « Là sont beaucoup de martinetz où batent le fer ; desquelz en sert de fert plusieurs provinces. » *Les Gestes ensemble la Vie du preux chevalier Bayard...*, par messire Symphorien Champier. Paris, 1526, f. 9.

ustensiles. En 1383, l'état des feux à Allevard pour la levée d'un subside de 2 florins par jour donne 312 feux dont 19 feux affranchis[1].

Les cartulaires signalent des forgerons dans leurs textes les plus anciens, soit dès le XIIe siècle : « Scriptum est hic dominicatura episcopi Gratianopolitani et comitis de terrâ de Tencini[2]... mensus Petri fabri, V sextarios de civatâ et sextarium leguminis, et II solidos per porcum, et I agnum si oves habuerit[3]. De Petrâ[4]... Chabanaria Franconis fabri, XII denarios et II sextarios, et I eminam de civatâ, et I eminam leguminis, et I agnum si oves habuerit... », XIIe siècle[5].

Le 8 juillet 1364, intervient un échange entre noble Guigue Barral d'Allevard, agissant tant en son nom qu'au nom de Guigonne Barral femme d'Henri de Mailles, et de Hugues Garnier d'une part, et noble Berthon Quers, dit Quet, de Theys, d'autre part, par lequel ledit Barral donne la moitié d'un martinet à forger le fer, sis au mandement de Cornillon[6], au lieu dit « à la Monta », audit Berthon, qui lui cède en échange une pièce de vigne allodiale sise au mandement d'Avallon, au lieu dit « in Malo Passu[7] ».

Vers 1430, Jean Aymar, Pierre Rosset dit Berger et Pierre Chalvet dit Barbier prennent en albergement l'eau du Bréda, au lieu dit : Pré Chabert, sur le territoire de Grignon[8], sous la cense annuelle et perpétuelle de cinq sous bonne monnaie, etc.[9].

[1] *Inv. arch. dép. de l'Isère*, B 2707.
[2] Tencin, canton de Goncelin sur la rive gauche de l'Isère.
[3] Jules Marion, *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble, dit Cartulaire de Saint-Hugues*, ap. *Coll. des Doc. inédits*, pp. 205 et 207. — *Inv. arch. dép. de l'Isère*, B 3345, 2881, 3327, 5351.
[4] La Pierre, canton de Goncelin, au S. de Tencin.
[5] *Cart. de Saint-Hugues*, *op. cit.*, p. 207.
[6] Cornilon, canton de Mens, arr. de Grenoble.
[7] *Inv. arch. dép. de l'Isère*, B 3345.
[8] Grignon, dans le voisinage immédiat d'Allevard.
[9] *Inv. arch. dép. de l'Isère*, B 2881.

Un autre albergement du 15 avril 1330 est moins précis, mais on peut, sans trop de présomption, croire que les mots « autres artifices » venant à la suite des moulins et battoirs, impliquent l'existence d'usines à fer[1] dans un milieu qui leur est si particulièrement favorable. Nous sommes d'autant mieux fondé à émettre cette opinion que dans un autre titre de la même époque les « tous autres artifices » impliquent nécessairement l'idée de forge ou de martinet, du moment que l'albergement est consenti en faveur d'un forgeron. Un autre texte légèrement postérieur se sert des mêmes termes : Albergement passé par noble Guigue de Briançon, seigneur d'Eybens (canton de Grenoble), en faveur de Jean Nizier « fabro » habitant à Jarrie, du ruisseau de Taravellier, situé à Bresson, au mandement d'Eybens, portant faculté pour ledit Jean Nizier d'y établir des moulins, battoirs et tous autres artifices, moyennant un cens annuel de 5 setiers de froment et de 5 setiers d'avoine. 7 novembre 1379[2].

Les délibérations du Consulat lyonnais nous prouvent que les produits d'Allevard étaient appréciés couramment jusque dans les provinces voisines. Les citoyens et conseillers de la ville de Lyon « et a ceste aians charge de l'ovre et fabrique du pont du Rosne », qui réclame des réparations urgentes et considérables, achètent « soixante douze quintaux et dix-neuf livres de fer, du fer batu aux martinetz d'Alaval en Dauphiné, en cent quatorze piesses de fer, pour faire barres traversans aucuns des hares dud. pont qui se sont ouvertz, afin de les garder de plus ovrir ». C'est « Roland Gendre, mareschal » qui avait été chargé

[1] 15 avril 1330. « Albergement passé par Reymond Leuczon, chevalier, châtelain de la Buissière, à Chabert des Granges, des moulins, battoirs et autres artifices situés sur le ruisseau le Furet (affluent de l'Isère) paroisse de Barraux (au N.-E. d'Allevard) moyennant un cens annuel et perpétuel de 13 setiers de blé. » *Ibid.* B 3327.

[2] *Ibid.* C 3351.

d' « aller en Aleval, afin de fere fourger certaines barres de fer pour lier aucuns arcs du pont du Rosne ». Les cent quatorze barres de fer « comprins la voyture et péages dud. fer jusques à la maison appellée la Chartrosse », figurent au compte du « dernier jour du moys de décembrè, l'an mil IIIJc IIIJxx et unze pour cent quinze livres, quatre solz t. [1] ».

Dans la suite des temps, Allevard ne put échapper aux alternatives de prospérité et d'infortune qui sont le partage de toute industrie. On signale au milieu du xve siècle[2] une diminution sérieuse de sa production et la destruction de sept martinets; mais son activité se réveille vers l'année 1480[3], qui voit créer un assez grand nombre d'aciéries et d'affineries, albergées ensuite à des particuliers en 1489. Tout en subissant le contre-coup des crises qui désolèrent le pays pendant les guerres de religion, sa fortune se relève assez rapidement pour montrer, au commencement du XVIIe siècle (1606), un mouvement sidérurgique alimentant cinq hauts fourneaux, six martinets, etc.[4]. Les travaux mi-

[1] *Arch. com. de la ville de Lyon*, CC 508 et 519.

[2] En 1431, la situation semble avoir été encore excellente, puisque sur les 417 l. du « seel et escriptures » de la cour du Graysivaudan, le péage d'Allevard, qui se monte à 120 l., est de beaucoup la plus grosse recette. « Estat pour l'an commençant à Saint-Jehan MCCCCXXXI que le trésorier peut recouvrer sans excusacion. » U. Chevalier, *Doc. hist. inéd. sur le Dauphiné*, p. 370. — *Bull. stat. de l'Isère*, t. XVII. — Mais un peu plus tard, vers le milieu du XVe siècle, la situation est devenue mauvaise, car il est « déclaré en suite d'une enquête par les prud'hommes du lieu que la principale ressource du pays consistait dans l'exploitation des mines et la fabrication du fer; mais depuis quelques années cette industrie avait tellement diminué que, de huit martinets qui travaillaient auparavant, il n'en restait plus qu'un seul qui fût occupé, etc., etc. » *Inv. arch. dép. Isère*, B 2731, p. 108, an. 1427-1455.

[3] A ce moment les mines étaient exploitées par les successeurs de Claude Coct († 1473), jadis trésorier et receveur général du Dauphiné. Cf. Pièces justificatives B [14] et [15].

[4] Alf. Bouzy, *Essai hist. sur l'ancien mandement d'Allevard. Bull. de la Soc. de statistique de l'Isère*, t. I, p. 205.

niers auxquels s'adonnent les habitants de cette vallée les indiquent naturellement pour le rôle de pionniers dans les armées royales : en 1542 (24 juillet), le roi lève dans le seul bailliage du Graisivaudan 200 pionniers « pour mener en guerre, pour la conduite de l'artillerie, lesquelz veult et commande que l'on acoustre de raubes appellées palletot ou aulberjon, et chausses bigarrées de colleurs de jaulne, noir et rouge, et bonnects de cinq sols en bas, ensemble de picqs, pioches, pelles ferrées et tranchées ; ils devront être rendus à Valence le dernier jour de juillet[1].

Nous dirons en passant que le fer ne constituait pas la seule richesse minière d'Allevard, et que les autres métaux y furent l'objet de recherches assez fréquentes[2].

La valeur métallurgique d'Allevard et de la vallée du Graisivaudan n'a pas échappé aux historiens locaux. Aymar du Rivail, qui écrivait avant 1535, s'exprime ainsi : « Près d'Allevard, dans la même vallée du Graisivaudan et même à la Chartreuse, sont de nombreuses mines d'or, d'argent et de fer, surtout à la Séchilienne[3]. La Bréda traverse Allevard, coule vers l'Isère, et ses eaux sont utiles pour travailler le fer[4]. »

[1] *Inv. arch. com. Grenoble*, BB 11, p. 37.

[2] 1421-1440. « Bail à ferme des mines d'or, d'argent, de sinople ou azur et de plomb dans tout le Dauphiné, à l'exception des mines de toute nature dans l'étendue de la châtellenie d'Allevard, à Jean Odoard, fils de Pierre, tant en son nom qu'en celui de ses associés, agents et facteurs pendant quinze ans sous diverses clauses, et entr'autres celle que toutes les matières d'or et d'argent seront portées aux monnaies des Dauphins. » *Inv. arch. dép.* B 2872. — 1224-1486. « Albergement passé par arrêt du Parlement de Grenoble à Claude Lambert dit Guillon, marchand du lieu d'Allevard, pour la recherche des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et de sinople dans les mandements d'Allevard et de Theys. » *Ibid.*, B 2948.

[3] Séchilienne, dans la vallée de la Romanche, près de Vizille.

[4] « Et prope Alavardum, in eadem valle Graisivaudana, ac etiam in Cartusia, sunt auri fodina et argenti fodinæ, necnon ferri sicut apud Sichilinam abundantia. Et per Alavardum Breda fluvius in Iseram tendit, et ad usum ferri utilis est. » *Aymari Rivallii Delphinati de Allobrogibus*... Curâ Ælfredi

Davity s'exprime ainsi : « Les mines de fer sont dans les entrailles des montagnes de Château-Dauphin du côté de Belins, de mesme qu'en la Chartreuse de Grenoble où estoient aussi des martinets qu'on a négligez ; et en Allevart, Vizille, Revie et autres lieux où elles sont travaillées [1]. »

Comme tous les romans de chevalerie, le poème de Gérard de Rossillon donne parmi ses épithètes, qui bien souvent viennent pour la rime, un choix très curieux de provenances ; non loin des passages qui célèbrent les épées de Bordeaux [2], nous rencontrons un qualificatif que nous avons quelque peine à expliquer :

> Desor le peliçon qui fut hermin,
> A vestu un hauberc blanc osterin.
> Et a lacé un hiaume verjaz d'orfin,
> Et a çainte l'espade Genon d'Alglin,
> Et porte escu et lance de Saint-Domin. (P. 346.)

Faut-il voir ici une allusion à l'abbaye de Domène « beatorum Petri et Pauli in Dominâ », fondée au commencement du XI[e] siècle dans la vallée du Graisivaudan, qui était possessionnée à Allevard et aux Ferrières [3], et avait certainement des forgerons sur ses domaines [4] ? Cette hypothèse nous paraît bien hasardée, et

de Terrebasse, p. 57. — *Description du Dauphiné*..., par Aymar du Rivail, trad. par A. Macé, pp. 51, 70.

[1] *Descr. gén. de l'Europe*, 2 vol., Paris 1660, 4[e] partie, t. II, p. 644.

[2] Cf. J.-B. G., *les Epées de Bordeaux*, pièce justif. A.

[3] Les Ferrières, en remontant la vallée du Bréda, entre Allevard et les Sept-Laus.

[4] « Geraldus faber debet quatuor denarios... Genesius Cabrax duodecim de favergâ..., etc. » 1100 circ. *Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli in Dominâ*, pub. par le comte Ch. de Monteynard, p. 182 et pp. 14, 70, 72, 93, 170, 173, 176, 177, 179, 180, 181, 182 et 201. — Par un document de 1538 nous voyons que les fers du Graisivaudan expédiés en Savoie sont pesés au poids de Domène, le quintal de Rumilly équivalant à un quintal et demi de Domène, Cf. *Pièce justif.* C[1].

peut-être pourrait-on supposer, que Saint-Domin est écrit par corruption pour saint Domnin qui fut le premier évêque de Grenoble au IVe siècle[1] ?

Enfin, troisième hypothèse : saint Domin n'aurait rien de commun avec les épées dauphinoises, et serait un de ces personnages célestes dans le genre de saint Georges que les poètes du moyen âge faisaient intervenir en faveur de leurs héros[2].

D'après les noms que nous fournissent les plus anciens documents, les artisans du fer à Grenoble et dans les environs immédiats paraissent avoir été toujours assez nombreux. Le cartulaire de saint Hugues en cite quelques-uns dès la première moitié du XIIe siècle[3].

Dans un titre de 1323, nous voyons les habitants de l'Oisans

[1] « Sanctus Domninus, Sanctæ Ecclesiæ Gratianopolitanæ primus episcopus, legatus nomine provinciæ Viennensis in concilio Aquileiensi, presidente beato Ambrosio, sententiam dixit adversùs Palladium, haeresis Ariana assertorum, anno 381. » M. le chan. Trepier, *Recherches hist. sur le Décanat de Saint-André, Mém. de l'Acad. de Savoie*, t. VI et VII. Doc., p. 8.

[2] Dans *Godefroy de Bouillon*, saint Georges et saint Domin secourent les croisés :

> Quand ſaint Georges y vint des armes reveſtis
> & ſaint Domin ouſſy qui ou ciel eſt Saintis... V. 13703.

Cf. et. la *Chevalerie Ogier de Danemarche*, v. 5876. *Le Chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon*, par le baron de Rieffenberg, Bruxelles, 1848, ap. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg....* t. V.

[3] « Feudum Ismidonis Belli... Domus Johannis fabri... in civitate Gratiano poli... », *cir.* 1100, p. 115. « Breve de parrochiâ sancti Victoris de Meiolano, (Meylan, canton de Grenoble, sur le versant du Saint-Eynard, en descendant à la Tronche)... Bernardus faber, I bordaria et fabrica in dominio comitis... » *circ.* 1140, p. 254. — « De terrâ Venonis (Venon, canton de Grenoble, entre la Gières et Uriage) que propria est episcopo Gratianopolitano sive comite... Chabannaria Otgerii, minoris, fabri, XII denarios, et IIII sextarios de civatâ, et I eminam de legumine, et I caponem, et I pullum, et opera atque mane opera... » XIIe siècle, Jules Marion, *op. cit.*, p. 221, et *passim*.

se fabriquant cent gorgières de fer, d'après les ordres de leur chatelain [1].

Les comptes du dauphin Guigue VIII nous ont conservé le nom d'Amandricus faiseur d'épées [2], son fournisseur. Dans une déclaration au criminel [3], nous trouvons, pour l'année 1322, un armurier de Grenoble, le nommé Perrot, qui est assassiné par son confrère de Valence, Guillot de Saint-Denis [4].

Tout en arrêtant les dévastations commises par la grosse industrie du fer dans la vallée du Graisivaudan, les ordonnances

[1] 1323. « Inquisitio facta in loco Oysentii per commissarios datos ab Henrico tunc Regente Dalphinatum contra Officiales qui a viginti annis citra jura Domini defraudeverunt... Item, quod idem Castellanus (Oysentii) præcepit sub certis pænis quibusdam personis Oysentii ut facerent quod haberent centum gorgerias ferri ; et dictas centum gorgerias misit quæsitum dictus castellanus per Hugonem Peyroli apud Pinayrolum, quas gorgerias tradi fecit illis, quibus ipsas præcepit habui, et post modum ab ipsis hominibus recuperari fecit in duplo... » Valbonais, *Hist. du Dauphiné*, t. I, Pr. V, p. 41. — La gorgière de plate, de même que la gorgière de maille, est une pièce d'armure se combinant généralement avec la coiffure pour protéger le haut de la poitrine ; elle était d'un usage courant, et l'histoire locale les mentionne fréquemment, surtout pendant le XIVe siècle. C'est l'armement des Briançonnais stipulé sur leurs libertés de 1343. — Valbonais, *Hist.*, t. I, p. 48. — Elles sont citées dans le compte de Raymond Chabert, châtelain de Montdauphin (15 oct. 1336), et dans un autre acte passé par le Dauphin avec des armateurs de Marseille en 1345. Valbonais, *Mém. pour l'hist. du Dauphiné*, pp. 345 et 541.

[2] « Computum domini Johannis Humberti de premio domini Guigonis dalphini... Item, eâdem die Amandrico espaerio, pro quodam ense empto ad opus dicti domini dalphini... XX S. » 23 mai 1328. Ul. Chevalier, *Choix de doc. inéd. sur le Dauphiné*, p. 22.

[3] « Déclaration faite par devant notaire par Guillot de Saint-Denis, armurier de Valence, qu'il est le seul auteur du meurtre de Perrot, armurier de Grenoble, dont Gilet, dorier de Romans était accusé. » Valence, 24 oct. 1322. — *Inv. Arch. com. de Grenoble*, AA, 6.

[4] Dans une énumération des droits possédés sur la seigneurie de Montélimar par Giraud Adhémar, seigneur de Grignan et de Montélimar, sont comptés : « ... furnis, molendinis, lapidis fondinis, metalli fondinis, etc... » 24 oct. 1383. De facto Montilii Adhemari Domini Granyani. Ul. Chevalier, *Cartulaire municipal de Montélimar*, p. 200.

de 1439-40 n'ont pas suspendu le travail des artisans qui confectionnaient dans Grenoble les armes et les ustensiles nécessaires à la capitale du Dauphiné. Les ferratiers, forgerons, maréchaux[1], etc., cités parmi les corporations marchandes en 1427 (8 juillet), ont reconquis une situation ; mais toujours, pour cette même raison de la raréfaction du combustible, les fourneaux et les grandes forges ont été tenus à l'écart. En 1359 (v. s.), les consuls s'opposent à la création d'un martinet dans le voisinage de la ville, interdiction motivée toujours par la crainte que cet établissement ne consume rapidement les bois et charbons de la région[2]. L'année suivante est marquée par un procès qu'ils font aux religieuses de Montfleury pour les forcer à démolir un martinet qu'elles avaient fait construire[3]. Deux siècles plus tard, le 24 novembre 1553, les mêmes préoccupations ont persisté, et « attendu la cherté des charbons », on poursuit devant le Parlement la destruction du martinet de la Monta[4].

La ville peut fournir en 1536 les piques[5], hallebardes et lances que le connétable Anne de Montmorency lui prescrit de réunir pour l'équipement de l'armée royale au delà des monts ; quant

[1] *Inv. Arch. dép.* B, 3376.

[2] 1359, 25 fév. (v. s.) « Convention entre les consuls de Grenoble d'une part et Jean Argend et Raynaud Repellin d'autre part, par laquelle ces derniers s'engagent à n'établir aucun martinet sur la rivière de la Vence, de peur que ces établissements ne détruisent rapidement tous les bois et charbons de la région. » *Inv. Arch. com.* AA 5.

1359, 17 fév. (v. s.) « Ordonnance de Raynaud Reymond, juge mage du Graisivaudan, par laquelle il interdit de faire travailler un martinet que Raynaud Repellin et Jean Argend avaient établi sur la rivière de la Vence, à cause de la trop grande consommation du bois et de charbon qu'ils y faisaient au détriment de la ville. » *Ibid.* AA 11.

[3] *Arch. com.* BB. *Ch. des Comptes, titres religieux*, ap. Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, p. 208.

[4] *Inv. Arch. com.* BB, 15.

[5] Il faut cependant noter : 1412-1788. « Envoi (de Lyon) de deux cents piques pour la défense de Grenoble. » *Inv. Arch. com. de Lyon*, AA 26.

aux arquebuses, on a dû se pourvoir sur le marché lyonnais[1] et chez les importateurs italiens. Nous retrouvons encore ces derniers fournissant les armées royales d'armures provenant des fabriques lombardes[2].

Dans cette première moitié du XVI[e] siècle, les Grenoblois ne semblent pas avoir été bien épris de la nouvelle artillerie, puisque, dans une déclaration du 15 février 1544, ils annoncent une « coullouvrine bâtarde feulement, & ne fcavent fi elle vaut rien ou non[3] » ; mais pour les armes blanches, pour les pièces battues, quelquefois même pour de riches pièces d'armures, ils n'ont besoin de personne, les professionnels sont nombreux[4] et leurs artistes locaux leur fabriquent des harnais de guerre assez beaux pour être offerts au gouverneur, au dauphin[5], au roi Henri II lui-même.

L'armure richement ciselée offerte par les consuls à Henri II, lors de son entrée le 10 septembre 1548, avait été exécutée par l'orfèvre grenoblois Michel Verdet, sur les dessins d'un clerc nommé Jean Brun, dit Milo[6].

[1] 26 mai 1536 ; lettre missive de Anne, duc de Montmorency, maréchal et connétable de France, créé grand maître le 25 mars 1525, mort le 12 nov. 1567. *Inv. arch. com. Grenoble*, BB 11.

[2] Cf. *Pièces justificatives* D 1 et 2, et J.-B. G., *Doc. sur l'importation des armes italiennes* ..... *Doc.*, t. p. 193.

[3] *Inv. Arch. com.*, BB. 11.

[4] Cf. *Pièces justificatives*, C[2].

[5] 8 oct. 1537. Préparatifs pour faire une entrée solennelle au dauphin, on lui offrira un haume ou armet « divitem et deauratum cum unâ coronâ auri, et uno pisce dalphino bene et diviter compositam ». Pour faire face à ces dépenses on empruntera 800 écus d'or aux bourgeois les plus riches de la ville. *Inv. arch. com.*, BB 11.

[6] *Id.*, BB 14. — 1610, 24 mai, « M. Thouard, intendant de M. de Lesdiguière, interrogé sur le présent qui serait le plus agréable au maréchal, proposa trois choses : 1° Une cuve ou lavoir d'argent qui fe font nouvellement à Paris, dont il n'y en a que deux en France, le prix serait d'environ 1500 écus ; 2° Une nouvelle tapisserie de Flandre « à deux efchelles » qui se fabriquent aussi à Paris, et qui coûterait environ 1200 écus ; 3° Une armure

Il est fait mention d'armes à feu dès la première moitié du XVI[e] siècle[1], mais l'arquebuserie grenobloise n'a son plein développement qu'au siècle suivant[2]. Un de ses représentants les plus autorisés, Pierre Bergier[3], obtient par des lettres patentes de 1635, des marques de la munificence royale accompagnées d'éloges « pour ce qui concerne les armes à feu dont il a atteint la perfection ».

Dans l'*Inventaire des Meubles de la Couronne* (t. II, p. 69) sont décrites deux arquebuses, l'une avec la mention « faite par Pierre Bergier en 1634 », l'autre « faite à Grenoble en 1635 ». La première est bien celle à laquelle font allusion les lettres patentes du 18 avril 1635 : « arquebuse à nouvelle invention, tirant quatre coups consécutivement ou trois à la fois par un seul canon & une seule détente... De laquelle après en avoir faict l'expérience devant nous, il nous en auroit fait présent, & que nous avons fait mettre au Cabinet de nos armes de notre maison royalle du Louvre, pour y estre gardée avec les autres pièces rares que nous y faisons conserver[4]. »

complète dorée qui vaudrait 2000 écus. Le Conseil, attendu la modicité de ses ressources, se décide à offrir deux beaux mulets de la valeur de 200 écus à 1000 francs. » *Ibid.*, BB 77. — *Pièces justif.* C[3].

[1] 1531, février. « Ordonnance de François I[er] défendant armures, harquebuses & hacquebuttes appellées pistolletz d'Allemagne. » *Inv. arch. Isère*, B 3279.

[2] 1626, 23 janvier, « Lettre du connétable de Lesdiguières... commettant le sire de Brigandière pour lever à Grenoble, en toute diligence, une compagnie de cent hommes de pied pris dans la milice bourgeoise, & ordonne aux consuls de cette ville de lui fournir 66 mousquets, aultant de bandoullières couvertes de velours bleu avecq les fourchettes de mesme, 50 piques, 1 tambour, 1 fifre... » *Inv. arch. com. Grenoble*, BB 93.

[3] Cf. J.-B. G., *Pierre Bergier, armurier et horloger du Roi à Grenoble*, 1633-1641.

[4] Le Musée d'Artillerie a une paire de pistolets signée : « Grenoble, par Pierre Bergier, horloger-inventeur avec privilège du Roy. » *Catalogue* L. Robert, n[os] M 1659 et M 1660.

30

Il ne faut pas s'étonner de voir un homme comme Pierre Bergier travaillant au mécanisme de l' « arquebufe à nouvelle invention ».de la même main qui sertira un mécanisme d'horlogerie dans « une monftre en forme de pendant d'oreilles artiftement élaborée, d'une petiteffe extraordinaire[1] ». Quant à l'ornementation des montres et horloges, elle avait avec celle des armes à feu de nombreux points de ressemblance qu'on trouve signalés jusque dans les inventaires : 1673 « Un fuzil de 4 pieds 10 pouces, le canon couleur d'eau cannelé de quatre cannelures blanches, la vifière de deux ferpens dorez, & fur la queue de la culaffe cinq facettes de diamans d'acier, la platine fort polie, enrichie de troits petits ornemens & de la fous-garde dorée & vuidée d'ouvrages manière d'orloge, fur un bois de cormier, ayant fur le bout de la croffe huit petittes bandes de cuivre & d'argent en bracelets[2]. »

DAUPHINÉ MÉRIDIONAL

Après cette digression bien sommaire sur les artistes en métal et armuriers grenoblois, nous dirons quelques mots de l'industrie du fer dans la partie méridionale du Dauphiné.

Les tarifs mentionnent le passage du fer et de l'acier à Romans pendant les XIIIe et XVe siècles :

1240 « Bala acerii (debet) duos carellos & dimidium, falcium centenarius octo denarios, faumata ferri duos denarios... Honus hominis lancearum... » *Droit de leyde du chapitre de Saint-Barnard de Romans...*, par C.-V.-J. Chevalier, ap. *Rev. Soc. sav.*, 1872, 1er sem., p. 67.

[1] Cf. J.-B. G., *Pierre Bergier*. Pièces justificatives.
[2] J. Guiffrey, *Inv. gén. du mobilier de la couronne*, t. II, p. 62.

1442, 10 juillet. « Lettres permettant aux habitants de Romans... d'imposer... fix deniers par charge de draps de France, trois gros par charge de draps de Languedoc; deux gros par charge de draps ou ferges de Bardonnèche, fix deniers par charge de fer... & cela pendant une durée de quinze années, à charge d'en employer exclufivement le revenu aux réparations des fortifications, des fontaines & de l'horloge de cette ville. » *Catal. des actes du dauphin Louis II,* n° 46, t. I. p. 21.

Nicolas Chorier, dans son *Histoire générale*, parle des mines de Mentz-en-Trièves[1] dont la découverte était récente[2].

Au sud de l'ancienne chartreuse de Durbon est la commune de la Faurie (Fabricis de Byuchana[3]) dont le nom rappelle une étymologie métallique; nous dirons à ce propos que dans ces deux grands districts miniers du Dauphiné et de la Savoie se rencontrent nombre de communes portant des noms analogues[4].

D'après Scipion Gras, deux hauts fourneaux appartenant aux Chartreux du monastère de Durbon et situés l'un à Saint-Laurent-en-Royans, l'autre à l'endroit dit *la Courrerie*, non loin du couvent, étaient alimentés par un minerai extrait des mines de

[1] Au S. de la Mure, du côté gauche de la vallée du Drac.

[2] 1661. « Le fer n'eft pas plus rare en Dauphiné que les autres métaux... On a découvert... des mines de fer auprès de Mentz-en-Trièves, c'eft le pays des Tricoriens de l'ancienne géographie », p. 71.

[3] Canton d'Aspres-les-Veyne, Hautes-Alpes, 12 août 1297, Paul Guillaume, *Chartes de Durbon*, p. 475.

[4] Dans le Dauphiné nous relevons : Faverges, riche commune du canton de la Tour-du-Pin ; les Ferrières, canton d'Allevard, arrondissement de Grenoble. Les Faures donnent leur nom à cinq lieux dits dans la Drôme et à trois dans l'Isère ; la Faurie, cinq lieux dits dans l'Isère; les Fauries, trois lieux dits dans la Drôme et deux dans l'Isère; Faverges, un lieu dit dans l'Isère ; le Martinet, un lieu dit dans la Drôme et trois dans l'Isère ; Ferrière, un lieu dit dans l'Isère et un dans la Drôme ; enfin la Martinette et les Martinettes, un lieu dit dans l'Isère.

Musan, commune d'Oriol (Drôme), qu'on mélangeait avec le minerai d'Allevard ; celui-ci était embarqué sur l'Isère jusqu'au parc de Rochebrune et transporté de là aux fonderies. Un autre haut fourneau était alimenté par les mines de Lus-la-Croix-Haute, dont un des principaux gisements était sur la rive droite du Buech, au pied de la montagne appelée Claret. Plusieurs martinets fonctionnaient dans le voisinage[1].

Guettard[2] indique des mines de fer sur les montagnes de la Rochette, du Marmezan, du Brunier et de Mazen, qui entourent le Val-Sainte-Marie, où était autrefois la Chartreuse de Bouvante. Il en existe également sur la montagne de Lurs, commune de Saint-Laurent-en-Royans. Une autre mine se voit près de la Chapelle-en-Vercors, au hameau de la Ferrière qui lui doit probablement son nom[3].

Parmi les noms cités dans le Cartulaire de Durbon, du XIIe au XIIIe siècle, ceux de Faber, Fabri, Faveriis, Faverius, Faver, Ferrerius, etc. sont de beaucoup les plus nombreux. Dans les dernières années du XIIe siècle nous trouvons, sur un grand nombre d'actes, un frère de la Chartreuse de Durbon nommé Stephanus Faber. Il serait possible de voir ici non pas une appellation patronymique, mais la mention d'une charge de préposé aux forges du monastère, d'autant mieux que cette fonction est fréquente dans les Chartreuses dauphinoises, et que notre Stephanus se trouve en compagnie d'autres frères, Petrus de Coquinâ, Guigo Corriardi, Pontius Caprarius, dont les noms semblent bien indiquer des fonctions[4]. Le même recueil présente

[1] Scipion Gras, *Statist. minéral. du dép. de la Drôme*, Grenoble, 1835, p. 104 et 106. Des traces d'exploitations fort anciennes se voient non loin de Musan, sur la montagne qui domine le village d'Hostun.

[2] *Mém. sur la minéral. du Dauphiné*, t. II, p. 334.

[3] Scipion Gras, p. 105-106.

[4] P. Guillaume, *Chartes de Durbon*, nos 34, 39 et passim.

aussi nombre de forgerons habitant dans le voisinage, à Veynes[1], à Aspres-sur-Buech[2], à la Faurie[3].

Les mêmes remarques sur les noms patronymiques dérivés de « fabrica » sont applicables au Cartulaire de Notre-Dame de Bertaud[4], second monastère de femmes de l'ordre des Chartreux; ses actes nous fournissent plusieurs noms de forgerons entre 1237 et 1370[5].

Nous en avons aussi relevé quelques-uns, pour le XVIe siècle, dans les titres de propriété de l'archevêché d'Embrun[6].

LÉGISLATION

L'exploitation des richesses minières nous montre, dès le début de son histoire, l'intervention du suzerain revendiquant son droit de propriété, et l'exerçant au moyen de dîmes prélevées tantôt sur la matière première, tantôt sur le métal ouvré. Souvent nous en avons rencontré les preuves avec les actes qui régissent l'usage des eaux et des forêts[7]; les autorisations de travaux sont

[1] Au S. de la Chartreuse de Durbon, dans la même vallée du Buech.

[2] A l'E. de Veynes, sur un petit affluent du Buech.

[3] « Aphictamentum Michaeli Rogerii fabro habitatori loci Veyneti, de grangiâ & tenemento de Vallibus », 2 août 1432, *Chartes de Durbon*..., p. 755. — « Affictamentum pro Johanne Rynardi... Actum Afperis in domo Durbonis, videlicet infrà crotam; prefentibus Suigone Vincentii fabro... » 27 nov. 1434, *id.*, p. 759 et passim.

[4] Village de Bertaud, com. de Rabou, au S. de Gap.

[5] « Arnulphus faber..., Aifmes de Vapinco faber... », sept. 1237, 21 juin 1243; nos 32, 35, 42, 43 et 47. — « Petrus faber vapincenfis », 30 juillet 1348; no 64. — « Petrus Agulion faber de Upayfio », 24 mai 1370; no 228. — Paul Guillaume, *les Chartes de N.-D. de Bertaud*, 1188-1449.

[6] Cf. Paul Guillaume, *Inv. som. des Arch. dép. des Hautes-Alpes*, t. II, G. 378, 461.

[7] Défense aux habitants de Saint-Etienne-de-Saint-Geoire de se servir du ruisseau sans la permission du dauphin. *Inv. des Arch. dép.*, B 15, 1431-1441. — 1519, janv. « Edit de François Ier défendant de prendre du bois aux miniers, tuiliers, potiers, forgerons, &c. » *Id.*, B 3278.

accompagnées du taux et de la redevance fixée par le Dauphin et constatant le caractère inaliénable de ses droits sur le tréfonds dans tout le pays qui relève de sa domination ; en voici encore quelques exemples :

Le 11 décembre 1339 le dauphin Humbert accorde à Pierre-Carmignan Dupré, la concession des mines d'or, d'argent et autres métaux qui peuvent se trouver dans ses États, moyennant une redevance d'un dixième[1].

Par des lettres données à Romans le 28 janvier 1446 (v. s.), le dauphin Louis II (plus tard le roi Louis XI) « ratifie & confirme l'albergement de toutes les mines de fer & de cuivre dans les chatellenies de Briançon & d'Exilles, ainſi que dans les paroiſſes de Céſane & de Rochemalle, paſſé le 4 nov. 1446 par Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, à Hugues Baile, habitant du Monêtier-de-Briançon, & à ſes aſſociés, ſous les conditions ſuivantes : Satisfaire à dire d'experts, quant aux dommages, les propriétaires du ſol, extraire & tranſporter leſdites mines, même hors du Dauphiné, ſans être tenu d'acquitter aucun droit de gabelle ou de péage ; abandonner au dauphin le vingtième du produit des mines exploitées & qui ne ferait encore payable qu'après une exploitation libre & franche pendant cinq années entières[2]. »

Cet albergement fut cassé et annulé par d'autres lettres du Dauphin du 28 mars de la même année, données à Valence : « Concession faite par le dauphin aux habitants du Monêtier-de-Briançon, de toutes les mines de fer de la chatellenie de Briançon, sous les mêmes conditions que celles contenues dans l'acte d'albergement des mêmes mines passé, le 4 nov. 1446, par le

[1] « Sont exceptées formellement les mines de fer, qui se trouvaient évidemment régies par des traités antérieurs. » *Arch. com. B... Ch. des comptes, industrie et commerce*, ap. Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, p. 171.

[2] Pilot de Thorey, *Catal. des actes du dauphin Louis II*, n° 212.

Conseil delphinal à Hugues Baile, qui est cassé et annulé par la présente concession. La redevance imposée était le vingtième du revenu. Enregistrées le 27 avril 1447[1]. »

Par le titre suivant, on peut se rendre compte de la production minière de cette région pendant la première année : Grenoble, 23 mars 1447 (v. s.) « Lettres par lesquelles le dauphin mande au chatelain de Briançon de délivrer aux archives publiques le vingtième du revenu des mines de fer et de cuivre situées dans l'étendue de la chatellenie de Briançon, et qui avaient été précédemment albergées aux habitants du Monêtier-de-Briançon, sous la réserve du dit vingtième, que les obligataires avaient assuré devoir s'élever à la somme de 40 florins[2]. » — Sur la redevance des mines, voir aussi p. 252 B[1].

Dans le règlement pour l'exploitation des mines de Valcluson et de Césane (à l'E. de Briançon), concédée à Jean Béraud de Pérouse, il est dit qu'il était d'usage que le vingtième du produit des mines appartînt au dauphin[3].

Vers 1430, le bail à ferme des mines de Vernin, sur la paroisse de Saint-Christophe-en-Oisans, durant trois années, est consenti à Jean Olin, du lieu de Clavans, pour le prix total de quatre écus d'or et demi[4].

Les règlements édictés pendant le moyen âge sont variés et variables, mais on peut dire que le type le plus répandu est celui qui est formulé comme un droit régalien dans l'ordonnance de Charles VI, du 13 mai 1416. Il y est déclaré qu'au Roi

[1] *Cat. des actes du dauphin Louis II*, n° 416.

[2] *Ibid.*, n° 615.

[3] *Inv. Arch. dép.*, B 3000, 1249-1486.

[4] *Id.*, B 2872, 1421-1440. — Voir aussi le bail à ferme des mines d'or, d'argent, de cuivre, de sinople ou azur, et de plomb dans tout le Dauphiné, à l'exception des mines de toute nature de la châtellenie d'Allevard, consenti à Jean Odoard, fils de Pierre, et passim, *id.*, *id.*, et *Pièces justif.* E.

seul[1] appartient la dixième partie métallique tirée des mines, après qu'elle a été purifiée; des privilèges sont accordés à ceux qui travaillent aux mines, et à ceux qui y font travailler[2].

Ce sont des privilèges analogues qui, dans la suite, furent concédés aux « maiſtres des mines & forges à fer » par l'ordonnance de Charles VII (11 mai 1455); règlements et privilèges confirmés par Louis XI, en décembre 1461[3]. Mais la charte la plus importante pour l'histoire de la métallurgie française, celle qui étendit son action sur l'ensemble des exploitations métalliques du royaume, est l'ordonnance de septembre 1471 rendue par Louis XI, à Montilz-les-Tours. Ses prescriptions, longuement et minutieusement rédigées en douze articles, constituent un véritable code minier; on peut dire qu'elles servirent de base aux ordonnances et règlements divers qui, pendant les siècles suivants, furent édictés par le pouvoir royal justement soucieux de favoriser une industrie dont le développement était lié à la force même de l'Etat.

[1] *Ord. des Rois de France*, t. X, p. 141. Avant ces lettres il y a : « *Lettre pour le fait des mines de Lyon.* »

[2] Nous pouvons ajouter qu'en général le prince se réserve toujours le sous-sol : 1582, 12 mai « Erection des Seigneuries de Chaſteauneuf & de Virieu-le-Grand, en Comté, ſous le titre de Chaſteauneuf, tiré de la Chambre des Comptes de Savoie : Charles-Emmanuel par la grâce de Dieu duc de Savoie, Chablais, Aouſt & Genevois, &c... Sauf & réſervé comme deſſus la ſupériorité & dernier reſſort, & les droits de commutation de noſtre gabelle & impoſts que nous pourrons cy après généralement mettre & impoſer ſur nos Eſtats, enſemble les mines d'or & d'argent, cuivre, eſtaing, plomb, fer, acier & généralement toutes autres eſpèces de minières qui peuvent eſtre & ſe trouveront dedans & rière l'eſtenduë dudit Comté... » Sam. Guichenon *Hist. de Bresse et Bugey*..., t. IV, Pr. p. 91.

[3] *Ord. des Rois de France*, t. XV, p. 264.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

RIVES ET GROUPE RIVOIS

[1] 1419 [f° 50 v°]. — « Tenor dicti albergamenti fupra mentionati fequitur & eft talis :

« Henricus dominus Caffenatici (f° 51) miles gubernator Delphinatus, notum facimus univerfis quod audita fupplicatione nobis oblata per Petrum de Bello Regardo hominem domini noftri Delphini habitatorem Ripparum fuper eo quod cum ipfe in quodam prato fuo fito in parrochia dicti loci Ripparum iuxta quod poffidet pratum Autonij Berardi ex parte una nunc ipfius Petri de Bello Regardo aquæ Furæ labitur ex alia, Gonetus Chaberti poffidet a parte Pontis Charralis & iter publicum tendens de loco Moyrenci verfus Bellum Crefcentem poffidet ex alia cum fuis alijs confinibus ; conftrui facere velit quamdam martinetam ferream, & ad ipfam de aquæ Furæ conducere pro faciendo operari per poffeffiones proprias ipfius fupplicantis solum, & duntaxat excepta quadam via publica fuper qua conftrui faciet & manutebit de cætero unum pontem, & pro hoc omnia bona fua obligabit & ypothecabit, fic quod propterea dominus nofter Dalphinus aut etiam Refpublica in nullo lædetur... paratum se offerens dare deinceps annis fingulis domino [f° 51 v°] noftro Dalphino prædicto de cenfu annuo quinque folidos bonæ monetæ fi præmiffa fibi concedantur.

« Nos ... Petro de Bello Regardo ... concedimus & authoritatem ac licentiam præftamus atque damus dictam Martinetam ferream faciendum & conftruendum, feu fieri & conftrui facien-

dum et conftruendum in prato fupra defigneto ipfius fupplicantis ad ipfam martinetam pro faciendo operari in eadem [f° 52] nec non dictam viam publicam per quam dicta bealeria conducetur rumpere & cavare, dum tamen in dicta via publica faciat fieri unum pontem lapideum bonum sufficientem & idoneum, per quem tranfitus haberi poffit pedes vel eques, & ipfum pontem manu tenere de cætero...

[f° 53] « Datum Gratianopoli die ultima menfis Januarij anno nativitatis Domini millefimo quatercentesimo decimo nono.

« Per dominum gubernatorem ad relationem Concilij quo erant domini : *Jo. Girardi* magifter requeftarum hofpitij domini noftri Dalphini ; *G. Gelinon; Jo. Generis; Jo. de Sancto Germano* advocatus fifcalis ; *Jo. de Barra* theforarius ; & *Jo. de Marolio,* computorum auditor ; *Chantarelli.* »

Extrait d'un Registre cotté : « Recognitiones novæ Castellaniæ Ripparum, folio lxiiij verfo, & fuivants, eftant aux archives de la Chambre des Comptes & Cour des finances de Dauphiné. » *Bibl. mun. de Grenoble*, *mss.*, *Rives*, t. IX.

' 1446 [f° 50]. — « Recognitio...

« Item anno domini millefimo quatercentefimo quadragefimo fexto & die undecima menfis novembris ad inftantiam & requifitionem mei notarii & commiffarii, honorabilis vir Berthonus Regardi dictarum mandamenti & parrochiæ Ripparum confitetur fe & fuos liberos natos & nafcituros effe homines ligios & fideles domini noftri Dalphini Viennenfis &...

« Item & albergamento eidem recognofcenti facto per dominum gubernatorem Dalphinatus... tenere confitetur ut fupra de feudo... videlicet aquagium & aquæ decurfus eiufdem una cum fractura tranfitus cuiufdam itineris publici per quod iter dicta aqua tranfit ad ipsum martinetum quod rippagium perci-

pitur in ripperia de Furanio & conducitur ad martinetum dicti Bertoni recognofcentis per fuas proprias proprietates ex quo rippagio seu aquagio prædictum martinetum operatur, quod martinetum fitum eft in prædicto loco Ripparum, & in alieno feudo loco dicto in Ponte Charrati...

[f° 50 v°] «Et quo aquagio ibidem fuit conftructum feu factum dictum martinetum una cum domibus, canalibus, bialagijs, cyfimentis ejufdem martineti, ac etiam quædam ferra feu feyta cum quibufdam baptitorijs canapij, ut de prædictis licentia & albergamento copia inferius eft inferta. Et pro quibus omnibus fupradictis facit & facere confuevit prædicto Domino noftro Dalphino, de cenfu anno quinque folidos bonæ monetæ folvendos annis fingulis... » *Ibid.*

[3] 1515 14 mars [f° 47]. « Par acte intitulé : « Recognitio Amedei de Bellegarde » il appert que l'an 1515, le 14 mars, Amédée de Bellegarde reconnaît tenir en emphithéose perpétuelle du fief & directe feigneurie du feigneur prieur :

« 1° Un certain tenement de maifon fitué à Pont-Charrat près de la maifon & jardin de Pierre Chabert du levant, jouxte le chemin public tendant de Pont-Charrat à Beaucroiffant de bife, jouxte l'éclufe du martinet & le martinet de Jean Ramus-Drevet du couchant, l'eau de Furan du midi, fous la cenfe annuelle de feize deniers viennois avec le plait accoutumé ;

« Le préfent tenement de maifon & jardin avec le tenement de maifon & le martinet avec fes apartenances de la cenfe de quinze fols huit deniers & deux poulets, eftime faite par des hommes probes : ledit Bellegarde fe [f° 47 v°] charge de la cenfe fufdite & Jean Drevet du refte ;

« Item, Pierre de Bellegarde reconnaît tenir une pièce de pré d'environ une demie fixterée fituée à Borel, fous la cenfe annuelle de fix deniers viennois avec le plaid acoutumé ;

« La beaillère du martinet dudit Jean Drevet ſous la cenſe ſuſdite, ledit Bellegarde en ſera déchargé par ledit Jean Drevet d'après le raport d'hommes probes. Signé : ALEXANDRE MONET. » *Ibid.*

4 1515 15 mars. — Par autre acte intitulé [f° 47 v°] : « Recognitio Joannis Ramuſii alias Dreveti » de l'an 1515 le 15 mars, Jean Ramus Drevet reconnaît tenir en emphithéoſe perpétuelle du fief et directe du prieur :

« 1° Un martinet avec ſes dépendances, une partie de la maiſon ſituée à Pont-Charrat, puis de la maiſon & jardin d'Amédée de Bellegarde du levant & ſous la cenſe annuelle de deux poulets, quatre ſols, quatre deniers viennois, avec le plaid acoutumé... » *Ibid.*

5 1530 [f° 47 v°]. « Par acte du 30 may 1530 commençant par ces mots : « François comte de Saint-Paul, &c., » il conſte ce qui ſuit : Vu la requête par laquelle Jean Boullioud marchand de Beaucroiſſant demandait qu'il lui fut albergé à lui & aux ſiens, & donné en amphithéoſe perpétuelle, a ſavoir : L'eau de la rivière de Fure depuis le pont apellé Pont Charra, ſitué dans le mandement de Rives, juſques au pré apellé le pré du Roi, peu éloigné du pont ci-deſſus, de ſorte que depuis ledit pont juſques au ſuſdit pré, il n'y a que la diſtance d'un jet de pierre ou environ, pour batir dans ledit endroit & tenir un moulin ou artifice à faire fabriquer ou aiguiſer des ſabres, morions, épées ou autres armes & arnois de guerre, & que pour cet efet il fut loiſible de mener & conduire ladite eau de la rivière de Fure dans ſon propre fonds entre les limites cideſſus déſignées. Informations priſes il apert que tout ce qui a été allégué & demandé par ledit Boullioud eſt au profit & avantage de notre ſeigneur et roi Dauphin & du public, & que perſonne n'en peut ſouffrir du dommage, &c.

« Sur quoi après une délibération prife de la part defdits fieurs maîtres & auditeurs en la Chambre des Comptes, ils ont albergé & donné en emphithéofe perpétuelle audit Jean Bouillioud pour lui, fes héritiers & fucceffeurs...

[f° 48] « Donné à Grenoble le pénultième jour du mois de may l'an 1530, par Monfeigneur le Gouverneur au raport de MM. de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Signé : MATHERON. » *Ibid.*

ALBERGEMENT POUR LE CAPITAINE DE RIVES

[6] 1561 17 février [f° 117]. — « Au nom de Dieu sachant tous pns & advenir comme en l'an prins à la nativitté nre Segnr mil cinq cents foixante un & le dix feptiefme jour du moys de febvrier, en pnce de moy nre royal dalphinal fouf[ta] & des tefins foubfnommés eftablis en fa perfonne monfr cont. Anthoine Beffon feigneur de Rives qui comme &c.., & au nom de lad. feigneurie eftant requis par Jean & Jean Boullons *(sic)* efcuyers frères de leur alberger l'eau de Rimens (pour Réaumont) courant aud. lieu de Rives, & le pouvoir de conftruire tours *(sic)* molins, baftimens pour forger fer, affier, efpées, molin à papier & autre qui leur feront comodes & uttiles, au deffoubs la chauffée de l'eftanc apellé de Murinaix, la conduifant par leur pré joignant à icellui ruiffeau des ledt eftang à la planche, arbre & prife du molin à bled dudt lieu... » *Ibid.*

SOCIETÉ FORMÉE ENTRE LES MAITRES DE FORGES DU DAUPHINÉ ET DES NÉGOCIANTS DE LYON ET DE VIENNE

[7] 1657 25 août [f° 3]. — « Comme ainfy foit que par la fuitte de plufieurs années ayant efté conftruicts divers artiffices dans cette province de Dauphiné pour la fabrique des aciers qui ont apporté jufques a prnt des grands biens & utillités, non feule-

ment dans ladite province, mais dans tout le royaulme, & que plus de cinq centz familles trouvoient leur fubfiftance au moyen de ladite fabrique; il feroit arrivé depuis quelques années qu'il s'y eft commis des grands abus par lefd. ouvriers qui n'ont fabriqué led. acier de la qualitté & condition qu'il doilt eftre, qu'eft la caufe des Eftrangers s'eftant prévalleus de lad. deffectuofitté pour porter journellement dans ced. royaulme quantité d'acier d'Allemagne, de Piedmont & d'aultres lieux, ce qui deftruict entièrement lad. fabrique en ce pays, & revient à un notable préjudice au publicq, foit parce que lefd. eftrangers en tirent l'argent au moyen dud. acier qu'ils y aportent, & que par le deffault que l'acier ne fe fabrique dans cette province de la [f° 3 v°] bonté & qualité requife, la débite en ceffe entièrement, ce qui ruine une infinité de familles & ouvriers qui ne vivent que de ladite fabrique. Pour ces caufes & plufieurs autres confidérations les propriétaires defdits artiffices défirant remédier aultant qu'il leur eft poffible aufd. abbus, pourvoir à l'entretien defd. familles & de leurs forges, & faire qu'à l'avenir led. acier fe faffe à la bonté & qualité qu'il doilt eftre, ont fait entre eux & des notables marchands de la ville de Lion la Société & Compagnie qui s'exercera cy après pour la fabrique & traficq dud. acier aux conventions fuivantes :

« Pour ce eft il que cejourd'huy vingt cinquiè. jour du mois d'aouft, l'an mil fix cents cinquante fept par devant moy n^re^ tabellion royal delphinal héréditaire foubs^né^... [f° 5 v°] les paches, conventions & affociaons que s'enfuivent pour le temps & terme de quatre années entières & confécutives qui commenceront ou premier du mois de feptembre prochain venant, & à femblable jour finiront de l'année que l'on comptera de l'année mil fix cents foixante.

« Scavoir premièrement qu'il fera fait ès fonds de la fomme de foixante mille livres, laquelle fera fournie scavoir : le tiers par

lefdits fieurs propriétaires des forges cy apprès noés : premier la dame Lefcaut la fomme de huit cents livres; par la dame Rivière femblable fomme de huit cents livres ; par lad. dame de Dauteyfieu celle de quatre cents livres ; par led. feigneur de Clermont ou par fon rentier la fomme de huit cents livres ; par led. feigneur de Saint-Julien huit cents livres ; par led. feigneur de [f° 6] Saultereau huit cents livres ; par led. feigneur de Manilly feze cents livres ; par le feigneur de Bourchenu huit cents livres; par le feigneur de Bouchage quatre cents livres ; par le feigneur de Chabons procureur gnal huit cents livres ; par le feigneur de la Tivolière huit cents livres ; par le feigneur de Pufignan huit cents livres ; par le feigneur de Chabons huit cents livres ; par le fieur de Montdragon quatre cents livres ; par led. Sr de Pina huit cents livres ; par le Sr de Morard huit cents livres ; par led. S^r d'Heurtières [Dauphiné] feze cents livres ; par le Sr de Sambein huit cents livres ; par le fieur Martinon huit cents livres ; par led. Jean Gay feze cents livres ; par *lad.* hae Jacquemaz Blachet & led. Treillard fon fils la foe de douze cents livres ; par led. fieur Armand huit cents livres & par *led.* Blanchet une fomme de huit cents livres, arrivants toutes les fufdittes sommes à l'univerfelle de vingt mille livres ; & les quarante mille livres pour parfaire la fufd. fomme de foixante mille livres feront fournies par lefd. fieurs Martrait, Gay & Delrioux (m^es bourgeois de la ville de Lyon). Scavoir par led. fieur Martrait la fomme de vingt-fix mille [f° v°] fix cents foixante-fix livres treize fols quatre deniers, & par lefd. fieurs Claude Gay & Delrioux & compagnie (faifant pour & au nom du fieur Jean Gay marchand aud. Vienne) [f° 5] celle de treize milles trois cents trente-trois livres fix fols huit deniers... Tant feulement au prix la guife qui fe trouvera aux forges ded. fieurs propriétaires de fix livres dix fols le quintal du cofté de Rives & de fix livres le quintal à Vienne, & led. acier à Lion à raon de vingt-quatre livres qua-

torze fols le fin & vingt-une livres quatorze fols le mol, & du cofté de Rives & Vienne le fin à vingt-une livres, & le mol à dix-neuf livres; duquel acier & guife fera fait inventaire.

« Tous led. S^rs propriétaires des forges d'acier tant du côté de Rives, Vienne que autres lieux cy après nommés feront ceffer leurs forges qui travaillent a pnt pendant lefd. quatre années de la fociété, fcavoir léd. feigneur de Saultereau fes deux forges, led. fieur de Morard une forge & led f^r Armand les deux forges de Tullin pour raon defquelles led. complémentaire leur payera annuellement pour le prix de leur ferme la foe de cent cinq^te livres pour chacune forge & ce de fix mois en fix mois en deux termes argent. Comme auffy les forges qui ceffent de pnt cy apprès défignés continueront lad. ceffe pendant led. temps, fcavoir deux dud. feigneur comte de Viviville fituées à Voiron, une du feigneur de Buffenan, deux de lad. dame de la Porte [f° 7 v°] & une dud. fieur Jean Gay, & leur payant auffy par led. complémentaire annuellement de fix mois en fix mois le prix qui a été convenu...

Et ne feront fabriquer en chacune defd. forges qui travailleront que la quantité de trente charges acier au plus pendant neuf mois confécutifs pour chacune année... [f° 8] chacune defd. charges fera compofée de trois ballons acier fin & un ballon mol, bonne & loyalle marchandife bien trié, fin pour fin & mol pour mol, acier de cuitte & non de maffeau, chaque ballon de cent cinq^te carreaux & du poids de cent vingt cinq livres, bien emballé & cordoyé; hors & excepté qu'il fera permis aux fieurs propriétaires de faire faire à chacune defd. forges vingt ballons acier de tumbereau pour chacune année tant feulement, & où il s'en feroit davantage il leur fera rabattu trois livres pour ballons. Et feront tenus faire marquer lefd. aciers au *pied croisé*, *carreau*, à *la Rose* ou telle autre marque qui fera indiquée par le complimentaire... [f° v°] Il fera fourni par lad.

compagnie ou par led. complimentaire gnal auxd. ſieurs propriétaires ou à leurs rentiers à meſure que leſd. aciers ſeront délivrés aux forges, ſix quintaulx guiſe de Bourgogne ou ſix quintaulx & demi guiſe de pays de Dauphiné poix de forge, aux choix dud. complimentaire, rendue celle de Bourgogne auxd. forges, & celle dud. pays de Dauphiné aux portes de Tullins, Vourey & Moyrent, où leſd. ſieurs propriétaires ou les fermiers les iront prendre, à la charge néantmoints que lad. ſociété payera la voiture près leſd. portes juſques auxd. forges... & pour les forges de Vienne leſd. guiſes ſeront livrées auxd. ſieurs propriétaires ou à leurs rentiers ſur le port à la manière accoutumée aux frais de lad. compagnie... [f° 9 v°] Auſſy ne pourront leſd. ſieurs propriettaires faire construire des nouvelles forges d'acier ni faire changer des martinets d'eſpées ou autres artiffices en forges pour faire acier directement ou indirectement... [f° 10] pour la guiſe qu'il conviendra pour fabriquer les aciers led. complimentaire gnal demeure chargé... de les fournir a lad. Compagnie au prix de cinq livres ſix ſols le quintal pois de forge, celle de Bourgogne rendue à Lyon, & de ſix livres celle d'Allevard rendue aux portes de Tullins, Vourey & Moirent sans reduon de treize pour douze; moyennant lequel prix led. compl^re^ demeure [f° 10 v°] auſſy reſponſable de la bonté & qualitté requiſe de lad. guiſe, & d'en faire la fourniture en telle ſorte qu'il y en aye touſiours à Lyon de celle de Bourgogne mille quintaux & de celle de Dauphiné sur leſd. portes de Tullins, Vourey & Moirent ſix cents quintaux... La compagnie nomme ... led. ſieur Claude Martraict bourgeois [f° 11] dud. Lyon pour eſtre complimentaire gnal, & parcequ'il ſe débite notable quantité d'acier dans ce pays de Dauphiné, ſoit du côté de Rives ou celluy de Vienne, tant pour les eſpées que aux marchands circonvoiſins. [f° 11 v°] Led. ſieur compl^re^ ... fera faire comme il promeſt la recepte deſd. aciers auxd. forges & la fera conduire

dans fa boutique aud. Lion, ou dans les magazins de Rives & de Vienne, & fera auffy conduire lefd. guifes de Bourgogne à Lyon & du Dauphiné aux forges defd. fieurs propriettaires ... [f° 12] & pour les aciers qu'on fera fabriquer au grand pied emballé de toille fine, ils feront vendus trente fols pour ballon davantage que les autres, fur quoy il fera levé fix fols pour ballon pour la fourniture de la toile ... [f° 13] (En cas de liquidation) les guifes qui fe trouveront eftre pour lhors dans les forges defd. propriettaires (feront prifes) fcavoir celle de Bourgogne à cinq livres dix fols, celle de Dauphiné à fix livres, fans aulcune réduction de treize pour douze, & outre ce la voiture qu'elles auront coućté jufques auxd. forges.

« [f° 14 v°]. Eftat des forges qui travailleront pendant les quatre années de la fufdite fociétté :

Premièrement la dame préfidente de Lefcaut deux forges	2
La dame préfidente de la Rivière deux forges	2
La dame de Dantezieu une	1
[f° 15] La dame de la Porte quatre	4
Le feigneur comte de Clermont deux	2
Le feigneur de Saint-Jullien deux	2
Le feigneur préfident de Buffenan une	1
Le feigneur de Maniffy quatre	4
Le feigneur de Bourchenu deux	2
Le feigneur de Bouchage une	1
Le feigneur de Chabons procreur gnal deux	2
Le feigneur de la Tivollière deux	2
Le feigneur comte de Viviville deux	2
Le feigneur de Puzinan deux	2
Le feigneur de Chabons deux	2
Le feigneur de Montdragon deux	2
[f° 15 v°] Le fieur de Pina deux	2
Le fieur d'Heurtières quatre	4

Le ſieur Morard une 1
Le ſieur Sembein deux 2
Le ſieur Martinon deux 2
Le ſieur de Guillhonnière quatre 4
Le ſieur Jean Gay trois 3
Honeſte Jacquemaz Blanchet & le ſieur Trillard son fils trois 3
Le ſieur Antoine Blanchet Marcoz deux 2
M. Jacob Gralliat Bourderat deux ne faiſant que pour un . 1

« Arrivant le nombre des forges qui (fº 16) travailleront à ... *(feuillet déchiré par le milieu).* Total : 57.

« Société fermière entre les maîtres de forges du Dauphiné : Rives, Tullins, Vourey, Moirand & Vienne, 68 forges & des négociants de Lyon & Vienne pour régulariſer la fabrication des aciers comme qualité, quantité & en effectuer la vente contre la concurrence faite par les aciers d'Allemagne & de Piémont, valable pour 4 années. 25 août 1657.

« 57 forges qui travaillent & qui ne travaillent pas ». *Bibl. de Grenoble*, mss, *Rives*, t. X.

RENOUVELLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE 1657

[8] 1660, 23 décembre. « Nous ſoubſignés propriétaires des forges à faire acier qui ſont en ceſte province du Dauphiné & en la Borderie en Savoye, & intereſſés en la Société de l'acier, & conformément au contact d'icelle ayant eſté deubement informés de l'eſtat des affaires de ladite Societté, Nous avons cogneu que la débite de l'acier eſt fort bonne & que ladite Societté de l'acier eſt fort advantageuſe pour la ſurté de la vente de nos ſuſdites forges & pour le bien & utilité publicque, c'eſt pourquoy nous avons reſolu & treuvé bon ce que cy après :

« Premièrement que nous continuons ladite Societté pour deux années & un mois qui commenceront au premier jour du

mois de feptembre prochain & finiront au premier jour du mois d'octobre de l'année mil fix cents foixante trois aux mefmes conditions & réferves contenues au contract de ladite Societté fy devant paffé & receu par Robert Notaire fauf les réferves que cy après :

« Premier, que le fonds de ladite Societté qui eft de foixante mille livres fera faict, fcavoir : trente mille livres par ceux de nous fufdits Propriétaires defdites forges qui voudront s'intéreffer audit fonds le chacun à proportion de la quantité des forges qu'il a, & les autres trente mille livres feront fournies par nous Martraict, Gay & de Rioux, marchands à Lion, intéreffés en ladite Societté.

« Que nous fufdits fieurs Martraict, Gay & de Rioux promettons de fournir toute la guife tant de Bourgogne que d'Allevart qui fera néceffaire pour ladite Societté au mefme pris que cy devant.

. . . .

« Pour faire que ceux de nous & autres Propriétaires qui ont des martinets à fabriquer des lames d'efpées ne les faffent convertir en forges à faire de l'acier ou du fert, ladite Societté fera tenue & obligée, car nous le promettons, de fournir tous les ans aux fufdits Propriétaires defdits martinets pour chacun de leur fufdits martinets à lames la quantité de trente ballons d'acier fin tous les ans au prix de vingt huit livres pour chacun ballon & pour les convertir en lames tant feulement fans qu'ils les puiffent vendre, & lefquels aciers ils payeront à mefme qu'il les recepvront à la réferve de deux ballons qui feront donnez à crédit & à l'advance au chacun des fermiers qui feront travailler les fufdits martinetz. Et au cas que tous lefdits Propriétaires defdits martinetz en quelqu'un d'iceux veuillent faire ceffer le travail & de fabriquer des lames à leurs fufdits martinetz, Nous promettons que ladite Societté de l'acier leur payera tous les ans pour cha-

cun defdits martinetz qui ceffera le travail la fomme de cent cinquante livres en deux payes efgalles de fix mois en fix mois. Et en outre fera permis auxdits fieurs Propriétaires des fufdits martinetz de les convertir à tous aultres ufages qu'à celuy de faire de l'acier, du fert & des lames, Et moyennant ce que deffus tous les fufdits Propriétaires des martinetz demeurans obligés de ne point convertir les fufdits martinetz en forges pour la fabrique de l'acier ny du fert, tout le contenu du préfent article aura lieu & commencera à avoir effet dès le premier du mois de janvier prochain.

« Pour éviter les diverfes difficultés qui peuvent arriver pour la qualité & fourniture des guifes que apprès qu'elles auront efté vendues aux forges elles feront vifitées à commun frais des fufdits fourniffeurs & de ladite Societté par deux Expers communément nommez ; Et celles qui ne feront de la qualité requife reiettées, les autres emploiées ; avecq cette condition toutefois que fy elles ce treuvent mauvaifes par l'effay du feu, les fufdits fourniffants reprendront à leur péril & perte ce qu'il reftera defdits guifes nonobftant le jugement defdits Expers, & en fourniront d'autres aufdits ouvriers & rentiers, lefquels moyennant ce ne pourront prétendre aultre dommages pour ce regard contre lefdits fourniffans.

« Que les fufdits fourniffants tiendront toutes lefdites forges toufiours fournies la chacune de trente quintaulx de guifes, defquelles les maîtres Propriétaires desdites forges feront refponfables, & que de celles d'Allevard qu'ils fourniront fur les ports de Tullins & de Moyrans, ils n'en pourront point deflivrer à chacun des ouvriers & fermiers qui ont deux forges moins de trente deux quintaulx à la fois, & pour chafque voiture affin qu'elle foit plus commode & de moindre defpence.

« Que la quantité qui fera fournie defdites guifes d'Alleval fera partagée efgallement entre toutes lefdites forges à la réferve

toutefois des forges de delà les monts & des forges de Vienne qui n'ont coutume d'eftre fournie que de celle de Borgogne.

« Que tous les intereffez en ladite Societté pourront voir & examiner pour tout le temps que bon leur femblera entre les mains de l'un des Députtez ou du Complimentaire au choix defdits intéreffés les comptes & estats des affaires de ladite Societté & en prendre des mémoires fans déplacer.

« Que le prix des aciers eftant augmenté, ce fera avecq cette modération que le commerce ordinaire dudit acier n'en foit point interrompu. L'intention des Propriétaires intereffés n'eftant aultre que de mettre en feurté leurs revenus ordinaires, & pour les aultres de faire en ladite Societté les profits juftes & raifonnables qui ce trouveront au Négoce fans préjudicier au bien public.

« Que meffieurs les Intereffés qui font réfidents à Grenoble où la plus grande partie des affaires de ladite Societté s'adreffent, feront fupliez d'en prendre chacung d'eux le soing à tirer de roolle de trois en trois mois, & que lefdits Deputtez & Complimentaires s'adrefferont pour ce regard à celluy d'entre eux qui fera en charge, auquel auffy feront adreffé par les particulliers intereffez en ladite Societté tous les mémoires, instructions & plaintes qui feront de leur cognoiffance pour y pourvoir au contentement d'un chacun, & maintenir l'efgalité & juftice qui doibvent eftre obfervées en pareille occafion. Faict ce vingt troifiefme de decembre mil fix cents foixante.

« Je figne à condition que les aultres intereffez figneront de mefme. Faict à Grenoble ledit jour. *Laurence frères*, *La Poype*, *Saint-Jullien de Granet*, *de Sauterean*, *Moret*, *Martinon*, *Morard.* » Coté : « N° 215, Pour Monfieur Sambrin. »

Biblioth. de M. Bovagnet, mss. à Vienne; communiqué par M. Ern. Bizot.

EXTRAIT DU PARCELLAIRE DE RIVES

[9] 1661, 14 juin? [F° 1]. « Premier, honnefte femme Jacquemoz Blanchet : Martinet, cavagne *(grange),* biallière *(bief),* maifon & plaffage *(place)* au fufdit lieu (en Coftefolle), [f° 1 v°] confine la rivière de Furan du levant & midi, en fentier allant au gaz *(gué)* de la Gellinaz du couchant, le plaffage du martinet d'efpée de ladite Blanchet de bize & cofté de ladicte Blanchet auffy de bize, contenant une fefterée, &c...

[F° 12] « Sébaftien Savoye :

« 1° Maifon, domicille, terre & broffe en la Contaminaz, confine la biallière du martinet de la cour du levant, bois, broffe & pré de Anthoine & François Reymond du midy, &c.

[F° 2] « Honnefte Jean Baptifte Blanchet :

« Premier, martinet à achier, cavagne, biallière, maifon & plaffage & jardin à Pont-Charra, confine la rivière du levant & midy, la rivière de Furan & le chemin de Pont-Charra au mollin du couchant, [f° 2 v°] le domicille de Janne Champon de bize, contenant, &c...

[F° 112] « Meffire Claude de Lefcot, concellier du roy & préfident en fa cour de parlement de Dauphiné :

« Premier, maifon, forge, cavagne, feyé *(cellier)* & terre à Pont-Charra, confine le chemin de Pont-Charra à la Liampre du midy, pré d'honnefte femme Jaquemaz Blanchet du couchant, maifon & jardin de fieur Jean Nefmez du levant, la biallière & martinet de ladite Blanchet du midy & couchant, contenant, &c...

[F° 113] « Noble Louis Degra (ajouté un peu plus tard) de la Pope, feigneur de Saint-Jullien, Réaulmont & audit Plaffes :

[F° 113 v°] « 4° Martinet à fabriquer lames d'efpées, biallière, terre, pré, vigne & bois ez la martinette *(petit martinet)* neufve

& en la poepe, confine la rivière de Furan du Levant, le chemin tendant de Pont-Galland à la Croix de Saint-Roch du midy & couchant, le bois d'honnefte Jean Nefme de bize, le pré dudit auffy de bize, la commune de la Poepe du levant, bize & couchant, contenant, &c...

[F° 114] « 5° Maifon & cavagne de fon martinet d'efpée, plaffage, vergier & renoife *(mare, grenouillère)* aux cofté, confine la rivière de Furan du couchant, le chemin tendant de Pont-Galland à Réaulmont du levant & midy, les terres de Monfieur de Ripves & d'honnefte femme Magdelaine de Fillion du levant, le bois de ladite de Fillion de bife, contenant, &c...

[F° 116] « Noble Jean Baptifte de Chabons, fieur de Ripves, concellier du Roy en fes confeils d'Eftat & procureur général du parlement en Daulphiné :

« ... 3° Martinet à acier, cavagne, maifon, jardin, plaffage, vergier, biallière & pré [f° 116 v°] au deffoubz du chafteau de Ripves & au Pont-Galland, confine la rivière de Furan du couchant & bize, le pré dudit fieur de Chabons & le chemin tendant dudit martinet au chafteau de Ripves du midy & partie du levant, la terre d'Ennemond Rond de bize & partie du levant, une petite particule de pré du feigneur de Réaulmont auffy partie du levant, contenant, &c...

« 4° Mollin à papier & plaffage à Ripves, confine la rivière fortant de l'eftang de Murinaix du levant, le pré du mollin de noble... du Ferrins? du midy, le chemin allant au chaftau du couchant, terre à pré dudit fieur de Chabons de bize, contenant &c...

[F° 120] « Cy apprès font les fondz nobles tennus & poffédés par les talliables rieyre ledit lieu de Ripves :

« Premier, honnefte femme Jaquemaz Blanchet :

« ... 2° Martinet d'efpée avecq fon plaffage, biaillière & vorger audit lieu, confine la rivière de Furan du levant & partye du midy,

la biallière de la Liampre auſſy du midy, le chemin de Pont-Charra à la Liampre du couchant & bize... »

Arch. mun. de Rives; Parcellaire de Rives, paraphé le 14 juin 1661.

ALLIVET

10 1697 25 ſeptembre [fº 240]. — « Déclare le ſieur Cartet qu'il eſt vray que le ſeigneur conſelier Barral ne poſſède qu'une ſeule forge dans le mandement de Rives, une maiſon & jardin ; & que ſi bien ledit répondant poſſède un artifice dans lequel on y peut faire travailler deux forges, la vérité eſt pourtant telle qu'il n'en a iamais fait travailler qu'une, parce que les eaux qui font valoir ledit artifice ne peuvent ſuffire pour en faire travailler davantage, ce qu'il offre de payer soubs la peine du quadruple ; & ſi bien il fait valoir encore un ſie, il offre pareillement de prouver que ces ſortes d'engins ne travaillent que rarement, & ſont plutôt faits par raport à l'entretien deſdits artifices, que par raport au revenu que l'on en peut tirer, puiſque ceux qui en ont de pareils dans les lieux circonvoiſins ne les arrentent iamis plus de ſept ou huit écus par année... ſa forge laquelle il fait valoir à ſa main ſi elle eſtoit affermée ne pourroit produire plus de cinquante écus..... »

Bibl. de Grenoble, mss., Rives, t. IX.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVES

11 1793 9 octobre an II [fº 285 vº]. — « Du 9 octobre 1793, an II de la République françaiſe une et indiviſible à la maiſon commune, la municipalité aſſemblée :

« Pour ſe conformer à la lettre du Comité de Salut public en date du 28 septembre 1793, reçüe hier [fº 286] Signé Carnot, C. a Prieur et Collot d'Herbois, ci-jointe, nous avons mandé à

tous les maîtres de forges du voiſinage de ſe rendre aujourd'hui ici, à la maiſon commune pour faire la déclaration des Ballons d'acier qu'ils ont de fabriqués chez eux que nous mettons en réquiſition, en faiſant fixer leur prix par des arbitres bons républicains, nous tranſmettons à l'Adminiſtration centrale, quay Voltaire, n° 4, à Paris, l'état de la qualité avec le prix pour leur en faire faire le payement par le Miniſtre de la guerre.

« Nous les invitons de faire des ſoumiſſions des fournitures qu'ils pourront faire fabriquer dans le cours de l'année à l'Adminiſtration centrale de ladite fabrication, Paris.

« A l'inſtrant a comparu le citoyen Pierre Charvet, maître de Forges au Gas-ſur-Rinage qui a déclaré avoir en magaſin cent quarante Ballons anciens cy. . . . . . 140 Ballons

Jean-Baptiſte Ducret, maître de forges à Voyron.	148	—
Thomas Jacolin, maître de forges à Voyron . .	40	—
Pierre Thorillon, maître de forges à Tulin . .	90	—
Antoine Carlet, maître de forges à Beaumont .	120	—
Louis Salomon, maître de forges à Renages. .	160	—
Antoine Joſeph Salomon, maître de forges à Renages	180	—
Claude Blanchet, maître de forges à Rives. .	190	—
Michel Sailles, maître de forges à Voyron . .	30	—
Blanchet frères, maîtres de forges à Renages. .	100	—
Pierre Carlot maître de forges à Renages . .	30	—
Etienne Treillard, maître de forges à Bonpertuis.	240	—
Marchand frères, maîtres de forges, à Rives. .	76	—
Carre Vve Marquis, maître de forges à Rives .	100	—
Silveſtre, maître de Forges à Rives	140	—
Bouvier, marchand de fer à Grenoble . . .	130	—
	1914	Ballons

« Et pour satisfaire à la réquisition du Comité de Salut public à l'effet de nommer deux personnes bons républicains pour faire l'estimation du quintal d'acier, poids de marc, la municipalité assemblée [f° 286 v°] nomme les citoyens Etienne Girin & Benoît Chaffard, tout deux officiers municipaux, domiciliés & natifs de notre commune qui ont une parfaite connaissance du prix des matières premières pour leur fabrication, & en cas de non-conformité d'avis entre eux, nous leur avons adjoint le citoyen Jean Béchard, serrurier de ce lieu, qui feront de suite leur rapport au bas du présent, & ont signé avec les autres officiers municipaux présens, & le greffier : Etienne Girin, Chaffard, Lecointe & Navette, officiers municipaux.

« Et de suite, nous commissaires, pour donner notre avis exactement sur la taxe à nous demandée, outre les renseignements qui nous sont connus, avons voulu prendre d'autres extérieurs, & par notre résultat, nous avons estimé à notre ame & conscience la livre d'acier à 28 sols poids de marc, première qualité d'acier ; les deux commissaires signés avec l'adjoint & les officiers municipaux, *Etienne Girin*, *Chaffard aîné*, *Béchard*, *Lecointe*, officier municipal, *Navette*, officier municipal & *Durocha*, secrétaire. »

VOIRON

[12] A propos de la marque confirmée par Louis XIII à Jean Ducrest, nous croyons devoir signaler quelques marques de « faulcheurs » Savoisiens :

1494. « Un artisan d'Avigliana (Piémont), Jaffred Migliaroni, surnommé Bechi, avait acquis de François Roffilie de Saint-Jeoire-en-Faucigny, la marque de fabrique des faulx de son atelier : *Une petite pièce de monnaie surmontée d'une amome*, probablement tige de persil. »

1578, 24 sept. « Albergement ou emphytéose perpétuelle par

le duc de Genevois-Nemours, Jacques de Savoie, à Jacques Dumolin, de Taninge-en-Faucigny, fabricant de faulx, comme son père et son grand-père paternel, du droit de marquer ses ouvrages de *la marque d'un rasoer et du pirasset* (tige de persil) *usitée par eux et d'y ajouter au-dessus la figure du soleil* à l'exclusion de tous autres fabricants. »

1579. « Albergement semblable consenti à François Mullin du même lieu pour sa marque de la *carpe et fleur de lys*. »

1621, 20 avril. « Autorisation à François Domenge, maître faucheur, de se servir de la marque de la *fleur de lys couronnée* qu'il a acquise le 6 octobre 1620 de Jeanne Rophilie, veuve de maître Laurent Dumoulin. »

1621, 7 nov. « Permission à honorable Jehan-François, fils de Jehan Pictet, faucheur de daux, nouveau maître, d'employer la marque d'un *poulet* (coq). »

1652, 4 janv. « Patente du duc de Genevois-Nemours, Charles-Amédée de Savoie, à honorable Pierre Perrier, lui permettant d'employer sur ses faulx la marque de la *croix*[1]. »

B

ALLEVARD

[1] « Il paraît par les comptes de la chatellenie d'Allevard, de 1342, qu'il y avait dans ce lieu des mines de fer, que le Dauphin y prenait quelques droits ; qu'après avoir tiré la mine des fosses, on la portait en Savoye où elle était mise dans les fourneaux et réduite en gueuse, et que le paiement s'en faisait en fer sur le pied de deux livres de fer pour douze mesures de mine. La re-

[1] Aug. Dufour et Franç. Mugnier, *Notes... des Savoyards de divers états*, ap. *Mém. et Doc. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, an. 1895, p. 191 et s.

cette se faisait par le chatelain du lieu qui s'en chargeait dans ses comptes :

« Item, recepta ferri debiti pro minis portatis ab Alavardo in Sabaudiam, recepit viginti quintalia. » (p. 76).

« Computum Castellani Alavardi de recepta ferri pro Dom. Dalphino.

« Ex computo Guillelmi de Briordo, vice-caſtellani Alavardi pro Dom. Amblardo de Briordo milite, Ball. Graiſiv. et Caſtell. dicti loci, de cauſibus servitiis echutis, obventionibus, expenſis, ſolutionibus, deductionibus et deliberationibus, à die quartâ menſis maii, currente anno 1342, uſque ad hanc diem... currente anno 1343.

« Recetta ferri debiti pro menis portatis ab Alavardo in Sabaudiam à die 14 mensis Aprilis, currente anno 1342, uſque ad diem 12 menſis Julii eodem anno.

« Primo, recepit à Florito Gebergiæ pro triginta duodenis menæ datis pro quâlibet duodenâ menæ duabus libris ferri . . . . 60 lib. ferri.

« Item a Perroto pro quindecim duodenis menæ et dimidiâ duodenâ eâdem causa. . . . . 31 lib. ferri.

« Item a Vincentio Boyſaiſii pro centum duodenis menæ eâdem causâ . . . . 1 quintalia ferri.

« Recetta dicti ferri a dictâ die.

« Item a Joanne Grangi de Rupeculâ pro 68 duodenis menæ, datis pro quâlibet duodenâ, III lib. quia eſt de Sabaudiâ . . . . 1 quintal 44 lib. ferri.

« Item à Joanne Mittane de Sabaudiâ, pro viginti duodenis menæ, datis pro quâlibet tribus libris, valent 60 lib. ferri. » (p. 94). »

Ap. Valbonais, *Mém. pour servir à l'Histoire du Daupbiné* et *Histoire du Daupbiné et des princes qui ont porté le nom de Daupbin.*

[2] *Paris*, 1463, 10 mars (v. s.). « Lettres du roi adreſſées à ſes conſeillers, les gouverneur ou ſon lieutenant, gens du Parlement, des Comptes & autres juſticiers & officiers du Dauphiné ou leurs lieutenants, par leſquelles il autoriſe ſon conſeiller, Claude Coct, tréſorier général du Dauphiné, ſes héritiers ou ſucceſſeurs, de faire exploiter, pendant une durée de quinze ans, les mines de fer qui ſe trouvaient dans l'étendue des châtellenies de Theys, Allevard & Vizille, & de fabriquer de l'acier à charge de lui payer un gros de 15 deniers par chaque charge de minerai extraite des dites mines. Le roi exempte en outre, pour une durée de douze ans, de tous ſubſides, tailles, aides ou autres impôts, les ouvriers étrangers qui voudraient travailler aux dites mines, & révoque toutes les autres conceſſions qui auraient pu en être accordées précédemment. — Enregiſtrées le 1er juin 1464. » *Catal. des actes du Dauphin Louis II*, par M. E. Pilot de Thorey, t. II, n° 1388.

[3] *Plessis-du-Parc-les-Tours*, 1478, 24 nov. « Lettres par leſquelles le roi confirme pour une durée de dix années, en faveur de Hugues Coct, auditeur des Comptes, & Paul Coct, frères, fils de feu Claude Coct, jadis tréſorier & receveur général du Dauphiné, ainſi que de leurs aſſociés Pierre Vallier, François Mottet dit Leymare, Claude Pellafol dit Garron, Dimanche d'Alphas & Michel Gruiet, la conceſſion des mines de fer des mandements de Theys, Allevard & Vizille, qu'avait obtenue Claude Coct, le 10 mars 1464 (v. s.). — Enregiſtrées le 15 juillet 1479. » *Ibid.*, n° 1735.

C

GRENOBLE ET GRAISIVAUDAN

[1] 1357-1359. Richard de Confignon, trésorier général du comte de Genevois... « Recepit de 18 quintalibus ferri ad pondus Domene, per ipſum receptis a domino Guigone de Converis, milite, baillivio domini in terra ſua Greſivaudani, valentibus ad pondus Rumilliaci 12 quintallia ferri ſecundum examinationem et converſionem ponderum predictorum, de quibus 12 libravit de mandato Domini magiſtro Martello pro richetis[1] & enſibus faciendis pro domino & ejus conſilio unum quintale ferri ad pondus predictum Rumilliaci... » *Etude archéol. sur le château d'Annecy...*, par Max Bruchet, tir. à part, p. 70.

ARMURIERS, FOURBISSEURS, ARQUEBUSIERS, ETC., GRENOBLOIS[2].

[2] Alès, Jean, natif d'Arles « faiſeur d'eſpées ». 1612, 1643.
Allec, Jean, me armurier. 1631.
Allemand, Guigues, me arquebusier. 1647, † 1679.
Angoumois, André, arquebusier. 1695, *Maignien*, p. 55.
Angoumois, Esaïe, me arquebusier. 1656, † 1694?
Aymard, Denis, « me harquebuzier ». 1656, 1686.
Bardet, Jean et André, frères « armeuriers », fils de Jean. 1598.

[1] Mot inconnu à Ducange. — « Riches, Krumpfusz » d'après L. Diefenbach, *Gloss. latino-germ.* Kramfusz (de Krampefusz) signifierait « mentonnet, fermoir, croc, happe ». Dans cette dernière acception « Riches » serait ici pour ces armes primitives dont on retrouve encore quelques rares spécimens en Savoie, sorte de sabres d'une seule pièce à pointe recourbée, auxquels notre ami M. Ch. Buttin, collectionneur d'armes et savant distingué, a donné le nom de cimeterres de Maurienne.

[2] La plus grande partie de cette liste a été dressée d'après le travail de M. Ed. Maignien sur *les Artistes grenoblois*. Nous avons indiqué la pagination pour les noms qui ne se trouvent pas cités par l'auteur à leur place alphabétique.

Beaupère, Jean, « artillier » : « Le xiiie jour de novembre l'an mil ccccxxxiiij fut préfent Jean Beau-père, artillier, lequel affirma par ferement avoir efté longue efpace de temps au chaftel de Cornillon (près Grenoble), pour illec avoir vifité l'artillerie qui y eft pour la provifion & garnifon d'icellui, & auffi avoir empané ixm de trait qui autrefois avoit efté empané de plumes qui eftoient toutes ufées, mangers dartuyfons... pour lequel ouvrage faire il avoit marchandé à fire Jehan de la Barre, tréforier du Dauphiné, à xii florins courans pour mille, qui eft pour ixm... » *Comptes de la Châtellenie de Cornillon, Archives de l'Isère.*

Beauregard, « fefeur de feux d'artiffices de Mgr le conneftable de Lefdiguières ». 1626.

Benevant, Christophe, me arquebusier, originaire de Saint-Etienne. 1655.

Bergier, Pierre, « armurier & orlogier du Roy ». 1633, 1641.

Bernier, Antoine, coutelier. 1530.

Berthaud, Josserand, me fourbisseur, armurier. 1579, 1587.

Berthaud, Scipion, « armeurier & monnoyeur de la monnaie de Grenoble, fils du précédent ». 1597, 1598.

Berthaud, Jacques, me armurier. 1590.

Berthaud, Louis, me fourbisseur. 1660. Cf. *Pièces justificatives* C[4].

Berthier, Georges, me armurier. 1625.

Bertrand, Alexandre, me armurier. 1622.

Bertrand, Louis, fourbisseur. 1657.

Besson, Gabriel, me arquebusier. 1670.

Blanc, Jean, me arquebusier. 1693.

Blusset, François, armurier. En 1544, il s'engage à apprendre à Jean Gaigé, de Saint-Marcellin, « l'art de furbifferie ».

Bon, Daniel, me fourbisseur, fils de Jean. 1642, 1657.

Boneau, Siméon, me forgeur, « fe charge envers noble Gafpard de Simiam, fieur de la Cofte-Meyrenc, lieutenant général

pour le roi en cette province de Dauphiné, de faire toutes les ferrures néceſſaires aux affuſtz de ceux des canons qu'il fait remonter en l'arſenal de cette ville de Grenoble, tant des affuts que rouages, & les mettre en état preſt à loger leſdits canons deſſus ». 8 mai 1629.

Bonet, Claude, armurier. 1562.

Bouquet, François, mᵉ fourbisseur, originaire de Ruffec. 1658.

Bouvier, Arnaud, mᵉ arquebusier, fils de Claude, répare les armes à lui remises par ordre de l'intendant. 1651, 1689.

Bouvier, Antoine, mᵉ arquebusier, frère du précédent. 1670.

Bouvier, Pierre, mᵉ arquebusier, fils de Claude, quitte Grenoble pour aller habiter au Petit-Goave, en l'île Saint-Domingue. 1672.

Breton, Jean, mᵉ fourbisseur. 1634.

Briançon, Jean, arquebusier. 1675.

Brunet, Claude, mᵉ armurier, originaire d'Annecy. 1604.

Burdet, Jean, armurier. 1602.

Caillat, Pierre, arquebusier. 1639, ***Maignien***, p. 197.

Carre, Jean, mᵉ fourbisseur (sans date).

Chalessin, Jean, mᵉ armurier. 1608, 1616, Cf. Cloistre, Claude.

Chaminal, Félix, « furbiſſeur », 1537.

Charbonel, Antoine, arquebusier. 1663, ***Maignien***, p. 94.

Chardinal dit Sedan, Antoine, mᵉ arquebusier. 1640.

Chardinal, Benoît, mᵉ arquebusier, fils du précédent, fournit le 5 nov. 1672 « à Jean-Baptiſte Muſcardini, intendant de la maiſon de Mgr le prince Céſar d'Eſte, en cette ville, deux paires de piſtolets montés ſur racine de freſne, avec ſes portevis, bien vidés & gravés, plus deux arquebuſes de chaſſe auſſi montées sur racine de freſne, avec les portevis, uzières[1] & bague, le tout vuydé & gravé, pour 19 louis d'or, valant 209 livres ». 1660, 1675.

[1] Probablement pour vizières : 1673. « Un grand & gros fuzil turc... la

Charreton, Jean, « furbifferius ». 1521, 1530.

Chavany, Claude, m^e arquebusier, originaire de Tizy. 1663.

Clair, Jean, m^e arquebusier. 1633.

Cloistre, Jean, armurier. 1596.

Cloistre, Claude, m^e fourbisseur, fils de Jean-Baptiste, canonnier du duc de Savoie à Montmélian, achète de Jeanne Avenier, veuve d'Ant. Shanat, m^e peintre, la marchandise et outils de la boutique de feu Jean Chaleffin, vivant m^e fourbisseur, située à la montée du pont, pour 855 l. tournois. 20 octobre 1616[1].

Cloistre, Charles, m^e armurier. 1632, 1671.

Cloistre, Thomas, m^e arquebusier, frère du précédent. 1660.

Cloistre, Georges, m^e arquebusier, fils du précédent. 1665. Son fils Arnaud, d'abord son associé, va ensuite habiter la ville de Tulle en 1750 (?).

Cœurfin, Guillaume, m^e armurier, protestant, originaire de Lyon, fils d'Antoine, vient habiter Grenoble en 1602, 1629.

Cœurfin, Antoine, m^e armurier, fils du précédent, « quitte le royaume » dès 1620, revient à Grenoble en 1645, † 1670.

Constant, Pierre, m^e arquebusier, originaire de Garnaud (Saintonge), prend en apprentissage Benjamin Cresson, natif de Vernex. 1657.

De Croupisson, Simon, m^e arquebusier, originaire de Saint-Etienne. 1660.

vifière qui eft fur l'extrémité de la culaffe auffy enrichie de cinq turquoifes & de quatre amatiftes ; la platine à l'efpagnole fur un bois de cormier fculpté de mafcarons & teftes de lion, où il y a dans les yeux des grenats & autres pierres enchaffées. » *Inv. gén. des meubles de la Couronne*, J. Guiffrey, t. II, p. 63.

[1] « Suivant actes aux minutes de Me Claude Froment, notaire à Grenoble, en date du 21 octobre 1616, f° 560, année 1616. » *Arch. de la Chambre des notaires de Grenoble*. Les conditions et stipulations de la vente sont malheureusement sans intérêt et ne donnent aucun détail sur les marchandises et l'outillage de Jean Chalessin. (Note due à l'obligeance de notre ami M. G. Dupont-Ferrier.)

Cuzin, Michel, m[e] fourbisseur. 1593.

Danceville, Georges, « m[e] arquebuzier ». 1625.

Danthoine, François, m[e] armurier, originaire de Genève. 1650.

Dulson, Jacques, m[e] forgeur, originaire d'Alais, se charge « envers noble Gaſpard de Simiane, ſeigneur de la Coſte-Moyrenc, lieutenant en l'artillerie de cette province de Dauphiné de faire toute & chacune les ferrures néceſſaires aux affuts des canons qu'il faut monter dans la ville d'Embrun, & rouages deſdits canons, & les mettre en eſtat pret à loger leſdits canons deſſus, & commencer ledit travail dès le 22[e] jour du préſent, moyennant 3 livres chaque jour & 30 ſous pour ſon garçon. » 18 janvier 1630.

Durif, Jean, « m[e] forbiſſeur », 1596, 1601.

Eymard, Denis, arquebusier, 1663, *Maignien*, p. 94.

Eymon, Jacob, « armatarius ». 1543.

Filibert, François, m[e] arquebusier. 1668.

Fournier, Antoine, m[e] arquebusier. 1658.

Gardet, André, m[e] armurier. 1595.

Gardet, Jean, m[e] fourbisseur. 1602.

Gellinot, Jean, « m[e] arbaleſtier ». 1671.

Giguet, Jean, armurier *(aromatarius)*. 1544.

Giroud, Ambrois, m[e] fourbisseur, 1596, 1605.

Giroud, Claude, m[e] fourbisseur. 1579.

Grenetier, François, armurier de Grenoble. 1571[1].

Gringet, Lancelot, m[e] fourbisseur, originaire de Cessert en Savoie. 1617.

Guérin, Pierre, « m[e] forbiſſeur », fils de feu Pierre, « armeurier », originaire de Rennes, garde de la Monnaie de Grenoble. 1597, 1601.

[1] Cf. *Inv. arch. comm. Grenoble*, BB 23.

Guérin, Nicolas, « armeurier », fils de Pierre. 1599, 1626.

Guérin, Pierre, « forbiſſeur », fils de Pierre. 1631.

Guérin, Claude, mᵉ arquebusier, originaire de Comballa en Vivarais. 1664.

Guérin, Alexandre, mᵉ arquebusier. 1670.

Guiboud, Jacques, mᵉ armurier, natif d'Angers. † 1652.

Guillibert, François, « arquebuſier ordinaire du roy », originaire de Rouen. 1629.

Guinat, Jean, « mᵉ rabateur d'eſpée », originaire de Vienne. 1654.

Huguenin, Simon, mᵉ fourbisseur. 1658.

Jacob, fourbisseur. 1542.

Jacques, mᵉ, mᵉ arquebusier, originaire de Dijon. 1645.

Jey, Claude, « mᵉ archebuſier », fils de Gaspard. 1554.

Julhiet, Mathieu, mᵉ armurier, natif de Saint-Etienne. 1596, 1612.

Lagier, Pierre, « mᵉ arquebuzier », prend en apprentissage, Antoine Audeyier, « il promet de lui apprendre & enſeigner l'art & métier d'arquebuzier ». 13 nov. 1642.

De Landreville, Noël, mᵉ arquebusier, natif de Metz, fils de Jean, mari de Jeanne Caillat, de Vif, fille de Pierre, arquebusier à Grenoble. 1639, 1675.

Lasset, François, mᵉ fourbisseur. 1602, 1610.

Léautier-Bec, Georges, mᵉ armurier, originaire de La Baume. 1637, 1651.

Leclerc, Guillaume, mᵉ arquebusier. † 1645 ?

Leclerc, Jean, mᵉ arquebusier, fils du précédent. 1634.

Léger, Antoine, mᵉ armurier. 1545.

Léotier, Georges, mᵉ armurier. 1640, 1646.

Leseigneur, Vincent, arquebusier, de la province de Normandie. 1657.

Libour, Jacques, « mᵉ fourbiſſeur, mᵉ armurier ». 1645, 1650.

Liorier, Georges, m[e] armurier. 1623.

Lucet, François, m[e] armurier. 1544.

Lucet, Jean, « furbifferius ». 1545, 1567.

Lucet, Louis, « m[e] forbiffeur ». 1561, 1570.

Lucet, Benoît, « m[e] harmeuryer ». 1579.

Marchand, Jacques, m[e] arquebusier. 1652.

Marchand, Jean-Baptiste, m[e] arquebusier, fils du précédent. 1671, 1683.

Marie, François, m[e] arquebusier. 1636.

Martin, Henri, fourbisseur. 1527, 1545.

Martin, Gaspard, fourbisseur, peut-être fils du précédent, originaire de Chambéry. 1530.

Merlon, Ennemond, « maiftre forbiffeur & graveur », originaire de Voiron. 1639, 1642.

Mesnard, Isaac, m[e] arquebusier. 1644, 1648.

Michel, Claude, « armeurier », fils d'Aubert « de Bergongne ». 1602.

Milliet, Benoît, « furbiffeur ». 1538.

Milliet, Louis, m[e] fourbisseur, peut-être frère du précédent. 1538.

Milliet, Gaspard, m[e] fourbisseur. 1561.

Motet, Claude, m[e] fourbisseur. 1545.

Motet, Pierre, « m[e] forbiffeur d'efpiez », natif de Pont-en-Royans. 1619, 1650.

Motet, Pierre, m[e] fourbisseur. † 1669.

Néel, Pierre, m[e] orfèvre, natif de Genève, habitait Chambéry en 1622, où il reçoit du prince de Piémont, 58 doubles pistoles d'Italie, pour avoir fait la garniture de la crête d'un casque en turquoises[1]; s'établit à Grenoble en 1625. 1634.

[1] Promis et Rabut, *l'Orfèvrerie en Savoie*, ap. *Mém. Soc. Savois.*, t. XXIV, p. 476.

Nostre, Claude, m[e] armurier, fils de Jean-Baptiste N., canonnier pour son A. le duc de Savoie au château de Montmélian, marié en 1617. Il reçut d'Anne de la Croix, veuve d'Abel de Simiane, 21 livres pour « le prix des heaumes, gantelets, efpées & efperons par lui fournis pour les funérailles dudit feigneur ». 1[er] février 1635.

Ougier, Antoine, « m[e] archebufier ». 1618.

Paillasson, Jean, « arbaleftrier », répare les armes de la garnison du château de Cornillon. 1434.

Panyssier, Claude, « m[e] armeurier », natif de Mâcon, fils de Philippe. 1591.

Perrot, armurier, 1322.

Planche, Etienne, « m[e] forbiffeur », natif de Fontenay en Poitou. « Marie Bouchet passe quittance à Abraham Savane de la somme de 376 l. 5 s. 6 d. pour vente de la boutique de Planche, fourbisseur[1]. » 1656.

Reynaud, Antoine, arbalètrier de la ville, déclare qu'en vertu d'un traité conclu avec les consuls de Grenoble le 12 août 1498, il a été exempt de toutes tailles, à condition qu'il fournirait à la ville deux ballistes, et qu'il serait tenu de réparer toutes les machines de guerre. 29 juillet 1513.

Rivail, Claude, « armeurier forbiffeur ». 1600.

Robert, Jacques, « m[e] armeurier de Mgr le maréchal de Diguières », vendit à Germain et Claude Taulier frères, marchands de Lyon, la quantité de « trente corfelets, morions & cuiraffes », pour le prix de 100 livres tournois, et de 18 livres pour chaque corselet complet. 24 oct. 1616.

[1] L'acte qui se trouve aux minutes de M[e] Aymard Mailhet, notaire à Grenoble, du 8 janvier 1656, année 1656, 1[er] vol., f[o] 14 v[o], *Arch. de la Chambre des notaires de Grenoble*, ne donne aucun renseignement sur la marchandise ou l'outillage du m[e] forbisseur Planche. (Note due à l'obligeance de notre ami M. G. Dupont-Ferrier.)

Sadoct, Jean, « furbisserius ». 1520.

Savane, Abraham, me armurier, originaire de Vitry-le-François. Probablement le même écrit Savasse, dans *Maignien* pp. 61, 111 et 273. 1654, 1693.

Thibaud, Antoine, me fourbisseur. 1694, 1710.

Tisserand, Pierre, dit Thibaud, fondeur de cloches. Il est chargé le 22 juin 1618, par Pierre Nicoud des Imbert, au nom de François, son père, « de faire & parfaire bien & deuement les amboiteures de treize pièces de canon ou colouvrines de potil bon & recepvable, lesquelles amboiteures seront de la largeur, grandeur & espesseur qui sera baillé par le sieur capitaine Samuel ». 1611, 1629.

Tissier, Antoine, me arquebusier. 1660, 1672.

Vallier, Claude, me fourbisseur. 1672.

Varnier, Ennemond, me armurier. 1545.

Veillet, Antoine, me fourbisseur. 1650.

Veillet, Claude, me armurier, fils du précédent. 1655, 1667.

[3] Verdet, Michel, me orfèvre, 20 août 1548. « Pareillement a esté conclud bailher à priffaict à Me Michel Verdet, orfebvre de la présente cité, l'arnoys présent que la ville veult donner au Roy (Henri II) en sa procheyne venue & entrée en ceste ville, & luy donner pour la facture soixante-sept escus d'or sol. payables en seysant l'œuvre; lequel arnoys sera tenu rendre faict dans le douzième du procheyn mois de septembre, & que il sera tenu rendre l'or & l'argent au mesme poix que luy sera balhié. — Plus conclud délivrer à Me Michel Verdet, orfebvre de la présente cité, deux cens escus d'or sol. pour yceulx mettre & employer à la facture de l'arnoys, présent que la ville veult donner au Roy nostre Sire, & les soixante-sept escus pour la facture d'icelluy, pour les quels deux cens soixante-sept escus d'or sol. luy soit faict mandatum. » *Arch. com. Grenoble*, BB

14, *Reg. des concl. de l'Hôtel de Ville*, pp. 188-189, ap. Ed. Maignien, p. 366.

« Sires André de Naves & Eynard Fléard, marchans, ont dict avoir heu charge des confuls & commys pour l'entrée du Roy en cefte ville, acheter à Lyon ung arnois chieu Me Gabriel[1], armurier du Roy, pour armer le Roy & luy en faire un préfent à fon entrée en cefte ville, lequel ilz ont achepté & apporté & faict vifiter par les confuls & commys; préfent Michel Verdet, orfebvre, qui faict ledit préfent; lefquels tous enfemble ont arrefté ledict arnoys eftre trop petit & non fouffifant pour faire ledict préfent. — Sur quoy a efté conclud que Me Michel Verdet, orfebvre, qui faict ledit préfent, s'en ailhe à Lyon pour changer ledict arnoys à ung aultre plus grand & convenable pour faire le fufdict préfent au Roy; pour lequel vouage faire, changer ledict arnoys & faire apporter celluy qui acheptera pour faire ledict préfent au Roy, luy foit faict mandatum adreffant au Recepveur, de fix efcus d'or fol., & fi, pour ce, defdicts fix efcus ne font fouffifant, que la ville luy fuppléra ce que fera de rayfon... » *Ibid.*, pp. 195-196, ap. *Ibid.*, p. 367.

INVENTAIRE DE LA BOUTIQUE DE LOUIS BERTAUD, Me FOURBISSEUR (1660)

[4] Malgré que cet inventaire ait paru dans *les Artistes grenoblois* de M. Edm. Maignien (p. 49), nous le donnons ici pour permettre d'établir quelques comparaisons avec l'inventaire du fourbisseur lyonnais Etienne Dumas (1555), publié dans notre première livraison. A plus d'un siècle de distance nous retrouvons chez l'artisan grenoblois les « gardes d'efpées de Foreft »; chez

[1] Gabriel de Russy, armurier du Roi, habitait dans la rue de Bourgneuf, près le tènement Saint-Eloy. Cf. *Arch. com. de Lyon*, AA 24, 46, 160, BB 25, CC 4, 9 et *passim*.

Etienne Dumas il y a 3 garnitures d'épées avec les garnitures de dagues de la même provenance. Les 12 « vieilles efpées fervant de monftre de boutique » sont « refus de bouticque » chez le fourbisseur lyonnais ; probablement la même chose? A noter une expression nouvelle : « 5 petites gardes appelées pougnées d'argent », elles sont estimées deux livres pièce, soit le même prix que les gardes d'argent. Au XVII[e] siècle, à Grenoble, il n'est pas question d' « allumelle de Vienne », et, à part les « 9 pierres fervant pour dorer » correspondant aux « pierres fanguines » de 1555 à Lyon, l'outillage et les accessoires de boutique de Louis Bertaud sont trop sommaires pour nous permettre de restituer comme nous le désirerions la physionomie de son atelier. Dans les inventaires de ce genre les détails et particularités d'outillage sont trop souvent à peine indiqués, quelquefois même passés sous silence comme dans celui de Jean de Vouvray[1]. C'est une des principales raisons pour lesquelles nous tenons, lorsque l'occasion s'en présente, à recueillir et à grouper ces précieux quoique bien vulgaires documents sur l'histoire du travail.

INVENTAIRE

[5] « Sommaire inventaire de la marchandife, meubles, &c., qui ont efté deflaiffés par feu honnefte Louis Bertaud, m[e] fourbiffeur, ce 19 octobre 1660 :

14 douzaines de fourreaux d'efpée, eftimées . 9 livres 9 fols

4 autres douzaines. . . . . 2 livres 14 fols

9 douzaines autres fourreaux d'efpée, avec la toille de Savoye . . . . 7 livres 10 sols

10 douzaines de fourreaux de vache eftimées 3 livres la douzaine, cy . . . . 30 livres

[1] J.-B. G. *Doc.*, t. I, p. 178.

3 groffes de crochets de fourreaux d'efpée, eftimées 18 fols la groffe qui font. . . . . 2 livres 14 fols

26 douzaines de bouts de fourreaux d'efpée eftimées à . . . . 10 livres 17 fols

1 douzaine 1/2 de grands bouts de fourreaux d'efpée à raifon de 20 fols la douzaine . . . . 1 livre 10 fols

16 gardes d'efpée en couleur d'eau, eftimées. . . 8 livres

16 autres gardes d'efpée blanches, avec fept croix communes, eftimées à. . . . . 6 livres 14 fols

4 douzaines de poignées d'efpée noires, eftimées . . . . 4 livres 16 fols

12 efpées demi-fines, montées avec leurs gardes & poignées, eftimées à 35 fols pièce qui ont efté pour la douzaine 21 livres

3 douzaines 1/2 d'efpées communes, montées avecq les gardes & pougnées, eftimées à 30 fols la pièce . . 63 livres

14 lames d'efpées fines, toutes fourbies, eftimées 8 livres la douzaine, cy . . . . 11 livres 7 fols *(sic)*

15 lames d'efpées non fourbies eftimées. . . . 5 livres

4 gardes d'efpées d'argent, eftimées à 40 fols la pièce . . . . 8 livres

4 gardes d'efpées dorées, cizelées de Foreft, 30 fols pièce, ci. . . . . 5 livres *(sic)*

4 autres gardes argentées, eftimées . . . . . 3 livres

5 petites gardes, appelées pougnées d'argent, eftimées à 40 fols la pièce, cy . . . . 5 livres

12 vieilles efpées fervant de monftre de bouticque, pezant les douze . . . . 24 livres

9 pierres fervant pour dorer . . . . . . 11 livres 5 fols

4 marteaux, 2 paires de cizeaux, 4 râpes, 1 fcie. »

Minutes de Mᵉ Dominique Buissière, 1660, ap. Ed. Maignien, p. 49.

[6] 1671, 18 fév. Bourgeois Nicolas, horloger, promet de faire pour Jean Leguille, du lieu de Saint-Pierre-d'Allevard, m[e] arquebusier à Voiron, « un orloge de lotton à contre poix, moyennant une paire de piſtollets & un fuzil à canon de Pontcharra[1], monté ſur un beau bois, & la platine de la main & ouvrage dudit ſ[r] Leguille. » *Artistes grenoblois*..., par Ed. Maignien, p. 63.

D

IMPORTATION D'ARMES

[1] 1562. « Au ſ[r] de Leſſins, n[tre] frère, capitaine de deux enſeignes d'harquebouziers, ont eſté délivrées au lieu de Voyron, des armes acheptées de Baptiſte Navarreni, quant nous allâmes premièrement prendre Grenoble (13 juin 1562), l'hors occupée par ceulx de la R. P. R., ſoixante morerons blancs & trante gravez & ſoixante harcquebouzes de qualité avec leurs fourniments & troys hallebardes dorées pour les ſergents de bande. » *Etat de la distribution des armes et pouldres qui feurent achептées, en l'année MDLXII pour le service du Roy*, ap. H. de Terrebasse, *la Reine Catherine de Médicis et Laurent de Maugiron*, p. 15.

[2] 1562. « Toutes leſquelles armes ci-deſſus (harnois complet d'homme & de cheval gravé, 4 harnois blancs complets, 6 harnois à la légère, 2 corcellets gravés, 1 corcellet blanc) avoient été acheptées de Jacob Pico, diſt Cramoiſy, marchant millanois demeurant lors à Chambéry... » *Etat de la distribution des armes et pouldres qui feurent acheptées... pour le service du Roy... Ibid.*, p. 14.

[1] Pontcharra, canton de Goncelin, arrondissement de Grenoble. Tout auprès est le village du Martinet.

E

LÉGISLATION ET AUTRES MÉTAUX

Un grand nombre d'autorisations d'exploitation de mines sont applicables à tous les métaux, le fer excepté :

[1] 1431 « Lettres patentes de Raoul de Gaucourt, portant autorisation à Jacques Jourdan, bachelier ès lois, de rechercher & d'exploiter, dans tout le Dauphiné, les mines d'or, d'argent & de cuivre & de tous les autres métaux sauf le fer. » *Inv. arch. Isère*, B 3248.

[2] Grenoble, 1470, 21 août. « Lettres de Jean, comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, prises à la relation du Parlement, portant concession en faveur de maître Amédée Janin, natif d'Aiguebelle en Savoie, du droit de rechercher & exploiter dans toute l'étendue du Dauphiné, les mines d'or, argent, cuivre, sinople ou azur, plomb & pierres précieuses, à l'exception toutefois des mines de fer & d'acier... Le concessionnaire, à l'exception des deux premières années, paiera au roi dauphin la dixième partie de tous les produits extraits... » *Actes du Dauphin Louis II....*, par M. E. Pilot de Thorey, t. II, n° 1987.

[3] Dans les lettres accordées le 18 juillet 1472 à Claude Lambert dit Guillan, et spécifiant la même exception au sujet du fer et de l'acier, le dauphin percevra la 20e partie du minerai pendant les cinq premières années, et ensuite la 10e partie. Dans les deux autorisations, l'or et l'argent devaient être livrés aux ateliers monétaires du Dauphiné. *Ibid.*, n° 1990. — Voir aussi pages 213 note 1, 214 et 254.

N. B. Vu leur importance, nous avons réservé la fabrication des épées et la sidérurgie de Vienne pour un fascicule spécial.

F

INDEX GÉOGRAPHIQUE

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance, Tome Ier :

I. — La Boutique et le Mobilier d'un fourbisseur lyonnais en 1555. Lyon, 1895 . . . . Épuisé

II. — Les Epées de Bordeaux, archéologie comparée des Industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le Duché de Savoie. Lyon, 1896 . . . . Épuisé.

III. — Inventaire des Épées et Dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

IV. — La Boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en 1512. — Les Armuriers français et étrangers en Touraine. Lyon, 1897 . 5 fr.

V. — Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

VI. — Supplément aux Documents sur l'Importation des Armes italiennes à Lyon. — Tables du premier volume. Lyon, 1899 . . . . 10 fr.

DU MÊME AUTEUR

Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 86 héliogravures hors texte. Lyon, 1878.
   Papier vélin. . . . . 300 fr.
   Papier hollande . . . . 500 fr.

Recueil des Meubles en bois sculpté ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 50 héliogravures . . . . 160 fr.

Les Arts du Métal. Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1880. — 50 héliogravures hors texte. Paris, A. Quantin, 1881.
   Papier vélin. . . . . 150 fr.
   Papier hollande . . . . 300 fr.

Le Sceau de Benvenuto Cellini pour le Cardinal de Ferrare. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.*) Paris, 1882.

Les Origines de la Soie, son histoire chez les peuples de l'Orient. Lyon, 1883 . . . . 7 50

L'Organisation des Musées et le fonctionnement de l'Enseignement du dessin en Angleterre. — Notes pour servir à l'histoire de l'administration des Beaux-Arts à Lyon, de 1878 à 1885. Lyon, 1885 . 7 50

Les Industries d'art à Lyon : Meubles, Décoration, Tentures, Dentelles, Soieries, etc., etc., Lyon, 1890 . . . . 20 fr.

La Collection Spitzer, t. VI : Armes & Armures par J.-B. Giraud. Catalogue par Em. Molinier. Nomb. illustrations dans le texte, 57 pl. eaux-fortes et héliogr. hors texte, gr. in-f°. Paris, 1892.

Un Atelier de monnayage à Villeneuve-du-Plat, 1631. (Extrait de la *Revue Numismatique.*) Paris, 1896.

La Bague d'Avitus et les Barbaricaires. Lyon, 1896 . . . . 1 50

Le Reliquaire de saint Victor de Montiéramié, 1 pl., Lyon, 1896. . . 1 50

Pierre Bergier armurier et horloger du roi, à Grenoble, 1633-1641. Lyon, 1901 . . . . 3 fr.

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance.

Tome Ier. — Lyon, 1895-1899 *(Cf. Sommaire ci-contre)* . . . . 40 fr.

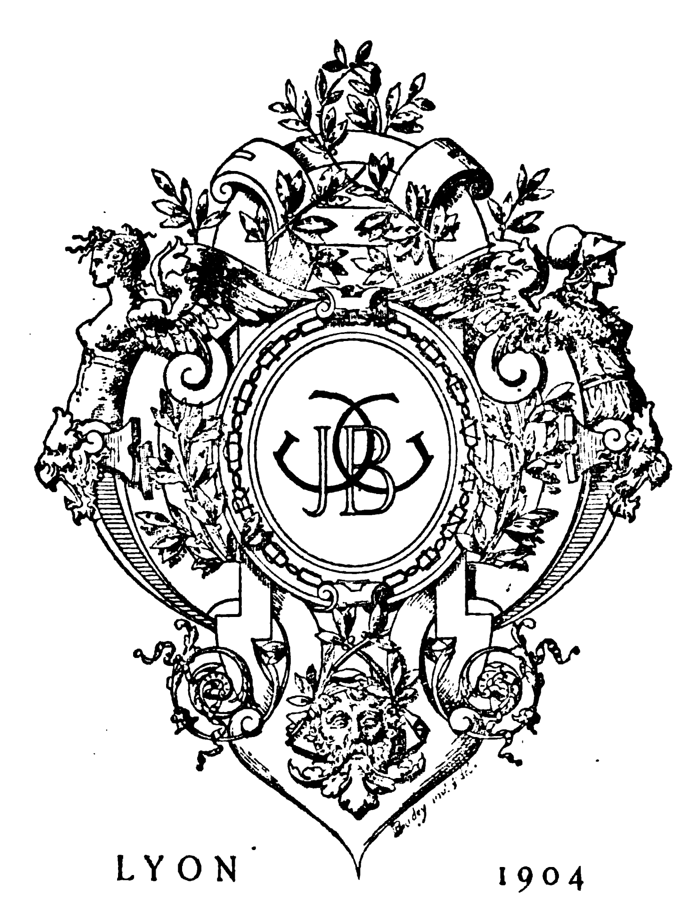
Tome II. — VII. — Une Armure de joute en 1514. Comptes de l'Ecurie de François d'Angoulême. — Lyon, 1899 . . . . . . 7 50

VIII. — Armerie des ducs de Lorraine, en 1629. — Lyon, 1900. . 5 fr.

IX. — Notes pour servir à l'Histoire de la Sidérurgie en Lorraine : Arsenal de Nancy, Mines, Forges, Armes, etc. — Lyon, 1900. . . . 10 fr.

Lyon. — Imp. A. REY 4, rue Gentil. — 24114

XI. — L'Acier de Carme, Notes sur le commerce de l'Acier à l'époque de la Renaissance, suivies des Tables, par J.-B. Giraud, conservateur des Musées Archéologiques de la ville de Lyon.



LYON 1904

Propriété de l'Auteur

L'Acier de Carme. Notes sur le commerce de l'Acier à l'époque de la Renaissance.



L'Acier de Carme. Notes sur le commerce de l'Acier à l'époque de la Renaissance[1].

La production de l'acier pendant le moyen âge ne semble pas avoir eu dans notre pays une réelle importance. A cette époque, on a quelques textes mentionnant l'acier poitevin, mais il n'existe encore rien de bien précis sur ses lieux d'origine et sur son mode de fabrication; une grande partie de l'acier consommé en France devait donc provenir de l'étranger. Les plus généralement cités sont les aciers de Bordeaux[2], et ensuite ceux d'Espagne[3], de Piémont et de Carme.

Nous serions assez disposé à croire que l'acier vendu en France sous le nom d'*acier de Piémont* provenait indifféremment des gisements sidéreux situés sur les deux versants des Alpes et faisant tous deux partie des Etats du duc de Savoie. Les qualités exceptionnelles du fer spathique extrait des mines de la Maurienne, dites *mines d'acier*[4], correspondent absolument

[1] Cette étude a paru dans le *Bulletin archéologique du ministère de l'Instruction publique*, an. 1902, p. 120.

[2] Cf. *les Epées de Bordeaux*, nouv. éd., par J.-B. Giraud, ap. *Docum.*, t. I, p. 70 et suiv.

[3] 1555. « Et aussi pareillement vient dud. pays d'Espagne grand nombre de fer, acier, cires, cuirs, etc. » *Requête des ferm.*, Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. III, col. 43, ap. V. Gay..

[4] *Les Epées de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 68. — 1676. « Il vient de Piémont deux

à la description de ce produit recherché qui devait pénétrer en France par les mêmes portes que son compatriote du Piémont. Peut-être pourrons-nous plus tard appuyer cette simple opinion sur des données plus scientifiques; en attendant, nous publions plus loin[1], sur l'ancienneté de la sidérurgie piémontaise, deux extraits de chartes remontant aux XIIIe et XIVe siècles. Ils établissent l'existence de minières et d'usines à fer fonctionnant à Brusolo et à Villafocchiardo, localités situées dans le voisinage de la Chartreuse de Montebenedetto.

D'après les textes des XVIIe et XVIIIe siècles, l'acier de Carme est un produit allemand ou hongrois qui était classé parmi les meilleurs qu'on pût se procurer sur les marchés français. « L'acier *de Carme ou à la Rose,* dit Félibien[2] en 1676, qu'on apporte encore d'Allemagne ou de Hongrie, est aussi très bon à faire des ciseaux à couper le fer à froid et faire des burins, des cizelets, des faux, des outils à couper la pierre, la corne, le papier, le bois et autres choses. Ces deux sortes d'acier d'Allemagne sont les meilleures qu'on emploie en France. »

Nous venons de voir que les auteurs ne paraissent guère fixés sur l'origine de l'acier de Carme; pour éclairer la question et justifier ce nom bizarre, un autre dictionnaire, celui de

sortes d'acier, l'un artificiel et l'autre naturel et de bonne mine..... » *Des principes de l'architecture*, par Félibien, p. 195.

[1] *Cf.* pièces justificatives A^1 et A^2.

[2] *Des principes de l'architecture, de la sculpture...*, p. 195. — 1732 « L'acier de Carme ou à la Rose vient encore d'Allemagne. On en apporte aussi de Hongrie. On peut s'assurer aussi sur sa bonté lorsqu'il est souple à la main tout le long des barres, sans pailles ni surchauffures, et qu'en le cassant on y découvre une tache presque noire tirant sur le violet qui traverse presque la barre de tous côtés. Il doit avoir encore le grain fort dilué et sans pailles ni apparences de fer. Cet acier, qui est le meilleur qu'on emploie en France, est propre pour faire des ciseaux à couper le fer à froid, des burins, des ciselets, des faux, des outils à couper la pierre, la corne, etc. » *Dict. de Corneille.*

Savary des Bruslons[1], et après lui, les auteurs de l'*Encyclopédie*[2] le font venir de « Kerment en Allemagne », opinion qui, jusqu'ici, n'a pas trouvé de contradicteurs.

Cette étymologie nous semble erronée de tous points, d'abord parce qu'il n'y a pas de ville de Kerment dans les districts sidéreux allemands[3], ensuite parce que la ville de Kormend[4], et non pas Kerment, sur les frontières de Hongrie, n'a jamais été un centre sidérurgique industriel ou seulement commercial.

Dès les temps antiques, l'imposant massif sidéreux de Styrie et Carinthie (ancienne Norique) a été exploité[5], et les richesses de sa production n'ont pas tardé à franchir les limites de son voisinage. Au XIIe siècle, sa réputation s'étend jusque dans le monde musulman[6]. A des époques plus récentes, l'acier de cette provenance était vendu en France sous son véritable nom d'origine, par des importateurs allemands suivant

[1] 1723. « Le meilleur de tous se nomme *acier de Carme*, du nom de la ville de Kerment, en Allemagne, où il se travaille. On l'appelle aussi acier *à la double marque*, et on ne l'emploie que pour les ouvrages les plus fins, comme rasoirs, lancettes et autres instruments de chirurgie, filières pour tisseurs d'or, burins pour les graveurs. » *Dict. du commerce.*

[2] 1783. « Le meilleur acier ou celui qui est le plus recherché se nomme *acier de Carme* de la ville de Kerment, en Allemagne, où on le travaille. On le nomme aussi acier *à la double marque*, et on ne l'emploie que pour les ouvrages les plus fins... » *Enc. méth.*, t. II, p. 739.

[3] Parmi les différentes localités citées par Ed. Gruner comme centres d'exploitations minières sidérurgiques ou forges, il n'en est aucune dont le nom se rapproche de Kerment. *Mém. sur la métall. du fer en Styrie et en Carinthie* par Ed. Gruner fils, ap. *Ann. des mines*, 7e s., t. IX, p. 471, Paris, 1876.

[4] 1757. « Körmend sur le Raab, dans la Basse-Hongrie. » *Atlas univ.*, par M. Robert et Robert de la Vaugondy, son fils, carte n° 70.

[5] Ovide, *Métam.*, XIV, v. 712. — Horace, *Odes*, I, 16, v. 9, et *Epodes*, XVII, v. 71. — Martial, 4, LV, v. 12. — Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 41. — Pétrone, 70. — Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, I, p. 307. — Strabon, l. V, p. 178.

[6] 1158. « Il existe, dans les montagnes qui environnent Sinola (Carinthie), des mines de fer, et ce métal y est d'une incomparable bonté, soit sous le rapport du tranchant, soit sous celui de la malléabilité. » *Géogr. d'Edrisi*, t. II, p. 372 et 373.

toute vraisemblance, et sous le vocable acier de Carinthie, soit « Karthner Stahl », vulgairement *Karner* ou *Carner*, d'où le français du XVI[e] siècle a fait *Cram*[1]. De Cram à acier de Carme, il y a une dérivation de consonance bien plus facile à établir que pour acier de Kerment, et qui a en outre sur cette dernière la supériorité de la vraisemblance géographique et industrielle.

Le regretté et savant directeur de la collection d'Ambras, M. Wendelin Boeheim, auquel nous avions soumis notre opinion, l'approuvait et traitait l'étymologie de Kerment de *chimère géographique*. Il nous citait, à l'appui de cette curieuse déformation philologique, un cas analogue tiré de textes anglais où il est question du fer de Leoben Bruck[2], et qui était devenu *Lembrique iron !*

Nous pouvons en donner un autre exemple dans Pierre Cruche, graveur d'origine allemande, qui travailla longtemps à Lyon et à Genève pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. Son véritable nom était Pierre Eskrich qui, par le même phénomène d'altération phonétique, fut francisé d'abord en Criche, puis en Cruche. Il a même signé P. Vase ou de Vase[3].

Un métal aussi recherché et qui était payé bien plus cher que nos produits regnicoles devait exciter la concurrence ; nous voyons, en effet, sous le règne de Henri IV[4], surgir plusieurs demandes de privilèges s'appuyant sur des inventions françaises capables de lutter avec l'étranger. Les délibérations du Conseil

[1] 1606. « Carnie ou Carinthie, ou Cram, Carnia. » Nicot.

[2] Villes de Styrie, centres très importants de mines de fer.

[3] *Pierre Eskrich, peintre et tailleur d'histoires à Lyon, au* XVI[e] *siècle*, par M. Nat. Rondot. p. 7.

[4] 1595. « Henri IV accorde un brevet pour la transformation du fer en acier. » *Bull. du Comité de la langue*, III, 1855-1856, p. 77 et 302. Une demande analogue fut adressée en 1630 au duc Charles IV de Lorraine. *Notes pour servir à l'histoire de la Sidérurgie en Lorraine*... ap. J.-B. G., *Docum.*, t. II, p. 151, n° 383.

de commerce nous ont conservé le souvenir de deux inventeurs qui sollicitèrent un privilège pour la fabrication d'un acier bien supérieur au *fer fort* ou *petit acier de Brie* ou *de Saint-Dizier*[1], produit de basse qualité et qui était alors peut-être le seul ou tout au moins le plus connu des aciers fabriqués dans le royaume.

Le premier de ces deux inventeurs était un nommé Bailly, qui, d'après le procès-verbal de la séance du 7 février 1603, « dit avoir le secret de faire de l'acier aussy bien que celuy qui se fait en Piémont et le donner néantmoing à un sol pour livre meilleur marché[2]... ». Le second produisait sa demande deux mois plus tard, le 8 avril 1603. C'est « un nommé Camus, varlet de garderobe du Roy... estant d'abondant employé aux minières de Rouergue[3]... ». Deux poignards fabriqués avec deux barreaux de son invention, remis à Jehan le Moyne, maistre de l'Epée couronnée, furent examinés l'année suivante par le Conseil. Il en fut de même pour « des couteaux, cizeaux et autres instrumens » fabriqués par Claude Perdriau, maistre de l'Y couronné. Les deux dépositions établissaient la bonne qualité du métal qui, toutefois, ressemblait plutôt à l'acier de Carme qu'à celui de Piémont. — Séance du 26 octobre 1604[4].

Nous ne savons ce qu'il advint de ces nouveaux aciers, mais il ne semble pas qu'ils aient ralenti l'importation de l'acier

[1] 1604. « La conversion du fer et d'autres mines dont nous abondons en France en fin acier, que nous estions aussi contraincts d'aller chercher en Piedmont, en Allemagne et autres pays estrangers pour cinq ou six solz la livre, ne s'en estant jamais trouvé en France que du fer fort qu'ils appellent par excellence petit acier de Brie ou de Saint-Disier, qui ne se vend que de deux ou trois soulz tout au plus, fort différend de l'autre. On en peut voir l'établissement et les fourneaux et en admirer l'excellence aux faulbourgs Saint-Victor, sur l'embouchure de la rivière des Gobelins. » *Rec. de l'Assemblée du commerce, par Laffemas*, ap. Champollion-Figeac, *Doc. hist. inéd.*, t. IV, p. 285.

[2] *Cf.* Pièce justificative B[1].

[3] *Délib. du Conseil de commerce*, Champollion-Figeac, *op. cit.*, t. IV, p. 79.

[4] *Cf.* Pièce justificative B[2].

de Carme, car un demi-siècle plus tard, 25 août 1657, les maîtres de forges du Dauphiné et de Vienne, réunis à des marchands de Lyon, constituent une Société, nous dirions aujourd'hui un syndicat, pour relever le niveau de leur fabrication très défectueuse et procurer ainsi du travail à leurs usines ruinées par l'envahissement piémontais et allemand. Le capital, qui était de 60.000 livres, trouva dans cette opération une rémunération satisfaisante, et le syndicat ayant « cogneu que la débite de l'acier est fort bonne et que ladite Société de l'acier est fort advantageuse pour la surté de la vente de nos susdites forges..., conclut au renouvellement de la Societté. » — 23 décembre 1660[1].

Il y aurait un livre bien curieux à écrire sur la contrefaçon artistique et industrielle avant notre législation moderne ; à propos des aciers étrangers, nous constatons une fois de plus avec quel sans-gêne les industriels, au lieu de créer une marque de fabrique, s'emparent de celle du voisin, pour peu qu'elle ait la faveur de la clientèle. Dans l'acte de 1657, une clause stipulait pour les contractants l'obligation de « faire marquer lesd. aciers au *pied croisé*, *carré*, *à la Rose*, ou telle autre marque qui sera indiquée par le complimentaire... » Le complimentaire est représenté ici par les marchands lyonnais qui fournissaient les *gueuses* et pouvaient seuls vendre le produit dont une des marques prévues était *à la Rose*, signature classée d'un des principaux concurrents à évincer : l'*acier de Carme*.

[1] 1657, 25 août. — Société fermière entre les maîtres de forge du Dauphiné : Rives, Tullins, Vourey, Moirand et Vienne, 68 forges, et des négociants de Lyon et de Vienne, pour régulariser la fabrication des aciers comme qualité et en effectuer la vente contre la concurrence faite par les aciers d'Allemagne et de Piémont, valable pour quatre années. *Cf. les Epées de Rives*, nouv. éd., ap. J.-B.-G., *Docum.*, t. II, p. 237 à 243.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A. Piémont.

1. 1282, 23 septembre. — *Le monastère de Montebenedetto, à la requête de Hugues Bertrandi de Chianoc, cède, à titre d'emphythéose, aux nommés Carrera et Ventura et leurs associés, un bois pour y faire le charbon nécessaire à l'entretien de fonderies et fourneaux à fer établis à Brusolo.*

Anno M CC octuagesimo secundo... Dom. Petrus, prior domus Montisbenedecti..., de consensu..., sui capituli... more solito congregati..., ad instantiam et requisitionem domini Hugonis Bertrandi de Canusco Kari (?) sui nomine locationis et emphiteosis dedit... Carrerie et Venture sociis, recipientibus... quandam partem nemoris pertinentis domni predicte... tali modo quod predicti socii et eorum successores de dicto nemore utantur ad carbonem faciendum et non aliud negotium semper dum dictum nemus duraverit; salvo semper solo dicti nemoris pro pasquerio dicte mansioni et priori et monachis, et hoc quantum eis necesse fuerit, ad opus unius fornelli et unius fusine vel duarum, si necesse fuerit ipsi fornello ad ferrum faciendum, quod fornellum et fusine nullo modo debeant fieri nec construi in nemore predicto vel ibi circa, sed in villa Brusolii, quia sic actum et pactum est inter ipsos contrahentes ad fictum seu censum tamen reddendum omni anno priori... dicte domus... in quolibet festo Sancti Andree XL solidorum bonorum denariorum secusinorum et unum centum ferri laborati ad pondus Secusie...; tali modo quod de dicto nemore tamdiu utantur vel alii nomine ipsorum ad opus carbonis faciendi ad opus unius fornelli et

duarum fusinarum si necesse fuerit ut supra et non ad alium usum...

(*Notizie et documenti d'alcune Certose del Piemonte raccolte e compilate* dal conte Saverio Provana di Collegno, *e pubblicate* dal figlio conte Luigi, t. II, p. 279, d'après *Archivio di Stato a Torino*, *Regolari Certosini*, Mombracco, serie 1ª, vol. 4º, p. 174.)

2. 1352, 9 juillet. — *Investiture de biens, et spécialement de fonderies sises à Villafocbiardo, vendus par Bertrand Bertrandi à Guillaume et ses frères, fils de Barthélemy « de Canalibus ».*

Anno (1352) indict. quinta die IX Julii... Cum Bertrandus de Bertrandis de Canusco perpetuo vendiderit Willelmo, Gervasio, Ambrosio et Henrico fratribus, filiis Bartholomei de Canalibus de Combaviana ex condominis Vilarii Fulchardi pro ipsis et Martineto ipsorum fratre ementibus filio dicti Bartholomei medietatem omnium hominum quos habebat et habere consueverat pro indiviso cum dictis fratribus emptoribus in toto fine et territorio dicti loci Vilarii Fulchardi tam in podio quam in plano, omnia feuda ubi habitant dicti homines et res immobiles eorumdem pro indiviso ut supra. Item... Item medietatem pro indiviso ut supra medii molendini, medietatem unius batitorii pro indiviso ut supra, medietatem unius furni, medietatem afilamentorum fusinarum et fornelli que dictus Bertrandus venditor habebat et habere consueverat in dicto Vilario Fulchardo cum medietate...

Saverio Provana di Collegno, *op. cit.*, t. II, p. 316, d'après *Archivio di Stato a Torino*, *Protocolli notai ducali*, serie corte, vol. 44, p. 9².)

B. Acier de Carme

1. 1603, 7 février.

Il s'est présenté un nommé Bailly, qui dit avoir le secret de

faire de l'acier aussi bien que celuy qui se fait en Piémont, et le donner néantmoing à un sol pour livre meilleur marché, ne demandant aucune advance ni bienfait, que la permission d'exercer sondit art avec défence à tous autres marchans et ouvriers de faire venir et apporter, sans sa permission, autre acier, soit dudit Piémont ou d'ailleurs, jusqu'à certain temps qu'il sera advisé par Messieurs les Commissaires. Lesquels auroient fait appeler quelques marchands de ceste ville pour leur faire entendre ladite proposition, à laquelle ils auroient remonstré que telle entreprise seroit au préjudice et grand intérêt du public, d'autant qu'il y a et se vend trois sortes d'acier en France : celuy de Piedmont, qui est le plus cher et vault trente livres le ballot (la bille revenant à cinq solz); celui de Carmes vingt livres le cent, revenant la bille à II solz VI deniers; et celuy de Hongrie quinze livres, qui est environ la bille deux solz. Tellement que faisant seulement meilleur marché d'un solz sur livre que celuy de Piedmond, les talendiers, cousteliers et autres, qui n'ont besoing que de celuy de Hongrie et de Carmes, seroient grandement intéressés...

(*Délib. du Conseil de commerce*, dans Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. IV, p. 59.)

2. 1604, 26 octobre.

Le sieur Camus ayant présenté quelques pièces et instrumens qui auroient esté fabriquez par deux maistres serruriers de la ville de Paris, pour faire essay si l'acier qu'il auroit converti et représenté estoit bon, loyal et marchant, la compagnie a esté d'avis de mander lesdits maistres serruriers pour estre oyz et interrogez sur ce fait. Et à l'instant seroit comparu Jehan le Moyne, maistre de l'Espée couronnée, qui auroit marqué le fer converti en acier et d'iceluy fabriqué deux poignardz, asseurant bien recognoistre que c'estoient les deux barreaux de fer

qui luy auroient esté baillez à marquer par mess. du Lys et Desprez; et depuis les auroit trouvez convertiz en bon acier, ainsi qu'il aparoissoit par lesdits deux poignardz. Que néantmoing ledit acier estoit trop subtil et ne pouvoit endurer lorsqu'il estoit courbé d'estre redressé, et quand il estoit rompu d'estre resoudé comme faisoit celuy de Piedmont, et qu'il tenoit plus de la qualité de celuy de Carmet; qu'au reste il tenoit ledit acier pour très bon et loyal.

Et Claude Perdriau, maître de l'Y couronné, mandé, a dit et déclaré qu'il auroit fabriqué d'un morceau d'acier à luy donné par lesdits sieurs du Lys et Desprez, des cousteaux, cizeaux et autres instrumens, et qu'il auroit trouvé ledit acier de très-bonne qualité, loyal et marchant, qu'il se contenteroit fort d'en avoir tousjours de semblable pour faire tout ce qui despendoit de son art. Enquis s'il se pouvoit souder s'il adevenoit qu'il feust rompu, a répondu que facilement le resoulderoit. Enquis aussi s'il se pouvoit redresser lorsqu'il se courboit au feu, a respondu qu'ouy, et qu'il en avoit faict l'expérience par le cousteau qu'il représentoit à la Compagnie, et que si l'entrepreneur pouvoit fournir toujours de tel acier, qu'il apporteroit une grande commodité et que sa qualité estoit semblable à l'acier de Carmet...

[*Ibid*, t. IV p. 279.]

Table Bibliographique.

DOCUMENTS MANUSCRITS

[1] Nous tenons à remercier ici notre excellent ami M. Eug. Vial, qui a bien voulu se charger de la confection de ces tables.

SOURCES IMPRIMÉES

ACADÉMIE *delphinale... Bulletin*. Cf. CHARVET (le docteur B.).

ACADÉMIE *des Inscriptions et Belles-Lettres. Mémoires*. Cf. MAXE-VERLY.

ACADÉMIE *des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Documents*. Chambéry. Cf. TRÉPIER (M. l'abbé).

ACADÉMIE *des Sciences morales et politiques*. Cf. ANONYME. *Catal. des actes de François Ier*.

ACADÉMIE *royale de Metz. Mémoires*. Cf. HUART (Em. d'), SIMON (Victor).

ANGELUCCI (Il maggiore Angelo). *Catalogo della Armeria reale*. Torino, 1890. — P. 12, 24,

ANGELUCCI (Angelo). *Di uno schioppetto di ferro fatto a lumaca existente nella Rocca di Guastalla l'anno 1476*. Torino. 1863. — P. 81.

ANGELUCCI (Angelo). *Documenti inediti per la Storia delle armi da fuoco italiane*. Torino, 1869. — P. 81, 161.

ANGELUCCI (Angelo). *Il tiro al Segno in Aosta dal XII al XIX secolo*. Torino, 1864 — P. 82.

ANGELUCCI (Angelo). *Ricordi e Documenti di nomini e di trovati italiani per servire alla Storia militare*. Torino, 1866. — P. 161.

ANNALES *de la Chambre royale d'Agriculture et de Commerce de Savoie*. Chambéry, 1843. Cf. ANONYME. *Rapport de la Chambre royale d'Agriculture*.

ANNALES *des Mines*. Cf. GRUNER fils.

ANONYME. *Catalogue des Actes de François Ier*. 7 vol. Paris, 1887-1896, ap. *Collection des ordonnances des rois de France*, pub. par l'ACADÉMIE *des Sciences morales et politiques* (en cours). — P. 54.

ANONYME de 1448, ap. BELLEVAL (René de). *Du costume militaire*. — P. 11.

ANONYME. *Farce nouvelle à VI personnages de deux gentilhommes, du mounyer, de la mounyère et des deux femmes des deux gentilshommes babillez en damoiselles*, ap. LEROUX DE LINCY et FRANCISQUE MICHEL. *Recueil de farces*, t. II, p. 24. — P. 185.

ANONYME. *La Guide des Chemins pour aller et venir par tout le Royaume de France et autres païs circonvoisins, reveue...*, par B. Rigaud, à Lyon, 1580. — Add.

ANONYME. *Libellus de distemperandis coloribus*, ap. MENESTRIER. *L'Art du blason*. — P. 84.

ANONYME. *Mémoire sur les Aciéries de Rives et du département de l'Isère...* ap. *Journal des Mines*, série I, t. XXVI. Paris, 1814. — P. 205, 207, 208, 211.

ANONYME. *Œuvres de* Clément MAROT, *revues et augmentées, accompagnées d'une préface*, par LENGLET DU FRESNOY, 6 vol., La Haye, 1731. — P. 187.

ANONYME. *La ville de Nancy, capitalle de Lorraine, pour traicter au vif comme elle est cette année 1617* (Plan). — P. 101.

ANONYME. *Rapport de la Chambre royale d'Agriculture et de Commerce de Savoie sur les Produits de l'Industrie et des Arts de la Savoie, destinés à la quatrième Exposition de 1844 à Turin*, Chambéry, 1844. Ap. ANNALES *de la Chambre royale d'Agriculture et de Commerce de Savoie*, t. II. — P. 204.

ANONYME. *Tournoy de Nozeroy*, ap. PROST (Bernard). *Duel judiciaire.* — P. 13.

ARCHIVES *de l'Art français.* Cf. FRÉVILLE (M. E. de), FAMIN.

ARCHÆOLOGICAL (The) *Journal published under the Council of the Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland.* London. Cf. COSSON (baron de).

ASSOCIATION *française pour l'avancement des Sciences.* Cf. BENOIT (M. A.).

AUBÉRY (le sieur). *Mémoires pour l'histoire du duc de Richelieu, recueillis par le sieur Aubéry*, 2 vol. Paris, 1660. — P. 64.

AUBIGNÉ (d'). *Histoire universelle du s^r d'Aubigné*... 3 t. en 2 vol. Amsterdam, 1626. — P. 69, 70.

BABEAU (Albert). *De l'Armement des nobles et des bourgeois au* XVIIe *siècle dans la Champagne mérid.* Paris, 1884, ap. REVUE *historique*, p. 288. — P. 72, 89, 174.

BAPST (Germain). *Testament de Jean le Bon et Inventaire de ses joyaux à Londres.* Paris, 1884. — P. 41.

BASTA (Georges) comte du Saint-Empire Romain..., gouverneur général en Ungrie et Transylvanie... et lieut. gén. des armées de S. M. l'Empereur Rodolphe II. *Le Gouvernement de la Cavalerie légère*... Rouen, 1616. — P. 89, 90.

BAUDUIN HODIN. Cf. LOUVREX (M. G.).

BEAUPRÉ (Jules). Cf. BLEICHER.

BELLAY (René du). *Les mémoires de Mess. Martin du Bellay, seigneur de Langey, quelques Ogdoades de Mess.* Guillaume du BELLAY, *seigneur de Langey, son frère*... Paris, 1569. — P. 30, 55, 73.

BELLAY, seigneur de Langey (Guillaume du).. *Discipline militaire de messire*... Lyon, Benoist Rigaud, 1592. — P. 67, 76, 78, 90.

BELLEVAL (René de). *Du costume militaire des Français en 1446.* Paris, 1876.— P. 13, 34, 83.

BENOIT (M. A.). *Recherches sur les monuments en bronze à partir du* XIVe *siècle*, ap. ASSOCIATION *française pour l'avancement des Sciences*, 15e session. Compte rendu, Nancy, 1886, p. 1055. Paris, 1887. — P. 112, 114.

BÉRAIN (Jean). *Diverses pièces très utiles pour les Arquebusières, Nouvellement Inventez et Gravez par Jean Berain le Jeune et se Vendent chez le Blond, rue Sainct-Jacques à la Cloche d'Argent.* Paris, 1667. — P. 180, 181.

BERBY (Nicolas), enlumineur du roi. *Plan des deux villes de Nancy*. Paris, 1667. — P. 101.

BERNADAC (F.). *Appendice au Catalogue du Musée d'Artillerie*. Paris, 1899. — P. 12. 24.

BESSON (Jacques). *Théâtre des Instruments mathématiques et méchaniques*. Lyon, 1596. — P. 88.

BILLON (I. de), escuier, s^r de la Pugne. *Les principes de l'Art militaire*. Lyon, 1615. — P. 82, 85, 88, 92, 93.

BLANCARD (Louis). *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*. 2 vol. Marseille, 1884. — P. 64.

BLANCHET (Hector). *Rives et ses environs, documents historiques*. Grenoble, 1861. — P. 196, 197, 200, 201, 202.

BLEICHER et Jules BEAUPRÉ. *Note sur l'Exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine dans l'antiquité*, ap. BULL. *archéol. du ministère*. Paris, 1901. — Add.

BOBHEIM (Wendelin). *Werke mailänder Waffenschmiede in der Kaiserlichen Sammlungen*, ap. IAHRBUCH *der Kunsthistorischen Sammlungen des aller Höchsten Kaiserhauser*, t. IX, p. 375. Wien, 1889. — P. 12.

BOEHEIM (Wendelin). *Meister der Waffenschmiede. Kunst, von XIV bis ins XVIII Iahrhundert*... Berlin, 1897. — P. 162, 180, 181.

BOEHEIM (Wendelin). *Handbuch der Waffenkunde. Das Waffenwesen in seiner historischen Entwickelung*... — Leipsig, 1890. — P. 12, 92, 168, 170.

BOILEAU (Etienne). Cf. DEPPING (G.-B.).

BOILLOT (J.). *Artifices du feu*, ap. BONAPARTE (L. N.). *Etudes*. — P. 76.

BONAPARTE (Louis-Napoléon), *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, 2 vol. Paris, 1846-1851. Cf. FAVÉ. — P. 70, 76, 78.

BONNABELLE (M.). *Notice sur Moutier-sur-Saulx*, ap. MÉMOIRES *de la Soc. d'archéologie lorraine*..., IIIe série, t. VIII, p. 95. — P. 143.

BOREL (M). *Dictionnaire des termes du vieux françois ou Trésor de recherches et antiquités gauloises et françoises*, Paris, 1750, ap. MÉNAGE, *Dict. étymol. de la langue française* (Réimp. de l'éd. de 1655). — P. 20, 47, 91, 104, 187.

BOUCHET (Guill.). *Recueil des oiseaux de proie*, ap. FRANQUIÈRES (I. de), *la Fauconnerie*, f. 124. — P. 95.

BOUCHU (Mémoires de l'Intendant), *sur la Généralité de Grenoble en 1698*. Cf. BRUN-DURAND.

BOUZY (Alfred). *Essai sur l'ancien mandement d'Allevard*, ap. BULLETIN *de la Société de statistique de l'Isère*, t. I, p. 197. — P. 214, 218.

BRANTÔME (Pierre de Bourdeille, abbé séculier de). *Œuvres complètes*... édition J. A. C. BUCHON, 2 vol. Paris, 1838. — P. 89. 173.

BRIE (J. de). *Le bon Berger*, ap. GAY (V.). — P. 103.

BROSSARD (J.). *Etats relatifs à la table, au personnel, aux habillements, aux fournisseurs du Duc d'Orléans, frère du roi Charles IX.* Ap. BULLETIN *archéol. du Comité*. Paris, 1890. — P. 21.

BRUCHET (Max), *Etude archéologique sur le château d'Annecy, suivie des comptes de la construction, d'inventaires inédits...* Annecy, 1901. — P. 255.

BRUN-DURAND (J.). *Le Dauphiné en 1698, suivant le mémoire de l'Intendant Bouchu, sur la généralité de Grenoble. Notes, Dissertations et Commentaires.* Lyon, Grenoble, 1874. — P. 197, 205, 207, 213, 214, 215.

BRY (Jean-Théodore de). Cf. WALHAUSEN (J.-J. de).

BUCHON (J.-A.). *Collection des chroniques nationales françaises écrites en langue vulgaire du* XIIIe *au* XVIe *siècle...* 47 vol. Paris, 1824-1829. Cf. BRANTOME (Pierre de Bourdeille, s^{r} de). GUIART (Guillaume).

BULLETIN *archéologique du Comité des Travaux historiques du ministère de l'Instruction publique.* BROSSARD (J.), MAXE VERLY (L.). ROMAN (J.).

BULLETIN *de la Société de Statistique du département de l'Isère...* Cf. BOUZY (Alfred). CHEVALIER (C.-U.-J.). *Choix de documents.*

BULLETIN *du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 4 vol. Paris, 1852-1860. — P. 278.

BULLETIN *historique et philosophique du Comité des Travaux historiques du ministère de l'Instruction publique.* Cf. MAZON (A.).

CALLOT (Jacques). *La Carrière à Nancy*, gravure, 1628. — P. 101.

CALMET (Dom Augustin). *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 4 vol. Nancy, 1728. — P. 74, 100.

CANGE (Carolus du Fresne dominus du). *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis... digessit.* G.-A. HENSCHEL... Parisiis, 1845. — P. 16, 80, 255.

CARTHENY. *Voyage du Chevalier Errant*, ap. LACURNE. — P. 38.

CARTULAIRES. Cf. MARION (Jules), MONTEYNARD (Ch. de).

CHAMPIER (Symphorien). *Les gestes ensemble la vie du preux Chevalier Bayard.* Paris, 1526. — P. 120, 215.

CHAMPOLLION-FIGEAC. *Documents historiques inédits...*, ap. COLLECT. *des Doc. inéd. sur l'Hist. de France*, 4 vol. et tables. Paris, 1841-1864. — P. 279, 283, 284.

CHANTEAU (F. de), *Collections lorraines au* XVIe *et* XVIIe *siècles.* Nancy, 1880, ap. MÉMOIRES *de la Société d'archéol lorraine et du Musée hist. lorrain.* — P. 101.

CHARVET (le docteur B.). *Essai de reconstitution d'époque et d'origine d'une lame d'épée trouvée à Renage près Rives (Isère)*, ap. BULLETIN *de l'Académie Delphinale.* Grenoble, 1884. — P. 203.

CHARVET. Cf. GUEYMARD.

CHASSAING (Augustin). *Chroniques d'Estienne Medicis, bourgeois du Puy, publiées par la Société académique du Puy,* 2 vol. Le Puy, 1869-1874. — P. 186.

CHESNAYE-DESBOIS (La). *Dictionnaire de la noblesse, contenant la généalogie, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France,* 12 vol. Paris, 1870-1878. — P. 100.

CHEVALIER (C.-U.-J). *Droit de leyde du chapitre St-Barnard de Romans...* ap. REVUE *des Soc. Sav.*, 1872, 1er sem., p. 67. — P. 226.

CHEVALIER (l'abbé C.-U.-J.). *Cartulaire municipal de Montélimar.* Montélimar, 1871. — P. 222.

CHEVALIER (C.-U.-J.). *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné publiés d'après les originaux conservés à la Bibliothèque de Grenoble et aux Archives de l'Isère.* Lyon, 1874, ap. BULLETIN *stat. de l'Isère,* t. XVII, 1874. — P. 218, 222.

CHORIER (Nicolas). *Histoire générale de Dauphiné depuis l'an M. de N. S. jusqu'à nos jours.* Lyon, 1672. — P. 195, 227.

CHRONIQUE DES ARTS. Cf. MUNTZ (Eug.).

CIMBER (L.) et DANJOU. *Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII,* 27 vol. Paris, 1834. Cf. VIGNE (André de la).

CLEMENTIS *Alexandrini Opera græce et latine... quæ extant...* Frederico SILBURGIO. Lutetiæ, 1629. — P. 277.

COLLECTION *des documents inédits sur l'histoire de France.* Cf. DEPPING (G.-B.), MARION (Jules), PALSGRAVE (J.).

COLLECTION SPITZER (la). Cf. GIRAUD (J.-B.), MOLINIER (Emile).

COLLEGNO (Conte Saverio Provana di). *Notizie e documenti d'alcune Certose del Piemonte raccolte e compilate dal... e publicate dal figlio conte Luigi,* 2 vol. Torino, 1898-1900. — P. 282.

COLLOMBON (le Capitaine). *Trophée d'armes ou Traité de l'Exercice militaire...* Lyon, 1660. — P. 85.

COMMINES (Les mémoires de messire Philippe de), *Chevalier, seigneur d'Argentan* ... chez Jean de Bordeaux, au cloz Bruneau. Paris, 1581. — P. 22, 33.

CORDEBEUF (Merlin de). *L'ordonnance et matière des chevaliers errans.* Ap. BELLEVAL (René de). *Du costume militaire...* — P. 11.

CORNEILLE (D.). *Dictionnaire universel des Sciences et des Arts....* 2 vol. Paris, 1732, première édition en 1694. — P. 15, 18, 21, 36, 47, 69, 276.

COSSON (le Baron de). *Arsenals and Armouries in Southern Germany and Austria,* ap. ARCHÆOLOGICAL *Journal,* t. XLVIII, p. 117. London, 1891. — P. 12.

CRUSCA *(Vocabolario degli Academici della),* impressione napoletana..., 5 vol. Naples. 1746-1748. — P. 33.

DANIEL (Le R. P.). *Histoire de la milice françoise*, 2 v. Paris, 1721. — P. 69, 115.

DANJOU. Cf. CIMBER (L.).

DAVITY (Pierre). *Description générale de l'Europe, quatriesme partie du monde, avec tous ses empires.. nouvelle édition, reveu, corrigé et augmenté*, par Iean-Baptiste de ROCOLES..., 2 vol. Paris, 1660. — P. 84, 103, 154, 174, 220.

DEPPING (G.-B.). *Règlements sur les Arts et Métiers de Paris, rédigés au* XIIIe *siècle et connus sous le nom de Livre des métiers* d'Estienne BOILEAU... Paris, 1837. Ap. COLLECTION *des documents inédits*. — P. 170.

DERUET. *Le Triomphe de son Altesse*..., gravure, 1665. — P. 101.

DESTAILLEUR (H.). *Notices sur quelques artistes français, architectes, dessinateurs, graveurs, du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*. Paris, 1863. — P. 180.

DEVIC (dom Cl.) et VAISSETTE (dom J.). *Histoire générale du Languedoc*. Nouvelle édition, 15 vol. Toulouse, 1872-1898. — P. 212.

DEVILLERS (Léopold). *Notice historique sur la Milice communale et les Compagnies militaires de Mons*. Mons, 1862. — P. 103.

DICTIONNAIRES. Cf. BOREL (M.), CHESNAYE-DESBOIS (la), CORNEILLE (D.), ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE, ESTIENNE (Henri), EXPILLY (l'abbé), GAY (V.), GODEFROY (F.), HENRIQUEZ, IUNIUS (A.) *Nomenclator*, LACURNE DE SAINTE-PALAYE, MÉNAGE, NICOT (J.), OUDIN (Antoine), PALSGRAVE (J.), RICHELET (P.).

DICTIONNAIRE *universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 7 vol. et 1 vol. suppl. Paris, 1752. — P. 20.

DIDOT (Ambroise-Firmin). *Etude sur Jean Cousin, suivie d'une notice sur Jean Leclerc et Pierre Woeiriot*. Paris, 1872. — Add.

DIEFENBACH (L.). *Gloss. latino-germ* , ap. CANGE (Du). — P. 255.

DOCUMENTS *sur l'histoire de Lorraine* (Recueil de). Cf. GUYOT (Ch.) et SOCIÉTÉ *d'archéologie lorraine*.

DON FLORÈS DE GRÈCE, ap. LACURNE. — P. 41.

DOUËT D'ARCQ (L.). *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux* XIVe *et* XVe *siècles*. Paris, 1865, publ. par la SOCIÉTÉ *de l'Histoire de France*. — P. 19.

DOZY (R.). Cf. EDRISI.

DUBNER (F.). Cf. STRABONIS *Geographica*...

DUFOUR (Auguste) et RABUT (François). *Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états... Les armuriers, les fabricants de poudre à canon et les armes de diverses espèces en Savoie du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*. Chambéry, 1884. Ap. MÉMOIRES *et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXII, p. 117. — P. 65, 178.

DUFOUR (A.) et MUGNIER (F.). *Notes pour servir à l'histoire des Savoyards des divers états. Les Ouvriers sur le Cuir, sur le Fer*..., ap. MÉMOIRES *et Documents*

de la Société savoisienne d'Histoire et d'archéologie, t. XXXIV, p. 200. Chambéry, 1895. — P. 210, 252.

DUPLESSIS, ap. ROBERT-DUMESNIL. *Le peintre-graveur français*, t. XI. Paris, 1871. — P. 162.

DUPRÉ. *Inventaires de l'artillerie du château de Blois en* 1418, 1421 *et* 1434, ap. REVUE *des Sociétés savantes des Départements, publiée sous les auspices du ministère de l'I. P.* Paris, 1867, p. 311. — P. 48.

DURAND (Georges), archiviste de la Somme. Cf. INVENTAIRE *sommaire des Archives communales de la ville d'Amiens.*

DUSSIEUX (L.). *Les artistes français à l'étranger.* Paris, 1856, ap. DESTAILLEUR (H.). — P. 180.

DUVERNOY (E.). Cf. INVENTAIRE *sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, t. VII.

EDRISI. *Description de l'Afrique et de l'Espagne...*, trad. par R. DOZY et M. J. DE GOEJE. Leyde, 1866. — P. 277.

ENCYCLOPÉDIE *méthodique*, à Paris, chez Panckouke et Paris Agasse, 1782-1832. — P. 14, 15, 48, 149, 277.

ESTIENNE (Robert). *Thesaurus linguæ latinæ...* Paris, 1546. — P. 186.

EXPILLY (l'abbé). *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 6 vol. Paris, 1762-70. — P. 82.

FAUCHET (Les œuvres de feu M. Claude), *président en la Cour des Monnoyes...* Paris, 1610. — P. 36, 37.

FAVÉ (Colonel d'artillerie). *Etude sur le passé et l'avenir de l'artillerie, ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur*, t. III. Paris, 1862, t. IV. 1863, t. V, par le général Favé, 1871. — P. 82, 161, 172.

FÉLIBIEN. *Des principes de l'Architecture, de la Sculpture, de la Peinture et des autres Arts qui en dépendent...* Paris, 1676. — P. 49, 275.

FIASCHI (S. César). *Traicté de la manière de bien embrider, manier et ferrer les chevaux, avec les figures du mors de bride,..* Paris, 1564. — P. 17, 21, 25.

FLEURANGE *(Mémoires de)*, édition MICHAUD et POUJOULAT. — P. 9, 30.

FONTANIEU (l'Intendant), ap. H. BLANCHET. — P. 202.

FOUQUE (Victor). *Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalêtriers et des arquebusiers de Chalons-sur-Marne.* Paris, 1852. — Add.

FRANCHIÈRES (Jean de). *La Fauconnerie de Iean de Franchières, grand prieur d'Aquitaine... de nouveau reveuë, corrigée...* Paris, 1585. — P. 95.

FRANCISQUE MICHEL. *Recherches sur le Commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent... pendant le moyen âge*, 2 vol. Paris, Crapelet, 1852. — P. 85.

FRANCISQUE MICHEL. Cf. LEROUX DE LINCY.

FRANQUEVILLE, ap. GAY (V.). — P. 83.

FRÉVILLE (M. E. de). *Griffonis sur divers artistes...*, ap. ARCHIVES *de l'art français*. ., t. III, p. 303. Paris, 1853-55. — P. 54, 56.

GAY (Victor). *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*. Paris, 1887. — P. 65, 71, 79, 83, 103, 172.

GAYA (De). *Traité des armes, des machines de guerre*... Paris, 1678 et 1689. — P. 73, 79, 80, 81, 83, 84, 86, 88, 90, 91, 92.

GÉNIN (F.). Cf. PALSGRAVE (Jean).

GHEYN (Jacques de). *Maniment d'armes, d'arquebuzes, de mousquets et de picques*. Amsterdam, 1608. — P. 78, 89, 92.

GIRAUD (J.-B.). *Armes et armures*, ap. COLLECTION SPITZER, t. VI. Paris, 1892. — P. 29, 34, 66.

GIRAUD (J.-B.). *Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au moyen âge et à la Renaissance*. Lyon, 1895-1899. — P. 27, 28, 29, 31, 38, 41, 66, 76, 86, 90, 92, 94, 100, 162, 163, 165, 172, 176, 178, 210, 211, 214, 220, 224, 265, 278, 280.

GIRAUD (J.-B.). Pierre BERGIER, *armurier et horloger du roi, à Grenoble*, 1633-1641. Lyon, 1901. — P. 225, 226.

GODEFROY (Denis). *Histoire de Charles VII roy de France, par* Jean CHARTIER..., *sous chantre de Saint-Denys*, Jacques LE BOUVIER dit BERRY, *roi d'armes*, Mathieu DE COUCY *et autres autheurs du temps..., mise en lumière* par... Paris, 1661. — P. 16.

GODEFROY (Frédéric). *Dictionnaire de l'ancienne langue française... du* IX*e au* XV*e siècle*. Paris, 1888. — P. 186, 187.

GOEJE (M. J. de). Cf. EDRISI.

GRAS (Albin). Cf. GUEYMARD.

GRAS (Scipion). *Statistique minéralogique du Dép. de la Drôme*. Grenoble, 1835. — P. 227, 228.

GRUNER fils (Ed.). *Mémoire sur la métallurgie du fer en Styrie et en Carinthie*, ap. *Annales des mines*, 7e série, t. IX. Paris, 1876. — P. 277.

GUETTARD (J.-Et.). *Minéralogie du Dauphiné*, 2 vol. Paris, 1779. — P. 228.

GUEYMARD, CHARVET, PILOT et GRAS (Albin). *Statistique générale du département de l'Isère*, 2 vol. Grenoble, 1844. — P. 211.

GUIART (Guillaume). *La Branche des royaux lignages*, ap. J.-A. BUCHON. *Collection des Chroniques nationales françaises*, t. VII. Paris, 1828. — P. 102, 103.

GUICHENON (Samuel) *Histoire de Bresse et Bugey, contenant ce qui s'y est passé de mémorable... divisée en quatre parties*... Lyon, 1650. — P. 232.

GUIFFREY (Jules). *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV* (1663-1715), 2 vol. Paris, 1886. — P. 82, 92, 179, 225, 226, 258.

GUIGUE (M.-C.) et GUIGUE (Georges). Cf. INVENT. *somm. des arch. comm. de Lyon.*

GUIGUE (M.-C. et G.). *Bibliothèque hist. du Lyonnais*.., Lyon, 1886. — P. 55.

GUILLAUME (l'abbé Paul). *Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*, publié sous les auspices de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. Paris, 1893. — P. 227, 228.

GUILLAUME (l'abbé Paul). Cf. INVENTAIRE *sommaire des Archives départementales des Hautes-Alpes, antérieures à 1790.*

GUILLAUME (l'abbé Paul). *Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de femmes de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*. Gap et Paris, 1888. — P. 229.

GUILMARD (D.). *Les maîtres ornemanistes, dessinateurs, peintres, architectes*..., 2 vol. Paris, 1880. — P. 180.

GUYOT (Ch.). *Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine*. Nancy, 1891. Ap. *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine*, publiés par la Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique lorrain. — P. 14, 15, 17, 18, 29, 31, 36, 41, 49, 66, 71, 80, 88, 90, 183.

HENRIQUEZ (M. h. C. E. de l'O...). *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, 2 vol. Paris, 1775. — P. 74, 82.

HÉRICART DE THURY (L.). *Exploitations immédiates des montagnes d'Huez en Oisans*, ap. *Journal des mines*. Paris, 1807, t. XXII, p. 281, 316. — P. 211.

HORACE. *Œuvres complètes*, avec la trad. de M. NISARD. Paris, 1839. — P. 277.

HUART (Em. d'). *Notice sur les anciennes forges de Gustal et sur celles de Hayanges*, ap. *Mém. de l'Académie royale de Metz*, an. 1844-45, p. 88. — P. 137, 139.

HUGUENIN (J.-F.). *Chroniques de la ville de Metz, mises en ordre et publiées pour la première fois par... avec plan*. Metz, 1838. — P. 172.

INVENTAIRE *sommaire des Archives communales de la ville d'Amiens*, t. I, série AA, par Georges DURAND. Amiens, 1891. — P. 49.

INVENTAIRE *sommaire des Archives communales de la ville de Grenoble*, par A. PRUDHOMME. 1re partie, séries AA et BB, Grenoble, 1885; 2e partie, série CC, Grenoble, 1897. — P. 219, 222, 223, 224, 225, 259.

INVENTAIRE *sommaire des Archives communales de la ville de Lyon*, par M. F. ROLLE, archiviste adjoint, 2 vol. Paris, 1865-1875, et t. III, par MM. C. GUIGUE, J. VAESEN et G. GUIGUE. Lyon, 1887. — P. 55, 209, 223.

INVENTAIRE *sommaire des Archives communales de Verdun*, par LABANDE (H.) et VERNIER (J.). Verdun, 1894. — P. 183, 185.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départementales de la Meurthe*, par E. LEPAGE, 9 vol. Nancy, 1873-1888. — P. 119, 149, 150, 151, 154, 160, 165, 166, 169, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départ. de la Meuse*, par MARCHAL (Ad.), t. I, Paris, 1875. — P. 120, 123, 127, 130, 131, 132, 135, 136, 137, 139, 140,

141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 180, 181, 182, 183.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départementales de l'Isère*, t. I, séries A et B, par M. PILOT DETHOREY. Grenoble, 1864. T. II, série B seule, commencée par M. PILOT DETHOREY et contin. par M. A. PRUDHOMME. Grenoble, 1884.— P. 205, 214, 209, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 223, 225, 229, 268.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départ. de Meurthe-et-Moselle*, par LEPAGE. — P. 75, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 114, 115, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 141, 142, 145, 148, 152, 153, 155, 156, 158, 160, 163, 164, 167, 168, 171, 175, 176, 177, 183.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, t. VII, série E, supplément par E. DUVERNOY. Nancy, 1896. — P. 152.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départementales des Ardennes*, t. IV, par SENEMAUD (M.), avec introduction, supplément et table par LAURENT (Paul). Charleville, 1888. — P. 125, 131, 137, 139, 140, 143, 150.

INVENTAIRE *sommaire des Archives départ. des Hautes-Alpes, antérieures à 1790*, par M. le chanoine PAUL GUILLAUME, 2 vol. Gap, 1887-1891. — P. 229, 231.

INVENTAIRE *sommaire des Archives historiques de Charleville, ville et hospice*, par LAURENT (Paul). Charleville, 1895. — P. 153, 167, 168, 181.

INVENTAIRE *sommaire des Archives hospitalières de la ville de Verdun*, par L.-H. LABANDE. Verdun, 1894. — P. 182, 184.

ISLE-ADAM (Le Livre du sieur l'), *pour gaige de bataille*, ap. PROST (Bernard). DUEL *judiciaire*. — P. 29.

IUNIUS (Adrianus). *Nomenclator octilinguis omnium rerum propria nomina continens ab Adriano Iunio antehac collectus, nunc vero renovatus auctus*... HERMANNI GERMBERGII *opera et studio*... Paris, 1606, ap. NICOT (I.). *Thrésor de la langue*... (réimpression de l'édition donnée par HERMANN GERMBERG, en 1602, 1re édition en 1567). — P. 23.

JAHRBUCH *der Kunsthistorischen Sammlungen des aller höchsten Kaiserhauses herausgegeben, unter leitung des Oberslhammeres seiner Kaiserlichen und königlichen apostolichen Majestät*... (Wien), en cours. Cf. BOEHEIM (Wendelin). *Werke Mailänder*...

JAMIN (Œuvres de). Paris, 1589, ap. *Archives de l'Art Français*, t. VI, p. 391. — P. 56.

JARRY (J.). *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean, bâtard d'Orléans*. Orléans, 1892, ap. *Mém. de la Société archéologique et hist. de l'Orléanais*, t, XXIII, 1892. — P. 27.

JOURNAL DES MINES. Cf. ANONYME. *Mémoire sur les aciéries*... HÉRICART DE THURY (L.).

JOURSANVAULT (M. le baron). *Catalogue analytique des archives de M. le baron Joursanvault*. Paris, Techener, 1838. — P. 18, 31, 35, 43.

LABANDE (L.-H.). Cf. *Invent. somm. des arch. hospitalières de la ville de Verdun.*

LABANDE (H.) et VERNIER (J.). Cf. *Invent. somm. des Archives comm. de Verdun.*

LABORDE (le comte Léon de). *Etude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le* XV*e* *siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, 3 vol. Paris, 1849-1851. — P. 32.

LABORDE (Léon de). *Les Comptes des bâtiments du roi, 1528-1571*, 2 vol. Paris, 1880. *Publié par la Société de l'histoire de l'art français*. — P. 50, 56, 155.

LACURNE DE SAINTE-PALAYE. *Dictionnaire historique de l'ancien langage français ou glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, publié par les soins de* L. FAVRE. Niort-Paris, 1878. — P. 38, 41, 83, 104.

LAFFEMAS. *Recueil de l'Assemblée du Commerce*, ap. CHAMPOLLION FIGEAC, ap. *Collection des Docum. inédits sur l'Hist. de France*, t. IV, Paris, 1848. — P. 279.

LANGEY. Cf. BELLAY (du).

LARCHEY (Lorédan). *Les maîtres bombardiers de Metz*, ap. GAY (V.). — P. 172.

LARCHEY (Lorédan). *Origines de l'artillerie française*, planches... Paris, 1863. — P. 161, 172, 173.

LA RUELLE. *Plan de Nancy*, 1611. — P. 101.

LAURENT (Paul). Cf. *Invent. somm. des Arch. hist. de Charleville, ville et hospice.*

LAURENT (Paul). Cf. SÉNEMAUD (M.).

LECOY DE LA MARCHE (A.). *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René...* Paris, 1873. Publ. par la *Société de l'Ecole des Chartes*. — P. 13.

LENGLET DU FRESNOY. Cf. ANONYME. *Œuvres de Clém. Marot.*

LEPAGE (H.). Cf. *Inventaire sommaire des Archives du dép. de la Meurthe.*

LEPAGE (H.). Cf. *Invent. somm. des Arch. du département de Meurthe-et-Moselle.*

LEPAGE (H.). *Les communes de la Meurthe, Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département*, 2 vol. Nancy, 1853. — P. 133. 137, 164, 169, 175, 177.

LEPAGE (H.). *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, Nancy, 1884. — P. 103.

LEROUX DE LINCY et FRANCISQUE MICHEL. *Recueil de Farces*, 2 vol. Paris, 1837. — P. 185.

L'ESTOILLE (Pierre DE). *Journal de Henri III*, 5 vol. La Haye, 1774. — P. 48.

LIONNOIS (l'abbé). *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, 3 vol. Nancy. 1805-1811. — P. 110, 112.

LITTRÉ (M. E.). Cf. PLINE.

LONGUEMAR (de). *Copie authentique du testament de Jean de Charmolue ecuyer et*

capitaine sous les cinq rois François II, Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV, en delà du premier jour de Carême, 1599. Ap. *Revue des Sociétés savantes des départements,* 1872, 1er semestre, p. 431. — P. 80, 81, 90, 92, 163.

LOSTELNAU (De). *Le Mareschal de bataille*... Paris, 1647. — P. 80, 92, 93.

LOUANDRE (Charles). Cf. MONTAIGNE.

LOUVREX (M.-G.). *Recueil contenant les Edits et Règlements faits pour le païs de Liège... les Privilèges accordez par les Empereurs au même pays*... Nouv. éd., par BAUDUIN-HODIN, Liège, s. d. — P. 187.

MACÉ (Antonin). *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse... au* XVIe *siècle, extrait du premier livre de l'Histoire des Allobroges, par* AYMAR DU RIVAIL, *traduite pour la première fois par*... Grenoble, 1852. — P. 220.

MAIGNIEN (Edmond). *Les artistes grenoblois, architectes, armuriers, brodeurs, etc... Notes et documents inédits.* Grenoble, 1887. — P. 174, 183, 255 et s., 263, 264, 265 et s., 267.

MALTHUS (Le sieur). *Pratique de la guerre contenant l'usage de l'artillerie.* Paris, 1650. — P. 70.

MANTZ (Paul). *Hans Holbein.* Paris, 1879. — P. 41.

MARCHAL (Ad.). Cf. *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Meuse,* t. Ier. — P. 181.

MARCHE (Olivier de la). *Espitre... pour célébrer la feste du Thoisun d'or.* Ap. PROST (Bernard), *Duel judiciaire,* p. 103. — P. 27.

MARCHE (Olivier de la). *L'advis du gaige de bataille.* Ap. PROST (Bernard), *Duel judic.*, p. 7. — P. 27.

MARCHE (Les mémoires de messire Olivier de la). Ap. MICHAUD ET POUJOULAT. *Nouvelle Collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France,* t. III. Paris, 1837, p. 301. — P. 11, 12, 39, 47.

MARCHEGAY (P.). *Sept mémoires ou quittances d'armuriers aux* XVe *et* XVIe *siècles (Chartrier de Thouars).* Ap. *Revue des Sociétés savantes,* 1874, 2e sem., 101. — P. 52, 53, 55.

MARION (Jules). *Cartulaires de l'Eglise cathédrale de Grenoble dits Cartulaires de saint Hugues, publiés par*... Paris, 1869. *Collection des documents inédits.* — P. 212, 216, 221.

MAROT (Les œuvres de Clément), *éd. par* Nic. LENGLET DU FRESNOY, 4 vol. La Haye, 1731. — P. 185.

MARTIAL. *Œuvres complètes avec la traduction de* M. NISARD. Paris, 1842. — P. 277.

MAXE-VERLY. *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres.* Cf. MUNTZ (Eug.). *Les dernières années du sculpteur Laurana.*

MAXE-VERLY (Léon). *L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance*

MULLER (C.). Cf. STRABONIS *geographica.*

MUGNIER (F.). Cf. DUFOUR (A.).

MUNTZ (Eug.). *Les dernières années du sculpteur Laurana.* Ap. *Chronique des Arts*, an. 1900. — P. 152, 183.

NICOT (Jean). *Thrésor de la langue françoyse tant ancienne que moderne.* Paris, 1606. — P. 13, 14, 16, 19, 20, 23, 24, 25, 28, 29, 34, 38, 39, 42, 49, 80, 84, 151, 186, 278.

NISARD (M.). Cf. HORACE, OVIDE, MARTIAL, PÉTRONE.

NOUË (François de la). *Discours politiques et militaires.* Basles, 1587. — P. 65, 73.

ORDONNANCES *des Rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique...* 13 vol. et tables. Paris, imprimerie royale. 1723-57. — P. 232.

OUDIN (Antoine). *Recherches italiennes et françaises*, Paris, 1653. — P. 187.

OVIDE. *Œuvres complètes avec la traduction sous la direction de* M. NISARD. Paris, 1838. — P. 277.

PALSGRAVE (Jean). *L'éclaircissement de la langue française par... publié pour la première fois en France par* F. GÉNIN. Paris, 1852. *Collection des documents inédits.* — P. 84.

PERCEFOREST. Ap. LACURNE. *Dictionnaire.* — P. 38.

PÉRIERS (Bonaventure des). *Œuvres françaises revues sur les éditions originales et annotées par* Louis LACOUR. Paris, Jannet, 1855. — P. 23.

PERRIN-DULAC. *Description générale du département de l'Isère.* 2 vol. Grenoble, 1806. — P. 197, 202.

PÉTRONE. *Œuvres complètes avec la traduction sous la direction de* M. NISARD. Paris, 1842. — P. 277.

PILOT. Cf. GUEYMARD.

PILOT DE THOREY. Cf. *Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère antérieures à 1790. Parlement de Grenoble*. t. I.

PILOT DE THOREY (E.). *Catalogue des Actes du dauphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI, relatifs à l'administration du Dauphiné.* 2 vol. Grenoble, 1899. — P. 204, 227, 230, 231, 254, 268.

PISTOFILO (Bonav.). *Oplomachia* de B. P. nobile Ferrarese... *distinta in tre discorsi di Picca d'Alabarda, e di Moschetto*, in Siena, 1621. — P. 73, 92.

PLINE. *Histoire naturelle*, avec la traduction en français par M. E. LITTRÉ, 2 vol. Paris, 1848. — P. 277.

PORT (Célestin). *Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès*, 1572. Ap. *Revue des Sociétés savantes des départements....* t. VII, an 1874, 1er sem., p. 569, Paris, 1874. — P. 23.

PRAISSAC (Le sieur du). *Les discours militaires*. Paris, 1618, 1623. Et *Les Questions militaires* (à la suite). — P. 69, 70, 77, 78, 87.

PROST (Bern.). *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et tournois, par Olivier de la Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale*, etc. Paris, 1872. — P. 13, 27, 29.

PROVANA DI COLLEGNO (Conte Saverio), *Notizie e documenti d'alcune Certose del Piemonte raccolte e compilate* dal..... *e pubblicate* dal figlio conte Luigi, d'après *Archivio di Stato a Torino, Regolari Certosini*, 2 vol. Torino, 1898-1901. — P. 282.

PRUDHOMME. *Histoire de Grenoble*, Grenoble, 1888. — P. 171, 230.

QUESNET (E.). *Fondation du couvent des Carmes de Nantes*. Ap. *Revue des Soc. savantes*, 1872, 1re série, p. 61. — P. 49.

QUICHERAT (J.). *Histoire du costume en France*... Paris, 1877. — P. 184.

RABELAIS (François). *Œuvre de maître F. R. avec des remarques historiques et critiques de M.* LE DUCHAT, *nouv. éd.*, 3 vol. Amsterdam, 1741. — P. 131, 186.

RABUT. (François) Cf. PROMIS, DUFOUR (Auguste).

RABUTIN (François de). *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique*. Ap. *Nouv. collect. des mémoires pour servir à l'hist. de France, par* MICHAUD et POUJOULAT, t. VII, Paris, 1838. — P. 74.

RACONIS (Abra de). *Traité de l'artillerie*, mss. Ap. NAPOLÉON (Louis). *Le passé et l'avenir de l'artillerie*. — P. 78.

REIFFENBERG (Baron de). *Le Chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon*. 3 vol. éd. par... Bruxelles, 1848. Ap. *Mémoires pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. V. — P. 221.

REINAUD (M.). *Invasions des Sarrazins en France et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, pendant les* VIIIe, IXe *et* Xe *siècles de notre ère, d'après les auteurs chrétiens et mahométans*. Paris, 1836. — P. 213.

REVUE *historique*. Paris. Cf. BABEAU (Albert).

REVUE *des Sociétés savantes des départements publiée sous les auspices du min. de l'Inst. Publ. et des Cultes*. Cf. CHEVALIER (C. U. J.), *Droit de leyde*... DUPRÉ. LONGUEMAR (de), MARCHEGAY (P.), PORT (Célestin), QUESNET (E.).

REVUE *Savoisienne de la Société florimontane*. C. TAVERNIER (H.).

RICHELET (Pierre). *Nouveau dictionnaire français contenant généralement tous les mots anciens et modernes*. Amsterdam, Jean Elzevier, 1709. — P. 16, 17, 18, 19, 22, 38, 49.

RIFORMAGIONI *de Florence*, t. XXIII. Ap. FAVÉ. *Le passé et l'avenir*, t. III. — P. 72, 161.

RIVAIL (Aymar du), Cf. Ch. MACÉ (Antonin), TERREBASSE (Alfred de).

ROBERT-DUMESNIL (A.-P.-F.). *Le peintre-graveur français ou Catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'école française.* 10 vol. Paris, 1835-68, et t. XI (supplément), par DUPLESSIS. Paris, 1871. — P. 166.

ROBERT (L.). *Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie en 1889.* 5 vol. Paris, 1889-90. — P. 12, 13, 66, 69, 81, 92, 225.

ROBERT (M.) et ROBERT DE LA VAUGONDY son fils. *Atlas universel.* Paris, 1757. — P. 277.

RONDOT (Natalis). *Pierre Eskrich, peintre et tailleur d'histoires à Lyon au* XVIe *siècle.* Lyon, 1901. — P. 278.

ROCOLES (Jean-Baptiste de). Cf. DAVITY (Pierre).

ROLLE (F.-M.). Cf. *Inventaire sommaire des Archives comm. de Lyon.*

ROMAN (J.). *Estat des Munitions nécessaires au château de Seurs, tant de gulle que de guerre.* Ap. *Bulletin archéol. du ministère.* 1898, p. 69. — P. 73.

ROSIÈRES (Franciscus de). *Stemmatum Lotharingiæ ac Bari ducum tomi septem...* en un vol. Parisiis, 1580. — P. 165.

SAINCT-JULLEN DE BALLEURE (Pierre de). *Meslanges historiques.* Lyon, 1589. — P. 13.

SAINT-MAURICE (Le sieur de). *Guide fidelle des étrangers dans le voyage de France.* Paris, 1672. — P. 165.

SAVARY DES BRUSLONS (Jacques). *Dictionnaire universel du Commerce, d'Histoire naturelle et des Arts et Métiers... Ouvrage posthume de...* 5 vol. Copenhague, 1759. — P. 276.

SAVOIE (Louise de). *Journal.* Ap. MICHAUD ET POUJOULAT. — P. 10, 15, 30.

SÉNÉMAUD (M.). Cf. *Invent. sommaire des Archives départementales des Ardennes.*

SILBERGIUS (Fredericus). Cf. CLEMENTIS *Alexandrini Opera.*

SIMON (Victor). *Recherches sur l'usage du fer chez les anciens.* Cf. *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, an. 1843, p. 362. — P. 121, 123, 124, 127, 128, 129, 157.

SINCERUS (Iodocus). Cf. THALÈS BERNARD.

SOCIÉTÉ *archéologique et historique de l'Orléanais. Mémoires.* Cf. JARRY (J.).

SOCIÉTÉ *d'archéologie lorraine et du Musée historique Lorrain. Mémoires.* Cf. BONNABELLE (M.), CHANTEAU (F. de), GUYOT (Ch.).

SOCIÉTÉ *de l'Ecole des Chartes.* Cf. LEROY DE LA MARCHE (A.).

SOCIÉTÉ *de l'histoire de France.* Cf. DOUËT D'ARCQ (L.).

SOCIÉTÉ *de l'histoire de l'art français.* Paris. Cf. LABORDE (L. de).

SOCIÉTÉ *Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents publiés.* Cf. DUFOUR (A.) et RABUT (F.), DUFOUR (A.) et MUGNIER (F.), PROMIS et RABUT.

STRABONIS *geographica græce cum versione reficta... curantibus.* C. MULLERO et F. DUBNERO. Paris, 1853-1858. — P. 277.

Surirey de Saint-Remy. *Mémoires d'artillerie recueillis par S. de S.-R., lieutenant du grand maître de l'artillerie de France*, 3 vol. Paris, 1745. — P. 79, 80, 81, 83, 88.

Tavernier (H.). *Le vallon des Vuavres, ancienne fabrique de faulx*. Annecy, 1878. Ap. *Revue Savoisienne de la Société florimontane*. 1878, p. 18, 19. — P. 210.

Temps (Journal le). Cf. Villain (Georges).

Terrebasse (H. de). *Archives Dauphinoises. La reine Catherine de Médicis et Laurent de Maugiron*. Grenoble, 1899. — P. 267.

Terrebasse (Alfred de). *Aymari Rivallii Delphinatis de Allobrogibus libri novem ex autographo Codice Bibliothecæ Regis editi. Cura et sumptibus Alfredi de Terrebasse*... Vienna Allobrogum. 1883. — P. 219, 220.

Thalès Bernard. *Voyage dans l'ancienne France par* Iodocus Sincerus, *traduit par*... Lyon, 1859. — P. 165.

Thierry (Augustin). *Recueil de Monuments inédits de l'Histoire du Tiers-Etat*. 4 vol. Paris, 1850-1870. — P. 77, 81, 93, 118, 119, 211.

Trémoïlle (L. de la). *Les la Trémoille pendant cinq siècles*. 2 vol. Nantes, 1890-1892. — P. 53, 77.

Trépier (M. l'abbé). *Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André (de Savoie) et sur la ville de ce nom ensevelie au* XIIIe *siècle sous les éboulis du mont Granier*. 2 vol. Chambéry, 1878-1886. Ap. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 3e série, t. VI et VII. — P. 221.

Ufano (Diego). *Artillerie ou vraye instruction de l'artillerie et de ses appartenances*. Rouen, 1628. — P. 77, 80, 83, 87, 94.

Vaissette (Dom J.). Cf. Devic (dom Cl.).

Valbonays (De). *Histoire du Dauphiné et des Princes qui ont porté le nom de Dauphins*... 2 vol. Genève, 1722. — P. 195, 196, 213, 222, 253.

Valbonays (De). *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*... Paris, 1711. — P. 195, 196, 222, 252, 253.

Valencia de don Juan (Conde V^{do} de). *Catalogo historico descriptivo de la Real Armeria de Madrid*, Madrid. 1898. — P. 92.

Vallier (Gustave). *Le vallon de la Fure, lettres sur l'Histoire et l'Industrie de ce pays*. Grenoble, 1852. — P. 202, 204.

Verger. *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 305. Ap. Gay (V.). *Glossaire*. — P. 65, 275.

Vernier (J.). Cf. Labande (H.).

Vigne (André de la). *Vergier d'honneur*. Ap. Cimber et Danjou, t. I, p. 337. — P. 76.

Villain (Georges). *Enquêtes économiques... Le fer, la fonte et l'acier*. Ap. *Journal le Temps*, 12 octobre 1899. — P. 119.

VINKEROY (E. van). *Catalogue des armes et armures du Musée royal d'antiquités et d'armures*. Bruxelles, 1885. — P. 74.

VIOLLET LE DUC. *Dictionnaire raisonné du mobilier français...* 6 vol. Paris, 1858-1875. — P. 13, 24.

VULSON, sieur DE LA COLOMBIÈRE (Marc de). *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie*. 2 vol. Paris, 1648. — P. 65.

WALHAUSEN (Jean-Jacques de). *Art militaire à cheval. Instruction des principes et fondements de la cavallerie*. Francfort, 1616. — P. 90.

WALHAUSEN (Jean-Jacques de). *L'Art militaire pour l'infanterie... traduit nouvellement en français*. Francker, 1615, traduit à Oppenheim, par Jean-Théodore DE BRY. — P. 85, 87, 92.

WILTHELMUS. *Antiquités du duché du Luxembourg*. Ap. SIMON (Victor). *Le fer chez les anciens...* — P. 120, 128.

TABLE DES NOMS PROPRES

TABLE DES NOMS DE CHOSES & DE LIEUX

/

Errata et Addenda

P. 31, note 2, au lieu de « Tonnelet de Maille, jupe de maille », lire : Nous partageons l'avis de notre ami M. Buttin qui voit dans la « maille du tonnelet » plutôt une maille généralement de forme triangulaire remplissant l'office de braguette sous le tonnelet et protégeant le fourchier contre un coup de pointe parti de bas en haut par-dessous la jupe de plates.

P. 73, à la fin de la note 3, ajouter : — Marque italienne de 1500 environ. Wend. Bocheim, *Waffenkunde*, p. 678. — Marque de Heinrich Col ou Gol, God, faiseur d'épées à Solingen, 1590 à 1610. Wend. Boeheim, *Meister der Waffen Schmiedekunst*, p. 36.

P. 82, note 3, ligne 4, intercaler : — 1601 « Pour éviter les inconvénients qui pourroient arriver par le moyen de ce que plusieurs bandent leur arquebuze dans les pavillons, & lesquelles venant à débander d'elles-mesmes pour estre gayttes ou bien touchées par mégarde, pourroient tuer ou blesser aucun de ceux qui s'y rencontreroient, aucuns ne pourra bander arquebuze, ni la tenir bandée dans les pavillons hauts ni bas, ainsy les porteront sans estre bandées au pas ordinaire dont l'on a accoutumé de tirer, où ils banderont & amorceront quand ils seront prêts de tirer & non auparavant, à peine... *Stat... du noble.,. exercice de l'Arquebuze de la ville de Dijon et autres villes de la Bourgogne*, ap. Vict. Fouque, *Rech. hist. sur les corpor. des archers, des arbalétriers & et des arquebusiers*, p. 374.

P. 128, intercaler : [159 bis]. Exploitations minières gallo-romaines à Bâlin, en haut de la côte de Toul, aux Cinq Fontaines près de Villers-les-Nancy, à Ludres, à Chaligny, à la montagne de Sion, à Bouxières-aux-Dames, à Sanzey. *Note sur l'exploitation du minerai de fer...* par MM. Bleicher et Jules Beaupré, ap. *Bull. archéol.*, 1901, p. 204.

P. 141, intercaler : [289 bis] Islettes (les) — 1597. Difficultés entre le gruyer et les habitants de cette ville à l'occasion des forges et fourneaux des Islettes. *Inv. arch. de la Meuse*, B 577.

P. 141, intercaler : [291 bis] ve siècle circ. *Iezainville*. — CF. *Note sur un éta-*

blissement gallo-romain. P. Robert, ap. *Journal d'archéologie lorraine*, an. 1871.

P. 166, à la suite de la note 1, ajouter : — Cf. *Etude sur Jean Cousin suivie d'une notice sur Jean Leclerc et Pierre Woeiriot*... par Amb. Firmin-Didot, p. 277 et s.

P. 172, intercaler : 564 bis Metz. — 1382. A Jean Hampon de Mes pour viij lances de Sapin achettées de lui, c'est assavoir : les iiij ferrées & les autres sans fer. Pour quittance donnée iiij^e en novembre ccc iiij^{xx} & deux... iiij l. xvi s. p. *Arch. nat.* KK 34, *Ecurie du roi*, f° 16 et f° 61.

P. 183, ajouter : 667 bis *Carrare.* — 1524. L'exécution de la grosse cloche de l'église Saint-André de Carrare est confiée à Me Jean Doudenet de Lorraine et à son compatriote Me Didier Lambert. Le dôme de Pietra Santa renfermait une autre cloche des mêmes artistes ; elle portait en relief la figure du divin Pasteur et la représentation du mystère de la Conception, avec l'inscription : MAGISTER DESIDERIUS LAMBER et MAGISTER JOHANNES DONDENET DE FRANCIA FACIEBANT, 1525.

667 ter 1537. *Ferrare.* — Nicolas de Nancy exécute à Ferrare la cloche de la tour de l'Horloge appelée « Torre di Rigobello ». *Les Artistes français en Italie* par Eug. Müntz, ap. *Chronique des Arts*, 1882, p. 85.

667 quat. Lorraine. — 1610. « Jean Mailhot dict Faure & Claude Gautier, au nom des habitants de Cordiac (Isère, Sainte-Catherine de Cordéac) ont baillé à Jean Picquez & Jean Sallemet fondeurs de Lorreyne, présents, à prix fait, de faire une cloche pour l'esglise de la dite paroisse, de la pesanteur de deux quintaux, fournir du bataill nécessaire pour la battre, lequel bataill ne sera compris au poids desdits deux quintaux, moyennant le prix de six vingt livres. » Maignien, *les Artistes grenoblois*, p. 279.

P. 199, à la suite de la note 2, ajouter : Les épées de Rives sont encore citées en 1580 : « Rives, bonnes espées. » *La Guide des Chemins pour aller et venir par tout le Royaume*... Prem. éd. à Paris en 1552 (Communiqué par M. Em. Baux.)

ADDENDA AU TOME I

P. 188, après la ligne 17, intercaler : 22 bis 1471, 26 nov. A Balsarin de Tretz, armurier, la somme de 1000 l. t. laquelle mon sgr (Charles comte du Maine) par des lettres patentes sur ce faictes & données à Chastellerault le 26e jour de nov. l'an 1471, lui avoit & a ordonnée en déducion de plus grant somme pour laquelle mon sgr lui est tenu à cause de plusieurs parties de harnois, brigandines & autres choses. *Arch. nat.* KK 262, f° 10^v ; v. aussi f° 23^v. (Communiqué par M. G. Dupont-Ferrier.)

22 ter 1488. A. Bertrand Thévenin, hauberyonnier demourant à Tours, pour

unes manches & unes faudes de fine maille de Nuremberg, prinses & achatées de lui pour la personne du Roy... 4 l. 10 s. t. *Comptes, Ecurie, Arch. nat.* KK 73, f°6.

22 quat. 1488 circ. Jehan Noli, fourbisseur d'épées à Tours, Wend. Bocheim, *Waffenkunde*, p. 658.

P. 198, après la ligne 2, intercaler : Le document suivant montre que jusqu'à sa mort, arrivée en 1566, Ami Genou était toujours en relation d'affaires avec Mutio. C'est un partage entre Antoinette Host, alias Aoust, veuve de Ami Genou, armurier à Lyon, & Claude Genou, fils desdits mariés d'une part, & noble homme Etienne de Mussiz, citoyen millanois demeurant à Lyon, gouverneur de la banque & compagnie « intitulée sous les noms des sieurs Balthazard Dada & compagnons » associés dudit Ami Genou de certaines armures leur appartenant & se trouvant à Chambéry, en vertu duquel partage il revient à chacune des parties « assavoir : cinquante neuf morrions gravez, cent dix neuf morrions blancz, quatre-vingt sept bourguignottes, quatre-vingt six corcelletz, cent paires brassardz & quatre-vingt dix paires gantelletz, estimés dans le même partage : les morions gravés, 45 solz pièce ; les blancs trente-cinq sols ; les corcellets, les uns 5 écus pièce & les autres trois écus trois octaves, plus un demi-corcellet à 4 livres 1 sol. » *Inv. Arch. des Hospices civils de Lyon*, B. 70.

P. 231, après la ligne 18, intercaler : 6 bis 1576-1577. Achat d'arquebuses d'un marchand milanais. *Ibid.* cc 1261.

Table des Matières

Il a été tiré de ce second volume 150 exemplaires sur papier hollande Van Gelder.

Lyon. — Imprimerie A. Rey et Cie, 4, rue Gentil. — 30871

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance

TOME PREMIER

I. — La Boutique et le Mobilier d'un fourbisseur lyonnais en 1555. Lyon, 1895. *Epuisé*

II. — Les Epées de Bordeaux, archéologie comparée des industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le Duché de Savoie. Lyon, 1896 . . . . *Epuisé*

III. — Inventaire des Epées et Dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614. Lyon, 1897 . . . . 5 fr.

IV. — La Boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en 1512. — Les Armuriers français et étrangers en Touraine Lyon, 1897. 5 fr.

V. — Documents sur l'importation des Armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance. Lyon, 1897. . . . . 5 fr.

VI. — Supplément aux Documents sur l'importation des Armes italiennes à Lyon. — Tables du premier volume. Lyon, 1899 . . . . 10 fr.

TOME SECOND

VII. — Une Armure de joute en 1514. Comptes de l'Ecurie de François d'Angoulême. — Lyon, 1899 . . . . 7 50

VIII. — Armerie des ducs de Lorraine, en 1629. — Lyon, 1900. . 5 fr.

IX. — Notes pour servir à l'Histoire de la Sidérurgie en Lorraine : Arsenal de Nancy, Mines, Forges, Armes, etc. — Lyon, 1900. . . . 10 fr.

X. — Les épées de Rives, étude archéologique sur les industries du fer en Dauphiné. — Lyon, 1901 . . . . 10 fr.

XI. — L'Acier de Carme, Notes sur le commerce de l'Acier à l'époque de la Renaissance, suivies des Tables du second volume. — Lyon, 1904. . 7 50

DU MÊME AUTEUR

Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 86 héliogravures hors texte. Lyon, 1878.

Papier vélin. . . . . 300 fr.
Papier hollande . . . . 500 fr.

Recueil des Meubles en bois sculpté ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877. — 50 héliogravures . . . . 160 fr.

Les Arts du Métal. Recueil descriptif et raisonné des principaux Objets d'art ayant figuré à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1880. — 50 héliogravures hors texte. Paris, A. Quantin, 1881.

Papier vélin. . . . . 150 fr.
Papier hollande . . . . 300 fr.

Le Sceau de Benvenuto Cellini pour le Cardinal de Ferrare. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.*) Paris, 1882.

Les Origines de la Soie, son histoire chez les peuples de l'Orient. Lyon, 1883 . . . . 7 50

L'Organisation des Musées et le fonctionnement de l'Enseignement du dessin en Angleterre. — Notes pour servir à l'histoire de l'administration des Beaux-Arts à Lyon, de 1878 à 1885. Lyon, 1885 . 7 50

Les Industries d'art à Lyon : Meubles, Décoration, Tentures, Dentelles, Soieries, etc., etc., Lyon, 1890 . . . . 20 fr.

La Collection Spitzer, t. VI : Armes & Armures par J.-B. Giraud. Catalogue par Em. Molinier. Nomb. illustrations dans le texte, 57 pl. eaux-fortes et héliogr. hors texte, gr. in-f°. Paris, 1892.

Un Atelier de monnayage à Villeneuve-du-Plat, 1631. (Extrait de la *Revue Numismatique.*) Paris, 1896.

La Bague d'Avitus et les Barbaricaires. Lyon, 1896 . . . . 1 50

Le Reliquaire de saint Victor de Montiéramié, 1 pl., Lyon, 1896. . . 1 50

Pierre Bergier armurier et horloger du roi, à Grenoble, 1633-1641. Lyon, 1901 . . . . 2 fr.

Le Coffre des Bertholon-Bellièvre, 1512. (*Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*), Paris, 1903.

Le Legs A. Brolemann au Musée de Lyon, 22 pl. hors texte. Lyon, 1904. 5 fr.

Sous presse : Lucien Magnin, relieur lyonnais, in-4° avec 80 planches hors texte.

Documents pour servir à l'histoire de l'Armement au Moyen Age et à la Renaissance :

Tome Ier. — Lyon, 1895-1899 (*Cf. Sommaire ci-contre*) . . . . 40 fr.
Tome II. — Lyon, 1899-1904 (*Cf. Sommaire ci-contre*) . . . . 40 fr.

Lyon. — Imp. A. REY 4, rue Gentil. — 30871